

Evaluation-Diagnostic-Enjeux de la Communauté de Communes « Les Cheires » (63)



Tuteur : Jacques AUGER

**Aurore GUIBOUX
Rui LIAN
Juliette MINOT
Florian RISPAL
Julie RODRIGUEZ**

Remerciements

Le présent rapport n'aurait pu voir le jour sans la participation et la collaboration active d'acteurs variés. Ceux-ci nous ont permis de poser les bases de notre réflexion par leur approche personnelle et professionnelle et par les données quantitatives qu'ils ont pu nous fournir. Nous tenons à remercier particulièrement, pour le temps ainsi que l'aide qu'ils nous ont accordés :

Jean-David CUSSAC, notre tuteur de stage à la Communauté de Communes et agent de développement en matière de politique Habitat

Sophie-Caroline FARGUES, Directrice de la Communauté de Communes Les Cheires

Jacques AUGER, notre tuteur de stage à Polytech'Tours

Sylvie LIDGI, bureau d'étude Strateal

Nous remercions chaleureusement :

Jean-Marc JUILHARD, Sénateur, ancien vice-président du Conseil Général du Puy-de-Dôme (1992 - 1998), ancien président de la Communauté de Communes les Cheires (2000 - 2008) et ancien maire de Saint Sandoux (1971 - 1998)

Les agents de la Communauté de Communes

Arnaud SERRE, agent de développement local

Les maires des 11 communes du territoire des Cheires

Bernard FAYE, Maire d'Olloix et Président de la Communauté de Communes Les Cheires

Pierre BROSSARD, Maire de Saint Amant Tallende

Jean-François CARRIOT, Maire du Crest et Président de l'Office de Tourisme

Marie-Odile FAYE, Maire de Cournols et vice-présidente en charge de la Commission « Aménagement du territoire et Habitat »

Serge GAUME, Maire de Tallende, ancien vice-président en charge de la Commission « Economie »

Roger LEPETIT, Maire d'Aydat et vice-président en charge de la Commission « Communication »

Patrick MAUGUE, Maire du Vernet Sainte Marguerite et vice-président en charge de la Commission « Développement Durable »

Jean-Henri PALLANCHE, Maire de Saint Sandoux

Nicole PAU, Maire de Saint Saturnin

Patrick PELISSIER, Maire de Saulzet le Froid

Jean-Pierre PEZANT, Maire de Chanonat

Les élus des communes du territoire

Jacques PARE, élu de Saint Amant Tallende

Jacques ROBIN, élu de Chanonat

Serge TOURET, élu de Saint Amant Tallende et ancien maire de la commune (2001 – 2008)

Isabelle VAN PRAAGH DOREAU, élue de Saint Saturnin et vice-présidente en charge de la Commission « Sociale et vie locale »

Les anciens maires des communes des Cheires

Christian COUGOUL, ancien maire de Saint Saturnin (2001 - 2008)

Jean MERCIER, ancien maire d'Aydat (1989 - 2007)

Les acteurs agricoles

Jean-Michel CELLIER, agriculteur bio à Chadrat (Saint Saturnin)

Laurent DABERT, élu du Vernet Sainte Marguerite

Nicolas ROUGIER, conseiller en aménagement et urbanisme de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme

Les acteurs économiques

Nicolas BLASQUIET, agent au Comité d'Expansion Economique

Corinne DOMME, responsable économique de la plateforme d'Initiative locale d'Issoire

Michel LANTON, responsable économique à la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Isabelle QUARRE, responsable à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Patrice ROUSTAN, responsable de l'association des commerçants artisans de St Amant Tallende

Les acteurs de l'environnement

Philippe BOICHUT, responsable espaces naturels sensibles au PNRVA

Stéphane CORDONNIER, responsable scientifique et technique au Conservatoire des Espaces Naturels

Aurélie DELOUCH, coordinatrice SMVVA

Emmanuel JULHE, chargé de communication et de suivi des déchets au SICTOM des Couzes

Laurent MALY, responsable LPO

Aurélien MATHEVON, technicien de rivière

Les acteurs sociaux

Noël BOISSIER, président du SIVOM de Saint Amant Tallende

Christine COUDEYRAS, responsable du Centre Communale d'Action Social de Saint Amant Tallende

Christine COURTIAL, stagiaire sur la thématique politique jeunesse

Alice FABRE, agent de service administratif

Guy GOURDON, directeur du foyer de Ceyran

Angélique GUIRAUD, responsable du Relais d'Assistantes Maternelles

Claire LEMAITRE, responsable du réseau de médiathèques

Valérie LE POSTEC, responsable du réseau de médiathèques

Aïcha LERAY, responsable du service d'aide à domicile

Chantal MAGNIN, directrice de la structure Multi-Accueil

Véronique PAUC, assistante sociale

Anne-Marie SALOME, responsable du Services de Soins Infirmiers à Domicile

Les acteurs touristiques

Pierre EXANDIER, directeur de l'office de tourisme

Olivier SIGAUD, responsable de la base nautique

Anne TICHIT, responsable accueil de l'office de tourisme

Les acteurs du Grand Clermont

Christel GRIFFOUL, responsable de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole

Vanessa LUCIANI, directrice du syndicat mixte du Grand Clermont

Mais également

Pierre BRUNEL, responsable informatique et communication

Sylvie BURLLOT, responsable de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement

Madame CHOPIN, SMTC

Eric PELISSIER, responsable du service du comptage routier du Conseil Général

Nadine POLOMBO, enseignante à Polytech'Tours

Nous tenons également à remercier l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête habitant.

Ainsi que toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide pour ce rapport.

Table des sigles

A

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AMP : Aides Médico-Psychologiques

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

C

CA : Chiffre d'Affaire

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAPPA : Centre d'Adaptation Professionnelle par l'Artisanat

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CEE : Comité d'Expansion Economique

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

CG : Conseil Général

CLD : Contrat Local de Développement

CLIC : Comités Locaux d'Information et de Concertation

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CMI : Centre Médical-Infantile

COPIL : Comité de Pilotage

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CSP : Catégories Socioprofessionnelles

D

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF-SMAF : Etablissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière

EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail

ETP : Équivalent Temps-Plein

F

FDEN : Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FETREP : Fédération des transports scolaires

FNOTSI : Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative

G

GIR : Groupes Iso-Ressources

H

HYLA 63 : Association de protection des amphibiens à Aydat

L

LAVE : Lacs-Aydat -Volcans-Espaces

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

M

MAE : Mesures Agro-Environnementales

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

N

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication

O

OT : Office de Tourisme

OPHIS : Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social

P

PDU : Plan de Déplacements urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne

POS : Plan d'Occupation des Sols

PSLA : Prêt Social Location-Accession

R

RAM : Réseau d’Assistants Maternelles

RCS : Registre du Commerce et des Sociétés

RGA : Recensement Général Agricole

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

S

SAD : Service d'Aide à Domicile

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun

SMVVA : Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon

SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

STEP : Station de Transfert d'Énergie par Pompage

T

TPU : Taxe Professionnelle Unique

U

UNA : Union Nationale de l’Aide, des soins et des services aux domiciles

W

W.E. : Weekend

Z

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPH : Zone pilote habitat

Introduction

Dans le cadre de notre deuxième année d'école d'Ingénieur au département « Aménagement » de Polytech'Tours, un stage de groupe nous a été confié. Notre sujet consiste à réaliser un diagnostic territorial de la Communauté de Communes des Cheires qui est située dans le département du Puy-de-Dôme (63), à quelques kilomètres de Clermont-Ferrand. Cette collectivité a vu le jour en 2001 et est aujourd'hui à une étape charnière de son existence. En effet, après 10 ans de mise en œuvre, elle souhaite revisiter son projet de territoire et ainsi engager une nouvelle réflexion stratégique, dans un contexte institutionnel et local en pleine mutation.

Dans ce cadre, notre mission est de réaliser un diagnostic territorial en trois phases. Tout d'abord, une évaluation du projet de territoire de 2001-2008, puis, un état des lieux du territoire sous toutes ses facettes et enfin une partie enjeux, qui tient compte des finalités du développement durable.

Le but de cette étude est donc de fournir aux élus et aux techniciens de la Communauté de Commune un véritable outil de travail, considéré comme un élément incontournable dans l'élaboration du futur projet territorial de développement durable (PTDD). C'est donc l'étude que nous allons vous présenter. Ce travail s'est effectué en amont de celui du bureau d'étude Stratéal, qui a pour mission d'instaurer une démarche participative et de mettre en œuvre les phases « stratégie » et « programme d'actions ». L'enquête auprès des habitants, qui est un élément fort de notre diagnostic, a été élaborée en collaboration avec ce bureau d'étude.

Notre travail s'articule en trois volets. Le premier présente le territoire des Cheires, la Communauté de Communes dans son ensemble et le contexte de notre intervention. Le deuxième concerne le projet de territoire de 2001. Une attention toute particulière sera portée à l'évaluation de ce dernier. Le troisième portera sur le diagnostic territorial en lui-même, organisé selon neuf thématiques et qui comprend également les résultats détaillés de l'enquête que nous avons menée auprès des habitants, puis les enjeux qui en découlent.



Tome I : Présentation des Cheires et contexte de notre intervention



Juillet 2011

Aurore GUIBOUX

Rui LIAN

Juliette MINIoT

Florian RISPAL

Julie RODRIGUEZ

Sommaire

Partie 1 : Présentation générale des Cheires	1
I. Un territoire au cœur des volcans d’Auvergne	1
1. A l’échelle de la région Auvergne	1
2. A l’échelle du département du Puy-de-Dôme	1
3. A l’échelle du Grand Clermont	2
II. Les Cheires, un territoire varié aux nombreuses dynamiques	3
1. Historique et compétences	3
2. Un territoire proche de l’agglomération clermontoise aux richesses paysagères variées	4
3. Un territoire composé de trois entités distinctes	7
4. Quelques chiffres clés	9
a. Un territoire en explosion démographique depuis les années 80	9
b. Un territoire attractif	10
c. Une grande disparité du revenu moyen par foyer fiscal mais un territoire qui accueille des ménages aisés	11
d. Une forte augmentation des personnes âgées, qui reste moins importante que celle du Grand Clermont	11
e. Un territoire à la population jeune importante	12
f. Une majorité de familles	13
g. Ménages selon la CSP de la personne de référence	14
Partie 2 : Le contexte de notre intervention	16
I. La démarche du contrat territorial de Développement Durable	16
1. La démarche du projet territoriale de développement durable (PTDD)	16
2. Un projet élaboré en 4 phases	16
II. Notre intervention dans ce projet	17
Bibliographie	19
Table des illustrations	20
Annexes	21

Partie 1 : Présentation générale des Cheires

I. Un territoire au cœur des volcans d'Auvergne

1. A l'échelle de la région Auvergne



Figure 1 : La région Auvergne

Source : Wikipédia.fr

L'Auvergne est une région administrative du Massif Central, sa superficie est de 26 013 km².

Elle couvre quatre départements: l'Allier au Nord, le Puy-de-Dôme au centre, le Cantal au Sud-ouest et la Haute-Loire au Sud-est. Sa population totale est de 1 341 863 habitants (INSEE RGP 2008), ce qui représente environ 2% de la population française.

Cette région a longtemps été à l'écart des grands axes de communication français, tels que le couloir Rhodanien ou le littoral Atlantique. Cet enclavement s'est atténué aujourd'hui notamment avec l'autoroute A75 qui relie le Bassin Parisien à la Méditerranée.

Le chef-lieu est Clermont-Ferrand avec plus de 400 000 habitants, cette ville rassemble presque un tiers de la population régionale. Elle se voudrait désormais comme la capitale de l'ensemble du Massif central.

2. A l'échelle du département du Puy-de-Dôme

Le département du Puy-de-Dôme est limitrophe des départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Corrèze et de la Creuse. C'est un département en forte croissance démographique, il représente environ 50% de la population de la région Auvergne avec 604 200 habitants (INSEE RGP 2007), soit 76 hab/km².

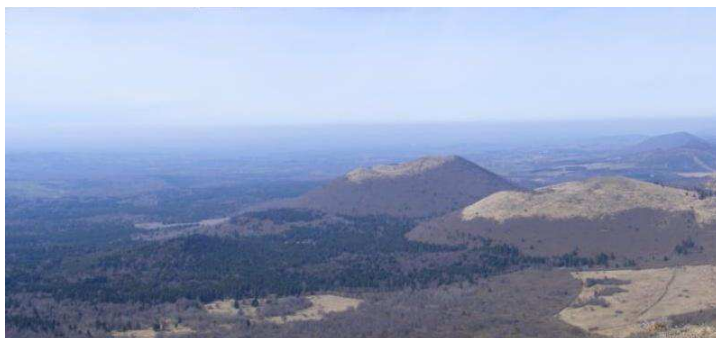


Photo 1 : La Chaîne des Puy

Réalisation personnelle

Le département du Puy-de-Dôme se caractérise tout d'abord par ses volcans, parmi lesquels on trouve le Puy de Dôme, dont le sommet culmine à 1465 mètres d'altitude.



Photo 2 : Le lac Servières
Réalisation personnelle

Ce relief volcanique offre aussi de nombreux lacs pour la pêche, la balade, la voile, etc., tels que les lacs Pavin et Servières.

Ce département accueille également deux Parcs Naturels Régionaux, celui du Livradois Forez et celui des volcans d'Auvergne.

3. A l'échelle du Grand Clermont

Le Grand Clermont est un syndicat mixte (Syndicat mixte du Grand Clermont) qui a pour vocation de définir et d'accompagner la planification spatiale, le développement et l'aménagement d'un ensemble de 108 communes constituant ou entourant l'agglomération de Clermont-Ferrand.



Le périmètre du Grand Clermont

— Limite de communes
— Limite d'EPCI
— Périmètre du Grand Clermont

Réalisation :

Clermont Métropole
Agglomération d'Auvergne
Janvier 2005

Figure 2: Le Grand Clermont

Source : auvergne.pref.gouv.fr

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, le Grand Clermont fédère 108 communes, regroupées en 10 intercommunalités (plus une commune isolée), qui représentent une population totale d'environ 404 000 habitants :

- Une communauté d'agglomération : Clermont Communauté (21 communes)
- 9 communautés de communes, dont celle des Cheires
- Et une commune isolée : Authezat.

Le Grand Clermont s'étend sur 1 332 km². Son territoire est composé à 80% d'espaces non urbanisés, comprenant des portions du Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne, à l'ouest, et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, à l'est. Il est traversé par la vallée de l'Allier. Cependant, il a une extension plus limitée que l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, qui regroupe 147 communes et environ 438 000 habitants sur une superficie de 1 805 km².

II. Les Cheires, un territoire varié aux nombreuses dynamiques

La Communauté de Communes Les Cheires regroupe **11 communes**, rassemblant 11 108 habitants : Aydat, Chanonat, Cournols, Le Crest, Olloix, Saint Sandoux, Saint Amant Tallende, Saint Saturnin, Saulzet le Froid, Tallende et Le Vernet Sainte Marguerite (toutes administrativement rattachées à l'arrondissement de Clermont-Ferrand, et au canton de Saint-Amant-Tallende ou de Veyre-Monton).

Elle se situe à la **périphérie Sud de l'agglomération clermontoise** (à 15 min de Clermont-Ferrand) au cœur du PNR des volcans d'Auvergne, entre la Chaîne des Puys et le Massif du Sancy. C'est un territoire de moyenne montagne.

1. Historique et compétences

Sa création résulte de la **fusion de deux syndicats, le SIVOM de la région de Saint Amant Tallende à vocation sociale et le SIVU du Lac d'Aydat des Puys et Vallées à vocation touristique**. En 1999, les 11 communes se sont donc regroupées sur les bases de ces deux syndicats : ce fut une année test. C'est officiellement en 2000 que la Communauté de Communes des Cheires a vu le jour.

La Communauté de Communes possède aujourd'hui les **compétences obligatoires** suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement local et économique.

Elle possède également les **compétences optionnelles** suivantes :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement ainsi que soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Elle a également pris en charge des **compétences complémentaires** :

- Actions sociales et services à la population.

Cet EPCI s'est doté en 2001 d'un projet de territoire qui avait pour objectif de fixer des axes ainsi que des actions stratégiques pour les 10 ans à venir à l'échelle du territoire.

2. Un territoire proche de l'agglomération clermontoise aux richesses paysagères variées

Le territoire de la Communauté de Communes s'étend sur 20 km d'Est en Ouest et 10 km du Nord au Sud. Sa superficie totale s'élève à 18 000 ha. Il se situe à une vingtaine de minutes de l'agglomération clermontoise. En effet, il bénéficie de **3 axes routiers structurants** desservant Clermont-Ferrand : la D 2089, la D 5, le D 213 et enfin **l'axe essentiel l'A 75**.

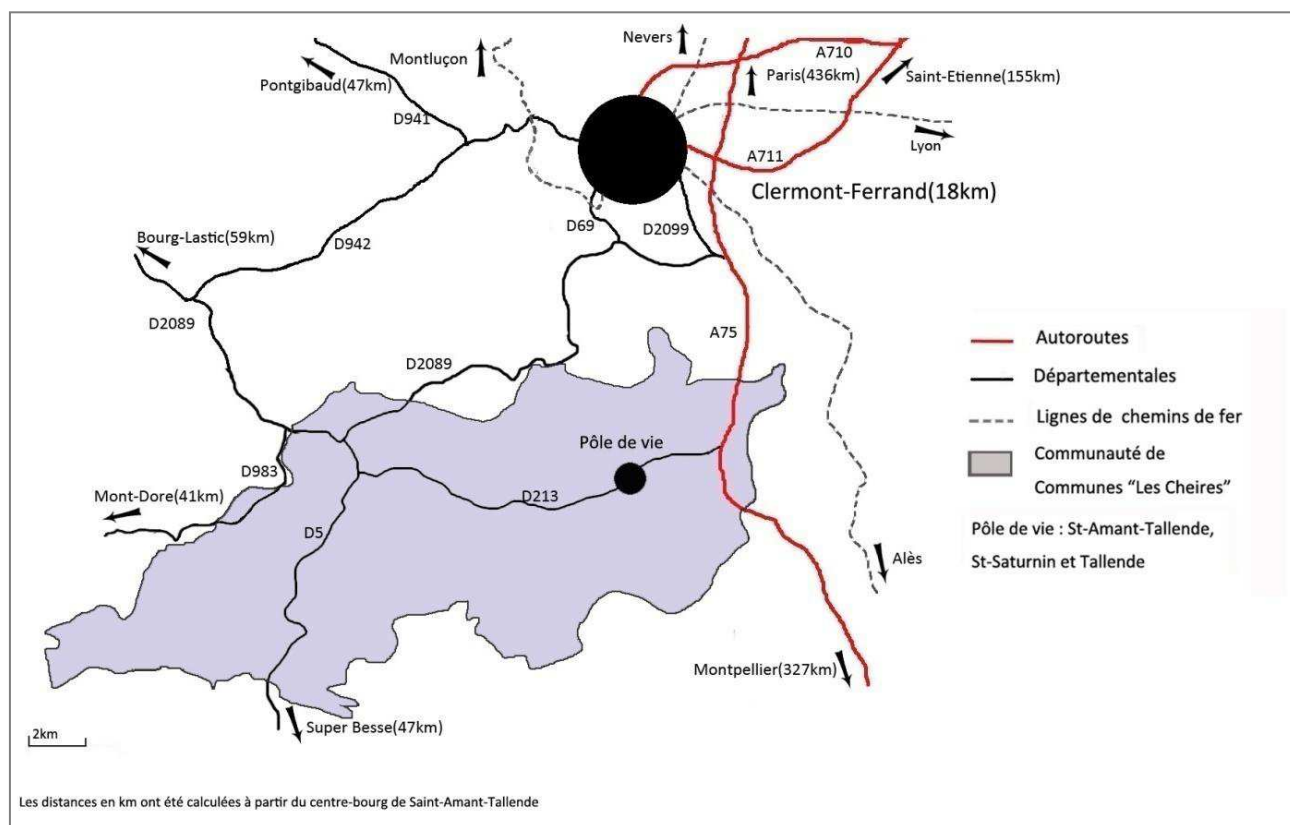


Figure 3 : Localisation des Cheires par rapport à l'agglomération clermontoise

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Sept des onze communes des Cheires font parties du périmètre du **Parc Naturel des Volcans**

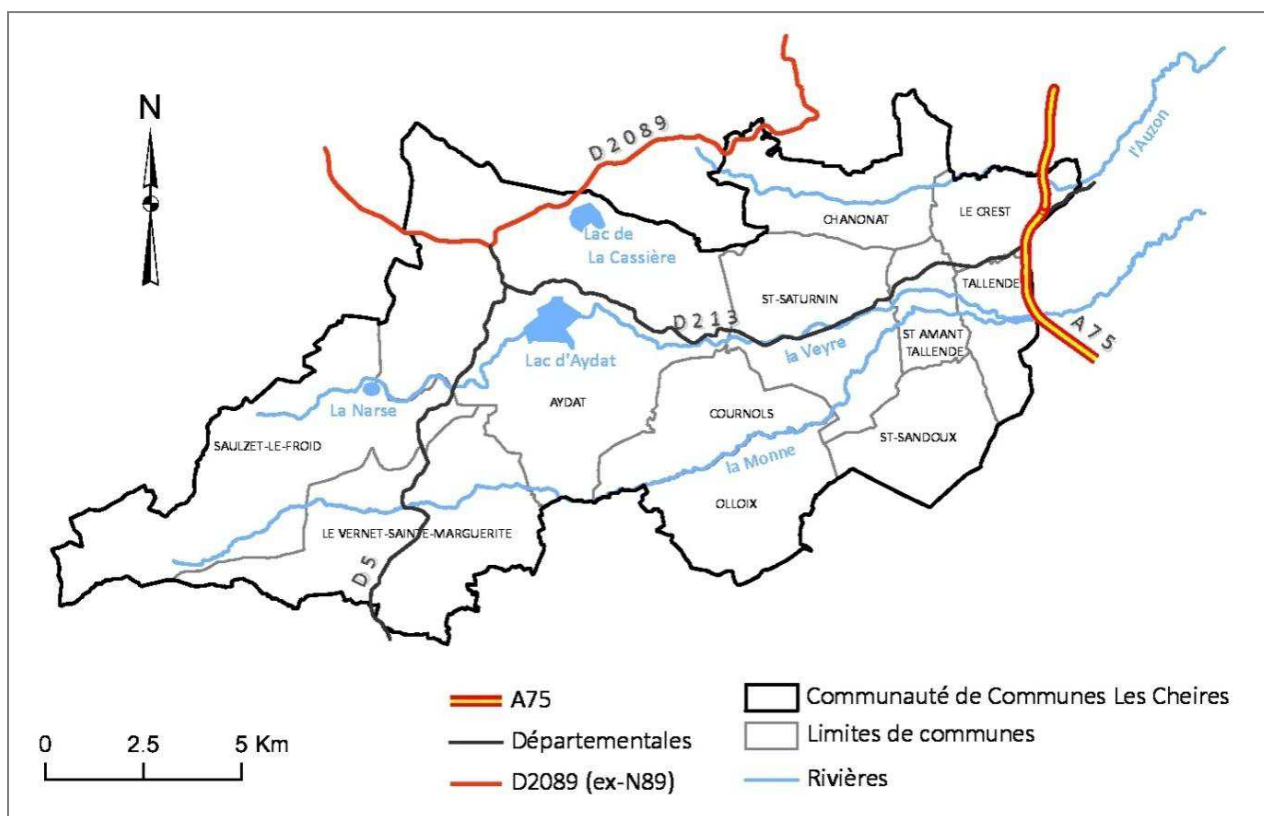


Figure 4: Le territoire des Cheires

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Le territoire est traversé par **trois cours d'eau** principaux, la **Monne** qui prend sa source au pied du Puy Baladou sur la commune de Saulzet, **l'Auzon**, qui prend sa source sur la commune de St Genès Champanelle et la **Veyre**, qui naît de la confluence de la Narse et du Labadeau.



Photo 3: Les trois cours d'eau du territoire (La Veyre, La Monne et l'Auzon)

Source : auvergnebassinauzonbrassac.blogzoom.fr et réalisation personnelle



Photo 4 : Le lac de La Cassière

Réalisation personnelle

La Veyre a la particularité d'avoir eu son cours barré, il y a à peu près 10 000 ans, par une coulée de lave des Puys de la Vache et de Lassolas, ce qui a formé deux lacs de barrage volcanique : **le lac de la Cassière** et **le lac d'Aydat**. Ce dernier est le plus grand lac naturel d'Auvergne.



Photo 5 : Le lac d'Aydat

Source : SMVVA.fr

Enfin, le territoire compte de nombreuses zones humides telle que la **Narse d'Espinasse**, marais basique d'altitude ayant colonisé un ancien lac situé dans un maar issu de l'explosion d'un volcan, le puy de l'Enfer, dont les flancs entourent actuellement la narse.



Photo 6 : Vue depuis la Narse d'Espinasse

Réalisation personnelle

3. Un territoire composé de trois entités distinctes

Les 11 communes des Cheires présentent des bourgs très différents tant en termes de paysage que d'activités économiques et agricoles. En effet, la Communauté de Communes est composée de trois entités territoriales distinctes :

- **Les communes du « bas »** : Chanonat, Le Crest, St Amant Tallende, St Sandoux, St Saturnin et Tallende, bénéficient largement de l'influence de Clermont-Ferrand. Ce sont des communes périurbaines où la pression foncière est forte. Trois de ces bourgs forment un pôle de vie à l'échelle du Grand Clermont : St Amant Tallende, St Saturnin et Tallende. C'est à dire qu'ils concentrent les services ainsi que les équipements de proximité et possèdent un rôle de relais avec le cœur métropolitain.



Photo 7 : Les communes du "bas" (Chanonat, St Amant et St Sandoux)

Réalisation personnelle

- La commune de **Chanonat** est située sur la route départementale 52. Elle est connue pour ses monuments architecturaux remarquables, classés Monuments Historiques.
- **Le Crest** est un village vigneron réputé où restent encore quelques vestiges de l'époque médiévale et des souvenirs d'un passé viticole. Le village se voit de loin avec sa tour de l'horloge, vestige d'un château fort du XIe siècle.
- **Saint-Amant-Tallende** est situé dans une vallée, sur la coulée volcanique des puys de la Vache et de Lassolas, distants de 12 km. Ce village conserve un joli pont et les vestiges de maisons fortes.
- **Saint Sandoux** occupe un emplacement privilégié, dominant une vaste plaine vers l'Est et entouré de deux éminences volcaniques : au Nord le puy de Peyronère (716m) et au Sud le puy de St Sandoux (848m). Ce village est très connu pour ses vergers.
- **Saint-Saturnin** occupe une situation privilégiée entre les gorges de la Monne, entaillées dans les premiers contreforts de la Chaîne des Dômes, et la vallée de la Veyre, ouverte sur la lumineuse plaine de la Limagne. Le village, classé « Plus beaux villages de France », est connu pour son église romane et son puissant château fort du XIIIe siècle.
- **Tallende** est une commune que l'on pourrait qualifier de « ruraine ». Elle a une vocation résidentielle et elle est principalement axée sur l'économie. Elle est d'ailleurs considérée comme le « poumon économique » de la Communauté de Communes.

- **Les communes « intermédiaires »** : Aydat, Cournols et Olloix présentent des caractéristiques différentes. La commune d'Aydat est la plus importante en termes de superficie et de population avec 5 022 ha et 1 982 habitants, alors qu'Olloix et Cournols restent encore des villages préservés de l'influence clermontoise avec un caractère rural marqué.



Photo 8: Les communes "intermédiaires" (Aydat, Cournols, Olloix)

Réalisation personnelle

- La commune d'**Aydat** compte 17 villages. Le territoire communal est traversé par la Cheire d'Aydat, coulée de basalte issue des puys de la Vache et de Lassolas. Cette longue coulée (14 km) a créé un barrage naturel qui a provoqué la formation de deux lacs qui se situent sur la commune : le lac d'Aydat (837 m) qui est le plus grand lac naturel d'Auvergne et le lac de la Cassière (861 m) qui est connu pour les variations importantes et inexpliquées de son niveau d'eau.
 - La commune d'**Olloix** est située entre un plateau granitique et des coulées volcaniques. Olloix fut autrefois le siège d'une importante commanderie de moines-soldats (XVIII ème).
 - **Cournols** est un petit village rural à vocation agricole. Sa situation géographique privilégiée lui permet d'accéder à de nombreux sites touristiques tels que les gorges de la Monne, le lac d'Aydat, ainsi que la Chaîne des Puys.
- **Les communes du « haut »**, Saulzet le Froid et Le Vernet Sainte Marguerite, restent très agricoles et rurales.



Photo 9 : Les communes du "haut" (Saulzet et Le Vernet Ste Marguerite)

Réalisation personnelle

- **Saulzet le Froid** est un petit village, entouré par deux chaînes de montagne : les Monts Dôme, à l'Est et les Monts Dore à l'Ouest. L'agriculture, notamment la production laitière, est très présente dans la commune.
- La commune du **Vernet Sainte Marguerite** se situe géographiquement à une altitude de 1000 mètres environ. Elle a une vocation agricole prédominante.

4. Quelques chiffres clés

Avant de nous intéresser plus particulièrement au profil des habitants de la Communauté de Communes, nous allons souligner les principales caractéristiques démographiques de ce territoire afin de mieux comprendre les dynamiques de cet espace à dominante périurbaine. Celui-ci a connu ces dernières années une réelle explosion démographique liée à l'installation de nouveaux arrivants, de catégorie sociale relativement aisée.

a. Un territoire en explosion démographique depuis les années 80

Le territoire des Cheires a connu une augmentation de sa population de **+89%** entre 1975 et 2007, contre **+18% pour l'aire urbaine** de Clermont-Ferrand et **+8,0% pour le Puy-de-Dôme**. Ce territoire a donc connu une véritable **explosion démographique** depuis les années 80. (INSEE RGP 1975 à 2007).

Un tableau présentant les données relatives à cette expansion sera présenté en annexe 1.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à cette explosion démographique sur le territoire des Cheires, on remarque que ce sont **les communes « intermédiaires » qui ont connu la plus forte explosion démographique** ces 30 dernières années, avec une augmentation de 122% entre 1975 et 2007, contre +95,5% pour les communes du « bas » et - 15% pour les communes du « haut » sur la même période.

Cette explosion démographique sur les communes « intermédiaires » est principalement expliquée par l'augmentation de la population de la commune **d'Aydat, qui a été multipliée par 2,5 entre 1975 et 2007**. Le graphique ci-dessous montre l'évolution démographique des différentes entités composant le territoire depuis 1975, ainsi que l'évolution des Cheires qui totalise la démographie des 11 communes composant la Communauté de Communes aujourd'hui.

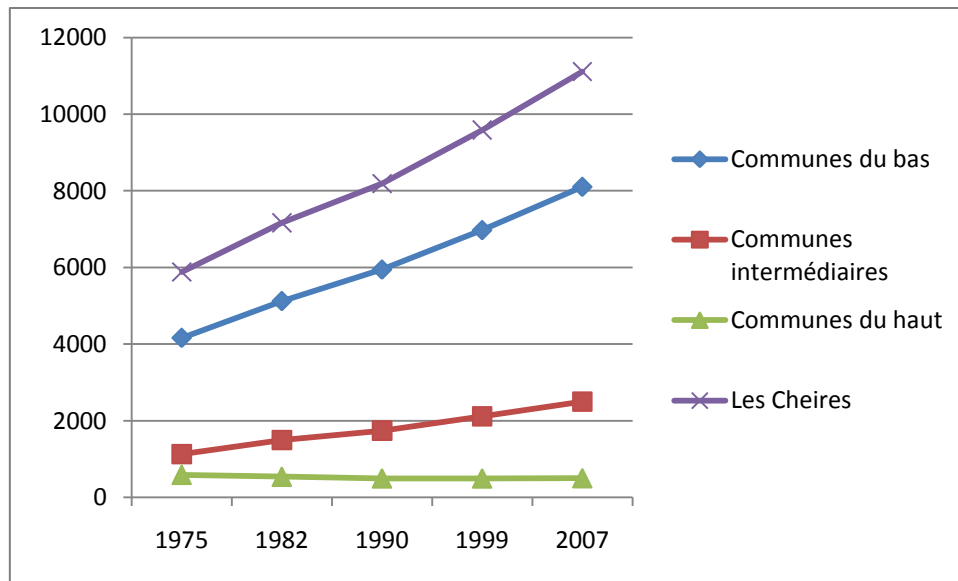


Figure 5 : Evolution démographique selon les entités entre 1975 et 2007

Source : INSEE

Des données communales de l'évolution démographique sont présentées en annexe 1.

b. Un territoire attractif

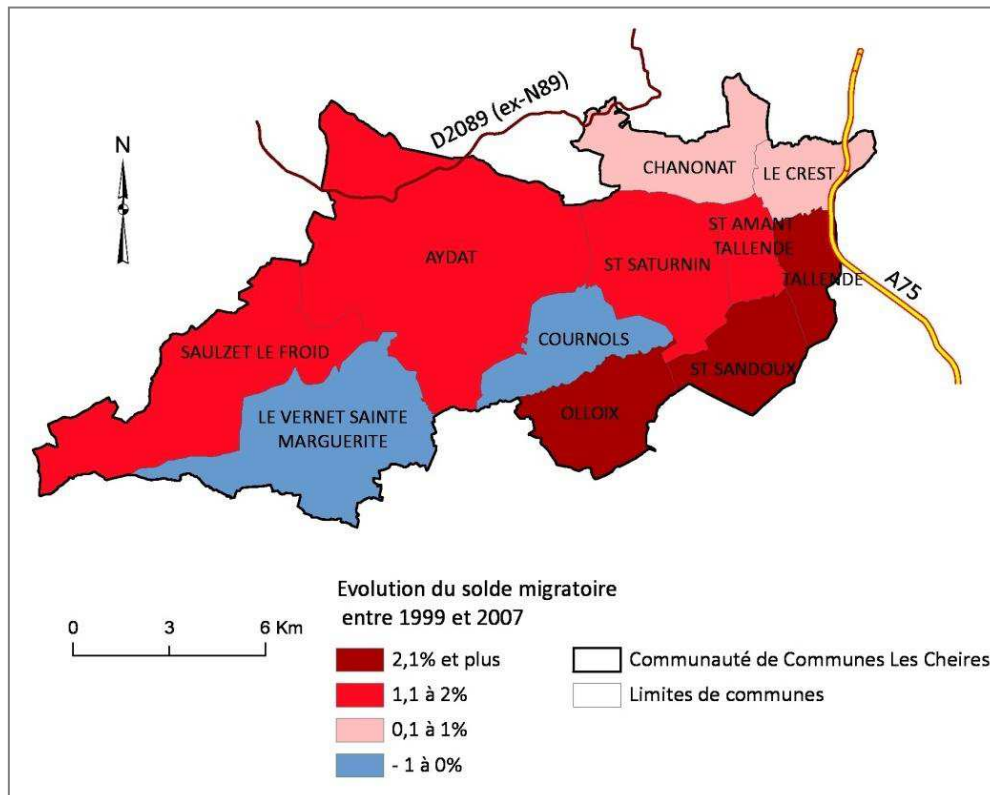


Figure 6 : Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2007

Sources : CRAIG et Données INSEE RGP 2007, réalisation personnelle

Un tableau avec les données concernant l'évolution du solde migratoire entre 1999 et 2007 est présenté en annexe 2.

Le territoire des Cheires **attire de nouveaux arrivants**, en effet, quasiment toutes les communes de la Communauté ont connu une évolution positive de leur solde migratoire entre 1999 et 2007 sauf Cournols et Le Vernet Sainte Marguerite. Ainsi, le territoire intercommunal a connu une augmentation de son solde migratoire de **+1,5 % entre 1999 et 2007** contre **+0,3 % pour l'aire urbaine** de Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme. C'est donc un territoire attractif.

c. Une grande disparité du revenu moyen par foyer fiscal mais un territoire qui accueille des ménages aisés

Le territoire des Cheires connaît **d'importantes disparités dans le revenu moyen annuel par foyer** fiscal. En effet, la commune la plus riche est celle de Chanonat avec 32 333 € et la moins riche est celle du Vernet Sainte Marguerite avec 14 925 €. Cependant, à l'échelle de la Communauté de Communes, le revenu net déclaré par foyer fiscal **en 2007 est de 25 750 €,** contre **23 390€ pour l'aire urbaine** de Clermont-Ferrand et de **21 677 € pour le département du Puy-de-Dôme**. C'est donc un territoire qui accueille une population aisée.

Un tableau en annexe 3 présente les données du revenu moyen par foyer fiscal en 2007, il est à relier avec la carte présentée dans les données de cadrage.

d. Une forte augmentation des personnes âgées, qui reste moins importante que celle du Grand Clermont

Le territoire des Cheires a connu une augmentation de ses **plus de 60 ans de +22% entre 1990 et 2007,** contre **+33,8% pour l'aire urbaine** de Clermont-Ferrand et **+17% pour le Puy-de-Dôme**. Ce territoire a donc connu une augmentation de sa population vieillissante importante par rapport au Puy-de-Dôme mais plus faible que celle du grand Clermont. Les plus de 60 ans représentent **18% de la population totale** des Cheires, contre **21% de la population du Grand Clermont** et **23% de celle du Puy-de-Dôme**. La Communauté de Communes se situe donc dans la moyenne.

Sur la Communauté de Communes, **37% des plus de 60 ans, ont plus de 75 ans**. Ce chiffre est assez stable puisqu'il est de 38,0% pour le Grand Clermont et de 39,4% pour le Puy-de-Dôme.

Si l'on s'intéresse plus précisément aux différentes entités qui composent le territoire, on observe une évolution positive des plus de 60 ans pour les communes du « bas » (+ 30,3%) et « intermédiaires » (+ 17,3%) alors qu'elle est négative pour les communes du « haut » (- 18,6%). Le graphique ci-dessous montre cette évolution.

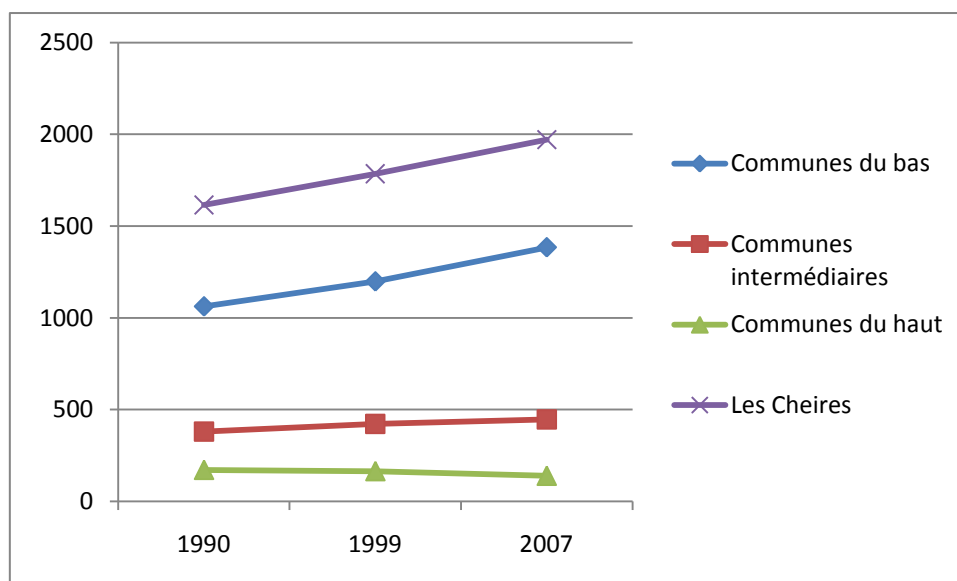


Figure 7 : Evolution démographique des plus de 60 ans entre 1990 et 2007

Source : INSEE

Comme pour la population globale, des données communales de l'évolution des plus de 60 ans et des plus de 75 ans sont exposées en annexe 4 et 5.

e. Un territoire à la population jeune importante

Le territoire des Cheires a connu une augmentation de **ses moins de 15 ans de +43% entre 1990 et 2007**, contre **+62,5% pour l'aire urbaine** de Clermont-Ferrand et **-2,0% pour le Puy-de-Dôme**. Ce territoire a donc subi une importante augmentation de sa population jeune, surtout depuis 1999 (+ 42,6% entre 1999 et 2007). Les moins de 15 ans représentent **21% de la population**.

Au niveau de la Communauté de Communes, ce sont les communes du « bas » qui ont connu la plus forte augmentation avec une variation de +50% par rapport à 1990 et de +34% par rapport à 1999. Les communes « intermédiaires » ont aussi subi une augmentation globale de leur population jeune de +29%, avec une évolution de +44% sur Aydat et de +4% sur Olloix contre -47% sur Cournols. Concernant les communes du « haut », il y a une stagnation globale des moins de 15 ans (-5,5% par rapport à 1990).

Le graphique ci-dessous montre ces évolutions depuis 1990. Il est accompagné d'un tableau présentant les évolutions par commune en annexe 6.

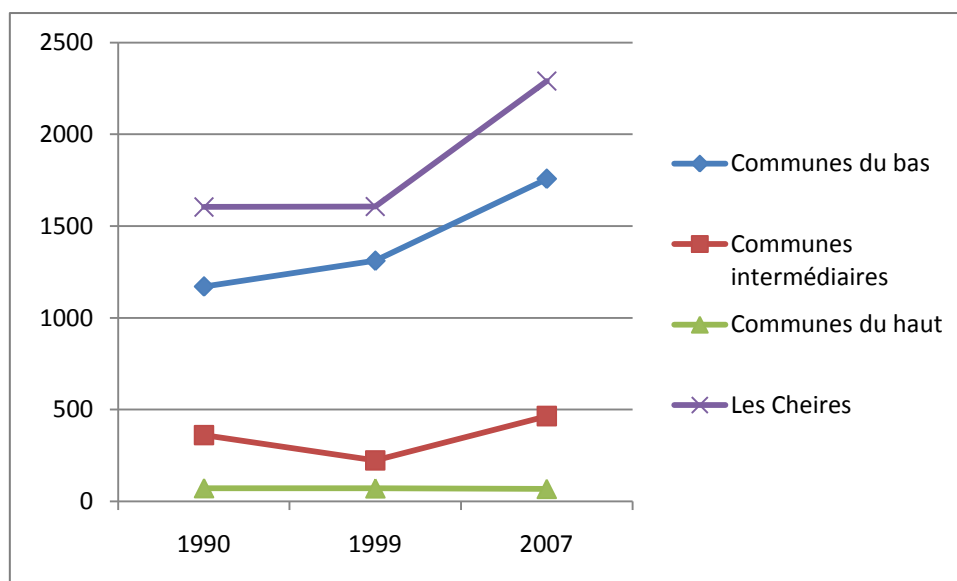


Figure 8 : Evolution des moins de 15 ans depuis 1990

Source : INSEE

f. Une majorité de familles

Le territoire intercommunal est composé à **74% de ménages avec familles**, c'est-à-dire, de couples avec ou sans enfant(s) ou de famille monoparentale. Les ménages d'une seule personne représentent 24% de la population et les autres ménages sans familles, 2%. (INSEE RGP 2007)

Toutefois, si l'on s'intéresse non plus au nombre de ménages avec familles, mais au nombre de personnes vivant **en couple ou en couple avec des enfants**, **88%** de la population sont concernés. Ces chiffres sont globalement stables par rapport à ceux de 1999.

Pour ce qui est du Grand Clermont, le taux de ménages avec familles est de 59% et concerne 63% de la population, alors qu'il est de 61% pour le Puy-de-Dôme et concerne 65% de la population. On remarque donc que la Communauté de Communes se démarque du reste du département, avec un pourcentage de ménages avec familles largement supérieur. Le territoire accueille donc une population à prédominance familiale.

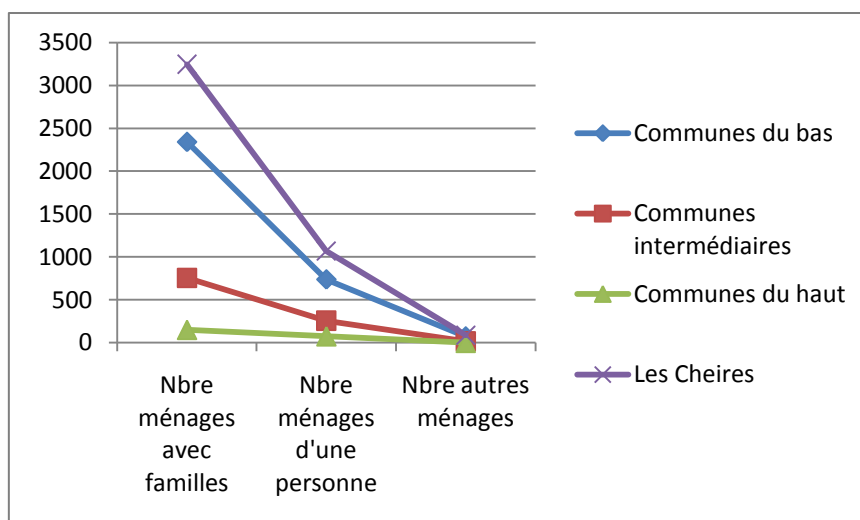


Figure 9 : Evolution du nombre de ménages par type et par entité

Source : INSEE RGP 2007

Si l'on s'intéresse aux différentes entités du territoire, on s'aperçoit que ce sont **les communes du « bas » qui ont la part de ménages avec familles la plus importante (74%)**. Les communes du « haut » ne comptent que 66,5% de ménages avec familles, ce qui reste tout de même supérieur au taux départemental (61%).

Deux tableaux exposant la répartition des ménages par communes se trouve en annexe 7 et 8.

g. Ménages selon la CSP de la personne de référence

Si l'on s'intéresse aux CSP des chefs de familles sur le territoire (actifs comme inactifs), on s'aperçoit que les deux CSP **prédominantes sont** la CSP 7 qui correspond **aux retraités**, avec 29,5% des ménages et la CSP 4, avec 20% des ménages, qui correspond aux **professions intermédiaires**.

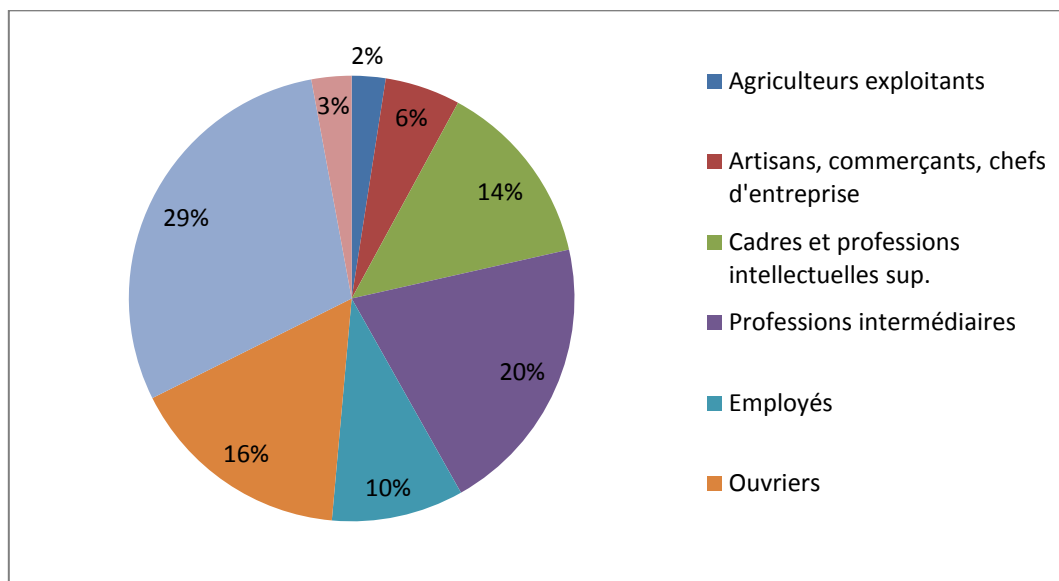


Figure 10 : Répartition des ménages selon la CSP du chef de famille

Source : INSEE RGP 2007

Un tableau présentant la répartition des ménages selon la CSP de la personne de référence pour les Cheires et ses trois entités est présent en annexe 9.

En conclusion, on peut rappeler quelques chiffres clés du portrait démographique du territoire des Cheires:

- Evolution de population de **+90%** depuis 1975
- Augmentation de **+1,5 %** du solde migratoire entre 1999 et 2007
- Revenu net déclaré par foyer fiscal en 2007 : **25 750 €**.
- Les plus de 60 ans représentent **18%** de la population et une augmentation **+22%** entre 1990 et 2007
- Plus **d'1/3** des plus de 60 ans sont âgés de **75 ans et plus**
- Les moins de 15 ans représentent **21%** de la population et une augmentation de **+43%** entre 1990 et 2007.
- **88%** de la population sont des personnes en **couple ou en couple avec enfants**.

On peut donc dire que le territoire des Cheires est un territoire attractif, en pleine expansion démographique, avec une population aisée par rapport à la moyenne départementale. Toutes les communes ne sont pas animées par les mêmes dynamiques. Les communes du « bas » sont donc des communes périurbaines qui accueillent 73% de la population totale des Cheires. Les communes « intermédiaires » ne forment pas une réelle entité. Aydat est une commune à part qui représente la plus importante superficie ainsi que le plus grand nombre d'habitants. Cournols et Olloix se rapprochent davantage des communes du « haut » avec un caractère rural marqué. Ainsi, la Communauté de Communes des Cheires est très hétérogène.

Partie 2 : Le contexte de notre intervention

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Les Cheires se situe à une période charnière. En effet, elle s'engage dans une étude d'actualisation du projet de territoire durable (type agenda 21), au cours de cette année et de la suivante. Notre stage a donc pour but d'engager un premier pas vers ce nouvel objectif.

I. La démarche du contrat territorial de Développement Durable

La Communauté de Communes a créé son premier projet de territoire en 2001 ; après 10 ans de mise en œuvre, elle souhaite le « réviser » et ainsi engager une nouvelle réflexion stratégique, dans un contexte institutionnel et local en pleine mutation.

1. La démarche du projet territoriale de développement durable (PTDD)

La démarche souhaitée par les élus de la Communauté de Communes Les Cheires s'inscrit dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable (circulaire du 13 juillet 2006). C'est une démarche volontaire, portée par une collectivité, un groupement de collectivités ou un territoire de projet qui, s'appuyant sur un projet d'avenir partagé avec l'ensemble des parties prenantes, se dote d'une stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio. La spécificité d'un projet territorial de développement durable réside dans la nécessité de concilier la poursuite de ces finalités avec les enjeux propres au territoire engagé.

Les Cheires a donc pour ambition de définir un projet de développement durable avec l'ensemble des parties prenantes, guidé par les principes fondateurs du développement durable : l'équité sociale, l'efficacité économique et la préservation de l'environnement.

2. Un projet élaboré en 4 phases

L'élaboration de ce projet territorial, véritable tableau de bord de la Communauté de Communes, comprendra quatre phases :

- **1^{ère} phase** : Diagnostic territorial et évaluation
 - Evaluer le projet de territoire réalisé en 2001
 - Réaliser un diagnostic partagé dans le but d'apporter une vision globale et dynamique du territoire (ses atouts, ses potentiels de développement mais aussi ses faiblesses)
 - Mettre en évidence les enjeux du territoire
- **2^{ème} phase** : Définition des orientations stratégiques au regard des enjeux du développement durable
- **3^{ème} phase** : Elaboration d'un programme d'actions opérationnel sur 3 ans de type Agenda 21
- **Phase optionnelle** : Analyse financière destinée à caler les objectifs du projet territorial de développement durable au regard des moyens financiers dont Les Cheires dispose

Différents acteurs interviennent dans la réalisation de ce projet. Tout d'abord, nous, les **élèves ingénieurs de Polytech'Tours** pour l'élaboration de la phase 1. Notre travail sera présenté dans les tome II et III. Mais aussi, une autre stagiaire **Christine Courtial** qui est chargée d'analyser la politique jeunesse de la Communauté de Communes et dont le travail est complémentaire au nôtre. Et enfin le **bureau d'étude STRATEAL**, pour la mise en œuvre de la démarche participative, la définition des enjeux, les phases « stratégie » et « programme d'actions ».

II. Notre intervention dans ce projet

Comme expliqué ci-dessus, notre travail correspond à la phase 1 et constitue donc la base de la réflexion stratégique pour le prochain projet de la Communauté de Communes Les Cheires. Notre étude s'est articulée autour de plusieurs temps forts, comme on peut le voir sur le calendrier ci-dessous, retraçant l'organisation de nos 3 mois de stage. Notre intervention s'est faite en collaboration avec le bureau STRATEAL. Mme LIDGI, spécialiste en « concertation habitant », que nous avons rencontrée à de nombreuses reprises, nous a donc apporté de précieux conseils de méthodologie et nous a formés pour la réalisation de l'enquête auprès des habitants des Cheires.

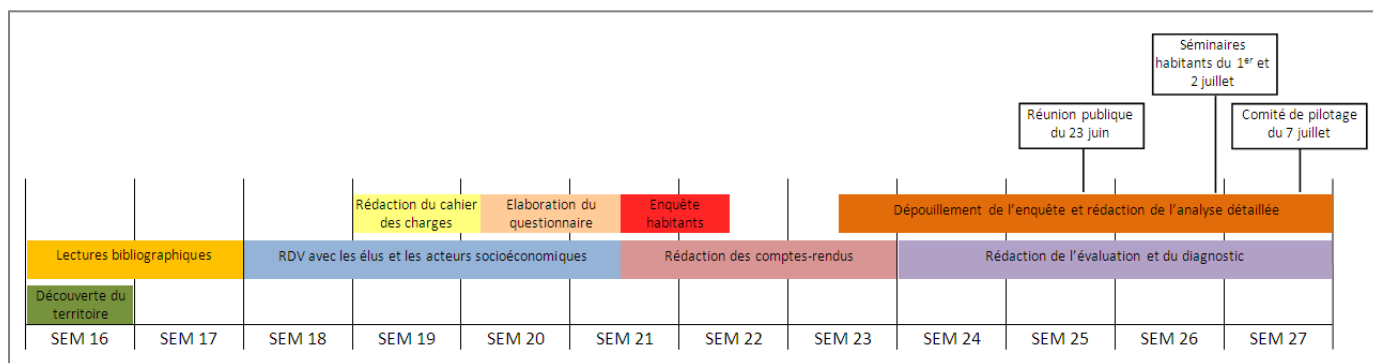


Figure 11 : Calendrier de nos trois mois de stage

Réalisation personnelle

Comme on peut le constater, nous avons rencontré de multiples acteurs pouvant nous renseigner sur le territoire des Cheires. Les entretiens menés auprès de ces derniers étaient élaborés de manière semi-directive. Ainsi, l'objectif était de mesurer l'efficacité et la pertinence des projets exécutés, de connaître leur point de vue sur cette intercommunalité et de récupérer des informations (qualitative et quantitative). En parallèle, nous avons élaboré le cahier des charges de l'enquête habitant et le questionnaire. De plus, nous nous sommes rendus sur le terrain et nous avons fait une analyse détaillée des réponses. Ces documents sont présents dans le tome III de ce rapport.



Photo 10 : Réunion publique du 23 juin au Domaine du Marand

Réalisation personnelle

Nous avons donc été complètement impliqués dans la démarche de ce futur projet de territoire ainsi que dans les dynamiques de la Communauté de Communes. Ainsi, nous avons participé à la première réunion publique des Cheires le 23 juin 2011, premier pas vers la démarche participative, afin de présenter nos premiers éléments de diagnostic.



Photo 11 : Séminaire habitants du 2/07

Réalisation personnelle

Dans le but de nous engager davantage dans la poursuite de cette action, nous avons également participé aux séminaires habitants : tables rondes où les habitants ont pu donner leurs avis et faire part de leurs attentes. Notre stage s'est terminé par la présentation de nos résultats au COPIL.

Ce stage a donc été très enrichissant d'un point de vue tant personnel que professionnel. En effet, nous avons pu, durant trois mois, découvrir le fonctionnement d'une Communauté de Communes de l'intérieur. De plus, son aspect pluri-thématiques nous a permis d'aborder différents sujets, tous aussi variés et intéressants. La réalisation de l'enquête auprès des habitants a également été un point fort de notre stage. Effectivement, cela nous a aidés à être plus rigoureux et à approfondir nos connaissances sur la manière de bâtir et de mener une enquête. Par ailleurs, nous avons bénéficié d'un très bon encadrement tout au long de ce stage, ce qui nous a permis d'aller jusqu'au bout de notre démarche.

Bibliographie

Ressources électroniques :

Tous les sites ont été consultés entre avril et juillet 2011.

www.insee.fr

www.les-cheires.com

www.auvergne.ecologie.gouv.fr

www.puydedome.com

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, 2006, Ministère de l'écologie et du développement durable, 199p.

Table des illustrations

Table des figures :

Figure 1 : La région Auvergne.....	1
Figure 2: Le Grand Clermont	2
Figure 3 : Localisation des Cheires par rapport à l'agglomération clermontoise.....	4
Figure 4: Le territoire des Cheires	5
Figure 5 : Evolution démographique selon les entités entre 1975 et 2007	10
Figure 6 : Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2007	10
Figure 7 : Evolution démographique des plus de 60 ans entre 1990 et 2007.....	12
Figure 8 : Evolution des moins de 15 ans depuis 1990	13
Figure 9 : Evolution du nombre de ménages par type et par entité	14
Figure 10 : Répartition des ménages selon la CSP du chef de famille.....	14
Figure 11 : Calendrier de nos trois mois de stage	17

Table des photos :

Photo 1 : La Chaîne des Puys.....	1
Photo 2 : Le lac Servières.....	2
Photo 3: Les trois cours d'eau du territoire (La Veyre, La Monne et l'Auzon)	5
Photo 4 : Le lac de La Cassière.....	6
Photo 5 : Le lac d'Aydat	6
Photo 6 : Vue depuis la Narse d'Espinasse	6
Photo 7 : Les communes du "bas" (Chanonat, St Amant et St Sandoux).....	7
Photo 8: Les communes "intermédiaires" (Aydat, Cournols, Olloix)	8
Photo 9 : Les communes du "haut" (Saulzet et Le Vernet Ste Marguerite).....	8
Photo 10 : Réunion publique du 23 juin.....	17
Photo 11 : Séminaire habitants du 2/07	18

Annexes

Annexe 1 : Démographie du territoire des Cheires entre 1975 et 2007 (INSEE)

	1975	1982	1990	1999	2007
St Amant	1378	1452	1505	1704	1800
St Saturnin	719	764	788	965	1141
Tallende	515	616	970	1150	1526
Chanonat	649	1073	1238	1426	1602
Le Crest	507	763	937	1127	1206
St Sandoux	398	457	508	603	829
Aydat	789	1107	1322	1648	1982
Cournols	169	196	230	239	222
Olloix	170	195	191	226	297
Le Vernet Sainte Marguerite	327	290	271	267	253
Saulzet le Froid	264	252	228	231	251
Les Cheires	5885	7165	8188	9586	11108
L'aire urbaine de Clermont-Ferrand	362724	383126	396695	409533	429460
Le Puy-de-Dôme	580033	594365	598213	604222	626632

Annexe 2 : Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2007 (INSEE)

		Evolution du solde migratoire entre 1999 et 2007 (en %)
Communes du "bas"	Saint-Amant-Tallende	1,1
	Tallende	2,7
	Saint-Saturnin	1,4
	Saint-Sandoux	3,3
	Chanonat	1,0
	Le Crest	0,1
Communes "intermédiaires"	Aydat	1,7
	Olloix	2,9
	Cournols	-0,8
Communes du "haut"	Saulzet-le-Froid	1,5
	Le Vernet-Sainte-Marguerite	-0,1
	CC les Cheires	1,5
	Aire urbaine (147 communes)	0,3
	Puy-de-Dôme	0,3

Annexe 3 : Revenu net déclaré par foyer fiscal (en euros) en 2010 (INSEE)

		Revenu net déclaré par foyer fiscal (en euros)
Communes du "bas"	Saint-Amant-Tallende	22 655
	Tallende	28 945
	Saint-Saturnin	26 849
	Saint-Sandoux	21 683
	Chanonat	32 333
	Le Crest	29 960
Communes "intermédiaires"	Aydat	24 360
	Olloix	20 891
	Cournols	15 170
Communes du "haut"	Saulzet-le-Froid	22 087
	Le Vernet-Sainte-Marguerite	14 925
CC les Cheires		25 750
Aire urbaine		23 390
Puy-de-Dôme		21 677

Annexe 4 : Démographie des plus de 60 ans entre 1990 et 2007 (INSEE)

	1990			1999			2007		
	Plus de 60 ans	Pop totale	Part des plus de 60 ans	Plus de 60 ans	Pop totale	Part des plus de 60 ans	Plus de 60 ans	Pop totale	Part des plus de 60 ans
Aydat	286	1322	21,63%	316	1648	19,17%	335	1982	16,90%
Chanonat	154	1238	12,44%	157	1426	11,01%	211	1602	13,17%
Cournols	45	230	19,57%	57	239	23,85%	51	222	22,97%
Le Crest	132	937	14,09%	166	1127	14,73%	200	1206	16,58%
Le Vernet	102	271	37,64%	98	267	36,70%	78	253	30,83%
Olloux	50	191	26,18%	49	226	21,68%	61	297	20,54%
Saulzet	70	228	30,70%	67	231	29,00%	62	251	24,70%
St Amant Tallende	352	1506	23,37%	407	1704	23,88%	455	1799	25,29%
St Sandoux	113	508	22,24%	118	603	19,57%	124	829	14,96%
St Saturnin	165	788	20,94%	173	965	17,93%	163	1141	14,29%
Tallende	146	970	15,05%	177	1150	15,39%	231	1526	15,14%
Les Cheires	1615	8189	19,72%	1785	9586	18,62%	1971	11108	17,74%
Aire urbaine de Clermont	67669	351918	19,23%	80071	409533	19,55%	90519	429461	21,08%
Puy-de-Dôme	124808	598493	20,85%	136342	604222	22,56%	146062	626631	23,31%

Annexe 5 : Démographie des plus de 75 ans entre 1990 et 2007 (INSEE)

	1990			1999			2007		
	Plus de 75 ans	Pop totale	Part des plus de 75 ans	Plus de 75 ans	Pop totale	Part des plus de 75 ans	Plus de 75 ans	Pop totale	Part des plus de 75 ans
Aydat	83	1322	6,28%	100	1648	6,07%	110	1982	5,55%
Chanonat	52	1238	4,20%	55	1426	3,86%	63	1602	3,93%
Cournols	20	230	8,70%	18	239	7,53%	19	222	8,56%
Le Crest	185	937	19,74%	213	1127	18,90%	59	1206	4,89%
Le Vernet	32	271	11,81%	34	267	12,73%	36	253	14,23%
Olloux	18	191	9,42%	14	226	6,19%	17	297	5,72%
Saulzet	24	228	10,53%	20	231	8,66%	34	251	13,55%
St Amant Tallende	163	1506	10,82%	173	1704	10,15%	222	1799	12,34%
St Sandoux	45	508	8,86%	44	603	7,30%	43	829	5,19%
St Saturnin	57	788	7,23%	50	965	5,18%	52	1141	4,56%
Tallende	31	970	3,20%	61	1150	5,30%	77	1526	5,05%
Les Cheires	710	8189	8,67%	782	9586	8,16%	732	11108	6,59%
Aire urbaine de Clermont	19121	351918	5,43%	23010	409533	5,62%	34358	429461	8,00%
Puy-de-Dôme	43817	598493	7,32%	48813	604222	8,08%	57598	626631	9,19%

Annexe 6 : Démographie des moins de 15 ans entre 1990 et 2007 (INSEE)

	1990			1999			2007		
	Moins de 15 ans	Pop totale	Part des moins de 15 ans	Moins de 15 ans	Pop totale	Part des moins de 15 ans	Moins de 15 ans	Pop totale	Part des moins de 15 ans
Aydat	268	1322	20,27%	156	1648	9,47%	386	1982	19,48%
Chanonat	257	1238	20,76%	260	1426	18,23%	334	1602	20,85%
Cournols	51	230	22,17%	38	239	15,90%	27	222	12,16%
Le Crest	185	937	19,74%	213	1127	18,90%	223	1206	18,49%
Le Vernet	41	271	15,13%	26	267	9,74%	28	253	11,07%
Olloux	42	191	21,99%	30	226	13,27%	52	297	17,51%
Saulzet	31	228	13,60%	45	231	19,48%	40	251	15,94%
St Amant Tallende	250	1506	16,60%	318	1704	18,66%	351	1799	19,51%
St Sandoux	97	508	19,09%	102	603	16,92%	192	829	23,16%
St Saturnin	153	788	19,42%	183	965	18,96%	278	1141	24,36%
Tallende	229	970	23,61%	235	1150	20,43%	379	1526	24,84%
Les Cheires	1604	8189	19,59%	1606	9586	16,75%	2290	11108	20,62%
Aire urbaine de Clermont	42558	351918	12,09%	37453	409533	9,15%	69168	429461	16,11%
Puy-de-Dôme	102729	598493	17,16%	93150	604222	15,42%	100711	626631	16,07%

Annexe 7 : Répartition des ménages par type et par commune (INSEE)

	Nbre ménages avec familles	Nbre ménages d'une personne	Nbre autres ménages	Total
St Amant	480	214	24	718
St Saturnin	319	123	12	454
Tallende	461	89	0	551
Chanonat	486	136	8	630
Le Crest	365	89	20	474
St Sandoux	229	86	8	323
Aydat	601	206	16	823
Cournols	58	19	0	77
Olloix	96	32	0	128
Le Vernet Sainte Marguerite	72	48	0	121
Saulzet le Froid	79	28	0	107
Les Cheires	3246	1070	88	4404
L'aire urbaine de Clermont-Ferrand	116 293	74 487	4927	195707
Le Puy-de-Dôme	172 343	103 008	6797	282 148

Annexe 8 : Répartition de la population des ménages par type et par commune (INSEE)

	Pop ménages avec familles	Pop ménages d'une personne	Pop autres ménages	Total
St Amant	1436	214	56	1706
St Saturnin	986	123	37	1146
Tallende	1443	89	0	1532
Chanonat	1454	136	16	1606
Le Crest	1045	89	53	1187
St Sandoux	690	86	16	792
Aydat	1732	206	37	1975
Cournols	170	19	0	189
Olloix	280	32	0	312
Le Vernet Sainte Marguerite	201	48	0	249
Saulzet le Froid	230	28	0	258
Les Cheires	9667	1070	215	10952
L'aire urbaine de Clermont-Ferrand	330 459	74 487	11239	416185
Le Puy-de-Dôme	488 349	103 008	15 639	606996

Annexe 9 : Répartition des ménages selon la CSP de la personne de référence par commune(INSEE)

	Nbre ménages CSP 1	Nbre ménages CSP 2	Nbre ménages CSP 3	Nbre ménages CSP 4	Nbre ménages CSP 5	Nbre ménages CSP 6	Nbre ménages CSP 7	Nbre ménages Autre CSP	Total
St Amant	4	48	71	147	79	103	242	24	718
St Saturnin	12	8	74	115	29	94	115	8	455
Tallende	12	39	62	112	62	89	167	8	551
Chanonat	8	40	145	100	56	112	149	20	630
Le Crest	4	41	57	113	36	93	122	8	474
St Sandoux	8	16	16	65	45	53	106	12	321
Communes du bas	48	192	425	652	307	544	901	80	3149
Aydat	16	41	132	181	99	99	230	25	823
Cournols	8	0	8	4	0	15	27	15	77
Olloux	0	0	16	28	8	32	44	0	128
Communes intermédiaires	24	41	156	213	107	146	301	40	1028
Le Vernet Sainte Marguerite	20	4	8	16	4	8	60	0	120
Saulzet le Froid	16	4	8	16	4	16	36	8	108
Communes du haut	36	8	16	32	8	24	96	8	228
Total	108	241	597	897	422	714	1298	128	4405



Tome II : Evaluation du projet de territoire de 2001



Juillet 2011

Aurore GUIBOUX

Rui LIAN

Juliette MINOT

Florian RISPAL

Julie RODRIGUEZ

Sommaire

I.	Le projet de territoire : une réflexion globale et une programmation quinquennale	1
II.	Le projet des Cheires, une initiative complexe	2
1.	Un objectif de cohésion territoriale mais une démarche de concertation biaisée.....	2
2.	Une programmation mal ordonnée et trop segmentée	3
III.	Evaluation du projet : un impact plutôt positif sur le territoire des Cheires	6
1.	Valorisation du cadre de vie et de l'environnement.....	6
2.	Développement touristique et économique.....	8
3.	Services à la personne	11
IV.	Synthèse des actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale	13
1.	De nombreuses actions intercommunales.....	13
2.	Un projet de territoire globalement satisfaisant	15
3.	Principaux enseignements	16
	Bibliographie.....	18
	Table des illustrations.....	19
	Annexes	20

La Communauté de Communes a élaboré son premier projet de territoire en 2001, un an après sa création. Ce document propose des orientations d'aménagement et de développement à suivre pour le futur de la Communauté ainsi qu'un programme d'actions planifié pour 5 ans.

Aujourd'hui 10 ans après, il est très important de faire une évaluation de celui-ci afin d'en tirer des enseignements pour ne pas reproduire les mêmes erreurs dans le futur contrat.

Il est à préciser qu'il a été très difficile de mener à bien cette évaluation en raison du manque de suivi de ce projet et du manque de cohérence entre le planning initial et celui des actions effectivement réalisées.

I. Le projet de territoire : une réflexion globale et une programmation quinquennale

L'objectif de cette démarche est de **définir une stratégie de développement** du territoire pour les 5 prochaines années, fondée sur des initiatives locales et une solidarité intercommunale. Ce premier projet de territoire a permis de contractualiser avec le département du Puy-de-Dôme dans le cadre des Contrats Locaux de Développement (**CLD**) et ainsi de bénéficier d'aides financières. Les CLD contribuent à l'émergence d'axes de développement qui serviront de référence au territoire pour les 10 prochaines années. La mise en œuvre de cette méthode implique la réalisation d'un diagnostic préalable ainsi qu'une démarche de projets, avec un programme opérationnel quinquennal.

Afin d'avoir une démarche de projet globale, les actions inscrites peuvent être financées soit sur **les lignes traditionnelles** de financement du Conseil Général, **soit sur la ligne « CLD »**, uniquement pour les opérations d'investissement. En ce qui concerne les opérations finançables sur la ligne « CLD », le taux d'intervention est variable selon les structures intercommunales : l'aide est calculée en fonction de la richesse potentielle du territoire, du degré de mobilisation locale de cette dernière, de l'éloignement ou de la densité de la population et de la nature communale ou intercommunale du projet. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale bénéficient d'une bonification de ce taux de 5 %.

Durant les trois premières années de mise en œuvre, le strict respect du programme est essentiel et des adaptations ne pourront être envisagées qu'à l'occasion d'un bilan intermédiaire au cours de la troisième année. Ainsi, pendant les premières années de mise en place de l'étude, aucune modification ne pourra être apportée, afin de garantir la cohérence de l'étude initiale, seules des suppressions d'actions pourront être effectuées.

Les actions inscrites au projet de territoire peuvent être de **maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale**, ce qui induit des financements différents.

Ainsi, après avoir établi un diagnostic du territoire pour identifier ses forces, ses faiblesses ainsi que ses opportunités et menaces, un scénario a été choisi afin de définir les principales orientations d'aménagement et de développement à suivre pour les 10 prochaines années. La définition de ces orientations stratégiques est la base du programme d'actions car elle sert de cadre à l'ensemble de l'action publique intercommunale.

II. Le projet des Cheires, une initiative complexe

1. Un objectif de cohésion territoriale mais une démarche de concertation biaisée

Deux scénarii ont d'abord été proposés puis le scénario final de développement a été choisi. Sur la base de celui-ci des orientations stratégiques ont été définies. Le scénario définitif sélectionné est celui d'un **territoire dynamisé et solidaire**, qui privilégie le **développement économique**, mais également la **qualité de vie et le lien social**, avec un bon **maillage des services** sur tout le territoire. Celui-ci prévoit également une extension urbaine maîtrisée tout en accueillant de nouveaux habitants, le tout en conservant l'identité du territoire, notamment ses richesses naturelles et biologiques qui doivent être préservées.

Ce scénario a permis de bâtir un projet de territoire, basé sur **5 axes stratégiques** :

- Des potentiels locaux soutenus
- Une approche ciblée des questions sociales
- Un territoire soudé, des habitants intégrés
- Une économie communautaire porteuse
- Un territoire vivant, communiquant et préservé.

L'objectif de ce programme est **d'assurer la cohésion territoriale** de la Communauté de Communes. Celle-ci passe d'abord par un développement économique endogène et différencié selon les secteurs d'activités, ce qui permettra ensuite de développer la cohésion sociale et de maintenir et d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité locale.

Après l'élaboration du projet de territoire, un programme d'actions a été constitué, à la suite de nombreuses discussions et négociations avec les élus de toutes les communes. Ce programme d'actions est présenté selon un phasage de 5 ans (2003-2007), avec une série de projets présentés par fiches, identifiant clairement les maîtrises d'ouvrage, communales ou intercommunales, et les financements.

Pour élaborer ce programme, la Communauté de Communes a envoyé un questionnaire à chaque commune, afin de hiérarchiser les axes et les actions et ainsi impliquer les élus dans cette démarche, pour qu'ils s'approprient les orientations et les enjeux de ce projet de territoire. Cette enquête a été réalisée selon **7 thématiques** :

- Développement économique
- Tourisme
- Aménagement
- Vie locale
- Solidarité
- Déchets
- Et Agriculture.

Pour chacune de ces rubriques, une série d'actions était proposée, toutes classées selon les axes opérationnels issus du projet. Pour chaque action, les élus devaient définir : son intérêt, fort, moyen ou nul ; l'urgence de sa mise en œuvre, à court, moyen ou long terme ; ainsi que sa maîtrise d'ouvrage.

3 axes majeurs et prioritaires pour les communes sont ressortis dans ce questionnaire : **l'aménagement, la vie locale et la solidarité**. On constate donc que le développement économique et le tourisme ne représentent pas des priorités pour les élus communaux, or, ces deux thématiques

sont des piliers pour le développement du territoire. Il a donc fallu reconsidérer les priorités pour que les programmes intercommunaux soient mieux pris en compte dans le projet de territoire.

Ainsi, pour donner une ambition globale au territoire et non le restreindre uniquement à des petites actions d'intérêt communal, les orientations majeures à suivre ont été réaffirmées avant d'élaborer le programme. Les grandes orientations de ce projet de territoire, qui doivent se retrouver dans chaque axe, sont donc :

- Le développement économique à l'échelle intercommunale : avec l'aménagement des ZA, le développement touristique, le soutien à l'activité commerciale et artisanale
- La valorisation de l'identité et de l'image des Cheires : avec les projets d'aménagement de bourgs, des actions d'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur du patrimoine et des paysages
- Le développement d'une politique sociale ambitieuse
- Une répartition homogène des actions sur l'ensemble du territoire.

Le programme d'actions a ensuite été réalisé sur la base des orientations proposées à la suite de la démarche exposée précédemment, il a été validé par le conseil communautaire en septembre 2002.

2. Une programmation mal ordonnée et trop segmentée

Il est composé de **14 axes** opérationnels.

- **Axe 1 : Appui aux opérations de restructurations des centres bourgs**

Cette orientation est exclusivement à **maîtrise d'ouvrage communale**. C'est un des piliers du projet car c'est un axe important pour le développement du tourisme sur Les Cheires. Il vise à améliorer l'aspect esthétique des bourgs et leur accessibilité, avec notamment des aménagements de place.

- **Axe 2 : Développement des équipements d'accueil aux populations cibles (enfance, jeunesse, personnes en difficulté...)**

Il comporte un certain nombre d'actions intercommunales prioritaires. On peut citer par exemple le projet petite-enfance, avec la création d'une structure multi-accueil petite-enfance à Saint Amant Tallende et celle d'une halte-garderie et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) à Rouillas-Bas.

Une autre action de cet axe concerne la création d'un pôle solidarité à St Amant (réhabilitation d'un bâtiment pour regrouper des associations caritatives présentes sur le territoire ex: resto du cœur), la création de maisons d'associations ailleurs sur le territoire est également prévue. La titularisation de l'équipe PDI est également un point important pour la politique d'insertion du territoire. D'autres actions à maîtrise d'ouvrage intercommunales sont prévues, on peut évoquer notamment une étude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, la conception d'un point information jeune ou encore l'édification d'un gymnase intercommunal et de salles de sport pour la jeunesse.

En outre, cette orientation comprend diverses actions à maîtrise d'ouvrage communale, concernant surtout la création de classes ou d'écoles dans de nombreuses communes.

- **Axe 3 : Appui aux démarches décroisonnées et transversales d'accès à la culture**

Celui-ci est marqué par un projet phare : la mise en place du réseau de médiathèques, qui s'attachera à créer des lieux de convivialité, afin de renforcer le lien social, mais également des

animations dans toutes les communes. Les actions menées sur ce point sont à la fois à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale.

D'autres projets pour faciliter l'accès à la culture sont à maîtrise d'ouvrage exclusivement communale, ils concernent essentiellement des créations de bibliothèques dans certaines communes des Cheires.

- **Axe 4 : Appui à la mise en place de service à la population**

Il vise essentiellement à maintenir et renforcer les nombreux services à la population existants, tels que le portage de repas à domicile, avec l'acquisition d'un nouveau véhicule, le service d'aides à domicile ou encore le bus des montagnes. Cette action est exclusivement à maîtrise d'ouvrage intercommunale.

- **Axe 5 : Animation locale**

Elle concerne l'organisation annuelle de manifestations d'envergure en collaboration avec les associations locales. Celles-ci sont essentielles à l'animation de la Communauté de Communes et permettent de dynamiser la vie locale et l'attractivité du territoire, notamment touristique.

- **Axe 6 : Amélioration du cadre de vie**

Cet objectif comprend deux catégories d'actions :

- La restauration des façades des bâtiments communaux, tels que les églises, les mairies ou encore les écoles, et des aménagements paysagers, des entrées de bourgs notamment. L'ensemble de ces actions est à maîtrise d'ouvrage communale mais l'intercommunalité permet de rendre ce travail cohérent et harmonisé, avec une bonne intégration dans le projet de territoire.
- La mise en place d'une politique de fleurissement globale avec une maîtrise d'ouvrage intercommunale, de façon à harmoniser les politiques communales.

- **Axe 7 : Soutien à la politique de l'habitat**

Cet axe comporte différentes actions essentiellement à maîtrise d'ouvrage intercommunale. En effet, la Communauté de Communes a souhaité mettre en œuvre une politique de l'habitat globale et cohérente sur tout le territoire. L'action phare de cet axe porte sur l'élaboration d'une étude globale habitat, afin de répondre aux nombreuses problématiques liées à l'habitat existantes sur le territoire. La Communauté de Communes souhaite faire de cette action « un des leviers du projet de territoire ». D'autres actions relevant de l'habitat sont également programmées, telles que la création de logements sociaux, ou encore d'une ZPH.

- **Axe 8 : Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine, de l'environnement et du paysage**

Cette action porte sur la réalisation ou la mise en œuvre de plans de gestion. Celui des Gorges de la Monne existant depuis 1995, il s'agit donc de continuer les actions de préservation des richesses patrimoniales entreprises. De plus, le projet de territoire prévoit la création d'un nouveau plan de gestion sur la Montagne de la Serre. (Cf. diagnostic)

- **Axe n° 9 : Amélioration et diversification des pratiques agricoles**

Cet axe contient deux actions :

- L'amélioration des abords d'exploitations agricoles, qui a pour but la valorisation de la qualité paysagère.
- Et la création d'une entreprise adaptée à St-Sandoux, pour valoriser la pomiculture sur le territoire.

- **Axe n° 10 : Développement du tourisme**

On peut relever trois projets d'envergure sur Les Cheires :

- La base nautique d'Aydat
- Le pôle culturel de Saint Saturnin
- Et le centre d'activités de pleine nature à Pessade.

Ces trois projets représentent de forts enjeux pour la Communauté de Communes et s'inscrivent dans une stratégie de tourisme de qualité et de proximité avec l'agglomération clermontoise.

D'autres actions moins importantes ont également été planifiées, notamment l'aménagement d'un site de vol libre à Saint Sandoux, la création d'un guide de randonnée intercommunal, afin de promouvoir le tourisme vert sur le territoire des Cheires, ou encore la réfection de gîtes.

- **Axe n° 11 : Planification environnementale et architecturale**

Cet axe est exclusivement constitué de la réalisation d'un schéma de cohérence stratégique pour la Communauté de Communes. Celui-ci était spécialement souhaité par les élus, afin de constituer une première trame pour la réalisation du SCoT.

- **Axe n° 12 : Développement et qualité des zones d'activités**

Une seule action intercommunale est prévue dans cet axe : l'extension des zones d'activités de Tallende et de Saint-Saturnin. Cependant, la Communauté de Communes a déjà bien initié le développement de ces zones et leur extension est prévue à moyen terme (3 à 5 ans).

- **Axe n° 13 : Restructuration artisanale et commerciale**

Un travail sur les vitrines et les enseignes a été mis en place par la Communauté de Communes, dans une logique d'amélioration du cadre de vie et de valorisation. Une autre action prévoit la création d'un multiple rural au Vernet Sainte Marguerite.

- **Axe n° 14 : Aménagement de sites stratégiques**

Cet axe est relatif à l'aménagement du site de covoiturage de la Jonchère et à ses futures perspectives de développement.

Ainsi, on peut voir que cette programmation est très dense, avec beaucoup d'axes et d'orientations. Cette multiplication d'objectifs constitue certainement un frein au bon déroulement de la programmation de ce projet de territoire. En effet, ceux-ci n'étant pas suffisamment priorisés et trop nombreux, les différents axes ne se révèlent donc pas assez opérationnels.

A la suite de cette programmation par axes, des fiches projets par action ont été réalisées pour la période 2003-2007, accompagnées d'une programmation financière.

Aujourd'hui, après 10 ans de fonctionnement de son projet de territoire, la Communauté de Communes souhaite le revisiter et l'évaluation qui sera présentée dans la partie suivante représente la phase préalable à la création du nouveau projet des Cheires.

III. Evaluation du projet : un impact plutôt positif sur le territoire des Cheires

Afin de mettre en œuvre son nouveau projet de territoire, la Communauté de Communes Les Cheires souhaite faire le bilan de son précédent projet. Ainsi nous nous attacherons dans cette partie à évaluer de façon quantitative et qualitative le programme d'actions s'étalant de 2003 à 2008.

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, le projet de territoire de 2001 se décline en 14 axes. Pour mieux l'évaluer nous avons choisi de regrouper ces axes en 3 thèmes : Valorisation du cadre de vie et environnement, développement touristique et économique et services à la personne. Ainsi dans la suite de cette partie nous évaluerons ces 3 thèmes.

Les tableaux reprenant les actions de façon détaillée sont présents en annexe (de 1 à 12).

1. Valorisation du cadre de vie et de l'environnement

Ce premier thème regroupe les axes suivant :

Axe 1 : appui aux opérations de restructuration de centre bourg

Axe 5 : animation locale

Axe 6 : amélioration du cadre de vie

Axe 7 : soutien à la politique de l'habitat

Axe 8 : soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine de l'environnement et du paysage

Axe 11 : planification environnementale et architecturale

Pour cette thématique, **50 actions CLD** étaient programmées entre 2003 et 2007 et **33 ont été réalisées**.

Concernant l'**axe 1**, toutes les actions étaient à maîtrise d'ouvrage communale : 33 étaient programmées et 17 ont été faites ou sont en cours d'élaboration. Cet axe a donc permis d'embellir les villages et d'améliorer le cadre de vie en restructurant les places au cœur des villages. Cependant, certaines communes notamment Le Crest ne se sont pas assez investies dans cet axe.

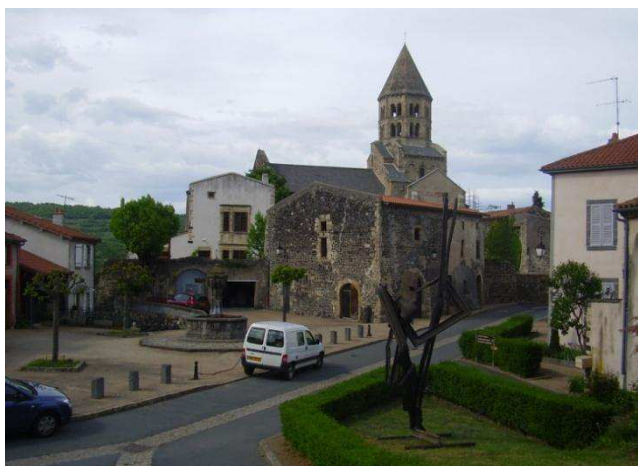


Photo 2: Place devant le château de St Saturnin

Réalisation personnelle



Photo 1 : Place Beaudonnat au Crest

Réalisation personnelle

A propos de l'**axe 5**, une action intercommunale était programmée : « Organisation annuelle de manifestations d'envergure avec les associations locales ». Elle a été réalisée avec notamment

Pom'millénium et Vent des Volcans, associations qui ont été arrêtées depuis : l'animation locale ne fédère que peu les habitants des Cheires.

L'axe 6 comprenait 9 actions dont 7 communales et 2 intercommunales. Trois n'ont pas été réalisées et notamment la politique de fleurissement globale de la Communauté de Communes qui est probablement un manque pour l'intercommunalité. Une action importante est actuellement en cours : l'aménagement de la zone humide du lac d'Aydat (Cf. partie diagnostic). Les actions communales visent toutes à améliorer l'aspect esthétique de certains bâtiments et notamment les mairies.

La politique de **soutien à l'habitat** concerne principalement Les Cheires avec 4 actions sur 5 au total. On y trouve notamment une action phare (comme vu précédemment), le PLH qui sera détaillé dans la partie diagnostic. Cependant, la politique de logements sociaux n'a pas encore abouti et un projet d'Etude Zone Pilote Habitat à Saint-Saturnin a été abandonné. Ainsi, 3 actions sur 5 ont échoué.

L'intercommunalité s'est engagée dans le **soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine de l'environnement et du paysage**. Elle a réalisé les 4 actions inscrites au projet, tels que : « Aménagement des Gorges de la Monne : parc à moutons » ou encore « Etude préalable au plan de gestion du plateau de la Serre ».



Photo 4 : Plateau de la Serre

Réalisation personnelle



Photo 3 : Les Gorges de la Monne

Réalisation personnelle

En ce qui concerne les actions à maîtrise d'ouvrage communale, elles ont été plus souvent sur des lignes de subventionnements classiques que CLD (1 CLD et 8 classiques). En revanche, elles ont toutes été réalisées, elles concernaient principalement la réfection du petit patrimoine des communes.

L'axe 11 ne comprenait qu'une action à maîtrise d'ouvrage intercommunale : le schéma de cohérence stratégique. Celui-ci a été réalisé avant le SCoT du Grand Clermont afin d'être force de proposition. Il est décomposé en 12 thèmes et identifie des problématiques et enjeux pour les futures années.

Ces actions ont contribué à revitaliser en partie les centres bourgs et à améliorer le cadre de vie des habitants avec des bourgs plus accueillants, un petit patrimoine restauré, des espaces réaménagés, etc. Il est important de souligner que les actions en faveur de l'environnement et du patrimoine ont toutes été réalisées, ce qui montre un certain dynamisme des Cheires ainsi que des communes dans ce domaine. Cependant, de nombreuses actions restent à faire. On peut par exemple citer certains bourgs (Le Crest, Tallende, etc.) ou certains éléments du petit patrimoine qui mériteraient une réfection. La politique de fleurissement, déjà évoquée, permettrait aussi de renforcer l'identité du territoire. Enfin, des initiatives sont attendues dans le secteur de l'habitat, où les actions n'en sont encore qu'à leurs prémices.

En revanche, il est à noter que la Communauté de Communes s'investit pour instaurer une unité et des objectifs identiques pour tout le territoire.

D'un point de vue financier, les réalisations liées à ce thème ont coûté 1 046 417€ à la Communauté de Communes soit 12% du budget total.

2. Développement touristique et économique

Ce thème regroupe les axes suivants :

Axe 9 : amélioration et diversification des pratiques agricoles

Axe 10 : développement du tourisme

Axe 12 : développement et qualité des zones d'activités

Axe 13 : restructuration artisanale et commerciale

Axe 14 : aménagement des sites stratégiques

Sur **15 actions CLD, 13 ont été réalisées**. Il est à préciser que la majorité de ce programme était à l'initiative de la Communauté de Communes.

Au sujet de **l'amélioration et la diversification des pratiques agricoles**, aucune commune n'a mené d'actions. Ainsi, Les Cheires ont réalisé deux opérations : « Amélioration et diversification des abords d'exploitations agricoles » et « Création d'une entreprise adaptée à St-Sandoux : acquisition de plants et équipements (paragrêles, fournitures ...) ». L'amélioration de l'aspect esthétique des exploitations n'a pas eu les effets escomptés. En effet, cinq dossiers ont abouti, ce projet n'a donc pas été reconduit. Concernant la création de l'entreprise adaptée, ce projet est actuellement en cours de réflexion.

Le **tourisme** a été une problématique importante lors de ce projet de territoire. En effet, il représente 82% du budget de cette thématique. Ce sujet comporte des actions phares comme l'« Aménagement du pôle touristique d'Aydat », la « Création du pôle culturel à St Saturnin », la « Création du centre d'activités pleine nature à Pessade », etc. (Cf. partie diagnostic). Ces réalisations ont permis de créer quelques emplois sur le territoire, notamment avec la base nautique et l'EPIC. Huit actions étaient inscrites et 6 ont été réalisées. En effet, la Communauté de Communes n'a pas réalisé le complexe aquatique mais ce n'était pas une action majeure de ce projet de territoire. La commune de Cournols n'a pas non plus conçu sa maison des traditions agricoles.



Photo 6 : Base nautique et office de tourisme à Aydat

Réalisation personnelle



Photo 5 : Grange de Mai à St Saturnin

Réalisation personnelle

L'axe 12 ne concerne que Les Cheires, 1 action a été réalisée et une seule était inscrite. Elle concerne l'extension des deux zones d'activités présentes sur le territoire : Cheiractivité et la Tourtelle. Ces ZA seront présentées dans la partie diagnostic. Ces extensions ont permis d'offrir aux entreprises du territoire des conditions d'accueil plus structurées.



Photo 8 : ZA de Cheiractivité

Réalisation personnelle



Photo 7 : ZA la Tourtelle

Réalisation personnelle

La restructuration artisanale et commerciale représente 3 actions. Deux sont des actions intercommunales : la construction d'un multiple rural au Vernet Sainte Marguerite et les aides aux vitrines et enseignes qui ont profité seulement à deux entreprises. En effet, les commerçants ont jugé l'investissement trop important. La dernière action est à l'initiative d'Aydat afin de réaliser un pôle commercial à Rouillas-bas. Ces opérations ont ainsi permis de créer quelques emplois et de mieux répartir l'offre commerciale.



Photo 9 : Multiple rural du Vernet

Réalisation personnelle

Le **réaménagement des sites stratégiques** concerne deux actions intercommunales : « Aménagement de l'aire de covoiturage de La Jonchère » et « Etude des orientations de développement de La Jonchère ». Aujourd'hui, l'aire de covoiturage est un aménagement qui fonctionne plutôt bien et qui est un exemple à l'échelle du département.



Photo 10 : Aire de covoiturage du Crest

Réalisation personnelle

Par conséquent, les actions permettant le développement touristique et économique ont été plutôt bien menées malgré quelques échecs comme l'aide aux agriculteurs pour l'intégration paysagère de leurs bâtiments ou encore l'aide aux enseignes. En revanche, les actions touristiques ont quasiment été réalisées dans leur intégralité et ont permis de donner une nouvelle ampleur au territoire. Il en est de même pour l'aménagement de sites stratégiques avec l'aire de covoiturage. L'extension des ZA a, elle aussi, contribué à développer ce territoire. Ainsi, la Communauté de Communes a dépensé 6 859 746 € soit 77% du budget total.

3. Services à la personne

Ce dernier thème regroupe :

Axe 2 : développement des équipements d'accueil aux populations cibles (enfance, jeunesse, personnes en difficulté...)

Axe 3 : appui aux démarches décroisées et transversales d'accès à la culture

Axe 4 : appui à la mise en place de services à la population

Ce thème contient **19 actions CLD** dont **10 ont été réalisées**. Il est important de noter que de nombreuses réalisations subventionnées en ligne classique étaient également inscrites.

L'axe 2 représente 14 actions CLD dont 5 ont été réalisées (2 communales et 3 intercommunales). De plus, de nombreuses actions inscrites devaient être financées sur ligne classique, notamment la création de nouvelles écoles (Chanonat, Le Crest), de maisons des associations, d'un gymnase intercommunal, etc. Pour les opérations à maîtrise d'ouvrage intercommunale, 3 ont été réalisées : la création d'une structure multi-accueil petite-enfance à Saint Amant Tallende, celle d'une halte-garderie et d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) à Rouillas-Bas ainsi que l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire. Des actions ont été abandonnées : la création d'un pôle solidarité à St Amant (réhabilitation d'un bâtiment pour regrouper les associations ex: resto du cœur) ; la réhabilitation de la Pradat, le CLSH, la création d'un pôle emploi service et d'un point information jeune. Les 3 actions réalisées ont été importantes pour le développement du territoire. La structure multi-accueil de St Amant a accueilli 87 enfants en 2010 et offre 10 emplois. En ce qui concerne le RAM, il propose une liste de 90 assistantes maternelles et permet d'en rassembler 33 lors de temps forts.



Photo 11 : Structure multi-accueil de St Amant

Réalisation personnelle

La halte-garderie s'apparente plus aujourd'hui à une structure multi-accueil avec 33 enfants accueillis en 2010 et 4 emplois créés. Ces trois réalisations seront davantage détaillées dans le diagnostic du territoire.



Photo 12 : Structure multi-accueil de Rouillas Bas
Réalisation personnelle

Une étude relative à l'installation d'une maison de santé a donc été menée, elle regroupait des médecins, des infirmières, etc. Cependant, ce projet n'a pas abouti car, d'une part, il était à l'initiative de professionnels qui ont mal estimé le coût d'une telle opération et d'autre part, les élus n'étaient pas tous favorables à cette installation un peu trop excentrée du pôle de vie (St Amant-Tallende-St Saturnin). On peut également souligner que la titularisation de l'équipe PDI (subventionnée en ligne classique), point important dans le projet de territoire, n'a pas été faite.

Comme déjà développé précédemment, **l'axe 3** concerne l'élaboration d'un réseau de médiathèques qui est à l'initiative de la Communauté de Communes et la création de bibliothèques dans les communes, à maîtrise d'ouvrage communale et principalement financée sur ligne classique. Ainsi, en 2005 au lancement de ce projet un poste de responsable a été créé et en 2010 toutes les communes étaient équipées d'une médiathèque. Aujourd'hui, le réseau est composé de 40 bénévoles et touche 10 à 15% de la population. Le réseau de médiathèques et ses problématiques seront exposés dans la partie diagnostic. Par ailleurs, la totalité des actions CLD ont été réalisées ainsi que la quasi-totalité des aménagements de bibliothèques sur ligne classique.

L'appui à la mise en place de services à la population concernait uniquement deux actions : l'aide aux transports (halte-garderie, centre aéré...) et l'acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile. Celles-ci ont donc permis de consolider l'existant. En effet, le service de portage de repas ou encore l'aide à domicile existaient déjà avant la création des Cheires.

Ce thème a globalement été bien accompli. Aujourd'hui, les nouvelles structures créées sont des atouts pour le territoire et permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants. Notamment grâce aux deux structures multi-accueil qui fonctionnent plutôt bien, mais également les services pour les personnes âgées qui ont pu se développer sur tout le territoire. Cependant, le projet de réseau de médiathèques n'est pas allé jusqu'au bout ; en effet, il n'existe pas de relais entre les différentes médiathèques du territoire. Ainsi, il n'y a actuellement pas d'échange de livres ou d'autres supports. Il est à souligner que dans ce thème des actions en faveur de la jeunesse ont été supprimées, notamment le point information jeunes, mais également de nombreuses maisons des associations. On note ainsi le manque d'une politique en faveur de la jeunesse.

Les Cheires s'est engagée à hauteur de 987 440€ soit 11% du budget total.

IV. Synthèse des actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale

1. De nombreuses actions intercommunales

Actions	Coût en Euros hors taxes	Taux de subvention Conseil Général	Financement Les Cheires	Année prévisionnelle	Année de réalisation
Axe 1: Appui aux opérations de restructuration de centres bourgs					
Axe 2 : Equipements d'accueil					
Création d'une structure multi-accueil petite-enfance à Saint-Amant-Tallende	700 000	45%	20%	2003	2004-2005
Création d'une halte-garderie et relais d'assistantes maternelles à Rouillas-Bas	146 217	35%	40%	2003-2006	2007
Etude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire	28 250	35%	15%	2007	2007
Axe 3 : Appui aux démarches décloisonnées et transversales d'accès à la culture					
Création d'un réseau de médiathèques	90 000	40%	60%	2003-2006	2006-2007
Axe 4 : Appui à la mise en place de services à la population					
Aide aux transports (halte-garderie, centre aéré...)	6 000	75%	25%	2006-2011	2006-2011
Acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile	16 973	30%	20%	2006	2006
Axe 5 : Animation locale					
Organisation annuelle de manifestations d'envergure avec les associations locales		non subventionné		2003-2007	2003-2007
Axe 6 : Amélioration du cadre de vie					
Aménagement de la roselière à Aydat (compétence déléguée au syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon)				2005	2011-2012
Axe 7 : soutien à la politique de l'habitat					
Aide au ravalement de façades (86 propriétaires aidés). Maîtrise d'ouvrage : propriétaires privés.	764 400	25% plafonné à 762 € par façade	25% plafonné à 762 € par façade	2003-2007	2003-2010
Etude Programme Local de l'Habitat (PLH)	40 000	40%	30%	2003	2007-2009
Etude Zone Pilote Habitat à Saint-Saturnin	50 000	10%	20%	2007	Abandon
Axe 8 : Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine, de l'environnement et du paysage					
Aménagement des Gorges de la Monne : parc à moutons.	24 500	40%	20%	2003-2006	2005
Aménagement des Gorges de la Monne : accès (parkings et sentiers).	27 257	35%	30%	2003-2006	2008-2010
Etude préalable au plan de gestion du plateau de la Serre	77 750	35%	20%	2004	2006-2007
Aménagement du plateau de la Serre : parkings d'accès et signalétique.	51 710	35%	30%	2008	2008

Axe 9 : Amélioration et diversification des abords d'exploitations agricoles (5 agriculteurs aidés).					
Amélioration et diversification des abords d'exploitation agricole (5 agriculteurs aidés).	85 285	20%	20%	2006-2008	2008-2010
Création d'une entreprise adaptée à St-Sandoux : acquisition de plants et équipements (paragrêles, fournitures ...)	98 000	30%	20%	2006	en cours
Axe 10 : Développement touristique					
aménagement du pôle touristique d'Aydat	2 975 790	38%	20%	2006-2008	2006-2008
création d'un guide de randonnées	45 500	45%	70%	2006	2006
aménagement site de vol libre	50 735	40%	80%	2005	2005
création du pôle culturel à St saturnin	739 517	32%	75%	2009	2010
création du centre d'activités pleine nature à Pessade	1 354 419	35%	80%	2009	2011
Axe 11 : Plannification environnementale et architecturale					
Réalisation d'un schéma de cohérence stratégique	10 800	0%	100%	2007	2007
Axe 12 : Développement des zones d'activités					
Extensions des zones d'activités de Tallende et de Saint-Saturnin	942 000	20%	40 (couverture de l'emprunt par la vente des terrains aux entreprises)	2001 Tallende. 2005 : Saint-Saturnin	2001 Tallende. 2005 : Saint-Saturnin
Axe 13 : Restructuration artisanale et commerciale					
Aides aux vitrines et enseignes (2 entreprises aidées)	12 000	25% plafonné à 1067 €	25% plafonné à 1067 €	2003-2007	2004
Construction d'un multiple rural au Vernet Sainte Marguerite	300 000	10%	15% (hors emprunt devant être couvert par le loyer)	2007	2009
Axe 14 : Aménagement de sites stratégiques					
Aménagement de l'aire de covoiturage de La Jonchère	245 000	40%	20%	2006	2007
Etude des orientations de développement de La Jonchère	11 500	35%	65%	2009	2009
Total	8 893 603€				

34 actions à **maîtrise d'ouvrage intercommunale** étaient inscrites au projet de territoire entre 2003 et 2007 ; 27 ont été réalisées. On constate donc que la majorité des opérations prévues au projet ont été conduites.

Cela représente un budget de **8 893 603€**.

2. Un projet de territoire globalement satisfaisant

Outre l'approche formelle des actions, les élus des 11 communes ont eu l'occasion de nous faire part de leur appréciation et de nous spécifier quelles étaient, selon eux, les mesures marquantes et les échecs. Ainsi, nous allons tenter de dresser qualitativement l'impact que les opérations réalisées ont eu auprès des élus.

a. Les actions marquantes

Les opérations menées à destination du **tourisme** et **des services à la population** se distinguent aisément des autres thèmes. Le **site d'Aydat** est perçu unanimement comme une action phare de la part des élus. Il a également été marquant par rapport à son coût (2 975 790€), son dimensionnement et sa réussite actuelle. Le **site de Pessade** a aussi été cité, mais il fait l'objet de davantage de scepticisme (coût 1 354 419€, contraintes géographiques). Pour les services à la population, c'est l'ensemble des prestations qui a été remarqué. Ainsi, le **réseau de médiathèques** a régulièrement été évoqué comme exemple de mutualisation et de maillage. De manière moins importante, les opérations menées dans les domaines des transports (aire de covoiturage), de l'économie (ZA) et des services de proximité (Multiple-rural) ont été rapportées.

b. Les réussites du projet

La réussite de projet du territoire est estimée par rapport à la pertinence des actions menées et à la cohérence des attentes.

Les volets tourisme et services à la personne se distinguent là-encore des autres secteurs. Cependant, le tourisme n'apparaît pas comme une réussite plus importante que les services. La tendance inverse est même constatée. Comme précédemment, les services dans leur ensemble constituent des réussites, aucun ne se distinguant véritablement des autres. Leur capacité à répondre aux besoins de la population ainsi que leur pérennisation sont appréciées.

c. Les échecs

Aucun projet particulier n'est cité, les critiques des élus étant finalement assez disparates. Pour autant, il semblerait que les actions à conduire en matière de services de santé et de jeunesse soient perçues comme des échecs. L'un des échecs serait **la maison de santé** qui n'a pas vu le jour. Pour les uns, cela est dû à la démesure de certains professionnels de santé et à un manque de subventions ; pour d'autres, à une délocalisation de l'offre en dehors du pôle de vie, malgré un prix du foncier plus attractif. Les échecs en matière de **politique jeunesse** sont plus hétérogènes, se regroupant autour du délaissement de la tranche 15-25 ans (skate-parc, arrêt d'une colonie de vacances, etc.). D'autres échecs sont également évoqués mais en très faible proportion (projet éolien, multiple-rural, réseau de médiathèques, etc.).

d. Bilan du projet de territoire

Les élus ont apporté leurs appréciations générales vis-à-vis du projet de territoire et des opérations conduites. Ils sont **globalement satisfaits** de ce qui a été réalisé et de la réponse aux attentes. Ils sont nombreux à souligner la mise en réseau, la **mutualisation des moyens** et le travail en commun. Selon certains, des équipements et services n'auraient pu perdurer voire exister sans la présence de la Communauté de Communes mais pour d'autres, le projet de territoire s'est **trop axé**

sur les aménagements touristiques, qui ont engendré des coûts trop élevés. Enfin, il faut souligner que certains élus ont des doutes vis-à-vis des projets réalisés. Ainsi on peut citer le réseau de médiathèques au regard du développement des NTIC, les réserves sur Pessade mais également les interrogations sur l'agrandissement des ZA intercommunales.

A l'heure du bilan, le projet de territoire de 2001 bénéficie d'un **retour positif** auprès des élus même s'ils n'ont eu de cesse de souligner les différences de problématiques relatives à l'hétérogénéité des Cheires.

Les motifs de satisfaction :

- Les services à la personne : création et pérennisation des prestations publiques bénéficiant à l'ensemble du territoire.
- Le développement touristique : l'aménagement du pôle touristique d'Aydat et des activités de plaisance à destination des touristes et de la population.

Les motifs d'inquiétude :

- Le Domaine Nordique de Pessade : importance des coûts, adaptabilité du site et aléas météorologiques

Les motifs de déception :

- Services de santé : abandon du projet de maison de santé.
- Politique jeunesse : délaissement de la tranche 15-25 ans.

⇒ Satisfaction globale au regard de la **mutualisation des moyens** et de la perspective de travailler en commun.

3. Principaux enseignements

Plusieurs enseignements sont à retenir :

- 50 actions inscrites en ligne CLD dans ce projet de territoire dont **70 % sont à maîtrise d'ouvrage intercommunale**.
- Un projet de territoire très **dense**, avec beaucoup d'axes de développement, **pas toujours opérationnels** et bien hiérarchisés, ce qui induit un **manque d'unité** de la programmation.
- Les dépenses intercommunales ont privilégié le développement **touristique, pour 58 %** du budget investi (5 165 961 €).
- Un **manque évident d'évaluation** est à noter. Dans le prochain projet, il sera important de penser à la mettre en œuvre dès le début, afin de faciliter l'évaluation du programme et le respect des objectifs fixés.

Après l'année 2007, aucune nouvelle action n'a été menée dans le cadre du projet de territoire. En effet, l'année 2008 a été une année de transition, qui a permis de finir les actions inscrites encore non terminées. Sur la période 2009-2013, des actions ont été relancées. Cependant, il faut préciser que les procédures CLD ont été arrêtées par le CG et de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour remplacer les anciens CLD. Il s'agit du FIC (Fond d'Intervention Communal) pour les communes et des CTDD (Contrats Territoriaux de Développement Durable) pour les intercommunalités.

Bibliographie

Ouvrages :

Communauté de Communes Les Cheires, Projet de territoire, Bureau d'étude SITER, 2002, 82p.

Les contrats locaux de développement, Mode d'emploi, Conseil Général, juin 2005, 54p.

Synthèse : Bilan CLD 2002-2008, Les Cheires, août 2008, 41p.

Ressources électroniques :

Tous les sites ont été consultés entre avril et juillet 2011.

www.les-cheires.com

Table des illustrations

Photo 1 : Place Beaudonnat au Crest	6
Photo 2: Place devant le château de St Saturnin	6
Photo 3 : Les Gorges de la Monne.....	7
Photo 4 : Plateau de la Serre	7
Photo 5 : Grange de Mai à St Saturnin	9
Photo 6 : Base nautique et office de tourisme à Aydat	9
Photo 7 : ZA la Tourtelle	9
Photo 8 : ZA de Cheiractivité	9
Photo 9 : Multiple rural du Vernet	10
Photo 10 : Aire de covoiturage du Crest	10
Photo 11 : Structure multi-accueil de St Amant.....	11
Photo 12 : Structure multi-accueil de Rouillas Bas.....	12

Annexes

Annexe 1 : Actions communales relatives au thème 1 sur ligne CLD

Actions	Coût (€)	Année prévisionnelle	Année de réalisation	Maître d'ouvrage
Axe 1 : appui aux opérations de restructurations des centres bourgs				
Aménagement d'espaces publics des villages de Sauteyras et Rouillas Bas	247 000	2006	2011	Aydat
Requalification du centre bourg-Abords de l'église	20 876	2003	2004-2005	Chanonat
Aménagement entrées de bourg de Chabanne	43 786	2003	2005	Cournols
Aménagement de l'espace St VERNY	3 000	2005	2011	Le Crest
Aménagement abord de l'église et fontaine	134 488	2003	2005	Olloix
Aménagement de la place Grandchamps	17 400	2004	2004	Olloix
Aménagement de la place des Ayres	59 385	2004	2005	Olloix
Aménagement de la place du lavoir	208 474	2005	2007	Olloix
Aménagement de la placette de la Forge	58 500	2007	2011	Olloix
Aménagement de l'entrée Est de bourg	236 604	2005	2005-2006	Saulzet le froid
Aménagement de l'entrée Est de bourg	194 717	2005	2006-2007	St Saturnin
Aménagement de la place du Square	91 158	2003	2006-2007	St Amant
Aménagement de la grande place du bourg	118 000	2004	2007-2008	St Amant
Aménagement de la place neuve	9 005	2004	2005	St Sandoux
Aménagement place de la Moutardière	16 990	2006	2007	St Sandoux
Aménagement de l'espace de la Rippe (tranche 1)	470 000	2007	2007-2008	Tallende
Aménagement de bourg	207 470	2005	2006	Vernet Ste Marguerite
Axe 5 : animation locale				
Axe 6 : amélioration du cadre de vie				
Façade de l'école de la Garandie	6 195	2003	2004	Aydat
Façade de l'école de Ponteix	5 392	2003	2004	Aydat
Aménagement de cheminements piétonniers vers l'école	60 000	2007	en cours	Le Crest
Aménagement paysager des entrées de bourg et numérotation des maisons	27 680	2005	en cours	St Saturnin
Façade de la mairie	44 164	2003	2006	Tallende
Axe 7 : soutien à la politique de l'habitat				
Axe 8 : soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement				
Elimination point noir paysager	6 500	2003	2007	Cournols
Axe 11 : planification environnementale et architecturale				

Annexe 2 : Actions communales relatives au thème 1 sur ligne classique

Actions	Année prévisionnelle	Année de réalisation	Maître d'ouvrage
Axe 1 : appui aux opérations de restructurations des centres bourgs			
Requalification du centre bourg-cr��ation d'un espace convivial "plein air", am��nagements paysagers, jeux pour enfants : am��nagement abords mairie	2003	en cours	Cournols
Am��nagement chapelle Clemence	2004	en cours	Cournols
Cheminement pi��ton	2004	en cours	Cournols
Valorisation globale du vieux bourg-Am��nagement place Pignol	2003	en cours	St Saturnin
Am��nagement des chauss��es et travaux paysagers	2003	en cours	St Saturnin
Axe 7 : soutien �� la politique de l'habitat			
Axe 8 : soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine et de l'��nvironnement			
Restauration de four �� Ponteix	2004		Aydat
R��habilitation petit patrimoine	2004		Cournols
R��fection toiture ��glise	2003-2007		Les Crest
R��fection petit patrimoine	2004-2005		Les Crest
R��habilitation du petit patrimoine	2003		St Saturnin
R��habilitation du petit patrimoine	2003		St Amant
R��habilitation petit patrimoine	2003		Tallende
R��habilitation petit patrimoine	2003-2004		Vernet Ste Marguerite
Axe 11 : planification environnementale et architecturale			

Annexe 3 : Actions intercommunales relatives au thème 1 sur ligne CLD

Actions	Coût en Euros hors taxes	Taux de subvention Conseil Général	Financement Les Cheires	Année prévisionnelle	Année de réalisation
Axe 1 : appui aux opérations de restructurations des centres bourgs					
Axe 5 : Animation locale					
Organisation annuelle de manifestations d'envergure avec les associations locales		non subventionné		2003-2007	2003-2007
Axe 6 : Amélioration du cadre de vie					
Aménagement de la zone humide à Aydat (compétence déléguée au syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon)				2005	2011-2012
Axe 7 : soutien à la politique de l'habitat					
Aide au ravalement de façades (86 propriétaires aidés). Maîtrise d'ouvrage : propriétaires privés.	764 400	25% plafonné à 762 € par façade	25% plafonné à 762 € par façade	2003-2007	2003-2010
Etude Zone Pilote Habitat à Saint-Saturnin	50000	10%	20%	2007	Abandon
Etude Programme Local de l'Habitat (PLH)	40000	40%	30%	2003	2007-2009
Axe 8 : Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine, de l'environnement et du paysage					
Aménagement des Gorges de la Monne : parc à moutons.	24500	40%	20%	2003-2006	2005
Aménagement des Gorges de la Monne : accès (parkings et sentiers).	27 257	35%	30%	2003-2006	2008-2010
Etude préalable au plan de gestion du plateau de la Serre	77 750	35%	20%	2004	2006-2007
Aménagement du plateau de la Serre : parkings d'accès et signalétique.	51 710	35%	30%	2008	2008
Axe 11 : Planification environnementale et architecturale					
Réalisation d'un schéma de cohérence stratégique	10800	0%	100%		
Total	1 046 417				

Annexe 4 : Actions non réalisées relatives au thème 1 :

Actions	Année prévisionnelle	Maître d'ouvrage
Axe 1 : appui aux opérations de restructurations des centres bourgs		
Aménagement espace public: requalification des centres bourgs- aménagement des espaces publics des 15 villages	2003-2007	Aydat
Aménagement de la place Beaudonnat	2003	Le Crest
Aménagements de bourg	2004-2007	Le Crest
		Le Crest
Aménagement façade de la mairie	2005	Le Crest
Maison des associations	2006	Le Crest
		Le Crest
Aménagement place de la Chareyrade	2005	Olloix
Aménagement place de la cure	2006	Olloix
Parking paysager	2003	St Saturnin
Aménagement de la rue principale	2003-2004	St Saturnin
Requalification du centre bourg	2004-2005	St Amant
Aménagement place de la mairie	2006	St Sandoux
Axe 5 : animation locale		
Axe 6 : amélioration du cadre de vie		
Façade de l'église de l'église à Rouillas Bas	2005	Aydat
Politique de fleurissement- réflexion globale	2003	Communauté de Communes
Axe 7 : soutien à la politique de l'habitat		
Logements sociaux	2005	St Sandoux
Fond intercommunal habitat	2003	Communauté de Communes
Zone Pilote Habitat à Saint Saturnin	2007	Communauté de Communes
Axe 8 : soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement		
Axe 11 : planification environnementale et architecturale		

Annexe 5 : Actions communales relatives au thème 2 sur ligne CLD

Actions	Coût (€)	Année prévisionnelle	Année de réalisation	Maître d'ouvrage
Axe 9 : amélioration et diversification des pratiques agricoles				
Axe 10 : développement touristique				
Signalétique	17 600	2004-2006	2004-2006	St Saturnin
Axe 12 : développement et qualité des zones d'activités				
Axe 13 : restructuration artisanale et commerciale				
Axe 14 : aménagement des sites stratégiques				

Annexe 6 : Actions communales relatives au thème 2 sur ligne classique

Actions	Année	Maître d'ouvrage
Axe 9 : amélioration et diversification des pratiques agricoles		
Axe 10 : développement touristique		
Réfection gîte de la cure	2006	Olloix
Réhabilitation d'un gîte d'étape	2003	Saulzet
Axe 12 : développement et qualité des zones d'activités		
Axe 13 : restructuration artisanale et commerciale		
Pôle commercial à Rouillas Bas	2005	Aydat
Axe 14 : aménagement des sites stratégiques		
Restauration du pont de la Monne	2005	St Amant

Annexe 7 : Actions intercommunales relatives au thème 2 sur ligne CLD

Actions	Coût en €uros hors taxes	Taux de subvention Conseil Général	Financement Les Cheires	Année prévisionnelle	Année de réalisation
Axe 9 : amélioration et diversification des pratiques agricoles					
Amélioration et diversification des abords d'exploitation agricole (5 agriculteurs aidés).	85 285	20%	20%	2006-2008	2008-2010
Création d'une entreprise adaptée à St-Sandoux : acquisition de plants et équipements (paragrêles, fournitures ...)	98 000	30%	20%	2006	en cours de réflexion
Axe 10 : Développement touristique					
Aménagement du pôle touristique d'Aydat	2 975 790 €	37,50%	20%	2006-2008	2006-2008
Création d'un guide de randonnées	45 500 €	45%	70%	2006	2006
Aménagement site de vol libre	50 735 €	40%	80%	2005	2005
Création du pôle culturel à St saturnin	739 517 €	32,40%	75%	2009	2010
Création du centre d'activités pleine nature à Pessade	1 354 419 €	35%	80%	2009	2011
Axe 12 : développement et qualité des zones d'activités					
Extensions des zones d'activités de Tallende et de Saint-Saturnin	942 000	20%	40 (couverture de l'emprunt par la vente des terrains aux entreprises)	2001 Tallende. 2005 : Saint-Saturnin	2001 Tallende. 2005 : Saint-Saturnin
Axe 13 : Restructuration artisanale et commerciale					
Aides aux vitrines et enseignes (2 entreprises aidées)	12000	25% plafonné à 1067 €	25% plafonné à 1067 €	2003-2007	2004
Construction d'un multiple rural au Vernet Sainte Marguerite	300000	10%	15% (hors emprunt devant être couvert par le loyer)	2007	2009
Axe 14 : Aménagement de sites stratégiques					
Aménagement de l'aire de covoiturage de La Jonchère	245 000	40%	20%	2 006	2 007
Etude des orientations de développement de La Jonchère	11 500	35%	65%	2009	2009
Total	6 859 746				

Annexe 8 : Actions non réalisées relatives au thème 2 :

Actions	Année prévisionnelle	Maître d'ouvrage
Axe 9 : amélioration et diversification des pratiques agricoles		
Axe 10 : développement touristique		
Maison des traditions agricoles	2006	Cournols
Création d'un complexe aquatique	2006	Communauté de Communes
Axe 12 : développement et qualité des zones d'activités		
Axe 13 : Restructuration artisanale et commerciale		
Axe 14 : aménagement des sites stratégiques		

Annexe 9 : Actions communales relatives au thème 3 sur ligne CLD

Actions	Coût (€)	Année prévisionnelle	Année de réalisation	Maître d'ouvrage
Axe 2: équipements d'accueil				
Etude sur le regroupement des écoles	5 984	2006	2009	Aydat
Création d'un espace ludique pour les enfants	55 429	2007	2010	St Sandoux
Axe 3: appui aux démarches décloisonnées et transversales d'accès à la culture				
Mise aux normes de la médiathèque	19 668	2004	2006	Chanonat
Construction d'un espace culturel	144 280	2004	2010	St Sandoux
Axe 4 : appui à la mise en place de services à la population				

Annexe 10 : Actions communales relatives au thème 3 sur ligne classique

Actions	Année	Maître d'ouvrage
Axe 2: équipements d'accueil		
Construction salle omnisport	en cours	Aydat
Création d'une école maternelle	2 003	Chanonat
Réhabilitation foyer rural	en cours	Cournols
Construction d'une école	2 003	Le Crest
Rénovation des locaux de la mairie	en cours	Saulzet
Création d'une nouvelle école	2 003	St Sandoux
Agrandissement de la mairie	2 003	Tallende
Maison des jeunes	2 005	Tallende
Axe 3: appui aux démarches décloisonnées et transversales d'accès à la culture		
Aménagement de la médiathèque	2003	Aydat
Création d'une bibliothèque	2 004	Le Crest
Aménagement de la bibliothèque	2003	Olloix
Aménagement bibliothèque	2004	Saulzet
Aménagement de la médiathèque	2004	St Amant
Axe 4 : appui à la mise en place de services à la population		

Annexe 11 : Actions intercommunales relatives au thème 3 sur ligne CLD

Actions	Coût en €uros hors taxes	Taux de subvention Conseil Général	Financement Les Cheires	Année prévisionnelle	Année de réalisation
Axe 2 : Equipements d'accueil					
Création d'une structure multi-accueil petite-enfance à Saint-Amant-Tallende	700 000	45%	20%	2003	2004-2005
Création d'une halte-garderie et relais d'assistantes maternelles à Rouillas Bas	146 217	35%	40%	2003-2006	2007
Etude de faisabilité pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire	28 250	35%	15%	2007	2007
Axe 3 : Appui aux démarches décloisonnées et transversales d'accès à la culture					
Création d'un réseau de médiathèques	90 000	40%	60%	2003-2006	2006-2007
Axe 4 : Appui à la mise en place de services à la population					
Aide aux transports (halte-garderie, centre aéré...)	6 000	75%	25%	2006-2011	2006-2011
Acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile	16973	30%	20%	2006	2006
Total	987 440				

Annexe 12 : Actions non réalisées relatives au thème 3 :*Les actions en gris sont hors CLD*

Actions	Année	Maître d'ouvrage
Axe 2: équipements d'accueil		
Salle de sport	2006	Chanonat
Maison des associations	2004	Cournols
Maison des associations	2006	Le Crest
Maison des associations	2004	St Saturnin
Eclairage de la salle polyvalente	2003	St Amant
Aménagement des locaux périscolaire	2003	St Amant
Aménagement restaurant scolaire	2005	St Amant
Construction salle polyvalente	2007	St Sandoux
Création d'un pôle solidarité à St Amant (réhabilitation d'un bâtiment pour regrouper les associations ex: resto du cœur)	2003	Communauté de Communes
Titularisation de l'équipe PDI	2004	Communauté de Communes
Réhabilitation de la Pradat, CLSH, pôle emploi service	2005	Communauté de Communes
Point information jeune	2006	Communauté de Communes
Gymnase intercommunal	2007	Communauté de Communes
Axe 3: appui aux démarches décloisonnées et transversales d'accès à la culture		
Axe 4 : appui à la mise en place de services à la population		



Tome III : Diagnostic territorial



Juillet 2011

Aurore GUIBOUX
Rui LIAN
Juliette MINOT
Florian RISPAL
Julie RODRIGUEZ

Sommaire

Introduction.....	1
Un territoire aux ressources variées	2
Thème 1 : Développement économique.....	2
I. Une population active tournée vers l'agglomération clermontoise.....	2
II. Les Cheires, 252 établissements employant 649 personnes (au sens RCS)	11
III. Vers un maintien de l'activité commerciale et artisanale	14
IV. Les Zones d'Activités d'intérêt communautaires aux perspectives limitées	22
Thème 2 : Tourisme et patrimoine architectural	30
I. Une offre touristique diversifiée, articulée autour de 3 pôles majeurs	30
II. Des sites touristiques secondaires peu visibles	53
III. Une offre commerciale peu adaptée à la demande	63
Thème 3 : Agriculture	71
I. Une activité hétérogène sur l'ensemble du territoire	71
II. Une activité marquante à préserver	80
Un cadre de vie valorisé par un environnement préservé et des services à la personne ambitieux ...	85
Thème 4 : Environnement et patrimoine naturel	85
I. Présentation d'un territoire divisé en deux parties.....	86
II. Un territoire aux ressources variées et protégées	91
III. Des actions exemplaires pour protéger les richesses paysagères et naturelles.....	101
IV. Une gestion de l'assainissement et des déchets déléguée.....	113
V. Des menaces à prendre en compte	117
Thème 5 : Services à la personne, cadre de vie et vie locale (associations)	120
I. L'engagement de la Communauté de Communes dans les services à la population.....	120
II. Les autres équipements et services présents sur le territoire.....	133
Politique du logement et du transport.....	142
Thème 6 : Habitat	142
I. Présentation de l'offre de logements et de son évolution sur le territoire.....	142
II. Le PLH : une volonté intercommunale de maîtrise de l'habitat	151
III. Où en est cette politique aujourd'hui ?	156
Thème 7 : Transport et déplacements	163
I. Les systèmes de transports actuels : la prédominance du véhicule personnel.....	163

II. L'aire de covoiturage de la Jonchère, une infrastructure récente.....	170
III. Les prescriptions du SCoT : une liaison directe vers Clermont ?	173
Des problématiques transversales	176
Thème 8 : Développement durable et énergie	176
I. Qu'est-ce que le développement durable ?	176
I. Le choix des Projets Territoriaux de Développement Durable (PTDD).....	177
II. Les actions conduites en matière de développement durable sur les Cheires	178
III. Une politique énergétique à mettre en œuvre	181
Thème 9 : Communication	183
I. Les dispositifs généraux de communication des Cheires	183
II. Une communication et une visibilité restreintes.....	184
III. Un manque d'identification aux Cheires	186
Résultats détaillés de l'enquête auprès des habitants.....	187
I. Socio démographie de la population interrogée	190
II. Une Communauté de Communes appréciée mais avec un manque d'identification	195
III. Le projet et les réalisations	198
Matrice de synthèse	208
Les enjeux du prochain projet de territoire	212
Conclusion	216
Bibliographie.....	217
Table des matières	220
Table des illustrations.....	227
Annexes	231

Introduction

Le présent diagnostic a été réalisé dans le cadre du stage de groupe de deuxième année de l'école Polytech'Tours sur commande de la Communauté de Communes des Cheires. Le stage a pour objet de réaliser un travail en amont du prochain projet territorial de développement durable.

Le diagnostic territorial repose sur une approche en neuf thèmes, dont les deux derniers sont transversaux : l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le social, l'habitat, le transport, le développement durable et la communication. L'objectif de ce diagnostic est d'avoir une vision juste et problématisée du territoire afin de bâtir une stratégie cohérente. Il n'est pas une étude exhaustive et détaillée de toutes les composantes du territoire des Cheires, il consiste davantage à dessiner le portrait de ce territoire, à décrire ses principaux traits de caractères, et à traduire sa personnalité.

L'élaboration de ce diagnostic a donné lieu à des analyses documentaires et statistiques, des visites de terrain, des rencontres avec les représentants politiques des onze communes, des représentants de l'état, des acteurs socioprofessionnels locaux et départementaux et à une enquête auprès des habitants. Cette dernière avait pour vocation d'ouvrir la démarche participative, en donnant la parole aux habitants sur des problématiques qui les concernent au quotidien.

Un territoire aux ressources variées

Thème 1 : Développement économique

Pendant 10 ans, l'activité économique a fortement contribué au développement des Cheires via notamment la perception de la taxe professionnelle, ressource financière essentielle du territoire. Toutefois le contexte a évolué aujourd'hui avec la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle) qui ne sera pas sans conséquence pour la collectivité. Lors de sa création, la Communauté de Communes Les Cheires a décidé de mettre en œuvre des actions de développement local économique intéressant l'ensemble de la communauté. Ainsi, deux axes en découlent : le développement des zones d'activités de Tallende et de St Saturnin et le développement économique (valorisation des établissements commerciaux, industriels ou artisanaux, actions de promotion et d'animation en faveur des filières de productions locales, etc.).

Nous avons préalablement choisi de dresser le portrait de la population active avec une approche économique afin de connaître les lieux de travail et les domaines d'activité des habitants, etc. Une étude sur les secteurs d'activités présents sur le territoire va être présentée avant de faire un focus sur le commerce et l'artisanat, activités prépondérantes sur le territoire. Enfin, le dernier axe d'étude concernera les zones d'activités communautaires.

I. Une population active tournée vers l'agglomération clermontoise

La forte vocation périurbaine du territoire nous a amenés à porter notre attention sur la population active d'un point de vue socio-économique. Ainsi, dans cette partie, nous examinerons quelques éléments pour mettre en évidence les dynamiques du territoire.

1. Une forte proportion d'actifs ayant un emploi

Comme nous l'avons vu précédemment dans la présentation de la Communauté de Communes, la **population active ayant un emploi représente 72%** de la population en 2007 et les **chômeurs représentent 4,5%**. A l'échelle de l'intercommunalité, ces chiffres ont très peu changé depuis 1999. (INSEE RGP 2007).

a. Un chômage peu présent sur Les Cheires

Le taux de chômage en 2007 sur le territoire **est relativement faible : 6%** contre **10% pour le Puy-de-Dôme**. Comme le montre la carte ci-dessous, la commune avec le plus faible taux de chômage est Saulzet avec 3%. En revanche, St Amant présente plus du double de ce taux avec 8%. Ainsi, les communes du « bas » ont un taux de chômage de 5,5%, les communes « intermédiaires » de 7,2% contre 4,2% pour les communes du « haut ». (INSEE RGP 2007)

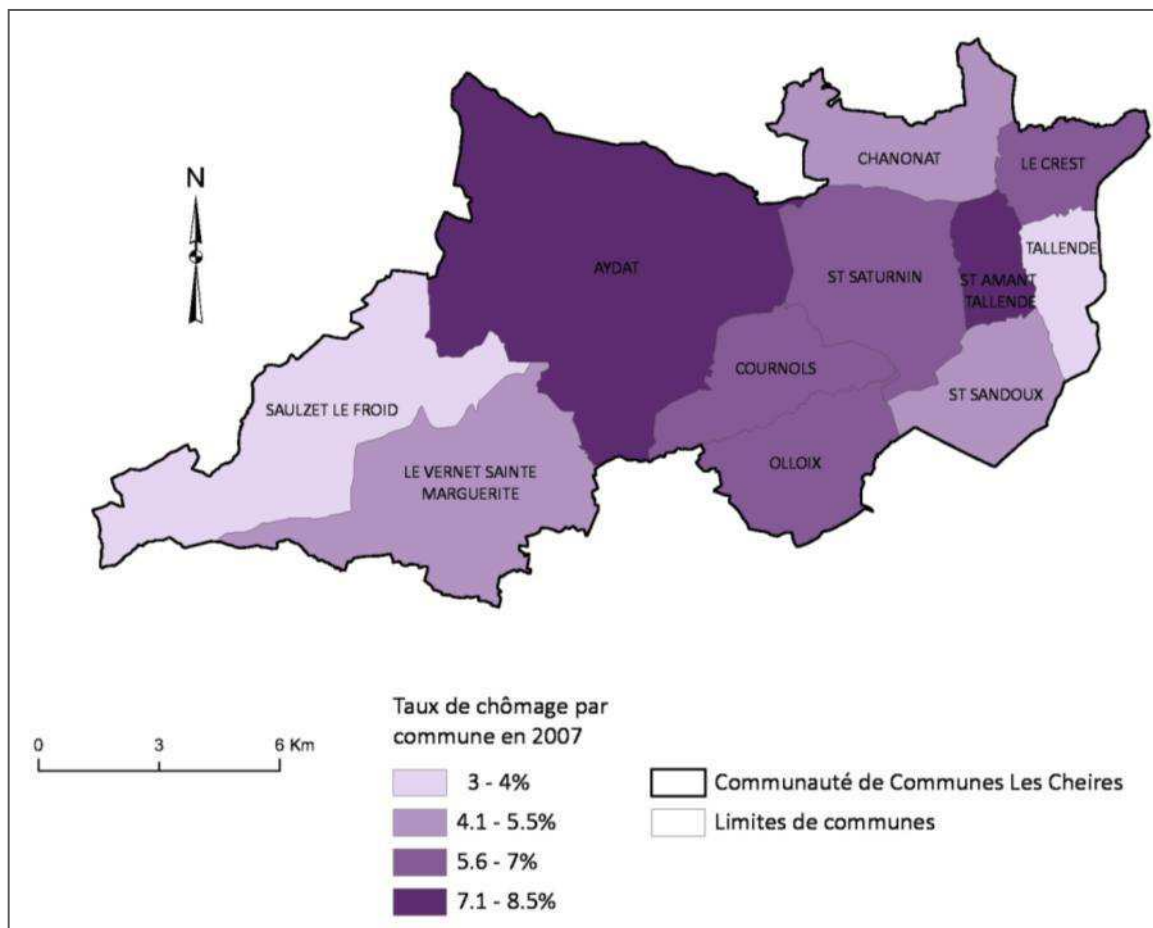


Figure 1: Taux de chômage par commune en 2007

Source : CRAIG et INSEE 2007, Réalisation personnelle

On peut donc souligner que les communes du « haut » ont le plus faible taux de chômage. Cependant, celui-ci a connu une augmentation de 2 à 4,2% entre 1990 et 2007, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous. Cette évolution est notamment due à la progression du taux de chômage de la commune du Vernet qui est passé de 3,3% à 5,5%. Les deux autres entités ont connu une baisse de leur taux de chômage tout comme le territoire de la Communauté de Communes. On peut d'ailleurs constater que l'évolution des Cheires suit l'évolution des communes du « bas ». (INSEE)

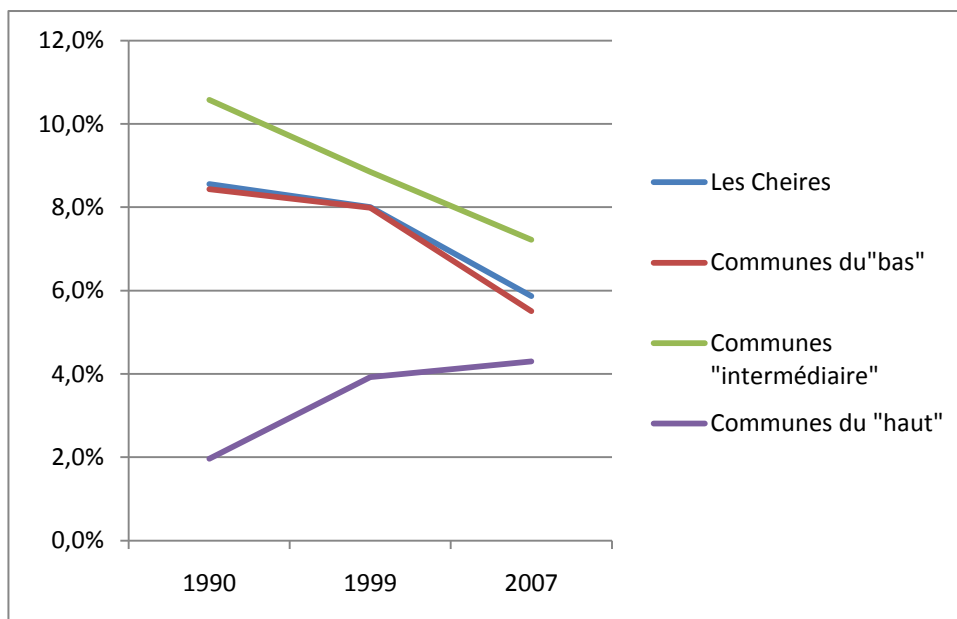


Figure 2 : Evolution du taux de chômage de la population active âgée de 15 à 64 ans entre 1990 et 2007

Source : INSEE

En annexe 1, un tableau détaillé est présenté avec la population active, le taux de chômage et leurs évolutions entre 1990 et 2007

Ainsi, Les Cheires a connu une **baisse de son taux de chômage de 3% entre 1990 et 2007** contre **1% pour le Puy-de-Dôme**.

Nous pouvons donc constater que ce bassin de vie ne rencontre pas de véritables problèmes liés au chômage.

b. Une population active ayant un emploi répartie principalement autour de quatre CSP

La population active ayant un emploi représente 94% de la population active totale (**Cf. annexe 1**) contre 90% pour le Puy-de-Dôme. (INSEE RGP 2007)

Si l'on s'intéresse à la répartition de la population active selon les CSP, on s'aperçoit que l'agriculture (CSP 1) représente une forte proportion des CSP pour le « haut » du territoire où l'on note également très peu d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (CSP 2). En revanche, les autres CSP se répartissent de manière relativement homogène. (**Cf. annexe 2**)

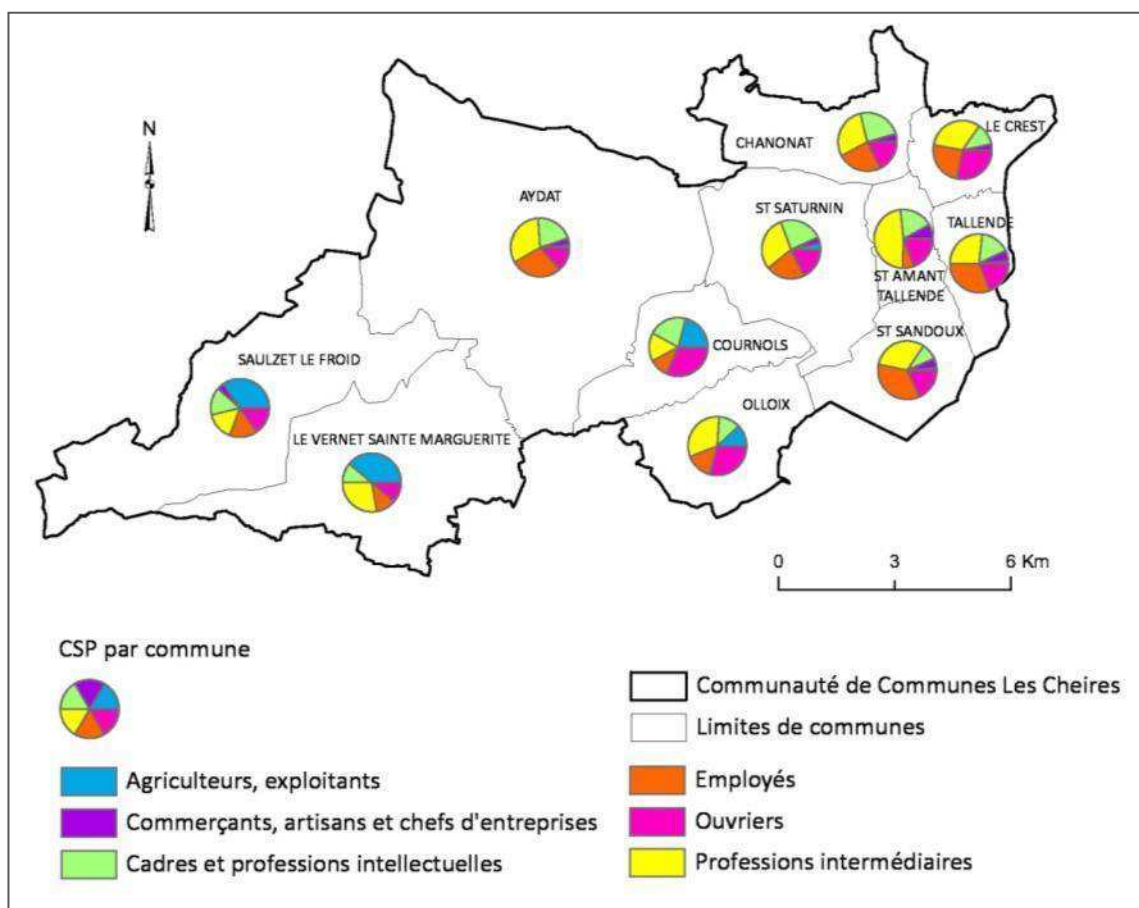


Figure 3 : Répartition de la population ayant entre 25 et 54 ans

Source : CRAIG et INSEE RGP 2006, Réalisation personnelle

A l'échelle de la Communauté de Communes, on constate donc que 4 CSP sont très présentes : les cadres et professions intellectuelles (CSP 3), les professions intermédiaires (CSP 4), les employés (CSP 5) ainsi que les ouvriers (CSP 6).

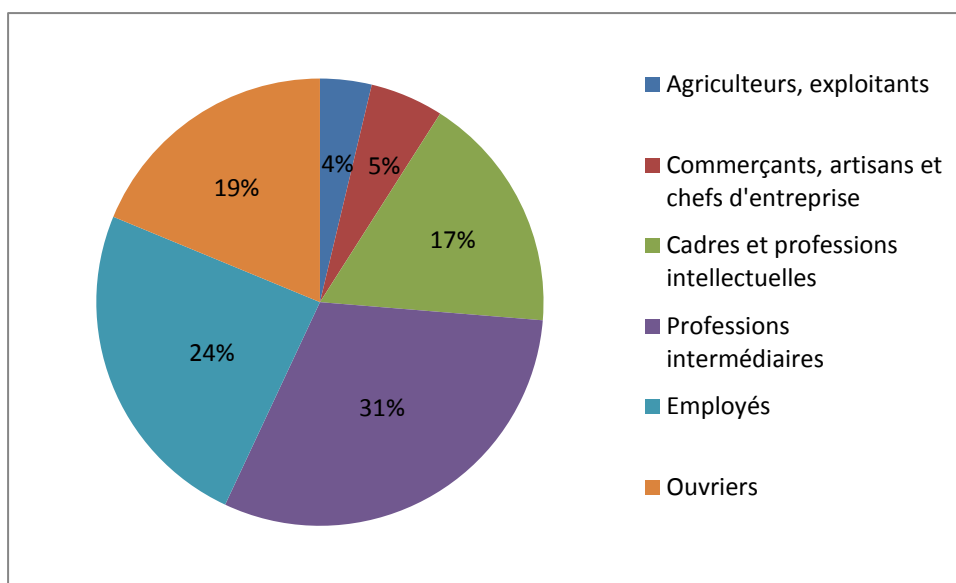


Figure 4 : Population active ayant un emploi selon les CSP sur le territoire des Cheires (2007)

Source : INSEE 2007, Réalisation personnelle

Cette répartition n'a que très peu évolué par rapport à 1999. Cependant, on peut noter que deux CSP sont en augmentation : **+4% pour les cadres et professions intellectuelles et +2% pour les professions intermédiaires.** (Cf. annexe 3) (INSEE RGP 2007 et 1999)

Ces deux CSP représentent **48% de la population active ayant un emploi** en 2007 contre 38 % pour le Puy-de-Dôme.

Par ailleurs, le revenu annuel moyen par habitant pour Les Cheires est de 25 750€ contre 21 677€ pour le Puy-de Dôme en 2007. Le territoire accueille donc une population relativement aisée.

2. Mobilité domicile-travail des actifs

Nous venons donc de voir que la population active ayant un emploi sur Les Cheires est très importante et qu'elle est constituée de catégories socioprofessionnelles supérieures. Nous allons maintenant nous intéresser au lieu de travail des habitants des Cheires.

79% de population active ayant un emploi **travaillent en dehors** de l'intercommunalité alors que 21% résident et travaillent sur ce territoire (Comité d'expansion 2006, **Cf. annexe 4**).

a. Une grande partie des habitants travaillent à l'extérieur du territoire

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, Aydat, Chanonat, Le Crest et St Sandoux sont les communes les plus concernées. En effet, Chanonat représente le plus fort taux avec 9 actifs sur 10 qui travaillent à l'extérieur. On remarque donc que les actifs des communes du « bas » et « intermédiaire » sont très mobiles. En revanche, Saulzet représente le plus faible taux avec 4 actifs sur 10 qui travaillent à l'extérieur du territoire. Ce chiffre s'explique par la forte proportion d'agriculteurs habitant la commune, comme vu précédemment. (**Cf. annexe 4 pour le tableau plus précis**)

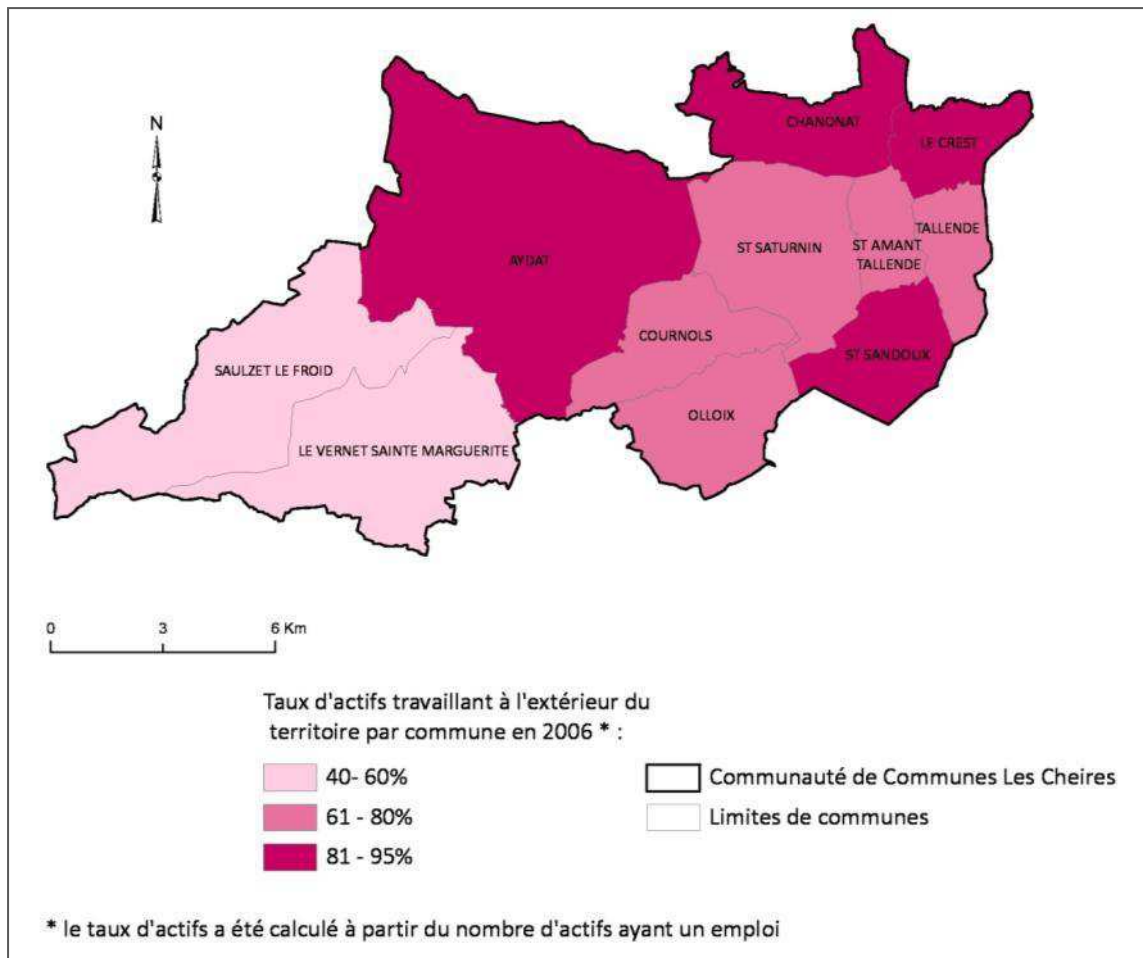


Figure 5 : Taux d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire par commune en 2006

Source : CRAIG et Comité d'expansion 2006, Réalisation personnelle

A l'échelle des Cheires, comme on peut le voir sur le schéma ci-dessous, 55% de la population active travaillent sur l'agglomération clermontoise, soit 4 202 personnes. 2% travaillent à Riom et 2% à Issoire. Les 20% restants s'éparpillent sur d'autres communes.

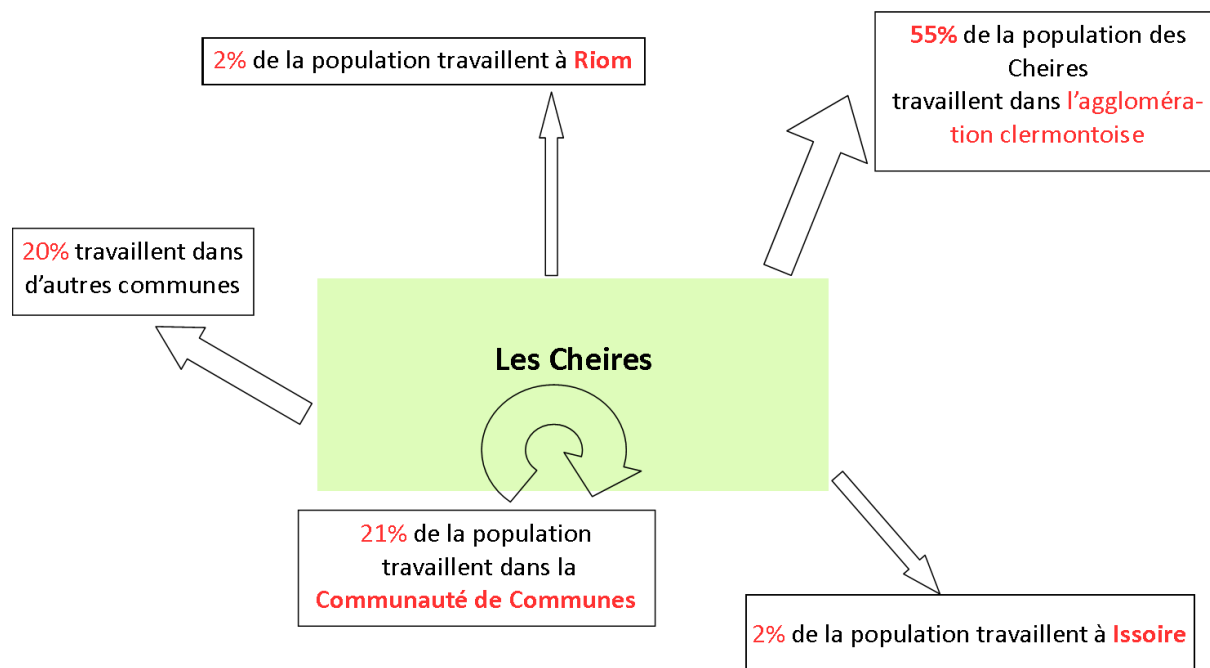


Figure 6 : Mobilités domicile-travail

Source : Comité d'expansion (2006), Réalisation personnelle

Par conséquent, les habitants des Cheires résident plus sur ce territoire qu'ils n'y travaillent. C'est donc davantage un territoire à vocation résidentielle comme nous allons l'expliquer dans la partie habitat.

b. Cependant le territoire attire quelques actifs

Certaines communes attirent des actifs notamment St Amant où 430 personnes viennent travailler chaque jour ainsi que St Sandoux qui capte 103 individus. Tallende et Saint Saturnin accueillent environ 70 individus. Pour cette dernière, il est important de souligner que les activités de ferronneries de la ZA font appel à une main d'œuvre qualifiée souvent extérieure aux Cheires. On peut donc noter que ce sont les communes du « bas » qui attirent le plus d'actifs et notamment le pôle de vie et la commune de St Sandoux, avec le foyer de Ceyran (63 salariés). **(Cf. Annexe 4)**

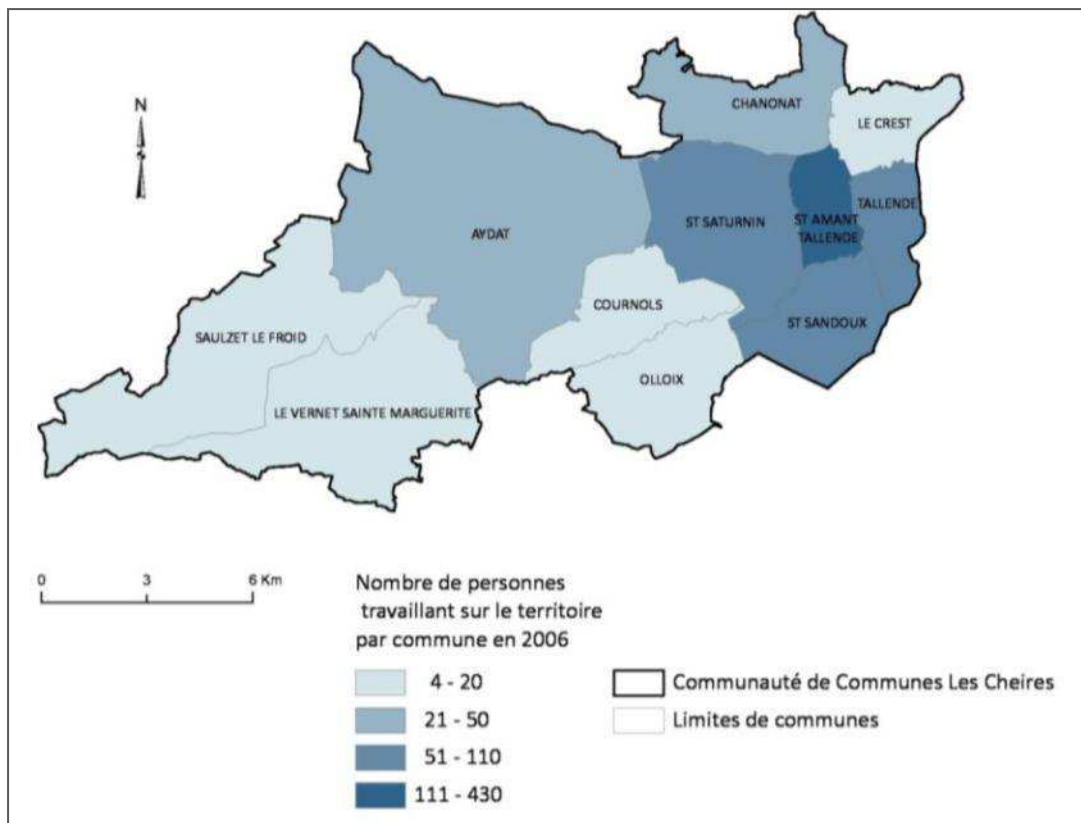


Figure 7 : Nombre de personnes travaillant sur le territoire par commune en 2006

Source : Comité d'expansion (2006)

Réalisation personnelle

Au niveau des Cheires, on dénombre 1939 emplois en 2006 (Comité d'expansion). Ainsi, comme le montre le schéma ci-après, 58% de ces emplois sont occupés par les habitants des Cheires et 42% par des personnes résidant ailleurs.

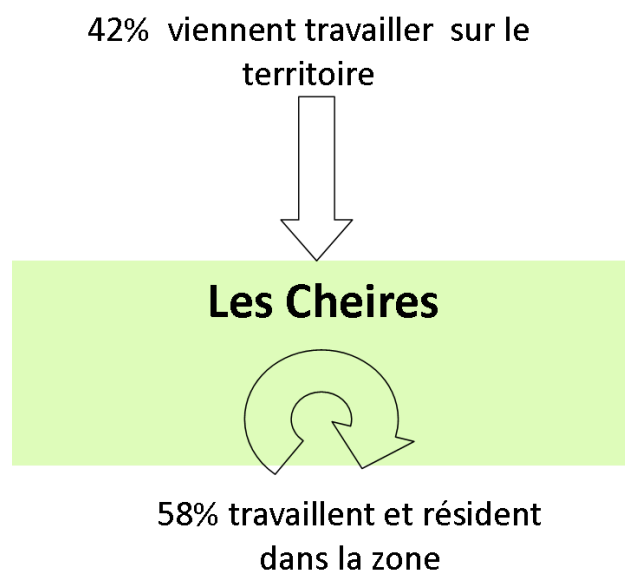


Figure 8 : Provenance des personnes travaillant sur le territoire

Source : Comité d'expansion (2006)

Réalisation personnelle

Les Cheires attire donc des actifs et certains de ses résidents travaillent sur cette zone, notamment grâce à des infrastructures telles que le foyer de Ceyran (St Sandoux), l'EHPAD du Montel (St Amant) ou encore le domaine du Marand (St Amant).

Les Cheires compte:

- 72% d'actifs ayant un emploi, soit 5625 personnes (INSEE RPG 2007),
- Un taux de chômage faible (6%)
- des CSP surreprésentées : cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires, employés ainsi qu'ouvriers (INSEE 2007),
- 79% de la population qui travaillent à l'extérieur,
- 1939 emplois
- 42% d'actifs qui viennent travailler sur ce territoire, soit 819 personnes. (Comité d'expansion 2006)

Les Cheires génère beaucoup de déplacements domicile-travail principalement à destination de l'agglomération clermontoise. Ainsi, les dynamiques du territoire sont largement influencées par cette dernière, même si la Communauté de Communes attire également un certain nombre d'actifs (42%).

II. Les Cheires, 252 établissements employant 649 personnes (au sens RCS)

NB : Les données exposées dans la partie suivante sont des informations provenant de la CCI. Ainsi, elles sont toutes issues du Registre du Commerce et des Sociétés. Ce dernier regroupe des informations relatives aux personnes physiques ou morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale. Ces chiffres sont donc moins exhaustifs que des données SIREN. Par exemple, ils ne comprennent pas les auto-entrepreneurs.

La Communauté de Communes représente 252 établissements et 649 emplois. A l'échelle du Puy-de-Dôme, cela représente **1,2% des établissements et 0,4% des emplois**.

1. Les services, le secteur générant le plus d'établissements et d'emplois

Ces établissements sont pour **plus de la moitié des établissements de services (56%)**, comme le montre le diagramme ci-après.

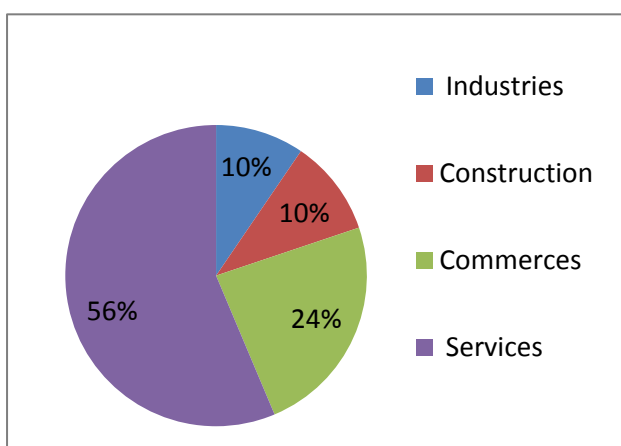


Figure 9 : Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) en 2010

Réalisation personnelle

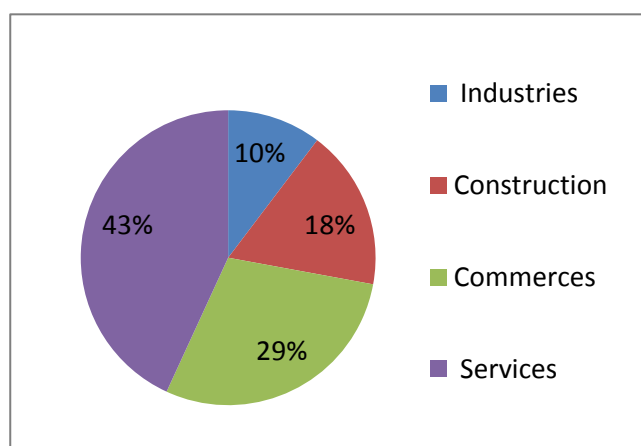


Figure 10 : Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'emplois) en 2010

Réalisation personnelle

Ce secteur regroupe des services tels que : les activités immobilières et financières, l'enseignement et l'administration, les hôtels et restaurants, les services à la personne, les services aux entreprises et aux particuliers, l'information et la communication ainsi que le transport et la logistique. Les services concentrent également le plus d'emplois (43%). Il est à noter que la part la plus importante (établissements et emplois confondus) est enregistrée pour les hôtels et restaurants.

Le secteur venant après les services est le commerce (24% d'établissements et 29% des emplois), domaine d'activité qui fait l'objet d'une partie spécifique dans la suite du document. Ensuite, le BTP (10% des établissements et 18% des emplois) et enfin l'industrie (10% des établissements et 10% d'emplois) dont la part la plus importante est enregistrée pour l'industrie énergétique (2% d'établissements et 0,8% d'emplois). Il est à préciser que l'industrie intègre l'agriculture, domaine d'activité qui sera détaillé dans une partie spécifique mais également les établissements de production d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, ...) ; ces établissements, qui ne sont parfois que des "toits", n'ont pas de salariés et faussent donc les résultats statistiques.

Cependant, lorsqu'on examine dans le détail les quatre secteurs précédents, le premier domaine d'activité est le commerce de détail qui totalise 20% des établissements, suivi de près par l'hôtellerie-restauration, puis par les services à l'entreprise (11% des établissements et 9% des emplois).

En annexe 5 à 7, 3 tableaux détaillés seront présentés avec le nombre d'établissements et d'emplois, la répartition des secteurs ainsi que les domaines d'activité de ces derniers.

Avec 97% d'établissements de moins de 10 salariés, la Communauté de Communes des Cheires se situe au-dessus de la moyenne du Puy-de-Dôme, qui en totalise 89%. Elle est donc constituée en majorité de TPE.

2. Des secteurs en augmentation à quelques exceptions près

Comme on peut le voir sur ces deux graphiques, tous ces secteurs n'ont pas suivi la même évolution.

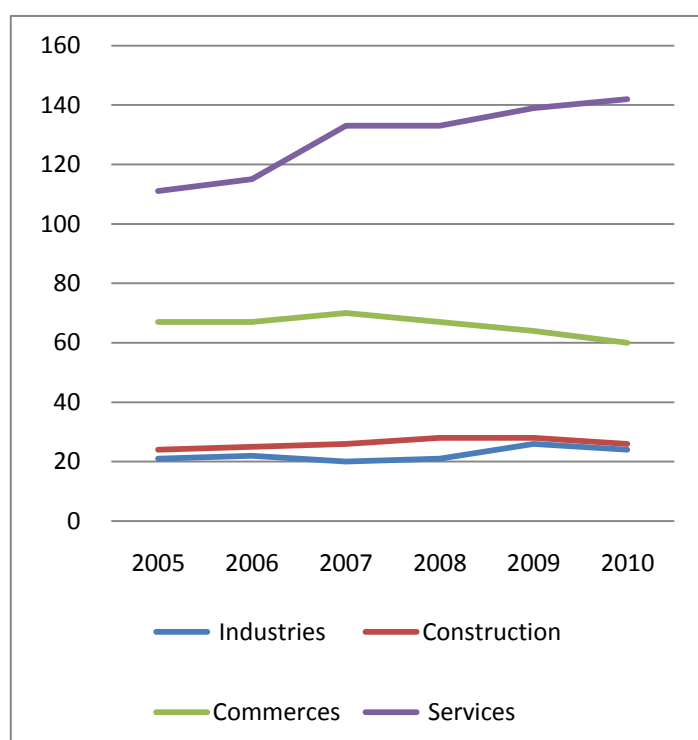


Figure 11 : Evolution du nombre d'établissements entre 2005 et 2010

Réalisation personnelle

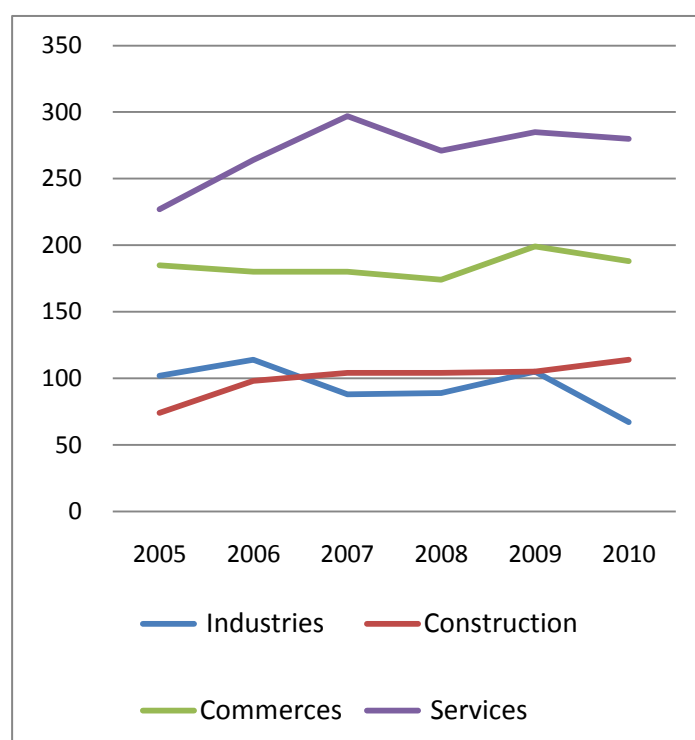


Figure 12 : Evolution du nombre d'emplois entre 2005 et 2010

Réalisation personnelle

Le détail des calculs sera fourni en annexe 8.

Au niveau du nombre d'établissements, tous les secteurs ont enregistré une hausse entre 2005 et 2010 sauf le commerce, avec -10%. Cependant on observe une hausse du nombre d'emplois dans ce secteur, avec +1,6%. Le détail de cette évolution sera expliqué plus loin dans ce thème.

Il en est de même pour le nombre d'emplois, où tous les secteurs ont connu une hausse sauf celui de l'industrie, avec une baisse de 34%. Ceci est dû à une très forte baisse entre 2009 et 2010, -36%, et à une augmentation relative sur les autres années (par exemple : 1,1% entre 2007 et 2008).

Dans le secteur du BTP, on observe donc une hausse de 8% d'établissements, malgré une baisse de 7% entre 2009 et 2010, ainsi que +54% d'emplois. Ce dernier chiffre représente la plus grosse augmentation de tous les secteurs confondus.

En ce qui concerne l'industrie, +14% d'établissements, malgré une baisse de 8% entre 2009 et 2010, et comme nous l'avons déjà souligné -34% d'emplois.

Pour le secteur des services, on note +28% d'établissements ce qui représente l'augmentation la plus importante et +23% d'emplois malgré deux baisses en 2007 et 2009. Le domaine d'activité où l'on observe la hausse la plus importante est le service aux entreprises et particuliers avec +150% d'établissements et +71% d'emplois. En revanche, la baisse la plus conséquente est à noter pour l'enseignement et l'administration avec - 50% d'établissements et - 50% d'emplois.

Globalement, de 2005 à 2010, la Communauté de Communes Les Cheires a progressé de **+13% en nombre d'établissements** et de **+10% en nombre d'emplois**. En valeur absolue, ces évolutions se sont traduites par la création de **29 établissements et un gain de 61 emplois**.

Ainsi, Les Cheires compte **252 établissements** offrant **649 emplois** (au sens RCS), 56% d'établissements et 43% d'emplois correspondants aux services. On constate donc une forte prédominance des établissements de services sur le territoire qui sont au nombre de 142 et emploient 280 personnes.

Au niveau du Puy-de-Dôme, Les Cheires représente une faible proportion d'entreprises et d'emplois. Cependant, elle aspire à se développer même si elle ne possède pas une vocation économique très affirmée.

III. Vers un maintien de l'activité commerciale et artisanale

Le commerce et l'artisanat constituent des activités économiques importantes sur le territoire des Cheires. Ainsi, une démarche analytique va être engagée dans la partie suivante afin de caractériser ces différents secteurs et de traduire leurs évolutions au cours de ces dernières années.

1. Une offre commerciale mise à rude épreuve

L'offre commerciale va être traitée, d'une part, du point de vue du nombre d'établissements et d'emplois et, d'autre part, en fonction des données de consommation sur le territoire des Cheires, comparées à celles de Clermont Communauté.

a. Une répartition déséquilibrée

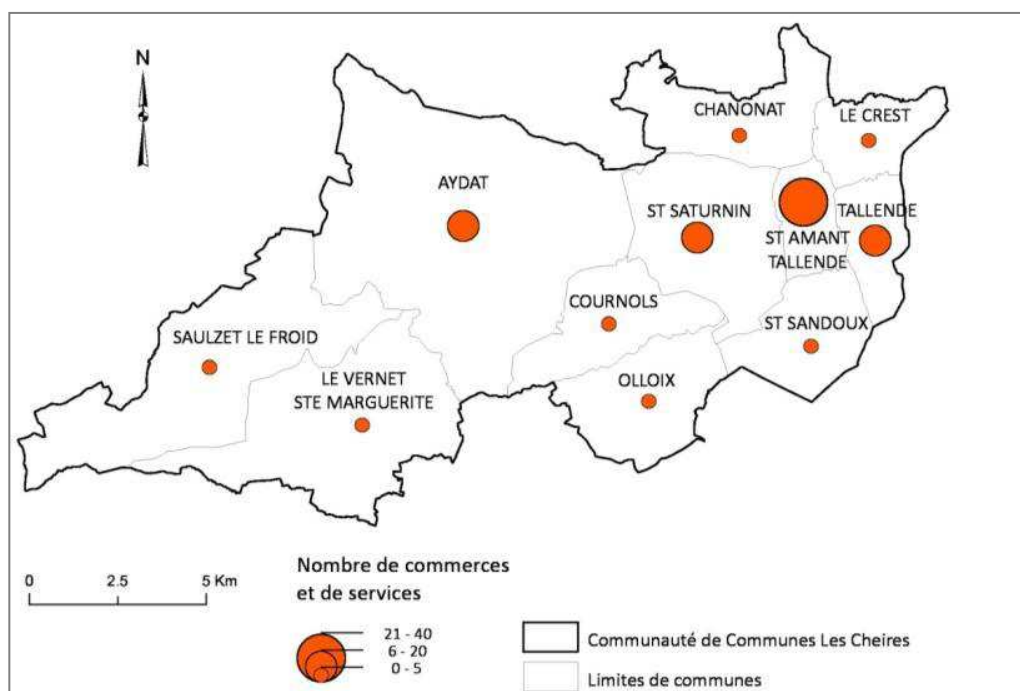
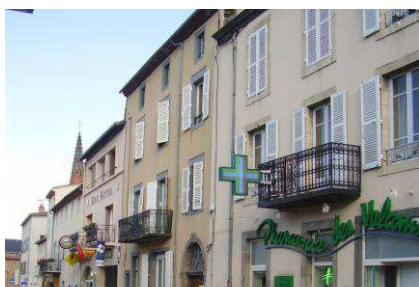


Figure 13 : Répartition des commerces et des services de proximité sur le territoire des Cheires en 2010

Source : CRAIG & pages jaunes, Réalisation personnelle

Photo 1 : Vue sur les commerces du bourg de Saint Amant Tallende (ci-dessous)



L'offre commerciale¹ est essentiellement **concentrée sur le pôle de vie**, Saint Amant Tallende en tête, et sur l'Est de la Communauté de Communes. Aydat, commune excentrée par rapport au pôle de vie, parvient à conserver une activité commerciale importante sur le territoire avec plus d'une dizaine d'établissements. À l'inverse, l'offre est beaucoup plus limitée sur les communes du « haut » et du Sud (Olloix, Cournols et Saint Sandoux) avec 1 à 3 commerces par commune.

¹L'offre intègre, entre autre, les commerces alimentaires, les salons de coiffure, les services de santé, les garages automobiles, les bars-tabacs-presses, les assurances, les fleuristes et les brocantes.

b. Une évolution à deux vitesses

Figure 14 : Evolution du nombre de commerces entre 2005 et 2010

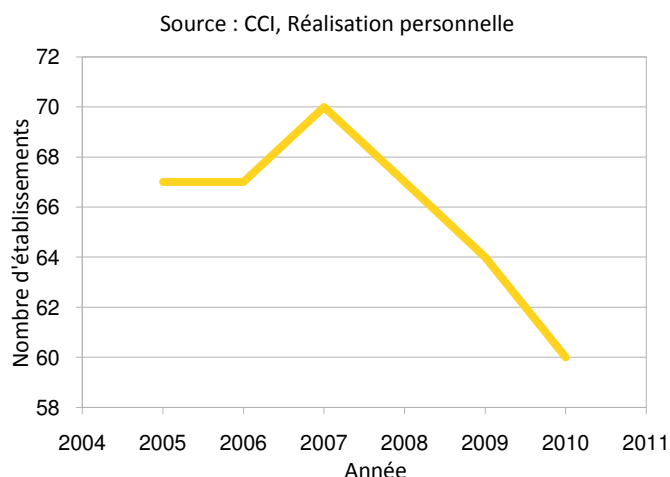
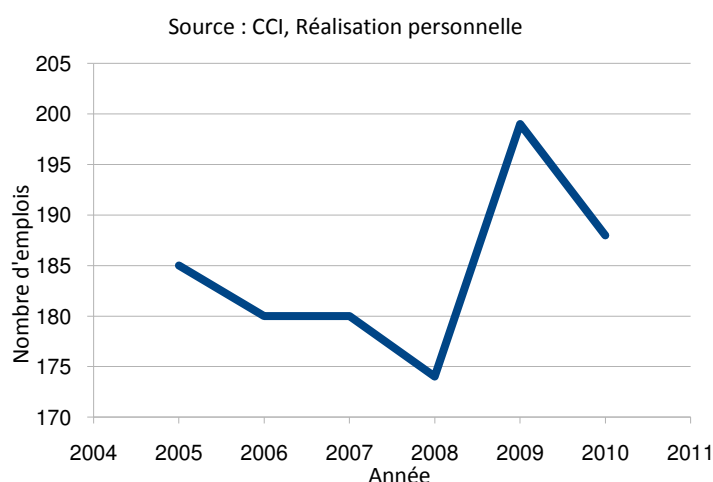


Figure 15 : Evolution du nombre d'emplois entre 2005 et 2010



Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, le nombre d'établissements a commencé à chuter en 2007. Sa plus forte baisse est constatée entre 2009 et 2010, -6,3%. Ainsi, depuis 2005 et malgré une hausse entre 2006 et 2007, **le nombre de commerces a globalement baissé** sur la Communauté de Communes. Ceux-ci sont effectivement passés de 67 établissements à 60 en seulement 5 ans². Deux facteurs peuvent justifier cette diminution :

- Le premier est un facteur exogène relatif à l'attractivité clermontoise. La population des Cheires a en effet tendance à réaliser ses achats en dehors du territoire (cf. 2.1.3. Données de consommation).
- Le second est un facteur endogène aux Cheires en raison, notamment, de difficultés de gestion rencontrées par certains professionnels du secteur. La fermeture de la papeterie du bourg de Saint Amant Tallende et le départ annoncé des actuels gestionnaires du Multiple-rural du Vernet Sainte Marguerite peuvent justifier ce constat.

Cependant, la baisse du nombre d'établissements commerciaux n'a pas eu de répercussions néfastes sur le nombre d'emplois dans le secteur commercial. Effectivement, même si ceux-ci sont relativement variables d'une année sur l'autre, notamment entre 2008 et 2009, la tendance générale observée tend à confirmer une **relative stabilité des emplois du secteur**. Ainsi dénombrait-on 185 emplois en 2005 contre 188 aujourd'hui.

²La différence quantitative entre le nombre d'établissements commerciaux et leur répartition géographique s'explique par une caractérisation différente de l'offre commerciale. En effet, pour traduire l'évolution du nombre de commerces sur le territoire, la notion de « commerce » se rapporte à celle définie par la CCI suivant le registre RCS.

L'observation combinée de ces deux tendances peut trouver une justification orientée sur la structure même des établissements commerciaux. Ceux-ci seraient donc plus grands et enclins à embaucher de nouvelles personnes ce qui tendrait à justifier le maintien du nombre d'emplois.

À titre de comparaison, le nombre de commerces et d'emplois dans le Puy-de-Dôme est globalement à la hausse avec respectivement une évolution de +1% et +2,5%.

c. Des achats réalisés sur l'agglomération clermontoise

Les données suivantes ont fait l'objet d'un calcul mathématique mais ne sont pas issues d'une enquête menée auprès de la population des Cheires. De plus, il est important de souligner que les informations fournies par la CCI intègrent, outre l'ensemble des 11 communes des Cheires, le village de Plauzat et ses 900 habitants. Selon la CCI, son intégration dans la démarche d'analyse n'a pas de réelle influence quant à la réalité applicable à l'ensemble de la Communauté de Communes.

Figure 16 : Lieux d'achats des habitants des Cheires par grandes familles de produits en 2007

Source : CCI, Réalisation personnelle

Lieux d'achats	Alimentaire	Equipements de la personne	Equipement de la maison	Culture/loisirs	Hygiène-Santé	Total
Territoire des Cheires	26%	1%	3%	3%	33%	16% ¹
Agglomération clermontoise	63%	76%	77%	76%	51%	68% ³
Autres*	10%	24%	20%	21%	17%	17% ¹

* Bassin Issoire-Brioude, Martre-de-Veyre, Billom, territoire du Sancy et de Combrailles, Vic-le-Comte, entre autre

L'attractivité se retrouve dans les données de consommation des habitants des Cheires. Effectivement, ceux-ci réalisent **63%** de leurs achats alimentaires sur **le territoire de Clermont Communauté contre 26% sur Les Cheires**.

Et l'écart ne cesse de s'étendre lorsque l'on s'intéresse au secteur du non-alimentaire. En effet, les achats réalisés dans le domaine des équipements et de la culture sont très marginaux, n'excédant pas les 3%. En revanche, les consommations en matière d'hygiène et de santé sont davantage réalisées sur les Cheires (33%).

Ces données permettent de mettre en exergue la **forte influence de l'agglomération clermontoise** auprès des habitants de la Communauté de Communes en matière de consommation

¹Le taux global n'est pas une moyenne arithmétique des taux de chacune des grandes familles de produits mais dépend de la dépense financière réalisée dans chacun d'entre elles.

et d'achats, quelque soit la famille de produits considérée. De manière générale, près de 2/3 des achats sont effectués sur l'agglomération clermontoise. À l'heure d'aujourd'hui, il en ressort que la vocation commerciale du territoire des Cheires semble essentiellement s'orienter autour des services de santé et des commerces alimentaires.

d. Les performances du commerce alimentaire

Les performances des établissements commerciaux sur un secteur donné sont calculées à partir du taux de couverture CA/DC. Celui-ci est donc le quotient du « Chiffre d'Affaire (CA) réalisé par les commerces (alimentaires ou non-alimentaires) sur les dépenses des ménages résidants dans une zone considérée pour l'ensemble des formes de vente, appelée Dépenses Commercialisables (DC) ». Il intègre aussi bien des données quantitatives, telles que le dimensionnement de la structure de vente, la quantité des produits disponibles, etc., que des données qualitatives propres aux horaires d'ouvertures, aux comportements des gestionnaires et ceux des consommateurs par exemple.

Dans le cas présent, l'étude s'intéresse au commerce alimentaire et ceci pour deux raisons :

- D'une part, celui-ci présente un taux d'achat supérieur aux autres grandes familles de produits (cf. III.1.c.)
- D'autre part, le taux de couverture calculé dans le secteur du non-alimentaire ne permet pas de faire ressortir une tendance significative pour les services en matière d'hygiène et de santé.

Figure 17 : Performance du commerce alimentaire sur les Cheires selon les formes de vente en 2007

Source : CCI, Réalisation personnelle

Alimentaire	
Formes de vente	Taux de couverture (CA/DC*)
Petits commerces	83%
Vente directe	60%
Supermarché	24%
Marché forain	4%
Commerces ambulants	Non significatif
Divers	Non significatif
Ensemble	28%

*Chiffre d'Affaire/Dépense commercialisable

La performance des **petits commerces de proximité** tels que les boulangeries, les épiceries, etc., est importante avec 83%. Ceux-ci sont donc relativement satisfaisants aux yeux des consommateurs puisqu'il ne leur vient à pas à l'idée de réaliser leurs achats dans d'autres petits commerces situés en dehors du territoire. Mais cela ne permet pas pour autant à ces établissements d'attirer à eux des consommateurs plus distants. Leur pouvoir attractif a donc une influence uniquement locale. D'une certaine manière, ils ne sont ni attractifs, ni répulsifs et **semblent répondre correctement aux besoins des consommateurs du territoire.**

Le **marché forain** a un taux de couverture de 4%, soit 50% de moins que dans d'autres territoires périurbains. Bien que le boucher-charcutier exerce encore son activité le samedi matin sur le parking du centre commercial du village de Tallende, le marché de pays n'a pas fonctionné et a été arrêté en 2011. Le taux de couverture du marché forain aurait donc tendance à diminuer alors que le territoire des Cheires présente de **véritables potentialités** au regard du caractère rural qui le caractérise.

Le **supermarché** concerné par cette étude est celui de Tallende puisque c'est actuellement le seul sur le territoire. Bien que l'influence clermontoise soit considérée comme néfaste car elle fragilise les commerces locaux, les élus de Tallende estiment que le supermarché est particulièrement sollicité. Par ailleurs, ils ont également souligné une amélioration de la qualité des prestations de services. Pour autant, la réalité économique semble être différente puisque ce supermarché ne couvre que 24% du territoire dans le secteur de l'alimentaire ce qui est **relativement faible** selon de la CCI.

2. Une vocation artisanale marquée

L'activité économique du territoire des Cheires a une forte vocation artisanale avec **138 entreprises en 2010**. Une étude de leur répartition géographique et leur évolution au cours de ces 10 dernières années permettra de mieux caractériser l'activité artisanale sur le territoire.

a. Des métiers de l'artisanat concentrés sur le pôle de vie

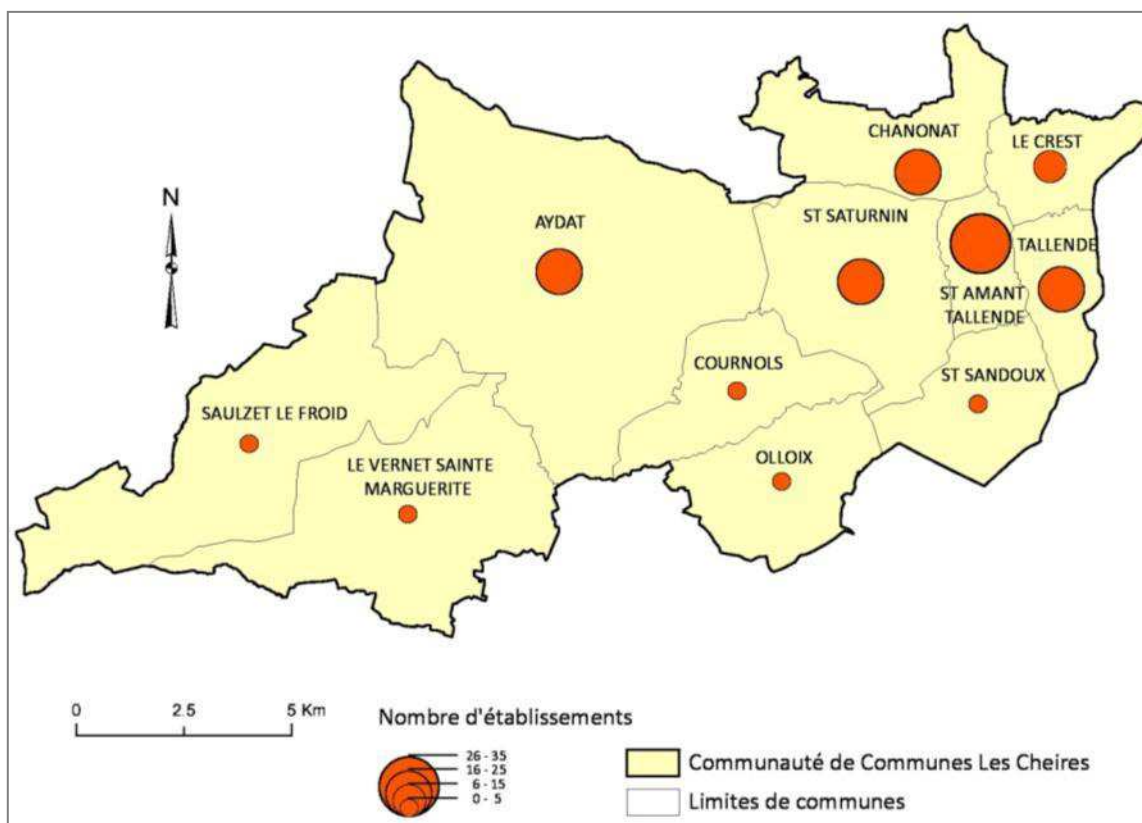


Figure 18 : Répartition des métiers de l'artisanat sur le territoire des Cheires en 2010

Source : CRAIG & CMA, Réalisation personnelle

Les métiers de l'artisanat sont prépondérants dans les communes du « bas » surtout autour du pôle de Saint Amant Tallende avec Chanonat, Tallende et Saint Saturnin notamment. Tout comme pour la répartition géographique des établissements commerciaux (cf. figure 13), il s'avère qu'Aydat est la seule commune excentrée par rapport au pôle de vie à présenter un certain nombre d'artisans permettant d'atténuer l'hégémonie de l'Est du territoire. Le Sud de l'intercommunalité ainsi que les communes du « haut » sont en revanche peu pourvus en activités artisanales comparativement aux autres communes des Cheires.

b. Un artisanat tourné vers le BTP

Plus d'une activité artisanale sur deux est tournée vers le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) tels que la maçonnerie, la menuiserie, les travaux de terrassements, etc. Cette tendance, particulièrement marquée sur les communes du pôle de vie, peut s'expliquer par la présence de deux Zones d'Activités (ZA) d'intérêt communautaire à Saint Saturnin et Tallende qui ont une forte vocation artisanale orientée sur le secteur du bâtiment (cf. 2.3.). De plus, les communes de Chanonat et de Saint Saturnin présentent des activités artisanales, voire artistiques, propres à leur patrimoine architectural. Outre la prédominance du secteur du BTP sur la commune de Saint Amant Tallende, il est à noter que celle-ci présente également de nombreux établissements à vocation commerciale et artisanale : boulangerie, boucherie, salon de coiffure, fleuriste, etc., avec près de 25% des établissements de la commune.

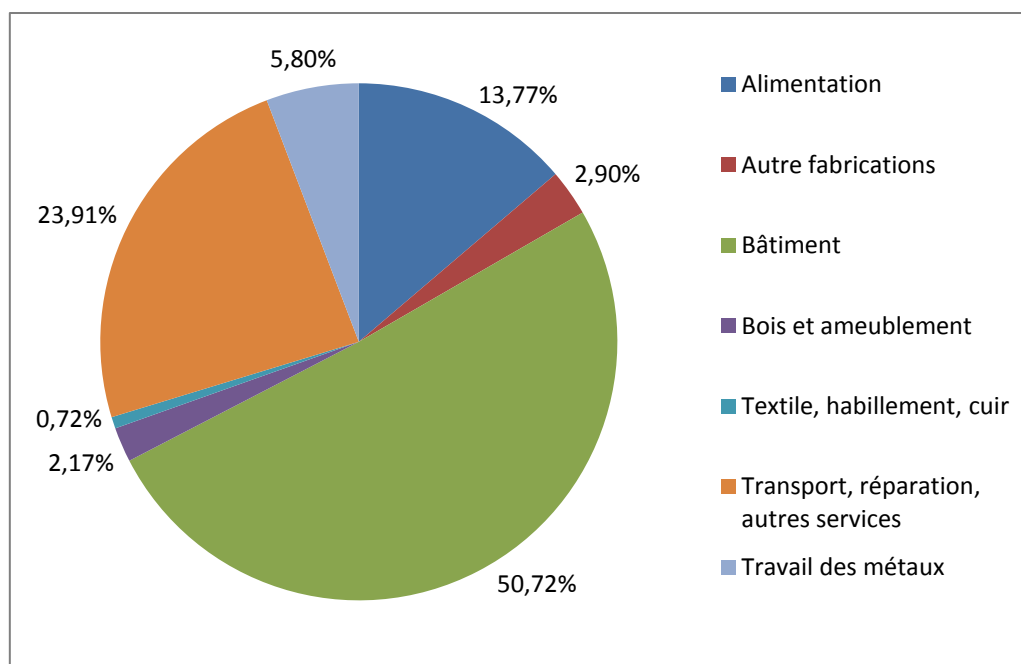


Figure 19 : Répartition des secteurs d'activités de l'artisanat

Source : CMA, Réalisation personnelle

c. Une activité en déclin depuis 2007

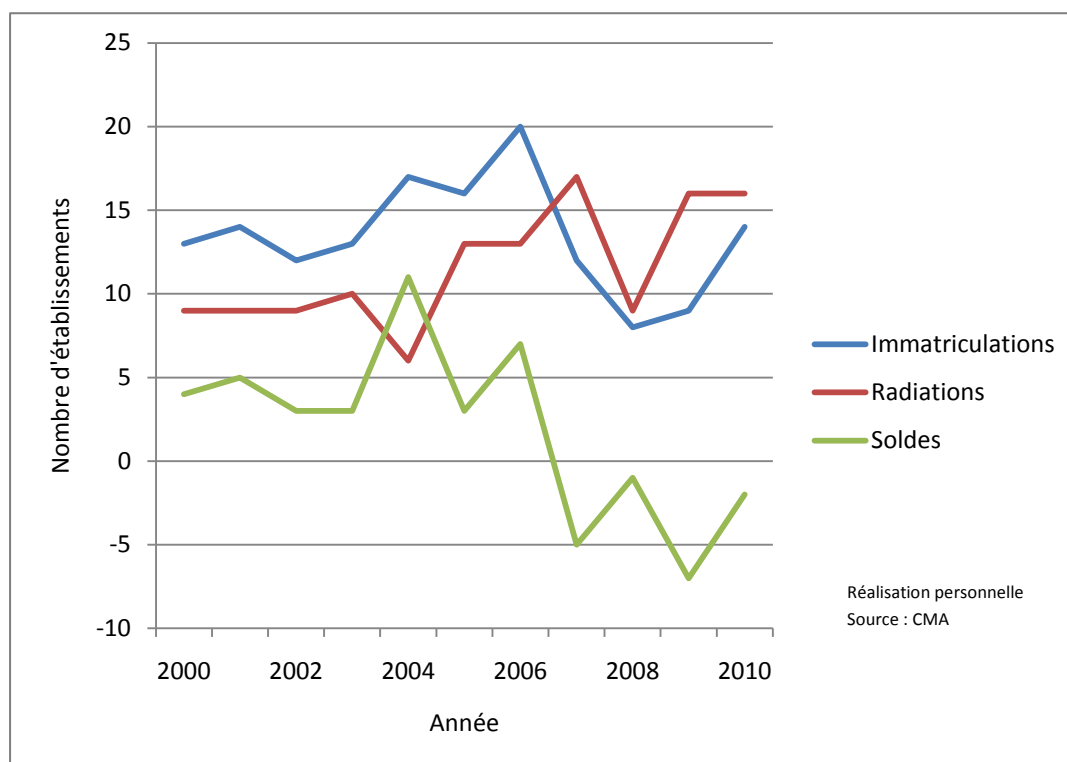


Figure 20 : Variation immatriculations-radiations des établissements à vocation artisanale de 2000 à 2010

Source : CMA, Réalisation personnelle

Entre 2000 et 2006, le nombre d'établissements créés n'a pas cessé d'augmenter, passant de **13 à 20 nouvelles structures par an**. Le nombre de radiations a également augmenté mais à un degré moindre comparativement au nombre d'immatriculations. L'année 2004 ayant été une année faste avec un solde de +11 entités artisanales sur le territoire des Cheires.

À partir de 2007, la tendance inverse s'installe et persiste encore aujourd'hui même si le nombre d'immatriculations a tendance à repartir à la hausse, au point d'envisager une éventuelle stabilité (14 immatriculations contre 16 radiations en 2010). Malgré tout, la Communauté de Communes a **perdu 15 structures artisanales en 3 ans**. La conjoncture économique défavorable (crise économique de 2008 à 2010) peut probablement venir soutenir ce constat.

Une diminution semblable s'observe à l'échelle du département, passant de 1 028 immatriculations en 2007 à 749 en 2009 mais, dans l'ensemble, le Puy-de-Dôme n'a pas perdu de structures artisanales. Depuis, la tendance est à la hausse.

Finalement, l'impression générale des élus quant à la diminution du nombre de commerces est soutenue statistiquement et peut se justifier à travers 2 facteurs :

- Attractivité clermontoise et propension à y réaliser les achats.
- Difficultés de gestion rencontrées par certains professionnels bien qu'un progrès qualitatif semble s'amorcer.

Le territoire des Cheires a une forte vocation artisanale dont près d'une activité sur deux se tourne vers le BTP. Depuis 4 ans, la diminution de ces établissements peut s'expliquer par une conjoncture économique défavorable.

IV. Les Zones d'Activités d'intérêt communautaires aux perspectives limitées

Avant d'être d'intérêt communautaire, les ZA ont d'abord été des initiatives communales. Suite à la création de la Communauté de Communes des Cheires, la gestion des ZA concernées lui a été déléguée par les communes. La Communauté de Communes compte ainsi 2 zones d'activités d'intérêt communautaire localisées sur les communes de Tallende et Saint Saturnin.

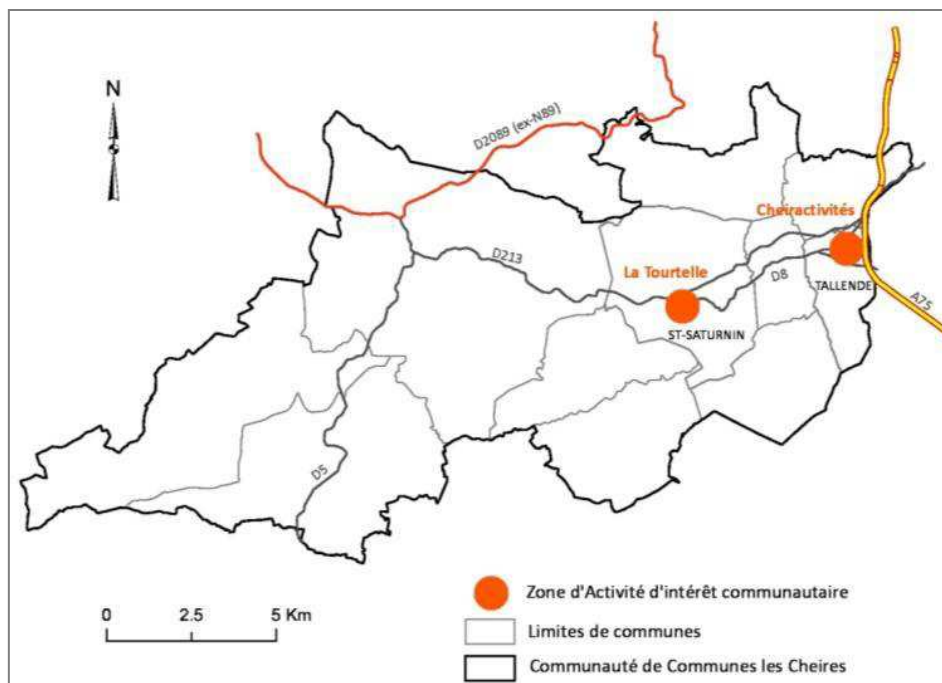


Figure 21 : Localisation des ZA intercommunales sur le territoire des Cheires en 2010

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

1. ZA Cheiractivité à Tallende : une ouverture favorisée par l'A75

Le site se situe à l'Est, en limite du village de Tallende. Il est délimité au Nord par la RD795, la RD8 au Sud et l'autoroute A75 à l'Est dont les terrains agricoles céréaliers s'interposent entre les deux entités. *Cheiractivité* se trouve à 15 km de Clermont-Ferrand.



Photo 2 : Cheiractivité

Réalisation personnelle

a. Organisation de la zone

Créée en 1987, Cheiractivité concentre aujourd'hui quelque **70 emplois** sur une zone totale de **44 148 m²** comprenant pas moins de **8 entreprises**. Celles-ci sont essentiellement tournées vers l'artisanat, l'industrie et les services. La zone ne présente actuellement plus de surfaces disponibles. Il est à noter que les entreprises polluantes constituent une catégorie d'établissements interdite sur la zone d'activité.

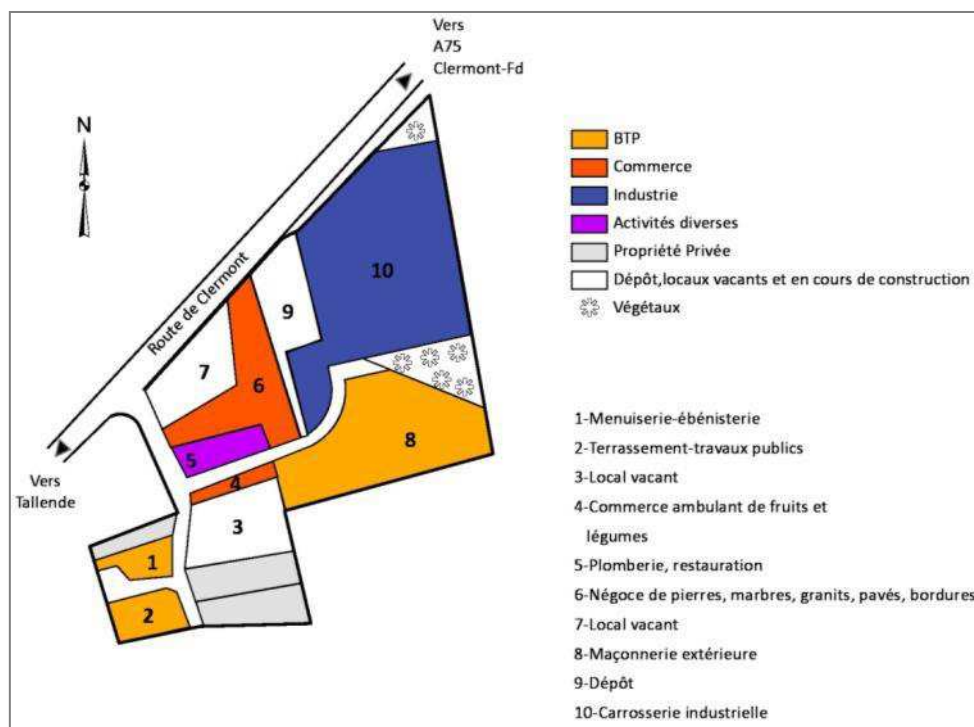


Figure 22 : Organisation de la ZA de Tallende

Source : CRAIG & CEA, Réalisation personnelle

b. Un projet d'extension prorogé

En 2008, un projet d'extension a été élaboré par la Communauté de Communes afin de répondre au manque de foncier disponible et de satisfaire la demande endogène. Ce projet devait voir le jour suite à la révision simplifiée du POS communal ; celle-ci étant possible jusqu'en décembre 2009. La révision simplifiée n'a donc pu aboutir dans les temps. Le commissaire-enquêteur en charge du projet d'agrandissement y était favorable mais la taille du projet nécessitait une autre procédure, en l'occurrence la révision générale du POS et donc l'élaboration d'un PLU. De plus, la chambre d'agriculture s'est opposée au projet d'extension car il empiétait sur des terres fertiles bien que les exploitants concernés soient en fin de carrière.

Désormais, afin de relancer ce projet et de le mettre en place sur le territoire, il est indispensable que la commune de Tallende se dote d'un PLU en lieu et place de son POS actuel. Le projet d'extension de *Cheiractivité* a par ailleurs été inscrit au SCoT du Grand Clermont.

Caractéristiques géographiques et environnementales

Le site se positionne au croisement de la vallée de la Veyre et de l'extrémité Sud de la Limagne. Le relief y est doux et correspond à l'atterrissement (amas de terre formé par les cours d'eau) des versants Sud-Est de la Montagne de la Serre.

De part sa localisation géographique, ce lieu s'apparente à un **espace stratégique du point de vue de la lecture des paysages**, notamment depuis l'autoroute. Les perceptions sont particulièrement importantes : rasantes depuis l'A75 et la RD795 et dominantes depuis la RD213 ou depuis le village du Crest.

Le réseau hydrographique est peu développé sur le périmètre du site avec uniquement des fossés qui assurent l'écoulement des eaux. Avec la présence de la Montagne de la Serre au Nord, le ruissellement des eaux en provenance de petits bassins versants secondaires se réalise sur les flancs. Une partie des eaux suit la RD795 pour se retrouver dans le réseau des eaux pluviales de la commune pendant qu'une autre partie se fraye un passage à travers les cultures. Mis à part le long de la RD8, il n'y a pas de fossés qui drainent la zone vers la Veyre.

Ces contraintes hydrographiques se retrouvent également au niveau du ruissellement pluvial. En effet, lors d'épisodes pluvieux intenses, des **problèmes d'inondations et de transport de matières** peuvent être observés. Bien qu'il y ait des zones de rétention d'eau avant la RD213, celles-ci ont parfois tendance à déborder générant ainsi une arrivée d'eau importante au niveau de la RD795 d'autant plus qu'il n'existe pas de réseaux pour les recevoir. Cette configuration génère des **débordements dans la partie urbanisée** (ZA, lotissements, etc.) ainsi que des **ruissellements et une érosion des sols dans les cultures**.

Le projet d'extension en détails

Initialement, le projet d'extension devait comprendre :

- Des entreprises sur environ 18 ha.
- De l'habitat mixte.
- Une zone verte avec des bassins de rétention d'eau.
- Des réserves foncières pour des équipements communaux ou intercommunaux (ex. équipements sportifs).
- Une voie de contournement pour la ZA qui devait être départementale. Celle-ci ne sera plus d'actualité en raison du désengagement des collectivités dans la gestion des routes.

En aucun cas, la zone ne devait accueillir des commerces pour ne pas concurrencer ceux de Saint Amant Tallende. L'inconvénient d'un tel projet se rapporte à la gestion des flux de circulation intra-muros, remise en cause suite à des difficultés rencontrées vis-à-vis de la voie de contournement, et l'impact paysager que cette extension pourrait engendrer.

La vocation de la future extension de la ZA

L'objectif est de se démarquer par rapport aux autres ZA concurrentielles. Les vocations de cette ZA, au regard notamment de l'important impact paysager, sont l'accueil :

- De petites et moyennes unités ayant des activités non polluantes.
- D'activités de préférence innovantes.
- D'activités tertiaires : ingénierie, bureaux d'études, conception, etc.
- De négoce et commerce de gros.

Hormis les vellétés d'extensions des entreprises déjà présentes sur le site, les différentes vocations de *Cheiractivité* sembleraient exclure les demandes d'implantation d'entreprises industrielles et artisanales.

2. ZA La Tourtelle : une zone enclavée à l'Ouest de Saint Saturnin

La Tourtelle se trouve en périphérie du centre-bourg de **St Saturnin** (1,5 km). La zone est desservie par la RD8 et se trouve à proximité de la RD213.



Photo 3 : Vue de la ZA de la Tourtelle

Réalisation personnelle

a. Organisation de la ZA

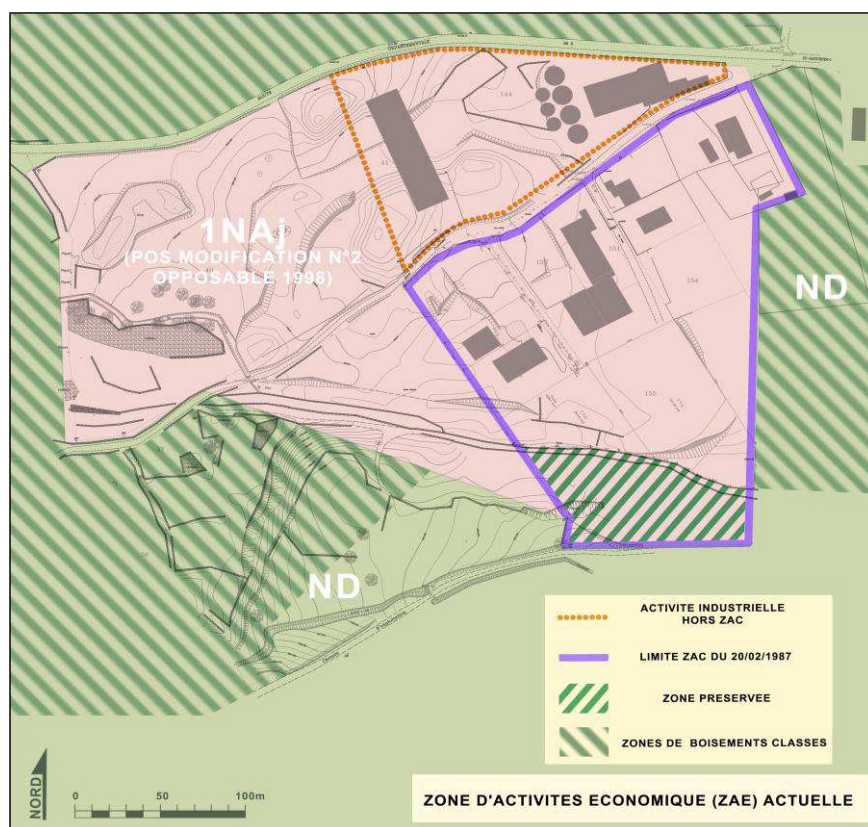


Figure 23 : Plan de la ZAE de St Saturnin

Source : CRAIG & CEA, Réalisation personnelle

La création de la Zone d'Activité Économique actuelle (ZAE) de Saint Saturnin remonte à 1990. Elle est composée :

- D'une ZAC (Zone d'Activité Concertée) de 4 ha comprenant 7 entreprises au Sud.
- D'une activité industrielle hors ZAC correspondant à la première entreprise implantée sur le site, spécialisée dans la production d'engrais et de fertilisants, sur une emprise foncière d'environ 9 000 m².
- D'un terrain en friche de 2,8ha appartenant à un particulier, dont la vocation au POS est classée en zone économique.
- D'une partie plus à l'Ouest qui appartient à la Communauté de Communes dont seulement 1/3 peut être aménagé, soit 1,1 ha. Les 2/3 restants, soit 2,2 ha, présentent une très forte déclivité.

Suite à sa compétence en matière de gestion, Les Cheires ont lancé des travaux d'extension en 2005 pour permettre :

- L'extension des entreprises ACS & Auvergne Armature (serrurerie, construction métallique, armature béton).
- L'implantation des entreprises Marques (maçonnerie) et SNRA (vente d'aliments pour bétails).
- La relocalisation de l'entreprise Oleotto (maçonnerie).

Aujourd'hui, **8 entreprises** représentant près d'une **quarantaine d'emplois** travaillent actuellement sur plus de **40 000 m²**. Celles-ci sont essentiellement tournées vers **l'artisanat, l'industrie et le commerce**. Le site intègre également une zone préservée boisée à son extrémité Sud. Tout comme la ZA *Cheiractivité*, les entreprises polluantes sont exclues de la zone.

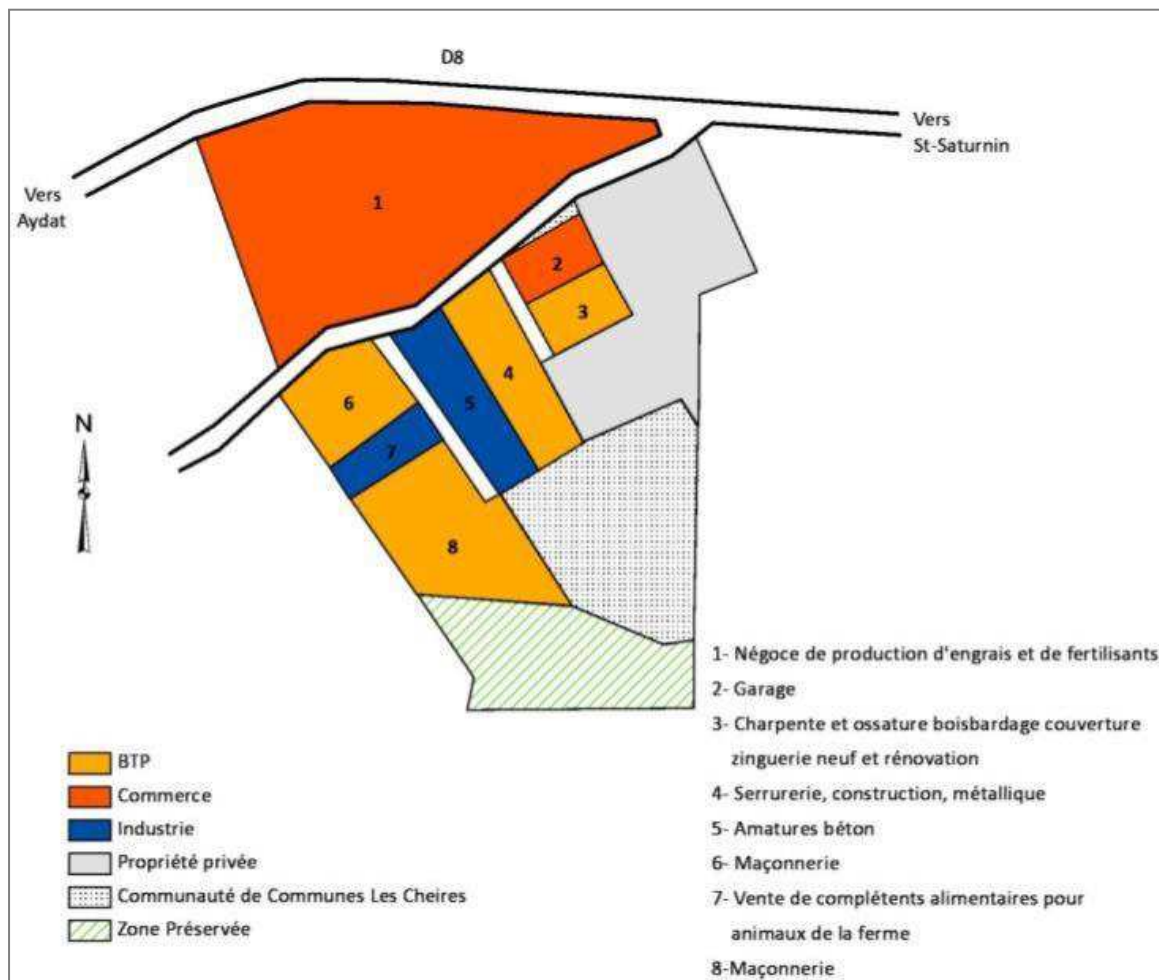


Figure 24 : Organisation de la ZA de St Saturnin

Source : CRAIG & CEA, Réalisation personnelle

b. Une extension avortée

En raison de difficultés rencontrées en **termes de foncier**, les velléités d'extensions du site ne peuvent aboutir. En effet, en dehors de la ZA, le foncier de 1,1 ha maîtrisé par la Communauté de Communes ne permet pas de réaliser une extension suffisante et subventionnable par les différents partenaires financiers comme le département du Puy-de-Dôme ou l'Etat. Par conséquent, en vu de permettre cet agrandissement, il semble nécessaire d'acquérir tout ou partie de la parcelle de 2,8 ha appartenant à un propriétaire privé. Trois solutions s'offrent donc actuellement :

- La division de la parcelle concernée sous réserve de l'accord du propriétaire privé.
- Un échange à l'amiable de parcelle.

- Une expropriation pour cause d'utilité publique dont la responsabilité incomberait à la mairie de Saint Saturnin. Cette expropriation se justifierait par le zonage de ce terrain en NAj au POS destiné à l'accueil d'activités artisanales. Cependant, la commune a fait savoir qu'une telle mesure ne serait pas engagée à l'encontre du propriétaire.

Une extension pourtant nécessaire

En 2005, la mairie de Saint Saturnin a sollicité la pose d'un **poteau d'incendie** à proximité de la ZA conformément à la demande des pompiers suite à l'incendie d'un hangar agricole. Il s'avère qu'aucune mesure n'a été menée en ce sens, aussi bien depuis la création de la zone que depuis le dépôt de permis de construire des entreprises. Pourtant, le SIVOM d'Issoire a indiqué qu'il était nécessaire que l'intercommunalité se dote d'une réserve incendie de 120 m³ ; le débit d'adduction d'eau étant effectivement insuffisant pour permettre la pose d'un poteau au voisinage de la zone. Suite aux difficultés foncières rencontrées par la Communauté de Communes, la réserve incendie pourrait ainsi voir le jour à l'Ouest de la ZA sur les 1,1 ha actuellement en sa possession.

Outre la nécessité de créer une réserve incendie, l'extension de l'actuelle zone d'activité permettrait de **satisfaire au besoin d'agrandissement des entreprises** implantées sur le site tout en offrant du foncier disponible pour répondre à une demande endogène présente avec 7 entrepreneurs intéressés pour s'implanter depuis 2008.

Caractéristiques géographiques et environnementales

Les études urbanistiques menées ont permis d'identifier le contexte environnemental dans lequel s'inscrit le site.

La zone d'activité n'est pas visible et celle-ci semble **bien insérée dans un espace boisé** vaste dont une grande partie est protégée. Un projet d'extension serait donc susceptible de le rendre plus visible. De plus, la ZA intègre une partie de la ZPS Pays des Couzes servant de refuge à certaines espèces protégées. L'agrandissement de l'actuelle zone pourrait avoir **des incidences sur cette zone protégée**, la DREAL Auvergne pourrait ainsi s'y opposer.

Le site s'intègre au cœur d'une zone qui présente d'importants dénivelés la rendant par endroit difficilement exploitable. En effet, la zone d'activité s'inscrit en crête du bassin versant de la Veyre. Cette ligne divise la zone en deux parties distinctes :

- l'une, d'environ 6 200 ha, est une zone à préserver située au Sud avec déclivité d'environ 22% ;
- l'autre concerne la partie Est de la zone avec une déclivité faible – de l'ordre de 0 à 2,5% – pour une superficie de 3,29 ha.

Enfin, ce lieu est au cœur de la coulée basaltique d'Aydat, zone très sensible hydrogéologiquement. En effet, les sols sont composés de scories, le terrain est donc très perméable. Ainsi, la moindre pollution s'infiltre très rapidement dans le sol pour rejoindre les nombreux écoulements d'eau situés plus en profondeur. Par ailleurs, les eaux pluviales de l'ensemble de la ZAC sont évacuées par fossés vers le ruisseau au Sud de la ZA.

3. Une stratégie à court terme

Pour les élus et les responsables de la Communauté de Communes, les zones d'activités d'intérêts communautaires ne semblent **pas en mesure de répondre aux demandes** d'implantations d'entreprises. À ce jour, les ZA sont occupées à 100% bien qu'il y ait un manque de visibilité de ces activités. La **demande est principalement endogène**, les entreprises locales cherchent à s'y implanter pour s'agrandir. Il n'y a pas de réelle stratégie de développement économique sur le territoire, c'est plus une **stratégie d'opportunités**.

La Communauté de Communes Les Cheires possède deux zones d'activités d'intérêts communautaires à vocation artisanale localisées sur les communes de Tallende et Saint Saturnin.

La première, *Cheiractivité*, a un projet d'extension en cours inscrit au SCoT du Grand Clermont et dépendant de la validation du PLU de la commune. La perception paysagère, les difficultés en termes de ruissellement des eaux et la présence de terres agricoles seront des composantes à intégrer en vu du futur projet d'aménagement.

La seconde, *La Tourtelle*, n'a pas de possibilités d'agrandissement en raison d'un manque de foncier et de caractéristiques environnementales et géographiques peu favorables pour y parvenir.

Celles-ci ont un poids économique assez faible comparativement aux ZA avoisinantes qui occupent une superficie plus grande et accueillent davantage d'entreprises. Le développement économique des Cheires pâti d'une absence de stratégie à long terme et d'une incapacité actuelle à répondre à une demande endogène d'implantation sur les zones d'activités.

La Communauté de Communes présente :

- 72% d'actifs ayant un emploi dont près de la moitié est issue de CSP supérieures
- 42% viennent travailler sur ce territoire mais n'y résident pas
- 56% des établissements tournés vers les services
- 55% des actifs qui travaillent sur l'agglomération clermontoise
- 2/3 des achats effectués sur l'agglomération clermontoise
- Une baisse de 10% du nombre de commerces entre 2005 et 2010
- 2 ZA d'intérêt communautaire, 2 projets d'extension limités

Le territoire cherche toujours à se développer comme en témoigne son implication dans les ZA communautaires. Leur projet d'agrandissement est d'ailleurs inscrit dans le SCoT du Grand Clermont afin de mieux répartir les emplois sur tout le territoire. Ce document préconise également une structuration de l'offre commerciale en pôle de vie, tel que celui de St Amant-Tallende-St Saturnin, dans l'intention de consolider les commerces de proximité.

Thème 2 : Tourisme et patrimoine architectural

Le territoire des Cheires est un territoire aux atouts touristiques majeurs de par sa richesse paysagère et sa localisation géographique. En effet, il appartient en grande partie au PNRVA et se situe sur l'axe reliant Clermont-Ferrand au Puy du Sancy, point culminant de la région Auvergne. Les Cheires offre des sites touristiques de nature très variée. De l'attrait paysager au simple tourisme de détente et de loisirs, en passant par les attraits architecturaux, environnementaux et patrimoniaux, les prestations touristiques sont multiples : randonnées, activités de pleine nature, activités nautiques, activités nordiques, visites guidées, etc. Parmi tous ces sites aux grandes qualités touristiques, trois se démarquent des autres par l'importance des aménagements réalisés et par la spécificité de leur domaine d'activité. Il s'agit des sites d'Aydat, de St Saturnin et de Pessade.

Dans une première partie, nous parlerons de ces trois pôles aux atouts très différents, puis, dans un second temps, nous nous intéresserons aux sites touristiques d'intérêt secondaire. Pour finir, dans une troisième partie, nous analyserons l'offre et la demande sur le territoire en matière de tourisme.

I. Une offre touristique diversifiée, articulée autour de 3 pôles majeurs

La carte ci-dessous localise les trois sites touristiques principaux du territoire. Comme on peut le voir, la répartition de ces derniers est plutôt éclatée.

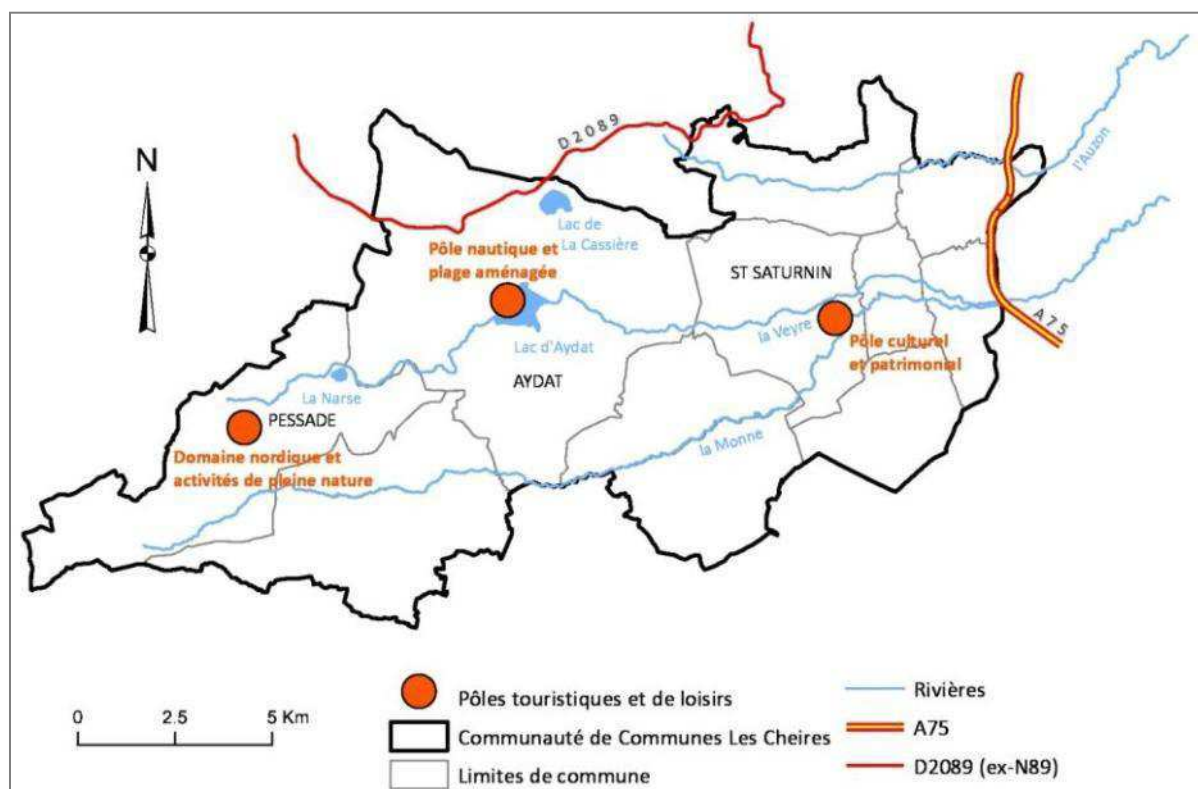


Figure 25 : Répartition des trois pôles touristiques majeurs

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Ces trois pôles sont connus des habitants des Cheires mais également des clermontois pour leurs atouts respectifs. Le pôle d'Aydat est un pôle principalement tourné vers les activités de plaisance. Le village de St Saturnin est quant à lui connu pour son patrimoine culturel, architectural et historique. Enfin, le site de Pessade est un domaine nordique, où l'activité principale reste, à l'heure d'aujourd'hui, le ski de fond. Les trois parties qui suivent présentent ces différents sites de manière plus détaillée.

1. Aydat : pôle nautique et activités de plage

Situé à une vingtaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, le lac d'Aydat est le plus grand des lacs naturels d'Auvergne. Sa superficie est de 65 ha. C'est un lac de barrage volcanique, né d'une retenue naturelle de ses eaux par la cheyre d'Aydat. Dans un décor naturellement riche, le lac est entouré d'un paysage boisé et de plantes aquatiques qui reposent en bord de rives. Ce dernier fait d'ailleurs parti des sites inscrits.

Le pôle nautique d'Aydat se situe sur le village de Sauteyras qui est l'un des 17 villages d'Aydat. Il est situé sur la rive Est du lac, du côté urbanisé de ce dernier. Il se compose de l'Office de Tourisme, d'une base nautique ainsi que d'une plage aménagée offrant de nombreux services qui seront évoqués ultérieurement.

C'est la fondation Jean Moulin qui est propriétaire des lieux. La Communauté de Communes est gestionnaire du lac et s'est engagée auprès de la fondation depuis 1992 par un bail emphytéotique de 30 ans. Un nouveau bail emphytéotique a été signé (sur 45) juste avant le début des travaux du nouvel aménagement.

La carte page suivante permet de situer géographiquement le pôle touristique d'Aydat ainsi que les différentes entités qui le composent.

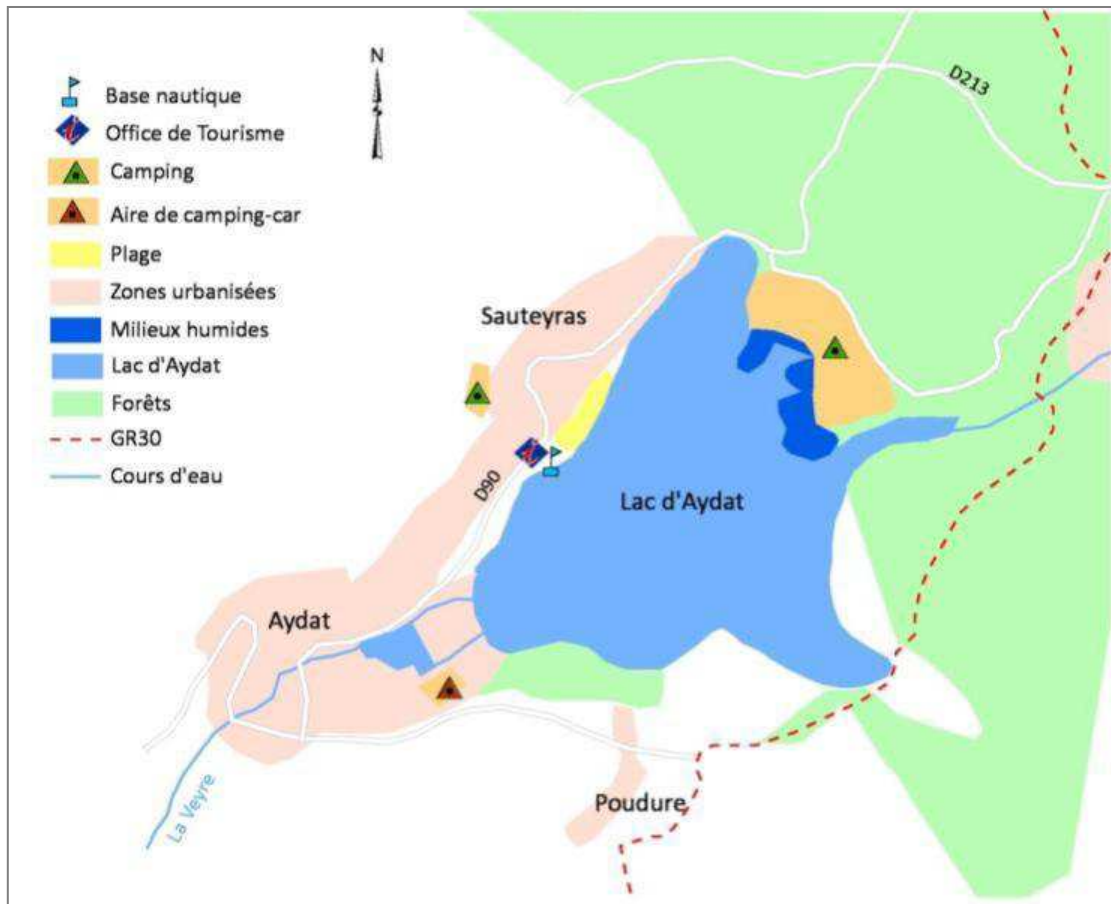


Figure 26 : Plan de localisation de la base nautique et de la plage d'Aydat

Source : Cadastre, Réalisation personnelle

a. La base nautique, un fonctionnement bien articulé

Le centre nautique actuel a vu le jour en mai 2007. C'est une structure qui n'existe pas juridiquement parlant. Il est rattaché à l'EPIC. Cependant, son budget est géré en interne.

Les activités de loisirs proposées par le centre nautique sont multiples et varient selon la saison. En avant-saison (avril/mai), et en après-saison (septembre/octobre), la base nautique travaille beaucoup avec les groupes scolaires provenant pour la majeure partie du bassin clermontois ou du territoire de la Communauté de Communes. Pendant les vacances de Pâques et les week-ends, la base nautique accueille des centres de loisirs. Sur ces périodes, elle fait découvrir aux enfants (suivant l'âge) des activités nautiques telles que l'optimist, le dériveur, le catamaran ou l'aviron. Pendant la période estivale (juillet-août), le centre nautique encadre de nombreux stages de voiles.

La base nautique reçoit une dizaine de groupes par semaine, soit un groupe par demi-journée en moyenne. Il y a eu une progression à ce niveau sur les dernières années. Depuis 5 ans, tous les groupes reviennent même si le produit proposé lui, n'a pas évolué. Les activités de voile scolaire ne sont pas rentables. Le retour est de 6 euros par enfant quand l'investissement est de 10 euros. Actuellement, la base nautique n'a, à sa disposition, qu'un seul moniteur titulaire d'un brevet d'état, ce qui ne lui permet pas de proposer autant d'activités qu'elle le souhaiterait. Ainsi, l'activité kayak n'est pas proposée aux enfants des écoles primaires.

De manière transversale, de nombreuses locations sont proposées au grand public. En effet, la base nautique possède un parc de location important composé de catamarans, de dériveurs, d'optimists, de kayaks, de barques de pêche, d'avirons et de pédalos. Les estivants de la Communauté de Communes et les clermontois pratiquent en majorité la voile alors que les familles et les jeunes des quartiers Nord de Clermont-Ferrand se tournent vers le pédalo. La clientèle de la base nautique est à 60% une clientèle intercommunale (données EPIC).



Photo 4 : Vue du lac d'Aydat depuis la base nautique

Réalisation personnelle

Pour les personnes handicapées, elle possède également des minis J. Il s'agit d'un équipement léger pour les personnes dites à mobilité réduite. La présence de cet équipement permet notamment de pouvoir accueillir des personnes du CMI de Romagnat, en adaptant les postes en fonction du handicap de chacun.

Enfin, elle organise des séminaires pour les entreprises. Actuellement, elle rencontre des difficultés à ce sujet, en raison notamment de son manque d'adaptation (logements et salles d'accueils).

D'un point de vue budgétaire, les investissements se sont élevés à 240 000 euros la première année. Au début, la location et l'encadrement représentaient chacun 50% du budget. Aujourd'hui, la location prend de moins en moins de place au profit de l'encadrement. Les recettes dues au pédalo sont de plus en plus importantes. Cependant, cette augmentation n'est pas due à la fréquentation mais plutôt au coût qui a atteint les prix pratiqués à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, le CA est de 130 000 euros alors qu'il était de 27 000 euros la première année de fonctionnement. La marge de progression n'est à ce jour pas encore au maximum, même si elle est importante. La location de pédalos arrive à saturation, mais la marge de progression sur la voile reste encore significative. En effet, il existe des problèmes de communication avec l'agglomération clermontoise.

b. Les activités de pleine nature variées

Des activités tournées vers la détente

Le site propose un lieu de détente et de jeux composé d'un espace pour la baignade surveillée tous les jours de juillet et d'août, de terrasses engazonnées pour la détente et le bronzage ainsi que des jeux pour enfants et des barbecues mis à la disposition des visiteurs. En dehors de ces périodes, la baignade est non surveillée et interdite par arrêté préfectoral.



Photo 5 : Vue de la plage aménagée d'Aydat

Réalisation personnelle



Photo 6 : Vue de l'aire de jeux d'Aydat

Réalisation personnelle

D'autres activités de pleine nature sont également proposées sur ce site. On peut citer le circuit de Petite Randonnée de 5,5 km qui fait le tour du lac, les 4 parcours d'orientations dans la forêt d'Aydat ou encore les balades à dos d'ânes pour les plus jeunes.

Une clientèle familiale et urbaine

La fréquentation de l'OT sur le site d'Aydat est en progression. 22 000 contacts ont été recensés en un an, dont 4 000 pour le stage de voile.

Le site d'Aydat est essentiellement fréquenté par une population familiale et provenant des quartiers Nord de Clermont. La population qui utilise ce site est essentiellement française (90%) et la majorité des visiteurs sont des urbains (42%). (Données sondage EPIC 2010) Le site est également accessible pour les personnes à mobilité réduite : une rampe d'accès permet d'arriver directement à la plage et au centre nautique, et deux tiralos rendent la baignade possible.

Le cadre général du site est plus agréable qu'avant, mais n'amène pas plus de monde.

c. Des difficultés de fonctionnement

Le site d'Aydat rencontre cependant quelques difficultés, de différentes natures. En effet, il est victime de vandalisme, d'eutrophisation, de problème de stationnement et d'un équilibre budgétaire fragile.

Un vandalisme bien présent

Les actes de vandalisme recensés sont majoritairement dus à des gens en état d'ébriété qui cassent les jeux d'enfants, les poteaux, les barbecues ou encore les câbles. Ce dernier n'est donc pas toujours volontaire et intervient de manière aléatoire. Il est principalement dû à un manque de civisme de la part des gens qui fréquentent la plage. De plus, au-delà de ce vandalisme, il y a des problèmes avec les résidents locaux et les utilisateurs réguliers du site qui ne souhaitent pas voir de modifications du parcours de randonnée autour du lac. En effet, celui-ci passait au cœur de propriétés privées et la responsabilité incombait à la Communauté de Communes en cas d'accidents en raison de son rôle dans la gestion du lac et de ses abords. En outre, le parcours initial permettait de rejoindre une plage sauvage privée, diamétralement opposée à celle d'Aydat, et dont les dérives dans la pratique du naturisme ont amené les responsables à réagir.

En réponse à ce vandalisme, des barrières naturelles, des panneaux d'interdiction, un portail, une webcam ainsi qu'une alarme en vidéosurveillance ont été installés. On peut noter que le vandalisme enregistré sur le site n'a pas eu de réelle influence sur la fréquentation, même si l'on peut penser que certains groupes de jeunes ont pu fait fuir des familles.

Une pollution aux répercussions importantes

Aujourd'hui, une des principales préoccupations est l'eutrophisation du lac (c'est-à-dire le développement excessif d'algues dû à l'enrichissement de l'eau par des éléments nutritifs tels que les nitrates et les phosphores). Elle en est à un stade avancé, ce qui pourrait devenir à terme préjudiciable pour ses usages comme le tourisme mais aussi pour la qualité de l'eau et la biodiversité du lac. Ce phénomène naturel s'accélère malheureusement aujourd'hui.

Il est donc nécessaire d'agir, car cette pollution a des répercussions importantes à tous les niveaux. Au-delà des impacts sur la faune et la flore des espaces aquatiques, le tourisme, et plus particulièrement la base nautique en font les frais. A titre d'exemple, en septembre 2009, la base a dû être fermée pendant un mois en raison d'un taux de cyanobactéries présentes dans l'eau supérieur à la normale. La baignade et les activités nautiques étaient alors interdites. Concrètement, il n'y pas eu d'annulation mais le coût de fonctionnement fut important car il a fallu financer le transport jusqu'au lac Chambon.

Un stationnement insuffisant

Il existe actuellement des problèmes de stationnement en période estivale. En effet, très peu de parkings sont à la disposition des usagers. Les parkings existants sont celui de la fondation Jean Moulin devant l'Office du Tourisme, le parking du Centre de Loisirs, les trois parkings au Nord du lac, à proximité du camping du Chadelas, et le parking situé devant le restaurant du lac, à l'entrée ouest de Sauteyras. La capacité de stationnement actuelle de ces parkings est de 170 places environ.

A ces parkings s'ajoute en périodes de grandes affluences un stationnement sur les accotements de la RD90, d'une capacité de 260 places environ. Lorsque cela ne suffit pas, le stationnement s'effectue sur le bas-côté du chemin du Lot, qui relie le camping du Chadelas au Lot. La capacité le long de ce chemin est de 170 places. Celles-ci, tout comme certaines de la RD90 se situent à plus d'un km de la plage aménagée. La capacité totale de stationnement, accotements et parkings confondus, s'élève donc à 600 places environ. Des places de stationnement handicapées sont également présentes sur les parkings au voisinage du site. On en comptabilise 2.

La carte ci-dessous permet de visualiser les parkings disponibles et les routes dont les accotements servent de stationnement.

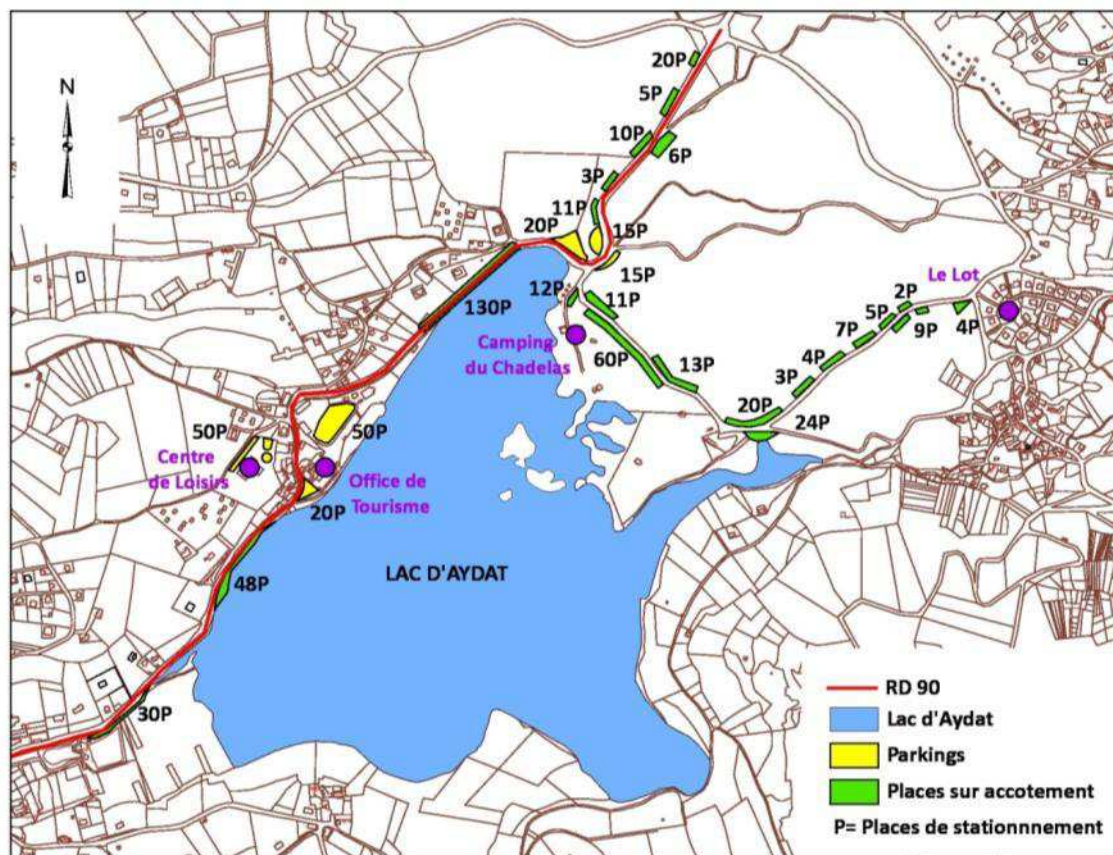


Figure 27 : Plan de localisation de la base nautique et de la plage d'Aydat

Sources : Cadastre, Diagnostic base nautique et de loisirs à Aydat, Réalisation personnelle

En dépit des 600 places offertes, les problèmes de stationnement sont omniprésents en période estivale. Cette difficulté peut décourager certaines familles de se rendre sur le site. De plus, le manque de signalétique et la fragmentation des places de parking peuvent occasionner un stationnement désordonné.

Un budget qui tend à l'équilibre

Le budget de la base nautique dépend principalement des conditions météorologiques. A titre d'exemple, une semaine de fermeture ou de très mauvaise météo occasionne une perte de chiffre d'affaire d'environ 15 000 euros.

Les recettes et les dépenses de la Base Nautique au cours de l'année 2010 années ainsi que les prévisions sur 2011 se répartissent comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement
2010 (réalisées)	150 526,12 €	41 180,39 €	140 742,46 €	40 387,81 €
	191 706,51 €		181 130,27 €	
2011 (prévisionnel)	163 873 €	40 962 €	163 873 €	40 962 €
	209 835 €		209 835 €	

Figure 28 : Dépenses et recettes de la base nautique en 2010 et 2011 (prévisionnel)

Réalisation personnelle

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus, le budget de la base nautique est globalement équilibré. L'objectif du responsable est d'assurer un budget équilibré pour les prochaines années, et pourquoi pas même un budget positif, ce qui permettrait de compenser des pertes effectuées sur d'autres sites comme celui de Pessade par exemple.

d. Une bonne satisfaction mais une visibilité limitée

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des utilisateurs sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010. Au total, 223 questionnaires ont été distribués. Les questions relatives à la perception du site par les utilisateurs étaient au nombre de quatre.

La première s'intéressait au mode de transport utilisé pour se rendre sur le site. Il en ressort que, 73% des personnes fréquentant le site y viennent en voiture et 18% en camping car.

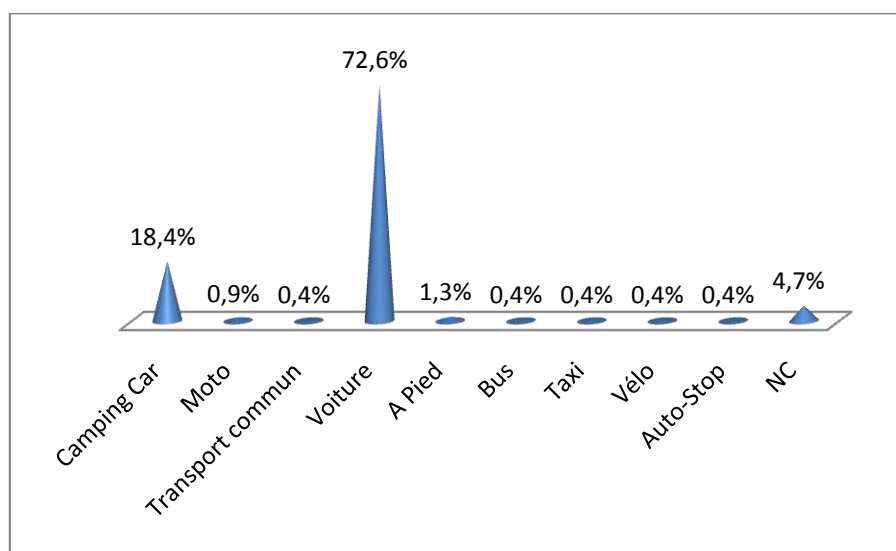


Figure 29 : Mode de transport utilisé par les interrogés sur Aydat

Source : Sondage EPIC 2010

Au total, 91% des usagers du site ont besoin d'une place de stationnement à l'arrivée. On retrouve donc des chiffres en accord avec les problèmes de stationnement évoqués plus haut.

Pour ce qui est de la facilité à trouver le site, 84% des personnes interrogées déclarent que le site est facile à trouver. 6% cependant disent avoir eu du mal à trouver le site, sans pour autant préciser ce qui fait réellement défaut. 10% ne se prononcent pas.

Par ailleurs, le site est plutôt bien entretenu d'après les personnes interrogées. 93% des personnes sont satisfaites de l'entretien du site. Une personne signale que la propreté autour du lac laisse à désirer.

Enfin, le site correspond globalement aux attentes des usagers. 88% des personnes sondées constatent que le lieu correspond à leurs attentes. 3% des questionnés se disent déçus, et trouvent le site « trop peuplé » et « trop touristique ».

Globalement, le site répond bien aux attentes des personnes le fréquentant. Il est plutôt facile à trouver et bien entretenu, ce qui en fait un lieu attrayant et touristique.

2. Saint Saturnin : pôle d'intérêt culturel et patrimonial

Le village de Saint Saturnin est un village **chargé d'histoire**. Sa situation géographique, le charme médiéval de ses ruelles, son château et sa remarquable église romane lui ont valu d'être classé parmi « **les plus beaux villages de France** » et d'être reconnu comme **site classé**. En effet, le village réunit dans un même lieu l'une des cinq églises majeures de l'art roman auvergnat et un imposant château qui eut pour hôte Catherine de Médicis et Charles IX. A côté de ce haut patrimoine, on trouve également des lavoirs, des belles maisons paysannes et des fontaines de la renaissance.

a. De nombreux sites d'intérêt touristiques

Le château Royal, un atout historique important

Bâti sur le rebord méridional de la coulée de lave qui surplombe le ravin de la Monne, la demeure des seigneurs de la **Tour d'Auvergne** occupe une position stratégique. Le château, dont le corps de logis flanqué de deux tours et l'aile en retour du XIV^{ème} siècle composent un bel exemple d'architecture militaire, fut élevé par les « La Tour d'Auvergne » au XIII^{ème} siècle. Le château a ensuite été possédé par Catherine de Médicis puis par la reine Margot. Epargné par Richelieu, peu retouché par les de Broglie qui en sont propriétaires de 1668 à 1790, le château accueille, après la Révolution et pour plus de cent ans, les sœurs de Saint Vincent-de-Paul en charge de l'école primaire des filles. La demeure est ensuite abandonnée et dégradée. Les actuels propriétaires s'emploient à sa **restauration intérieure et extérieure et à la réhabilitation des jardins**. (Source : guide « pays côté chemin », Les Cheires d'Aydat)



Photo 7 : Vue du château royal de St Saturnin

Réalisation personnelle

Des visites guidées pour les groupes d'au moins 20 personnes sont proposées les week-ends de mai et juin, tous les jours en juillet et août ainsi que pour les journées du patrimoine en septembre. La visite dure environ une heure. D'autres visites plus insolites, sur le système défensif au Moyen-âge ont lieu courant juillet et août. Le château propose également à la location, trois suites et deux chambres de fin mars à mi-novembre, ainsi que deux salles traiteurs entièrement équipées pour des séminaires.

L'église romane, un monument religieux marquant

Après Clermont-Ferrand (Notre-Dame-du-Port), Issoire, Orcival et Saint Nectaire, Saint Saturnin possède la dernière et la plus petite des principales églises romanes de Basse Auvergne.

Edifiée en une seule campagne dans le troisième quart du XII^{ème} siècle, épargnée à la Révolution (le clocher octogonal à deux étages de baies jumelées est d'origine), elle apparaît élégamment proportionnée dans un **appareil d'arkose blonde** de Montpeyroux rehaussé de lave sombre. Le choix architectural est celui de la **sobriété** par souci d'économie et par abandon de formes déjà en place un siècle auparavant : pas de véritable narthex, pas de chapelles rayonnantes, décoration concentrée sur les chapiteaux, etc. Des concerts ont régulièrement lieu dans cette église : concert russe, chants sacrés, chants bretons, polyphonie, etc. (Source : guide « pays côté chemin », Les Cheires d'Aydat)



Photo 8 : Vue de l'église romane de St Saturnin

Réalisation personnelle

La Grange de Mai, un nouveau pôle culturel

Le pôle culturel devenu Grange de Mai a ouvert ses portes au cours de l'été 2010. L'appellation « grange » fait référence à l'ancien usage du bâtiment qui a été rénové. Ce fut une grange à fourrage avant de devenir « la grange des employés communaux ». Le mot « mai » fait quant à lui référence au nom de la place où cette salle est située : la place du 8 mai. C'est aussi un petit clin d'œil à la « Coopérative de Mai » située place du 1^{er} mai à Clermont-Ferrand.



Photo 9 : Grange de Mai de St Saturnin

Source : <http://mairie.StSaturnin63.pagesperso-orange.fr>

La grange de Mai comprend un bureau d'accueil touristique, géré par l'Office du Tourisme intercommunal, une petite salle de **70 m²**, gérée également par l'Office de Tourisme et principalement destinée à des **expositions à caractère culturel**. Elle dispose de plus d'une grande salle de 150m², gérée par la commune de St Saturnin qui accueille différentes manifestations culturelles et touristiques : conférences, concerts, expositions, etc. La grande salle peut aussi être mise à la disposition des associations de la commune pour certaines de leurs manifestations.

Les ruelles, témoignage d'une histoire médiévale

Le village de St Saturnin compte de nombreuses ruelles au **caractère médiéval** prédominant, reconnues comme site inscrit. A l'entrée de la rue de la Boucherie, un porche gothique correspond à la porte d'une ancienne fortification et, à gauche, une échoppe du XV^{ème} siècle côtoie une maison à tourelle dite de l'écuyer du Roy. La rue noble est également caractéristique du village : c'est là que résidaient les gentilshommes de la cour des La Tour d'Auvergne, tandis que les travailleurs logeaient en contrebas de l'église.

Au hasard des promenades dans le village, on découvre des façades médiévales typiques. Parmi ces façades, une est à noter en particulier : il s'agit de la façade de l'hôtel Villot, remaniée au XVIII^{ème} siècle, qui montre une belle fenêtre à meneaux ornée de vitraux. La fontaine de la place de l'Ormeau mérite également un arrêt. Elle est une des plus anciennes fontaines d'Auvergne. Son emplacement d'origine était peut-être la cour du château.



Photo 10 : Vue des ruelles de St Saturnin

Réalisation personnelle

On reconnaît aussi, au hasard des rues, des **maisons vigneronnes** diversement remaniées, à trois niveaux.

Rattaché à la commune de Saint Saturnin, Chadrat est un ancien hameau vigneron accroché au versant sud du plateau de la Serre. Ses maisons de pierre ocrées et ses toits en tuiles canal rouges lui donnent un cachet typique de vieux village de Basse Auvergne. Il se distingue par ses nombreuses fontaines. (Source : guide « pays côté chemin », Les Cheires d'Aydat)

Le label « Plus beaux village de France », un atout publicitaire

Aujourd'hui, l'association « plus beaux village de France » compte 155 villages répartis dans 21 régions et 69 départements. Depuis sa création, l'association a ancré sa stratégie autour du triptyque « Qualité, Notoriété, Développement ».

Qualité : Une charte de qualité est signée lors de l'officialisation du classement de la commune. En signant cette charte, elle s'engage à poursuivre ses efforts de protection et de valorisation du patrimoine.

Notoriété : La notoriété des villages passe par une stratégie de promotion diversifiée : vente de produits découverte (cartes routières Michelin, guide touristique et album par sélection du Reader's Digest), relations média, etc.

Développement : Il se fonde sur l'animation de ses acteurs économiques et l'implantation de nouveaux prestataires. Un travail de mobilisation de l'offre touristique vise à proposer à la clientèle étrangère et française des séjours sur mesure, favorisant par ailleurs un tourisme « durable » plus respectueux que le tourisme de passage et incitant les socioprofessionnels à élever la qualité de leur prestation. (Source : <http://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/>)

La labellisation n'amène **pas de fonds supplémentaires** à la commune. Cependant, il existe pour la région Auvergne un **partenariat étroit entre l'association « Les plus beaux villages de France » et le Conseil Régional d'Auvergne**. De ce partenariat résulte un programme nommé « cités auvergnates de caractère », qui s'applique exclusivement aux communes d'Auvergne classées parmi les plus beaux villages de France. Ce programme apporte un soutien financier (Conseil Régional) et technique aux 11 villages pour la réalisation de leurs projets de réhabilitation, d'aménagement et de valorisation du patrimoine. De plus, les 4 villages labellisés du Puy-de-Dôme se sont associés pour faire une plaquette afin de se faire de la publicité mutuellement.

b. Des parcours et une signalétique bien développés

Une signalétique bien pensée

Des panneaux disposés dans le village permettent de connaître sa grande et sa petite histoire, et d'apprécier ses monuments. Les pictogrammes jaunes, rouges et bleus sur les panneaux représentent respectivement le patrimoine, les éléments de culte et l'eau. Le slogan « **Saint Saturnin c'est aussi...** » signifie que le village présente beaucoup d'autres richesses, à côté de ses principaux monuments, le château et l'église.



Figure 30 : Panneaux slogan St Saturnin

Source : <http://mairie.StSaturnin63.pagesperso-orange.fr>

Ce sont les associations de la commune qui ont élaboré les panneaux touristiques et patrimoniaux présents sur Saint Saturnin et Chadrat. Les aménagements touristiques et les panneaux sont à destination des touristes, mais aussi de la population.



Photo 11 : Exemple de panneaux touristiques à St Saturnin

Source : <http://mairie.StSaturnin63.pagesperso-orange.fr>

Ces panneaux sont représentés par des points rouges sur la carte ci-dessous. On trouvera également sur cette carte les commerces et artisans d'art présents sur le village.

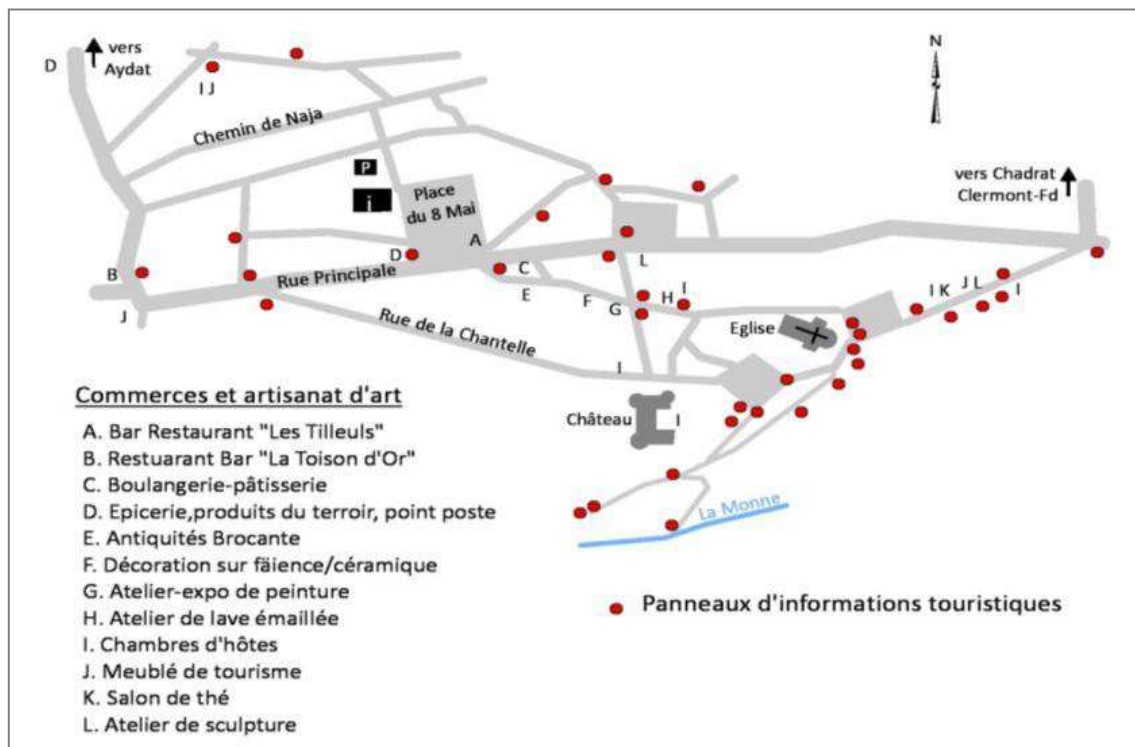


Figure 31: Implantation des panneaux touristique à St Saturnin

Source : <http://mairie.StSaturnin63.pagesperso-orange.fr>, Réalisation personnelle

3 parcours de découverte

Trois parcours de découverte du village sont actuellement proposés sur la commune :

- Un circuit principal d'une durée de 30 minutes environ, passe par la rue des Farges, la rue de la Boucherie, l'église, la rue Noble, la place de l'Ormeau, la côte Grosjean, la place du Marché et la rue du Marché. Il s'intéresse principalement à l'aspect médiéval du village.
- Un deuxième circuit permet de voir les différents lavoirs récemment rénovés par des bénévoles du village. Il emprunte le chemin de la Freydière pour se rendre au lavoir éponyme, situé au pied de la falaise basaltique d'où l'on peut imaginer le travail des lavandières de jadis. Il enjambe ensuite la Monne et se termine au niveau du lavoir de Creux du Tieu, bassin des lavandières redécouvert en 2004.
- Le dernier circuit est un circuit nature. Il s'articule sur la partie nord du village. Il emprunte les rues des granges, du marché, puis le chemin de Vocan et pour finir la rue de Rochemaine.

Ces trois circuits sont représentés sur la carte ci-dessous :

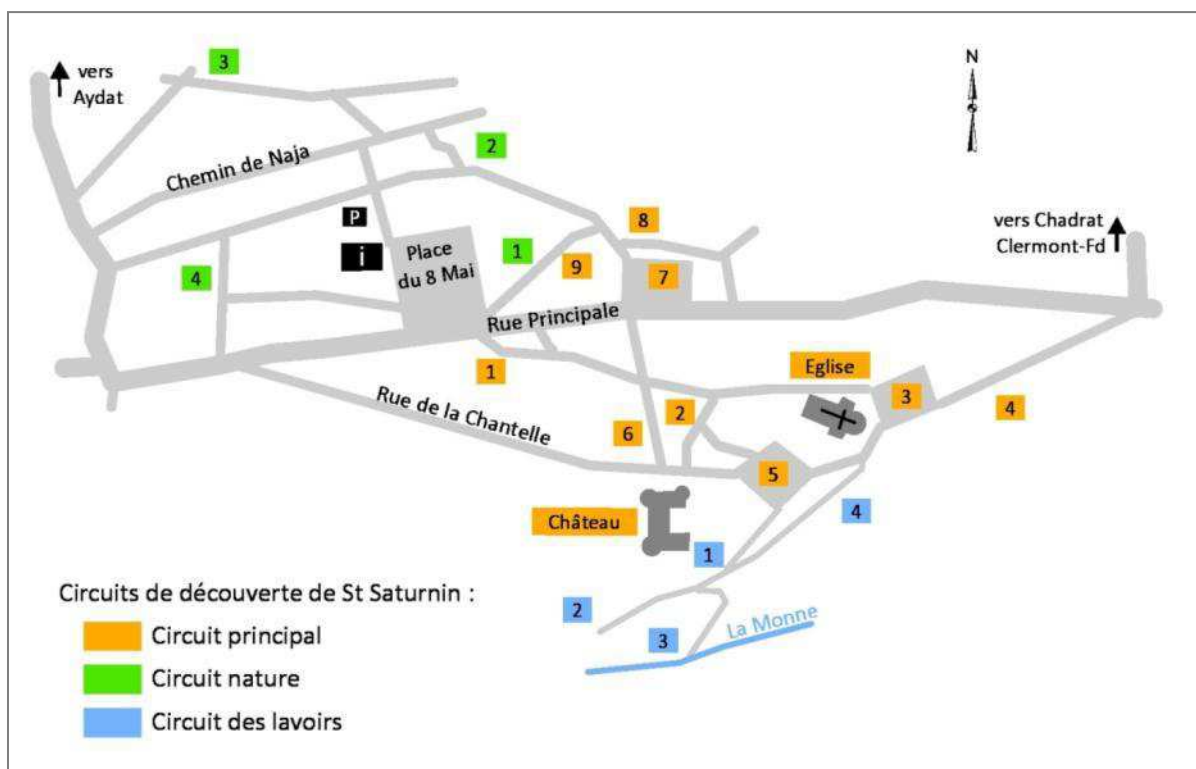


Figure 32 : Localisation des circuits touristiques de St Saturnin

Source : <http://mairie.StSaturnin63.pagesperso-orange.fr>, Réalisation personnelle

c. Un pôle culturel apprécié mais connu par le bouche à oreille

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des utilisateurs sur la période du 1^{er} juillet au 26 septembre 2010. Au total, 91 questionnaires ont été distribués. 3 questions étaient relatives à la perception du site par les utilisateurs. Elles concernaient le mode de transport, le stationnement et la réponse du site aux attentes des usagers.

Pour ce qui est du mode de transport, **96% des interrogés utilisent la voiture** ou le camping car pour se rendre à St Saturnin. Seul 2% se rendent sur le site à pied.

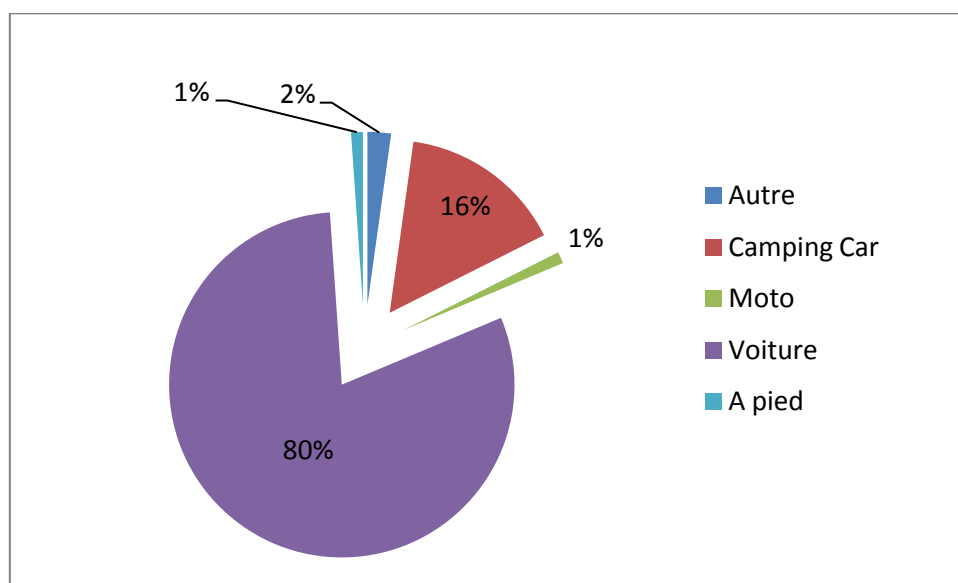


Figure 33 : Mode de transport utilisé par les interrogés sur St Saturnin

Source : Sondage EPIC 2010

Apparemment, malgré ce taux de fréquentation élevé, il est facile de trouver où stationner pour 92% des interrogés. L'Office de Tourisme redirige, quand on le leur demande, les personnes sur le « parking » qui se trouve derrière le bâtiment de la Grange de Mai.

Pour ce qui est de la réponse aux attentes du site, **85% des visiteurs interrogés sont satisfaits**. Ils trouvent que le village correspond à leurs attentes comparativement à l'image qu'ils s'étaient faits des lieux, notamment via le label « Plus Beaux villages de France ». 2% sont insatisfaits car le village était mal indiqué depuis l'autoroute. Les autres personnes se sont abstenues de répondre.

Par ailleurs, d'autres questions du sondage concernent la clientèle en elle-même. Quatre questions ont retenu notre attention. Il s'agit du mode de connaissance du site, de la raison de venue sur le site, de la provenance géographique et de la typologie de la clientèle.

Les modes de connaissance de St Saturnin comptent deux axes prédominants. **Les brochures** (Office de Tourisme, Guides) à **26% et le bouche à oreille à 17%**. Au vu des résultats obtenus, **la marge de progression en termes de visibilité du site est encore importante**.

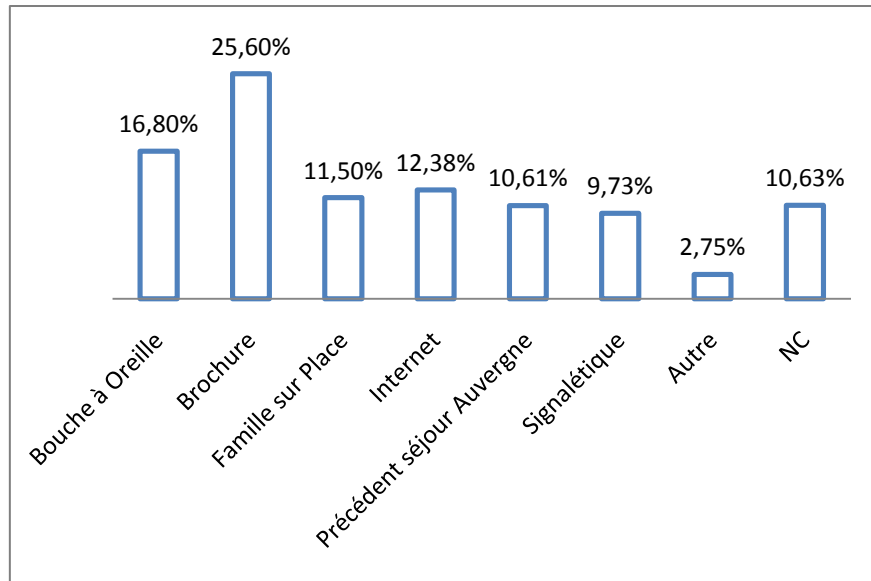


Figure 34 : Mode de connaissance du site de St Saturnin

Source : Sondage EPIC 2010

La majorité des gens qui viennent à Saint Saturnin sont là pour découvrir le village. Peu d'entre eux viennent pour faire des activités annexes telles que la randonnée. Il s'agit de visiteurs de passage qui « passent » visiter le village mais qui n'en font pas un lieu de séjour. En effet, **le parc d'hébergement de la commune de Saint Saturnin est très restreint** : 4 chambres d'hôtes et 1 camping naturiste.

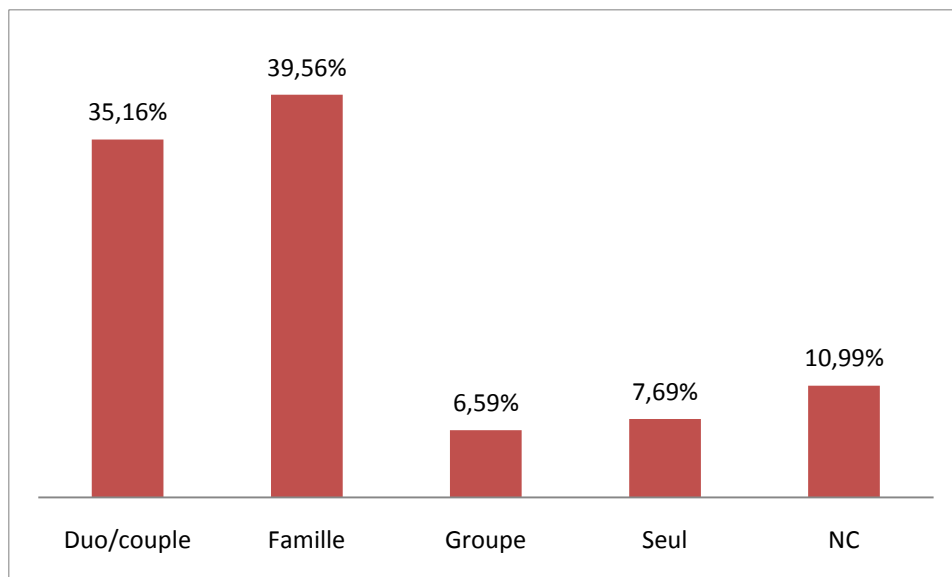


Figure 35 : Typologie de la clientèle sur St Saturnin

Source : Sondage EPIC 2010

Le site est fréquenté en majorité par **des couples et des familles, à 74%**, française à 79%. Le site est fréquenté par 13% d'étrangers. Quand on analyse de plus près ces données par rapport aux provenances exactes, le constat est évident, Saint Saturnin est **surtout fréquenté par des urbains à 71%**.

Le site est donc principalement fréquenté par une clientèle familiale française de passage qui est plutôt satisfaite du site.

3. Pessade : domaine nordique et activités de pleine nature

Situé à **25 minutes de Clermont-Ferrand**, Pessade se situe sur la commune de Saulzet le Froid sur le flanc Nord-Est du massif du Sancy, entre le lac Servièrre et les contreforts de la Croix Morand. Une des richesses de Pessade est sa **grande diversité paysagère** (espaces boisés de sapins et de mélèzes, passage dans des zones d'estives, etc.).

Le domaine nordique de Pessade a vu le jour en 1975, sous l'impulsion d'un SIVU de 4 communes. Il est repris par la Communauté de Communes Les Cheires en 2001 qui confie la gestion par Délégation de Services Publics à l'association Montagne Evasion. La gestion est ensuite déléguée par DSP en 2006 à l'EPIC LAVE.



Photo 12 : Vue du site de Pessade

Réalisation personnelle

a. Le site aujourd'hui

L'hiver : des activités de neige

Le domaine nordique de Pessade comprend **39 km de pistes de ski de fond damées** pour le classique et le skating (2 pistes vertes, 1 piste bleue, 2 pistes rouges et 1 piste noire), **18 km d'itinéraires raquettes balisés** (4 pistes) et un espace luge.

La saison 2010/2011 est une saison de transition entre l'ancien et le nouveau site actuellement en construction (cf. I.3.b.). Des nouveautés ont déjà vu le jour cette saison. Ainsi, une nouvelle piste verte a été créée à destination des enfants : l'Eterlou, 2,6 km. Le tracé de la piste bleue « l'Estive » a quant à lui été modifié, afin d'obtenir un tracé plus ludique. De plus, les deux pistes rouges « La Chevalard » et « Bois brûlé » ont été reprofilées pour un meilleur confort et une meilleure sécurité. Un nouveau balisage a été mis en place et un nouveau bâtiment technique est en construction.

Les usagers du site sont plutôt satisfaits des travaux réalisés sur les pistes. Pour ce qui est des activités hors-neige, il y a selon eux un potentiel, même si à l'heure actuelle, ils n'ont pas de point de repère.

Les animations proposées sur le site sont diverses : balades et sorties nocturnes en raquettes, initiation ou perfectionnement en ski de fond, découverte du tir à la carabine, relais ludique nocturne en ski de fond, baptême en chien de traîneau, initiation à la conduite de chiens de traîneaux, stages multi-activités neige pour les enfants ou encore soirées astronomies hivernales. Ces animations touchent aussi bien une **clientèle adulte que des enfants**. Elles sont encadrées par des accompagnateurs en montagne ou des moniteurs, et sont principalement proposées pendant les vacances d'hiver et les week-ends.

L'été : des activités de randonnée

La section de Pessade est le lieu de départ du GR4. Pessade est également sur le circuit de randonnée qui relie Volvic à Issoire. Le GR30, qui fait le tour des volcans et lacs d'Auvergne, passe également à proximité de Pessade. A cela il faut ajouter les différents circuits de la Communauté de Communes qui traversent la section tels que celui du puy de Baladou ou le circuit W.E. Actuellement, le site est fréquenté à **60% par une clientèle de randonneurs**.

b. Un site en plein développement

Le projet actuel

Un **nouveau centre d'accueil** est actuellement en cours de construction sur le site de Pessade. Son ouverture est prévue fin 2011. Il s'agit d'une nouvelle structure dédiée à la pratique des **activités de pleine nature en toute saison**. Le centre sera ouvert de début décembre à fin mars (quelles que soient les conditions d'enneigement) et de début mai à fin septembre.

Le nouveau bâtiment comprend un accueil, une billetterie pour les forfaits et activités, une boutique, un point location de matériel, un restaurant, une salle de cartes pour préparer les randonnées et des sanitaires.

Cette restructuration était nécessaire car les installations étaient obsolètes. Le potentiel d'activité de neige reste présent mais ne sera pas aussi important dans l'avenir. Le renouvellement de 50% de l'offre d'hébergement est également prévu. C'est un **bâtiment HQE** (Haute Qualité Environnementale) à ossature en bois et toit végétal. Il sera équipé d'un chauffage solaire pour l'eau et d'une chaufferie bois pour le chauffage.



Photo 13 : Travaux du site de Pessade

Réalisation personnelle

De nombreuses activités accessibles à tous seront proposées : le ski nordique, les balades en raquettes, l'initiation à la conduite de chiens de traineau, la marche nordique, la randonnée à pied, en VTT (une liaison entre la Montagne de la Serre, Aydat et Pessade est prévue afin de relier les différents pôles touristiques) et à cheval, une halte randonneurs, des randonnées encadrées en été et en hiver, des circuits à thèmes adaptés aux jeunes enfants, le tir à la carabine laser, le géocaching (cache au trésor), un parcours d'orientation, des animations (soirées astronomie, courses d'orientation, veillées contes, nocturne en ski de fond, repas auvergnats, etc.), une aire de pique nique et des stages naturalistes. Un restaurant proposant des spécialités auvergnates fera également parti du complexe.

Le point location proposera quant à lui des skis de fond et des chaussures, des raquettes à neiges, des luges, des porte-bébés de randonnée, des poussettes « tout terrain », des bâtons de marche nordique et des GPS.

Enfin, l'espace boutique proposera des topoguides, des livres sur la nature, des cartes IGN et des accessoires (lunettes de soleil, crème solaire, gants, bonnets, bandeaux, petit matériel pour la randonnée et le VTT).

Le directeur de l'office de tourisme précise qu'il faudra faire attention à **bien communiquer** sur le sujet, contrairement à ce qui s'est passé sur Aydat. Les enjeux économiques sont importants.

Le projet initialement prévu

Le projet initial était basé sur le **trptyque Sport/Bien-être/Alimentation**. Les produits d'appel prévus étaient les saunas, les équipements de fitness, les spas extérieurs et les GPS pour le

geocaching estival. A cela, s'ajoutaient des activités d'hiver telles que le ski de fond et la randonnée raquette, et des activités d'été telles que la randonnée nordique, pédestre et équestre.

Des activités en lien avec le bien-être (Taï chi chuan, yoga et massage) et la gastronomie devaient être mises en place. Ainsi, le réseau des toques d'Auvergne, grand réseau de 30 grands chefs cuisiniers d'Auvergne, devait proposer des ateliers et des séminaires culinaires sur le site. Un restaurant gastronomique devait accompagner ces ateliers.

L'espace bien-être a été abandonné, ou reporté. Les élus et les habitants étaient opposés à ce projet. Les locaux étaient contre la hausse de l'hébergement proposé et avaient peur du manque d'eau. Le montage reste quand même complexe car la partie pleine nature sera gérée par l'Office de Tourisme et la partie restaurant par la responsable de la maison de la Monne. Ce projet est un vrai pari qui suscite de nombreuses craintes. Il est important de noter que 60% de la clientèle fréquente le site pour faire de la randonnée. **L'enjeu sur les activités de pleine nature est donc fort.** « *Tout est question de promotion et de communication* », d'après Pierre Exandier, directeur de l'Office de Tourisme.

Pour ce qui est du site de Pessade, l'enquête de satisfaction initialement prévue n'a pu être menée. En effet, la faible fréquentation du site et les travaux en cours n'ont pas permis d'avoir un échantillon suffisamment représentatif.

Les 3 sites d'intérêt majeur du territoire présentent des caractéristiques très différentes et variées permettant de répondre à des besoins multiples. Le défi de demain se situe au niveau de Pessade, où la rentabilité n'est pas garantie et où le scepticisme demeure.

II. Des sites touristiques secondaires peu visibles

Au-delà des sites d'intérêt majeur sur le territoire, il existe de nombreux autres sites d'intérêt secondaire sur le territoire des Cheires. Ces sites sont pour la plupart des sites naturels peu aménagés ou privés, qui ne dépendent ni des communes, ni de la Communauté de Communes.

1. Maison de la Monne et Gorges de la Monne, un site emblématique

Les Gorges de la Monne constituent un des sites environnementaux remarquables majeurs du territoire. Ses qualités environnementales et paysagères ne sont plus à démontrer et seront présentées ultérieurement (cf. partie environnement).

Un sentier de randonnée permet de découvrir ce site. Il part du pied du puy d'Ozenne et plonge vers les gorges. Un chemin chaotique permet ensuite de longer la Monne et de rejoindre le pont en pierre de Riberolles. Lors de la remontée, on peut découvrir les ruines d'un village et de son moulin mais également l'exposition sur les gorges à la maison de la Monne à Olloix.

La Maison de la Monne est **un lieu touristique emblématique** pour quiconque connaît la Communauté de Communes ou les Gorges de la Monne. C'est aujourd'hui un gîte de séjour, proposant **46 lits**, un gîte équestre qui accueille 10 chevaux, une **salle de réception** et un **restaurant** proposant des spécialités auvergnates. Elle s'est engagée depuis le début dans une procédure de labellisation : gîte de France, gîte équestre, Rando'gîte, Jeunesse et Sports, Qualité Auvergne et restaurateur de France.

Mais avant de devenir gîte, le bâtiment était une ferme bâtie au XVIII^{ème} siècle. Les bâtiments ont appartenu à la famille de La Tour Fondue, dont la dernière descendante les a laissés à des religieux avec la condition d'en faire don à une œuvre. Les prêtres procédèrent à l'aménagement et à l'agrandissement de ce qui devint une colonie de vacances. Celle-ci prit alors le nom de « Maison de la Maîtrise ».



Photo 14 : Vue de la Maison de la Monne
Réalisation personnelle

Bien des années plus tard, le 1^{er} septembre 1998, l'association diocésaine, propriétaire des bâtiments, les a confiés à la Communauté de Communes « Les Cheires », pour une durée de 40 ans dans le cadre d'un bail emphytéotique. En contrepartie, la Communauté de Communes s'est engagée à réhabiliter puis à faire vivre cet outil stratégique de développement local.

2. L'abbaye de Randol, un lieu préservé

Elle se situe sur la commune de **Cournols** à quelques kilomètres de Saint Saturnin, au flanc des Gorges de la Monne. C'est un édifice qui ne laisse pas indifférent. En arrivant sur le site, le sanctuaire se présente comme une haute forteresse.

L'abbaye de Randol fut fondée en 1971 par des moines venus de l'abbaye Notre-Dame de Fontgombault. Le prieuré de Randol est érigé en abbaye le 21 mars 1981. L'abbaye compte aujourd'hui une quarantaine de moines et le Père Abbé actuel est Dom Bertrand de Hédouville.



Photo 15 : Vue de l'abbaye de Randol

Réalisation personnelle

Le village au-dessus du monastère est Randol. Il s'agit d'un hameau répertorié comme **site inscrit**. Restauré, les habitations servent de maison d'accueil pour les gens désireux de faire une retraite liturgique. Les moines vendent leurs produits : écheveaux de laine, fromage de brebis, St Nectaire, miel, pâtes de fruits de Randol.

En partant du monastère, on peut marcher pour monter au village restauré et découvrir un site remarquable. Une balade, au départ du monastère, permet de traverser les gorges de la Monne.

3. Le château de la Bâtisse, un site chargé d'histoire

Le château de la Bâtisse s'élève **au creux de la vallée de l'Auzon**, au pied du plateau de Gergovie. Ce château fut un gîte d'étape pour les pèlerins se rendant à St Jacques de Compostelle.

Le château ne fut à son origine, qu'une **simple tour de défense**, construite au XIII^{ème} siècle. Elle constituait, avec celle du Crest, de la Roche Blanche et la forteresse d'Opme, la ceinture de défense du Sud de Clermont-Ferrand. Au XIV^{ème} siècle, trois autres tours furent adjointes à la première puis réunies par des corps de bâtiment, constituant un véritable château-fort, avec sa cour d'honneur. En 1622, les murs d'enceinte de La Bâtisse, ainsi qu'une tour furent rasés sur l'ordre du cardinal Richelieu. A la fin du XVII^{ème} siècle, le château fût restauré dans le goût de l'époque et pourvu d'un jardin en terrasse, au style classique, agrémenté de buis et de charmilles.



Photo 16 : Vue du château de la Bâtisse

Réalisation personnelle

Le château propose une salle de réception en location et des « visites animées » sur le thème des jardins et des poèmes. Des visites guidées sont également proposées aux groupes, toute l'année pour les jardins, et de novembre à avril pour l'intérieur du château. Le château et les jardins sont classés au titre des Monuments Historiques. De plus, le château est répertorié comme site inscrit et le parc du château comme site classé.

4. Le bourg de Chanonat, un site classé au titre des monuments historiques

Un large périmètre englobant un pan du versant nord de la Montagne de la Serre sur la commune de Chanonat, le bourg ainsi qu'une partie de la vallée de l'Auzon, sont inventoriés en tant

que **site inscrit**. De plus, de nombreux monuments du bourg et des alentours de Chanonat sont classés au titre des **monuments historiques**.

Parmi ces monuments classés, on peut citer le Château de la Varvasse (classé depuis 1995), l'Eglise St Etienne de Chanonat (classée depuis 1986), les anciennes commanderies des chevaliers de Malte (classées depuis 1965) et la croix Ste Anne (classée depuis 1927). Tous ces monuments sont protégés et toute modification du bâti est soumise à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans un périmètre de 500m autour de ces monuments.



Photo 17 : Eglise de Chanonat

Réalisation personnelle



Photo 18 : Bourg de Chanonat

Réalisation personnelle

5. Des chemins de randonnées bien balisés

Les chemins de randonnées ou de découvertes sont aussi nombreux que diversifiés : découverte des paysages, du patrimoine, des sites protégés, etc. Des associations de randonnées proposent, durant la période estivale, des circuits organisés et guidés.

Depuis 2003, la Communauté de Communes des Cheires propose un guide de randonnées, qui s'inscrit dans la collection des « Guides de pays » conçu par Chamina. Ce guide a pour but la découverte paysagère, patrimoniale, culturelle, économique d'un pays ou le développement d'un thème, autour de multiples possibilités de balades. Le guide « pays côté chemin » nommé *Les Cheires d'Aydat, puys, lacs et vergers* propose 12 circuits de petites randonnées, 6 circuits de village, 1 circuit de week-end, 2 circuits Douce Heure, 4 micro balades, 2 circuits de VTT, 1 circuit auto/cyclo. Tous ces circuits permettent de découvrir le territoire de la Communauté de Communes, ses richesses historiques, ses vergers, ses sites protégés (Plateau de la Serre, Gorges de la Monne, etc.). La durée des circuits proposés varie de 30 minutes à 6 heures, ce qui permet de satisfaire tous les types de population (débutantes, averties, familiales, etc.). Le guide est disponible à l'Office de Tourisme.

6. Le plateau de la Serre : des activités de loisirs variées

D'une superficie de **3 700 ha** environ, d'une longueur de **8km**, le plateau de la Serre est situé à une altitude qui varie de **380 mètres à 1040 mètres** sur le territoire de trois cantons (Veyre-Monton, St Amant Tallende et Beaumont) et sur six communes (Le Crest, Chanonat, St Amant-Tallende, St Saturnin, Aydat et St-Genès-Champanelle).

Bien que la LPO se soit retirée du site en 2004, la **fréquentation reste importante** même si l'offre d'hébergements est déficitaire. Il n'existe toutefois aucun moyen de comptage pour l'estimer. C'est la notoriété du site et celle de la LPO qui rayonnent encore, une notoriété surtout basée sur le « bouche-à-oreille ».

Le plateau de la Serre est riche en châteaux, ruines et curiosités. La carte ci-dessous présente les principaux sites d'intérêt du plateau de la Serre.

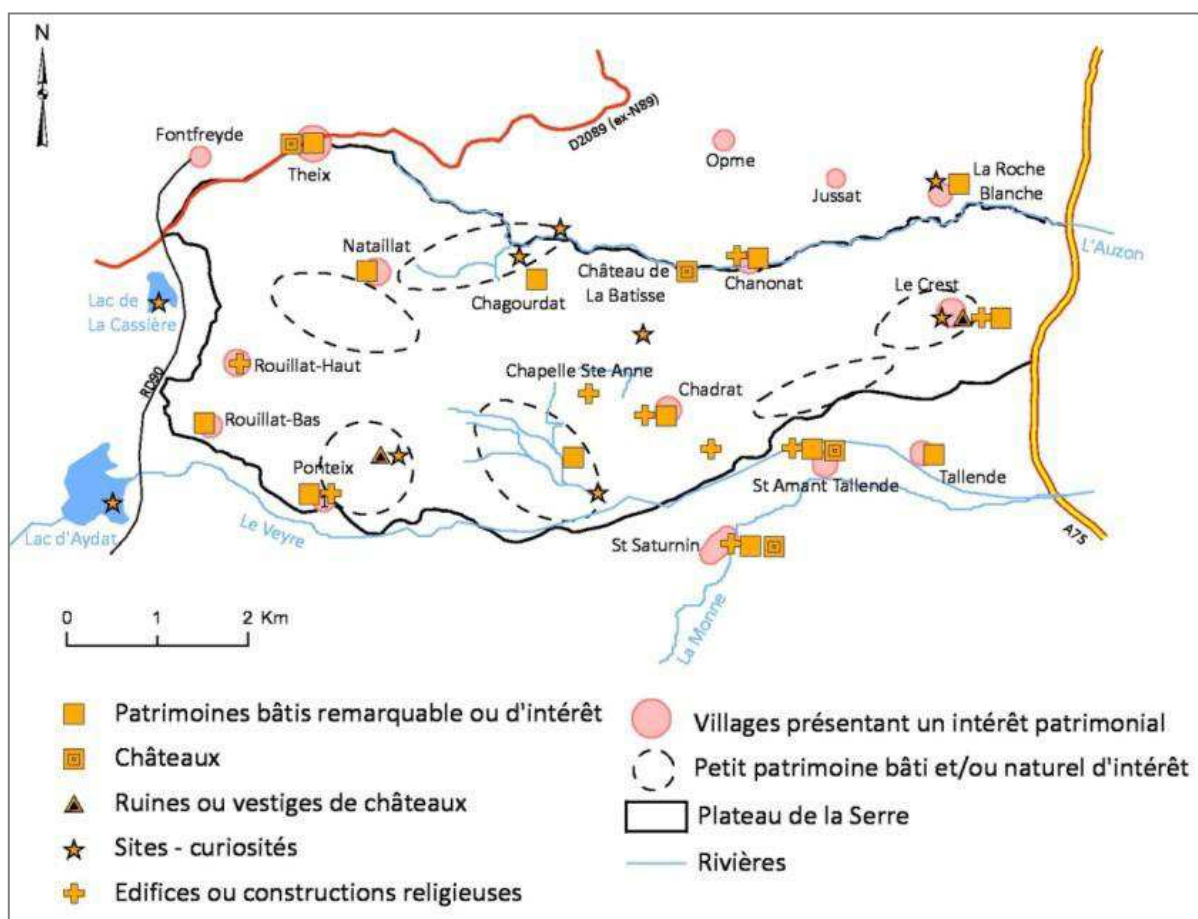


Figure 36 : Patrimoines bâtis remarquables sur le plateau de la Serre

Source : CRAIG, Diagnostic Plateau de la Serre, Réalisation personnelle

La montagne de la Serre abrite de **nombreuses activités de loisirs** :

- La randonnée pédestre sur les chemins balisés ou non : elle se pratique sur l'ensemble du massif et à toutes les saisons. La Communauté de Communes propose dans son guide de randonnée, présenté ci-dessus, quatre circuits sur le plateau de la Serre :
 - **Le circuit Montagne de la Serre**, de 9 km, qui évolue sur la coulée de la Serre et les villages environnants. Ce circuit permet une halte à l'ancien observatoire de la LPO et s'achève par la découverte du petit patrimoine bâti de Chadrat ;
 - **Le circuit des « Courtes »**, de 2,5 km, qui permet de découvrir les cinq courtes (cabanes de pierres sèches) et un large panorama, notamment sur le Sancy.
 - **Le circuit Le Mont Redon**, de 7 km, qui offre un panorama sur les massifs voisins et les vestiges d'une place forte détruite en 1587.
 - **Le circuit Chaos de Flore**, de 2 km, qui est partiellement sur le plateau de la Serre. Cette petite balade longe un étang, passe l'Auzon dans le souvenir ruiné du moulin de Flory, et trouve en sous-bois plusieurs chaos dont celui dit de Flore qui présente un assemblage de blocs évoquant un dolmen.
- L'observation des oiseaux : elle se concentre sur la crête au dessus du hameau de Chadrat (de juin à novembre)
- La randonnée équestre : le domaine de Chagourdat (commune de Chanonat) sur la montagne propose cette activité. Il n'y a pas de parcours spécifique établi. Elle peut se pratiquer toute l'année.
- Le V.T.T. : Les pratiquants de ce sport ont la possibilité d'emprunter certains chemins de randonnées balisés et adaptés. Il peut s'agir des mêmes circuits que pour les randonnées pédestres. Cette activité est possible toute l'année.
- La chasse : il existe plusieurs sociétés de chasse qui pratiquent sur le territoire de la montagne de la Serre. Ses milieux variés sont une source de richesse pour la chasse. La période de chasse s'étend de la fin de l'été à la fin de l'hiver.
- Le Quad. Cette activité n'est ni autorisée, ni contrôlée. Elle est fortement contestée pour les détériorations qu'elle provoque aux chemins, et les nuisances qu'elle induit. Cette activité est pratiquée toute l'année.



Photo 19 : Vue du plateau de la Serre

Réalisation personnelle

Dans le **plan de gestion de la Montagne de la Serre**, opérationnel depuis 2007, il existe un axe d'action qui s'intéresse à la valorisation des itinéraires et contenus touristiques. Ce dernier est actuellement en cours et de **nombreux chemins ont été balisés** depuis sa mise en place (notamment les chemins proposés par la Communauté de Communes). Cependant, les utilisateurs en provenance de l'agglomération clermontoise sont **peu informés** à ce niveau. En effet, ils se rendent souvent sur le site sans passer auparavant par l'Office de tourisme. Pourtant, ce dernier dispose d'un agenda des activités pour chaque saison ainsi que des plans des randonnées praticables sur le site.

Le PNR et le Conseil Général organisent de manière régulière des balades accompagnées et guidées.

7. Le site de vol-libre, un développement des activités de sensation

Le site de vol-libre de St Sandoux est exposé Nord-Est. Le dénivelé offert est de 230m à 370m. Le chemin qui permet d'accéder au site de décollage a été refait et goudronné dernièrement.



Photo 20 : Vue du site de vol libre de St Sandoux

Source : <http://cad.parapente.free.fr>

Le site est praticable toute l'année sous réserve de fermeture l'hiver par la municipalité. L'air du site est très sain. Deux clubs de vol sont des utilisateurs privilégiés de ce site : le Club Air Libre et le Club LAV.

8. La maison du PNRVA, un site encore trop réservé aux passionnés de la nature

La maison du PNRVA n'est **pas à proprement parler un lieu touristique** même si c'est un espace d'accueil et d'information qui permet une découverte pédagogique et ludique de ce territoire, classé Parc Naturel Régional.



Photo 21: Vue de la Maison du PNR

Réalisation personnelle

Cette dernière propose une **exposition illustrée et interactive** sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, ses patrimoines, ses habitants et leurs savoir-faire, un espace d'expositions temporaires dédié aux créations et aux échanges ainsi qu'une boutique des produits du terroir, des objets artisanaux et écologiques, des topoguides et accessoires de randonnées, des livres thématiques et éducatifs, etc.

5 sentiers de randonnée partent de la Maison du PNR pour rejoindre le puy de la Vache ou de Vichatel. La maison du PNR est composée d'un gîte d'étape de 26 lits, ouverts du 1^{er} mai au 31 octobre.

Ce site gagne à être connu des vacanciers se rendant sur le territoire, même si ce n'est pas un véritable site touristique aujourd'hui. Il est tout de même connu des férus de la nature et est amené à se développer dans les prochaines années.

Un tableau présentant les monuments historiques se trouve en annexe 9.

Les sites d'intérêt secondaire sont nombreux et la liste n'est pas exhaustive. Ceux-ci se distinguent des trois pôles majeurs par une visibilité plus réduite et une vocation touristique n'ayant pas fait l'objet d'un développement approfondi.

Le territoire comprend de nombreux sites inscrits ou classés ce qui en fait un territoire riche au niveau patrimonial. L'offre de loisirs est importante et diversifiée sur le territoire intercommunal.

III. Une offre commerciale peu adaptée à la demande

Comme nous venons de le voir dans les deux parties précédentes, l'offre touristique sur le territoire est **multiple et variée**. Elle permet de répondre à de nombreuses attentes des utilisateurs, qu'ils s'agissent de clermontois, d'habitants du territoire ou de simples touristes français comme étrangers. Mais qu'en est-il réellement de l'offre et de la demande sur le territoire ?

1. Un territoire naturel attractif proche de l'agglomération clermontoise

Le territoire qui nous intéresse est un **territoire touristiquement attractif**. En effet, son appartenance au Parc Naturel des Volcans d'Auvergne en fait un territoire aux **atouts paysagers et environnementaux forts**, qui attire les gens voulant se ressourcer au calme, dans un cadre naturel agréable.

La partie Ouest du territoire se trouve à proximité de la D2089 qui relie Clermont-Ferrand à Bordeaux. Cet axe majeur est beaucoup utilisé par les vacanciers se rendant sur le Sancy ou le Sud du département. Les équipements touristiques proposés sur cette partie du territoire attirent donc les voyageurs et les invitent à faire une halte à La Cassière ou au lac d'Aydat.

La partie Est du territoire est quant à elle drainée par l'A75 qui descend de Clermont-Ferrand sur Montpellier via le viaduc de Millau. Entre la sortie 4 et 5 de l'autoroute un panneau « lieux touristiques » signale le village de St Saturnin comme un des plus beaux villages de France.

Le flux capté par les sites touristiques est donc un flux provenant en grande majorité de Clermont-Ferrand.

2. Des structures d'accueils encore limitées

a. Présentation de l'EPIC et de l'office de Tourisme LAVE

Un statut juridique compliqué

L'**EPIC** (Etablissement Public Industriel et Commercial) regroupe l'Office de Tourisme Intercommunal LAVE d'Aydat et son antenne délocalisée à St Saturnin, le centre nautique et le domaine nordique de Pessade. Il a été créé en 2006, conformément à la loi du 13 août 2004, et il est basé à Aydat. Sa mise en route fut difficile car le statut d'EPIC est un statut juridique très particulier. Cependant, son statut associatif d'autrefois ne permettait pas d'engendrer des revenus provenant de l'activité touristique générée.

Le concept d'EPIC est difficile à comprendre au niveau politique, même si le statut juridique a été choisi par les élus. Ce statut a cependant été indirectement imposé par l'organisation du territoire et les sites de Pessade et d'Aydat. L'organisation d'un EPIC est **contraignante** et différente d'un Office de Tourisme. Il s'agit d'une **gestion publique** aux contraintes administratives lourdes. En effet, toutes les démarches administratives sont faites en 3 exemplaires, ce qui représente un frein pour le fonctionnement touristique qui doit être réactif, surtout en ce qui concerne l'activité commerciale.

Cela induit une perte de temps considérable, ainsi qu'une perte de souplesse, d'après le directeur. Le commerce est freiné car il faut que toutes les décisions soient négociées et validées par le comité de direction. Les objectifs économiques sont précis et préalablement fixés.

Une organisation délicate et une stagnation financière

L'EPIC est un **établissement intercommunal**, géré et financé par la Communauté de Communes. Comme vu précédemment, le tourisme est une compétence qui relève de la Communauté de Communes depuis qu'elle existe. L'EPIC est une structure qui gère à la fois le tourisme et le loisir sur le territoire intercommunal. Ce dernier attire principalement une **clientèle de proximité** : 70% de la clientèle de l'EPIC, et donc des trois structures qui la composent, proviennent du territoire des Cheires ou du grand Clermont. L'équipe de l'EPIC compte 10 permanents et 25 emplois saisonniers.

Les objectifs qu'il s'était initialement fixés sont les suivants :

- L'exploitation et la gestion des équipements touristiques du territoire,
- La vente de produits touristiques,
- L'appropriation par les habitants des Cheires des équipements et des installations mises en place,
- Et l'élargissement le plus étendu possible de la période touristique.

Une grande partie des financements de l'EPIC sont des financements propres (la boutique de l'EPIC, la base nautique, etc.). Il y a actuellement une **stagnation des financements** (320k€ en 2007, 266k€ 2008, 288k€ depuis 2 ans). La Communauté de Communes participe à **hauteur de 30% du budget** total environ.

De nombreuses activités et manifestations proposées

Les animations proposées par l'Office de Tourisme sont **nombreuses**. Voici une liste non-exhaustive mais plutôt complète des manifestations organisées par ce dernier :

- Fête du nautisme (en mai) qui est une promotion des activités nautiques. Elle est organisée en collaboration avec les clubs de voile, aviron, et nage avec palmes. Il s'agit d'une fête nationale.
- Foire du goût (7 août) avec le concours du meilleur Saint-Nectaire, suivie d'une soirée avec bal et feux d'artifices.
- Course des lacs en V.T.T. (1^{er} weekend de septembre)
- Jours de lumières à St Saturnin (3 au 11 septembre) : manifestation plutôt tournée vers la spiritualité, la religion et la culture. Cette année, le thème est la pierre.

Une satisfaction de l'Office de Tourisme variable selon les sites

- L'Office de Tourisme d'Aydat

Bien que des efforts de signalétique aient été faits en 2010 pour mieux indiquer l'Office de Tourisme (signalétique routière en haut du site et installation du panneau identitaire « FNOSTI » (Fédération Nationale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative) sur le bâtiment, 14% des interrogés trouvent cette signalétique insuffisante.

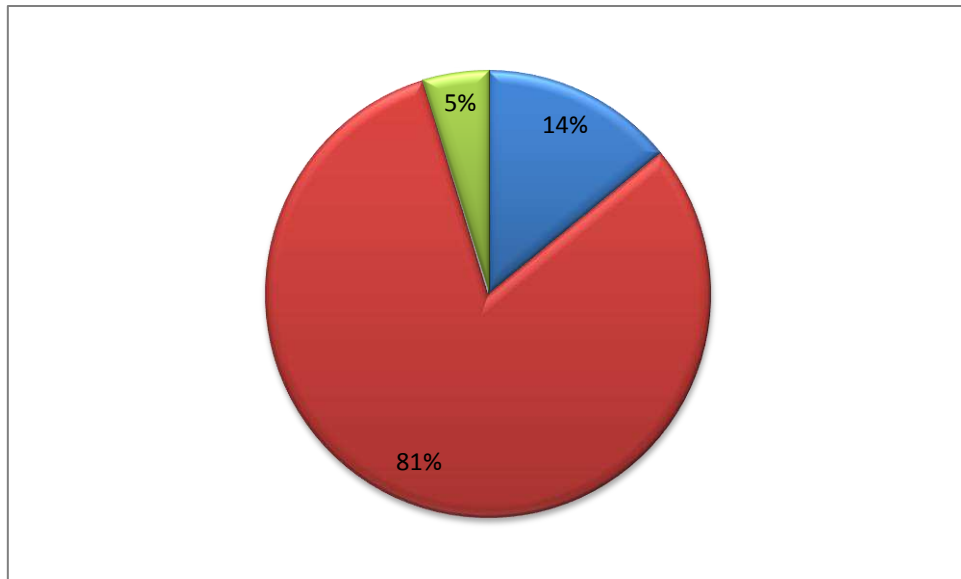


Figure 37 : Bonne indication de l'Office de Tourisme d'Aydat

Source : Sondage EPIC 2010

Pour améliorer la visibilité, il est prévu pour 2011 de mettre un panneau « FNOTSI » beaucoup plus grand sur la façade de l'Office de Tourisme.

Les horaires d'ouverture l'été conviennent à 92% des interrogés. En été, l'Office de Tourisme LAVE est ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 18h.

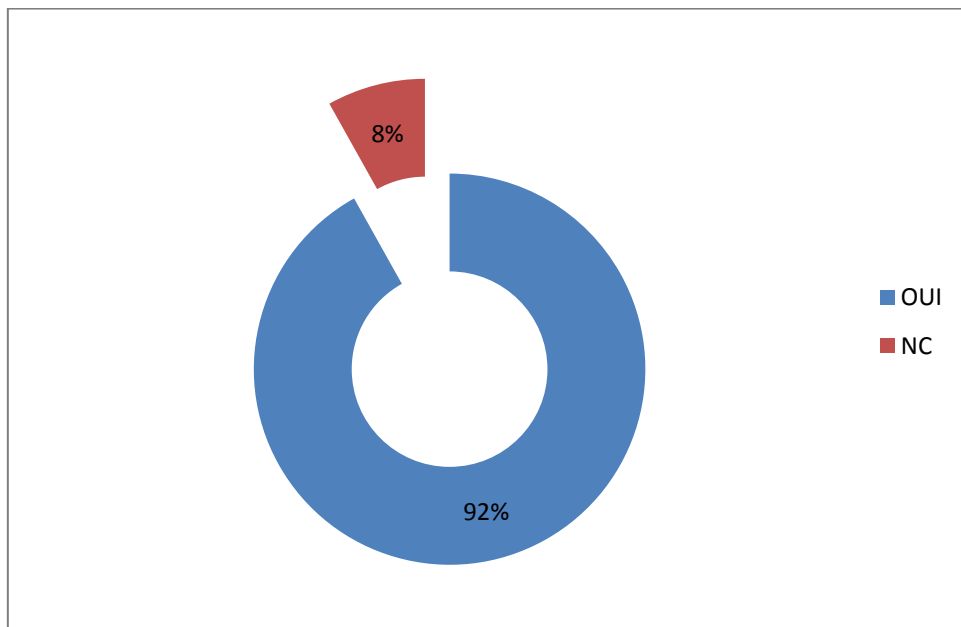


Figure 38 : Pertinence des horaires d'ouverture de l'OT d'Aydat

Source : Sondage EPIC 2010

94% des interrogés trouvent l'espace d'accueil agréable et pratique, de même une majorité de personnes, 85% disent avoir trouvé les informations désirées sur les présentoirs. Les personnes non satisfaites, 0.43%, le sont parce qu'il n'y a pas assez de prospectus en libre-service. Cette démarche est voulue par le service accueil pour favoriser le contact avec les agents et orienter les visiteurs vers des choix cohérents avec leurs attentes.

○ L'antenne de St Saturnin

Pour ce qui est de la satisfaction au niveau du site de St Saturnin, les résultats sont différents. 13% des personnes interrogées n'ont pas trouvé facilement l'Office de Tourisme. Beaucoup évoquent la difficulté à trouver la chapelle, lieu où l'Office de Tourisme était implanté en début de saison. Cependant, 84% des personnes interrogées disent avoir trouvé facilement l'Office de Tourisme. Ceci est à modérer car seules les personnes qui ont vraiment besoin des services de l'Office de Tourisme le trouvent. Ce dernier **n'est pas visible pour les touristes** qui ne « pensent pas » à s'y rendre.

Les horaires d'ouverture de l'Office conviennent à une 88% des personnes, les 3% d'insatisfaits ne se prononçant pas sur les raisons de leur insatisfaction.

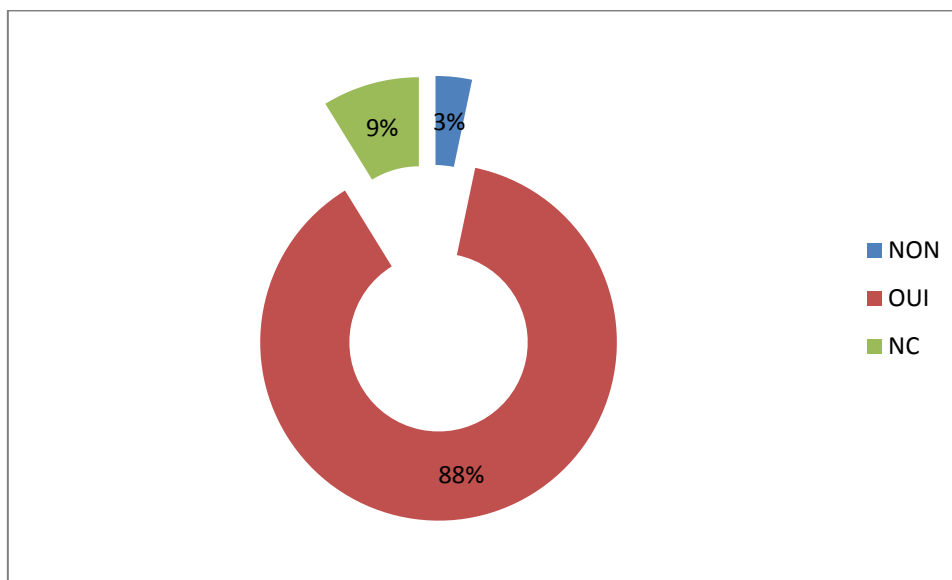


Figure 39 : Convenance des horaires d'ouverture, OT d'Aydat

Source : Sondage EPIC 2010

Les agents d'accueil ont également fait un sondage des heures d'arrivée des visiteurs qui confirme la pertinence des horaires d'ouverture.

95% des interrogés sont **très satisfaits** et trouvent **l'espace d'accueil agréable** et pratique. Par contre, le taux de satisfaction descend en ce qui concerne les présentoirs, 76% de très satisfaits et 13% de satisfaits. En effet, les gens attendent de l'Office de Tourisme qu'il mette beaucoup de documentation à disposition, comme « avant ». Cependant, au vu de la baisse d'édition papier notamment pour le département du Puy-de-Dôme, il est difficile d'être aussi généreux qu'avant le développement d'Internet.



Photo 22 : Vue de l'Office de Tourisme à Aydat

Réalisation personnelle

b. Offre commerciale : une offre de restauration et d'hébergement déséquilibrée

La restauration est plus importante sur les communes d'Aydat et de St Amant Tallende. On remarquera que la commune de St Saturnin ne propose qu'un seul restaurant sur son périmètre communal (un bar-restaurant vient de fermer dernièrement) qui n'a pas réellement d'horaires d'ouverture fixes d'après le maire du village. Au total, il y a **15 restaurants** actuellement en service sur le territoire intercommunal.

L'offre de restauration se concentre donc principalement sur les deux communes les plus peuplées du territoire. La carte ci-dessous montre la répartition de l'offre sur le territoire.

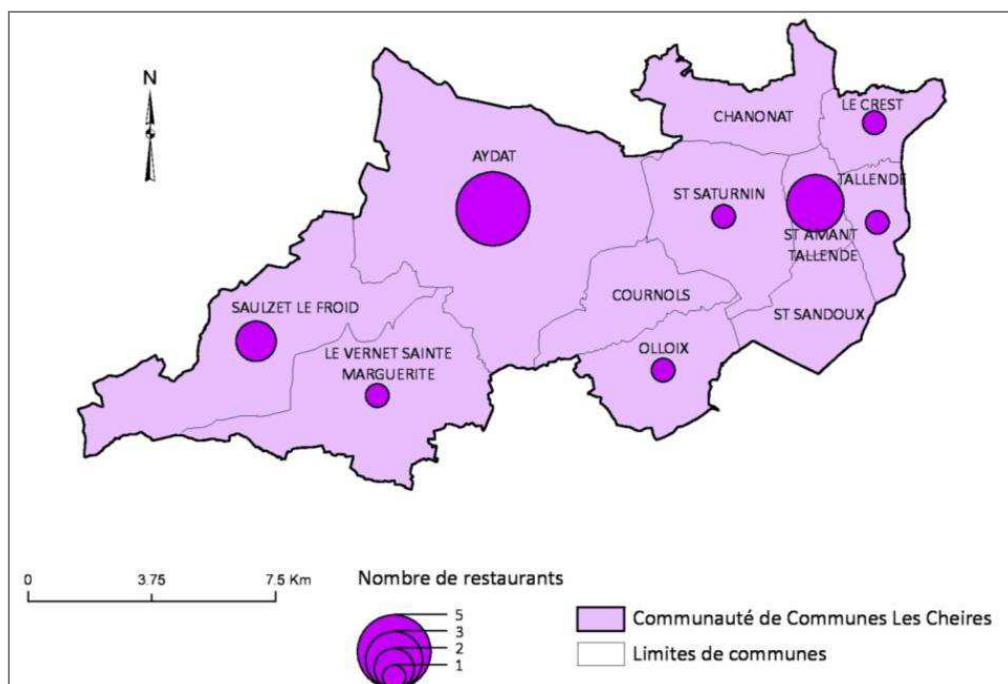


Figure 40 : Répartition des restaurants sur le territoire

Source : CRAIG, Les pages jaunes

La situation de l'hébergement est différente. Le territoire compte 1923 lits marchands en 2010, contre 2846 en 2003. Cette baisse du nombre de lits marchands peut s'expliquer par la fermeture de deux Villages Vacances, celui de la Garandie et celui de la fondation Jean Moulin. **Les trois pôles concentrant l'offre la plus importante** sont ceux d'Aydat (1 277 lits), de St Saturnin (216 lits) et de Saulzet le Froid/Pessade (145 lits). En d'autres termes, ce sont les trois pôles touristiques majeurs qui présentent l'offre d'hébergement la plus importante. La commune d'Olloux, qui comprend notamment la maison de la Monne évoquée plus haut, se démarque du reste du territoire avec 7 hébergements proposés et un nombre de lits marchands important dû à la présence d'un gîte collectif.

La carte ci-dessous montre la répartition de l'offre en hébergement sur le territoire.

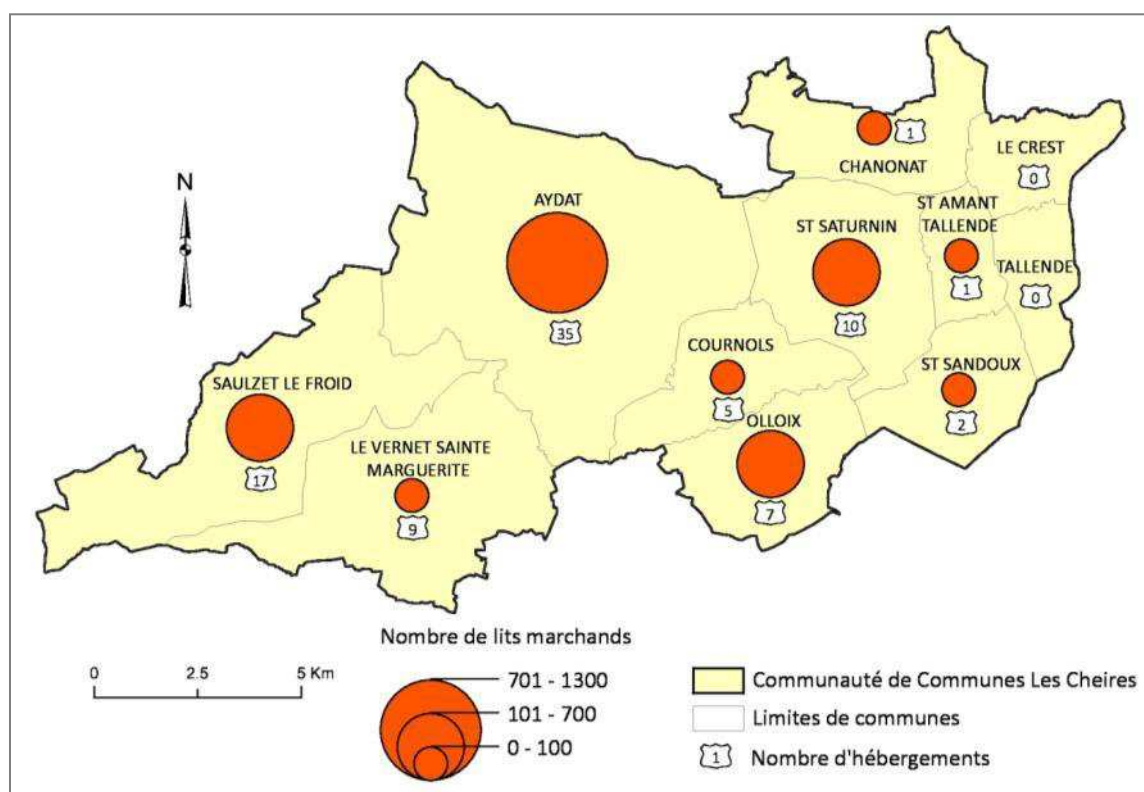


Figure 41 : Répartition des hébergements sur le territoire

Source : CRAIG, EPIC

Un tableau présentant les offres d'hébergement sur le territoire par commune et par type est en annexe 10.

La Communauté de Communes compte **87 hébergements différents** au total et **1923 lits marchands** en 2010. Sur ces 87 hébergements, 60 sont des gîtes meublés (70%). Au niveau des hébergements collectifs, le territoire en compte trois : un sur Olloux, un sur St Saturnin (le collège) et un sur Cournols (l'Abbaye de Randol). D'après l'Office du tourisme, il existe un réel **manque en termes d'hébergements de groupe**, notamment sur les périodes de mi-saison (juin et septembre).

Cependant, si l'on s'intéresse aux taux d'occupation de tous ces hébergements, ils sont très faibles. On obtient un taux moyen annuel de 12,3% d'occupation. Ce chiffre est cependant à relativiser. En effet, il est calculé à partir de la période totale d'ouverture des hébergements, qui avoisine souvent les 365 jours.

Afin d'obtenir un taux d'occupation plus réaliste, il a semblé pertinent de le recalculer sur une période d'ouverture de 5 mois (de mai à septembre). Le **taux d'occupation moyen est alors d'environ 25%**. Ce dernier est affaibli par les taux d'occupation des campings qui prennent en compte tous les emplacements de toile de tente potentiels. De plus, il est calculé sur la base d'un remplissage de 100% des unités d'hébergements (chambres, appartements, mobil homes, etc.). À titre d'exemple, un gîte d'une capacité totale de 5 personnes n'en n'accueillant que 3 sera certes occupé sur une durée déterminée mais aura un taux de remplissage d'uniquement 60%.

De plus, en dépit de l'importance des structures d'hébergements, il s'avère que certaines d'entre elles ne permettent pas de répondre à un niveau d'exigence élevé en termes de qualités d'infrastructures. Le territoire semblerait donc **manquer d'hébergements haut-de-gamme**.

Malgré cela, ces résultats nous amènent à penser que le territoire est principalement caractérisé par un **tourisme de passage**. Bien qu'il ne soit pas perçu comme un inconvénient par le président de l'Office de Tourisme en raison d'un captage des flux, il semblerait que les structures commerciales et touristiques mises à disposition des utilisateurs ne permettent pas de maximiser les retours financiers. Des efforts organisationnels et des **progrès sur la communication et l'interactivité des acteurs** du secteur semblent donc nécessaires à mener en vue d'harmoniser l'activité touristique sur le territoire.

L'Office de Tourisme apparaît comme un **élément moteur** du tourisme sur le territoire. Il est plutôt bien perçu des utilisateurs. Le statut juridique de son établissement de gestion n'est cependant pas forcément adapté au tourisme car il **manque de réactivité**.

L'offre d'hébergement est également **inadaptée** avec peu d'offres de groupe, des taux d'occupation mi-saison faible, et un manque de structures haut-de-gamme.

L'identité touristique des Cheires a été fortement développée au cours de ces 10 dernières années. Aujourd'hui, l'offre s'articule autour de sites d'intérêts variés profitant d'un positionnement géographique favorable et de paysages diversifiés.

Malgré les efforts entrepris pour porter ces projets autour d'une structure juridiquement reconnue, il en ressort très clairement un manque de communication et de visibilité autour de certains sites et structures d'accueil. Ce manque se combine avec un déficit d'interactivité des différents acteurs touristiques du territoire qui bloque la définition d'une politique harmonieuse, cohérente et équilibrée.

À l'heure d'aujourd'hui, les visiteurs qui fréquentent les différents sites du territoire ne sont que de passage. La question est désormais de savoir si les responsables de la Communauté de Communes souhaitent s'orienter vers des mesures de sédentarisation de cette forme de tourisme ou si elle souhaite maximiser les revenus financiers lors de leur passage éphémère sur le territoire.

Il existe une orientation stratégique en matière de tourisme dans le SCoT, spécifique aux communes appartenant à la Chaîne des Puys. Celle-ci prévoit le développement d'une offre équilibrée d'équipements touristiques, sportifs et de loisirs pour répondre aux attentes des habitants et favoriser l'accès du plus grand nombre à ces activités. De plus, afin de valoriser les espaces naturels du territoire, à forte vocation écologique et sociale, il est nécessaire d'étudier des possibilités de développement d'activités sportives et de loisirs de pleine nature, respectueuses des milieux naturels. On peut aussi souligner que cet objectif était déjà fixé par l'EPIC lors de sa création.

Thème 3 : Agriculture

Le territoire des Cheires se caractérise notamment par son caractère rural et agricole. En effet, différentes activités sont présentes et structurent le paysage.

Après avoir établi un portrait agricole du territoire et fait ressortir les spécificités et les évolutions de ce secteur, nous remarquerons que celui-ci est structuré en trois grandes entités agricoles. Ensuite, nous verrons que l'agriculture est une activité marquante pour le territoire, avec des influences notables sur l'environnement. Enfin, nous noterons que c'est une activité fragile et parfois même menacée qu'il est indispensable de préserver.

I. Une activité hétérogène sur l'ensemble du territoire

L'activité agricole sur le territoire a connu de nombreuses évolutions depuis une dizaine d'années. Il est donc important de voir comment se caractérise aujourd'hui cette activité sur Les Cheires et quelle est sa répartition, afin de souligner son hétérogénéité.

Nous tenons tout d'abord à mentionner que les données que nous utilisons dans cette partie ne sont pas issues du dernier Recensement Général Agricole (RGA) car celui-ci ne sera disponible qu'en septembre 2011. De plus, les données que nous possédons proviennent de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et ne concernent que le canton de Saint Amant Tallende. Elles ne prennent donc pas en compte les communes de Tallende et du Crest qui ne font pas parties de ce canton.

1. Une activité qui se maintient malgré une perte d'exploitants

En 2009 pour le canton de St Amant Tallende, la SAU représentait **8 218 ha** pour **114 exploitations agricoles** contre 8 816 ha de SAU et 199 exploitations en 2000.

En 2010, l'agriculture représentait **0,6 % des emplois** total de la Communauté de Communes avec **102 exploitants**, contre 1,5 % en 2005.

En ce qui concerne le nombre d'exploitations agricoles, il est passé de 2,7 % des établissements des Cheires en 2005 à **1,6 % en 2010**. (Données CCI 2010)

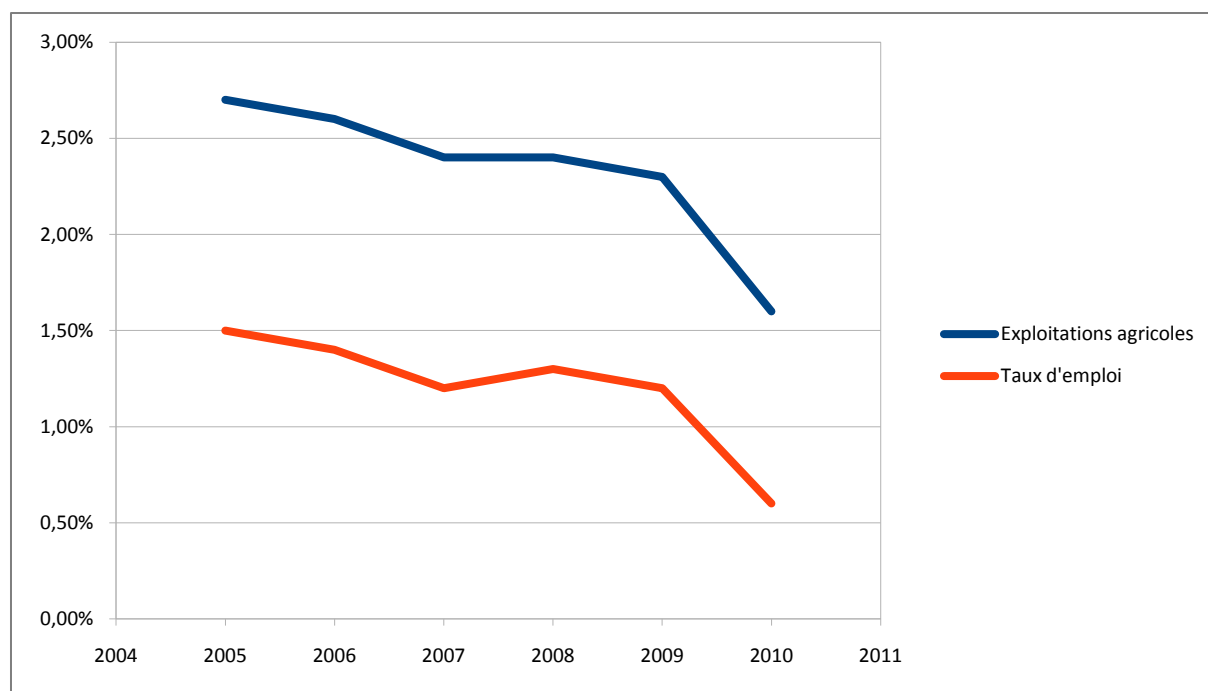


Figure 42 : Variation du taux d'emploi et d'exploitations agricoles de 2005 à 2010

Source : Données CCI, Réalisation personnelle

Comme on peut le voir sur les deux courbes ci-dessus, le territoire a connu une **perte d'emplois et d'établissements agricoles** depuis 2005. Cependant, l'activité agricole se maintient car la superficie totale des terres agricoles ainsi que le nombre de terres cultivées perdurent mais c'est plutôt lié à un agrandissement des exploitations qu'à des installations de nouveaux agriculteurs.

Ainsi, le nombre d'agriculteurs est encore important, ce qui permet de **maintenir une agriculture dynamique et diversifiée** sur le territoire mais il existe un risque de déclin.

2. Une importante variété dans les productions

L'activité agricole sur le canton de Saint Amant Tallende se répartit en 2009 selon trois grandes catégories : l'élevage, la céréaliculture et l'arboriculture.

En ce qui concerne **l'élevage**, on dénombre sur ce territoire en 2009 : 39 exploitants de brebis, 5 de chèvres et 65 de bovins à dominante laitière.



Photo 23 : Elevage sur les communes du « haut »

Réalisation personnelle

Les **prairies naturelles**, majoritaires sur le territoire avec **6799,6 ha** en 2009, comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, sont des prairies permanentes n'ayant jamais été retournées ni semées et qui possèdent une grande richesse écologique.

Les **prairies temporaires**, qui représentaient **256,4 ha** en 2009, ont quant à elles une existence inférieure à 5 ans et servent généralement à la production de fourrage pour les bêtes. Elles sont donc souvent amendées ou ressemées et présentent un intérêt minime en termes de biodiversité. Elles sont généralement utilisées pour le repos des terres entre deux cultures dans un processus d'assolement triennal.

Pour la **céréaliculture**, la répartition sur le territoire des cultures déclarées à la PAC en 2009 est donnée dans le tableau ci-dessous :

Type de culture	Betterave sucrière	Protéagineux	Maïs fourrage	Total gel	Prairies Naturelles	Prairies Temporaires
En hectares (ha)	9,4	0,3	60,7	66,1	6799,6	256,4

Type de culture	Blé	Orge	Autres céréales	Maïs consommation	Maïs semence	Tournesol	Colza
En hectares (ha)	455,1	49,2	136,0	13,4	47,9	106,0	7,9

Figure 43 : Répartition sur le territoire des cultures déclarées à la PAC en 2009

Réalisation personnelle

On remarque donc que le blé est la céréale la plus cultivée sur le territoire des Cheires, avec 455 ha en 2009 alors qu'avec 0,3 ha cultivé en 2009, les protéagineux représentent la culture la moins étendue sur le canton.



Photo 24 : Céréaliculture

Réalisation personnelle

De plus, on peut remarquer que 66 hectares sont déclarés en « gel », ce qui peut être un témoignage de l'application des MAET sur Les Cheires, pour permettre le repos des terres entre deux cultures et favoriser le maintien de la biodiversité.

De plus, on trouve également des **vergers et des vignes** sur Les Cheires, surtout sur le « bas » du territoire et plus précisément sur les coteaux. Les communes concernées sont donc en majorité situées hors du canton de Saint Amant Tallende et nous ne possédons ainsi pas de données précises sur la répartition de ces productions. Celles-ci étaient anciennement très présentes et caractéristiques de l'intercommunalité, en effet des communes comme le Crest ou Saint Saturnin (Chadrat) ont conservé des traces de leur passé vigneron. Cependant, on constate aujourd'hui un net recul de l'activité arboricole et viticole.



Photo 25 : Verger sur les communes du « bas »

Réalisation personnelle

En ce qui concerne la viticulture, on assiste à présent à une véritable disparition. En effet, seul un vigneron est encore aujourd'hui en activité sur la commune du Crest, et une association pour la vigne existe encore à Saint Amant Tallende.

Pour l'arboriculture, on trouve encore des producteurs de pommes sur la Communauté de Communes mais le développement de l'urbanisation et de son mitage ainsi que l'enfrichement constituent d'importantes menaces qui pèsent lourd sur cette activité. Le verger conservatoire et de promotion de la pomme à Saint Sandoux est une initiative intercommunale à souligner, qui essaye d'enrayer la disparition progressive de cette production tout en réimplantant d'anciennes variétés locales.

3. Un agrandissement des exploitations et un rajeunissement des exploitants

a. Taille des exploitations

En 2009 pour le canton de St Amant, on dénombrait **114 exploitations** avec une moyenne de **72 ha par exploitation**, contre 44 ha en 2000 pour 199 exploitations. On peut en outre préciser que chaque exploitation possède en moyenne 25,7 îlots d'une surface moyenne de 2,8 hectares.

On observe ainsi une **augmentation de la superficie** des exploitations sur le territoire, avec une disparition des plus petites exploitations. Ce constat d'évolution des superficies a aussi été fait lors de nos entretiens avec les maires des 11 communes mais également auprès de certains agriculteurs.

De plus, on peut noter qu'il n'existe peu ou pas de regroupement d'agriculteurs au sein de coopérative agricole. En effet, la mentalité locale étant assez individualiste, les coopératives ne sont pas très développées.

b. Âge des exploitants

Comme nous l'avons vu précédemment, on dénombre actuellement 102 exploitants sur le territoire de la Communauté de Communes. On va donc maintenant s'intéresser à l'âge des chefs d'exploitations.

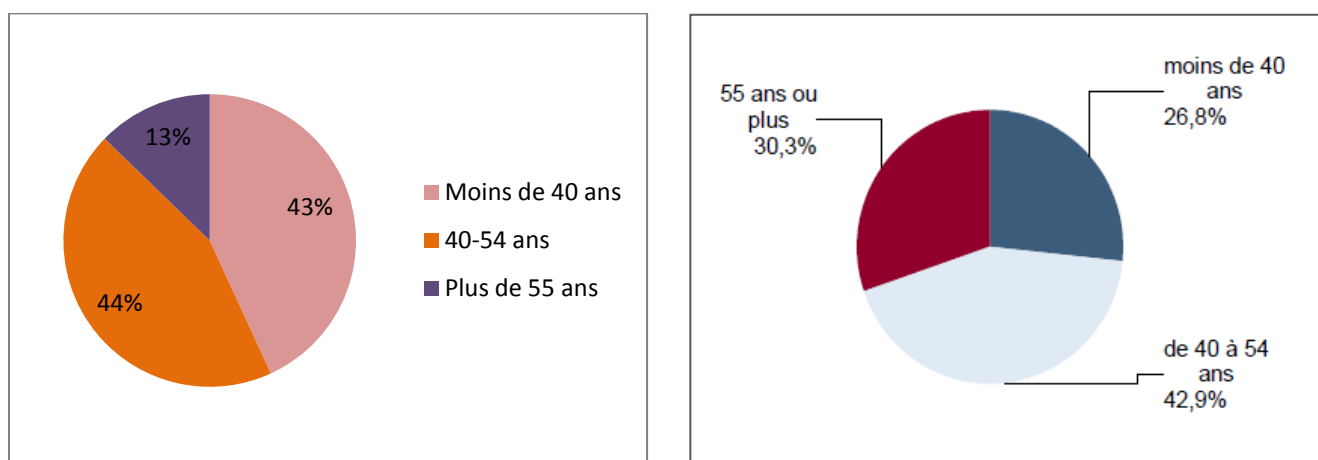


Figure 44 : Répartition des chefs d'exploitations selon leur âge en 2009 à gauche et en 2000, à droite

Sources : Chambre d'agriculture 63 en 2009, INSEE RGA 2000, Réalisation personnelle

Comme on peut le voir sur les deux graphiques ci-dessus, les **moins de 40 ans** représentaient 27 % des chefs d'exploitations en 2000, contre **43 % en 2009**. De plus, les **plus de 55 ans** sont passés de 30 % sur le total des chefs d'exploitations à **13 % en 2009**.

On constate donc un **rajeunissement des chefs d'exploitations** agricoles sur la totalité de la Communauté de Communes mais ce résultat est à nuancer selon les spécificités des Cheires et en fonction des entités géographiques.

4. Un territoire divisé en trois grandes entités agricoles

La carte proposée ci-dessous permet de localiser ces trois entités sur Les Cheires, qui correspondent au découpage classique du territoire en communes du « haut », « intermédiaires » et du « bas ». Elles possèdent chacune leurs propres spécificités liées à une occupation hétérogène de l'espace et à une activité très diversifiée.

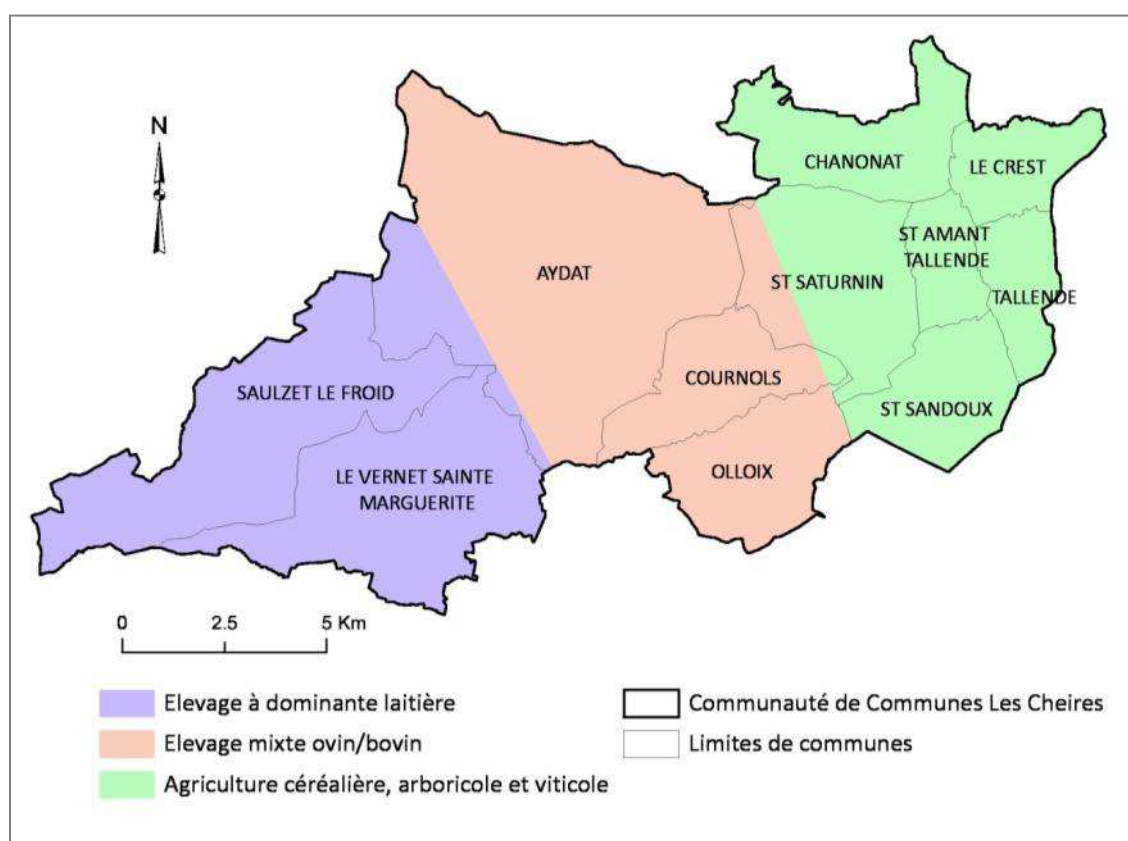


Figure 45 : Les trois entités agricoles des Cheires

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

a. Les communes du « haut » : un caractère agricole marqué avec une prédominance de l'élevage laitier

Cette entité est principalement caractérisée par de **l'élevage à dominante laitière**, avec une spécialisation dans la production de Saint-Nectaire. En effet, la zone AOC Saint-Nectaire englobe 5 communes de la Communauté de Communes (Saulzet le froid, Le Vernet Saint Marguerite, Aydat, Cournols et Olloix) et une exploitation fait partie de la Route des fromages, action de promotion et de valorisation des productions AOP d'Auvergne.



Photo 26 : Elevage laitier à Saulzet le Froid

Réalisation personnelle

Cet espace offre donc un paysage caractéristique d'une longue tradition pastorale, avec de nombreuses prairies. Les deux communes du « haut » sont très agricoles et l'agriculture représente une activité prédominante sur ce territoire, avec plus des 2/3 de la superficie totale de la commune occupés par cette activité.

En effet, on peut noter sur la carte de répartition des CSP par commune présentée dans la partie relative au portrait économique du territoire des Cheires que la répartition des agriculteurs exploitants est très hétérogène sur l'ensemble du territoire, avec une nette prédominance de cette activité sur les communes du « haut » et celles d'Olloux et de Cournols.

Les exploitations du « haut » ont un **bon taux de renouvellement** avec des jeunes agriculteurs qui s'installent et pas de problèmes de terres abandonnées. **L'agrandissement des exploitations** est très visible sur cette zone, avec une disparition notable des petites exploitations.

b. Les communes « intermédiaires » marquées par une forte identité pastorale

Les communes « intermédiaires » présentent elles aussi une forte activité agricole, avec de **l'élevage mixte, ovin et bovin**. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la zone AOC Saint-Nectaire s'étend également sur ces trois communes et la tradition pastorale est fortement ancrée dans le paysage et l'histoire de ces communes.



Photo 27 : Parc à moutons à Olloix

Réalisation personnelle

L'activité agricole est stable sur cette zone, avec un maintien du nombre d'agriculteurs et un agrandissement des terres exploitées.

Afin de soutenir l'activité pastorale, fort vecteur d'identité de cette zone et surtout des communes de Cournols et Olloix, mais également outil indispensable de maintien de l'ouverture des paysages, des actions concrètes de maintien ont été mises en œuvre, notamment avec la création de parc à moutons dans le cadre du plan de gestion des Gorges de la Monne, qui sera détaillé dans la suite du rapport.

c. Les communes du « bas » : une activité céréalière stable et une arboriculture menacée

Les communes du « bas » proposent une activité agricole très différente de celle des deux autres entités ; en effet, les productions prépondérantes sont la **céréaliculture, l'arboriculture ainsi qu'un petit peu de viticulture**. On peut également mentionner qu'un exploitant en agriculture biologique (élevage et céréaliculture) est présent sur cette entité. Les silhouettes paysagères qui en découlent sont donc très distinctes de celles que l'on peut observer sur le reste du territoire.



Photo 28 : Paysage agricole à St Sandoux

Réalisation personnelle

Les communes du « bas » enregistrent moins de renouvellement que celles du « haut », ce qui fait dire à certains maires des communes concernées que l'activité agricole est en déclin sur leur territoire. En effet, on relève une **perte des petites exploitations et du nombre d'exploitants** ainsi qu'un vieillissement des chefs d'exploitations. Ce constat est à mettre en parallèle avec un agrandissement des exploitations qui permet de conserver une stabilité de la surface agricole exploitée. Comme le précise un agriculteur exerçant sur cette zone, il y a des grosses difficultés pour le travail en circuit long, avec beaucoup d'arrêts et de cessation d'activité. Il est donc nécessaire d'installer des jeunes agriculteurs mais le métier a trop été dévalorisé et les impératifs horaires sont compliqués à gérer. L'attractivité de la ville pourrait expliquer ce faible taux de renouvellement.

Il est également nécessaire de noter le **développement des friches**, surtout sur les coteaux, avec un recul de l'activité arboricole et viticole, comme mentionné précédemment. L'activité céréalière semble quant à elle se maintenir sur les communes du « bas », elle est même en progression sur certaines communes, parfois au détriment des vergers comme sur les communes de Chanonat et du Crest.

Le territoire présente donc une grande diversité paysagère qu'il est important de préserver, liée aux différents types d'agriculture présents sur les trois entités. L'hétérogénéité de l'activité agricole et sa représentation sur le territoire doivent donc être prises en compte car les trois entités sont très distinctes et possèdent des dynamiques et des évolutions très variées, avec des secteurs plus fragilisés que d'autres.

L'agriculture sur Les Cheires représente :

- **8 218 ha** environ
- Près de **114** exploitations agricoles pour 102 exploitants
- **0,6 %** des emplois
- **72 ha** en moyenne par exploitation
- **3** entités agricoles.

L'activité agricole se maintient sur le territoire des Cheires, on constate ainsi un agrandissement des exploitations même s'il y a une perte du nombre d'exploitants. Cependant, c'est une activité très hétérogène sur l'ensemble du territoire, tant du point de vue de la variété des productions que de leur répartition et de leur évolution respective. On note ainsi que l'arboriculture a beaucoup chuté contrairement au secteur de l'élevage qui se maintient.

II. Une activité marquante à préserver

L'agriculture est une activité importante pour le territoire et son identité ; en effet, elle influe de manière importante sur de nombreuses composantes territoriales, de manière positive ou négative. De plus, c'est une activité fragile, notamment pour certains secteurs, qu'il est donc primordial de protéger et de valoriser.

1. Des conflits d'usage

L'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles ne semble pas être un problème majeur pour les communes du « haut » et « intermédiaires ». En revanche, cela constitue une véritable menace pour certaines exploitations des communes du « bas », plus particulièrement les vergers et vignes situés sur les coteaux et qui sont progressivement entamés par l'extension urbaine. Cette forte pression urbaine est particulièrement visible lorsque l'on s'intéresse aux nombreux terrains en friches sur ces coteaux, souvent préalables à une future urbanisation. Lors de nos entretiens, un agriculteur a également mentionné le projet d'extension de la Zone d'Activités de Tallende sur des terres agricoles riches et fertiles, qui constitue selon lui, un conflit d'usage défavorable à l'agriculture.

En ce qui concerne les **conflits de voisinage** entre agriculteurs et habitants, ils semblent relativement **anecdotiques** selon l'appréciation des maires. En effet, ils ne sont pas très importants et concernent surtout les nuisances causées par les animaux plus que des problèmes dans les rapports humains car les nouveaux arrivants sont généralement conscients des contraintes liées à la vie en milieu rural. Certains agriculteurs reprochent cependant aux nouveaux arrivants de ne pas assez tenir compte de l'existant et d'avoir tendance à chercher les avantages que procure la vie en milieu rural sans en accepter les inconvénients alors que selon eux, l'activité agricole s'est ouverte vers les nouveaux arrivants et les touristes.

2. Une agriculture impactant sur les milieux naturels

a. Des atteintes à l'environnement

Pollution des rivières

Selon les secteurs, les risques d'atteintes à la qualité de l'eau sont de différentes natures.

Les zones de cultures céréalières et d'arboriculture avec une productivité élevée nécessitent une grande vigilance en raison de l'utilisation de produits phytosanitaires et du risque de ruissellement vers les cours d'eau. Afin de limiter ces transferts, le SMVVA préconise la mise en place d'une bande enherbée de 5m entre l'exploitation et le cours d'eau.

Pour les zones d'élevage, les prairies freinent naturellement le ruissellement et assimilent les éventuelles substances polluantes. Toutefois, certaines règles doivent être respectées afin de prévenir d'éventuelles pollutions, comme par exemple limiter la fertilisation dans les zones humides ou encore respecter les distances réglementaires pour l'épandage des fumiers et des lisiers.

Cependant, la principale pollution sur le territoire des Cheires repose actuellement sur les rejets de petit lait et d'eau de lavage du matériel de traite provenant des exploitations productrices de fromage dans le milieu naturel. Ceux-ci constituent la principale **pollution des eaux de la Monne** où l'on trouve de très forts taux de **lactosérum**.

Eutrophisation du lac d'Aydat

L'agriculture a eu un impact néfaste, il y a quelques années, avec les rejets de phosphates et de nitrates, mais depuis, des mises aux normes, des contraintes sur l'utilisation des engrais et un ramassage des effluents ont été mis en place : la pollution a donc diminué. Le phénomène d'eutrophisation sera expliqué plus en détail dans la partie concernant l'environnement.

Des mesures pour lutter contre les atteintes aux milieux naturels

Afin de lutter contre la pollution des milieux naturels par l'agriculture, différentes mesures de protection et de prévention ont été instaurées.

Des **MAET** ont notamment été mises en place, le financement est attribué par le FEADER. Dans ce cadre, un diagnostic de l'exploitation agricole, une aide pour obtenir les subventions et une formation sur les bonnes pratiques ont été mises en place par le SMVVA. Cependant, la plupart des agriculteurs restent réfractaires à ces mesures car elles supposent, selon eux, trop de rigueur et de contraintes avec beaucoup de conditions à remplir. En revanche, sur des territoires bénéficiant d'une protection spécifique et forte comme les Gorges de la Monne, ces aides fonctionnent bien.

De plus, des actions de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides ont été mises en œuvre par le SMVVA afin d'inciter les agriculteurs à changer leurs pratiques pour être plus respectueux de leur environnement et du milieu naturel. Comme le précise un élu des communes du « haut », les agriculteurs rejettent beaucoup moins de matières toxiques dans le milieu naturel qu'auparavant.

b. L'agriculture : un gestionnaire de l'espace

L'agriculture est très importante pour **entretenir les paysages** ; en effet, comme nous l'avons vu précédemment, la diversité paysagère des Cheires est essentiellement liée à la répartition hétérogène des activités agricoles sur le territoire. Il est donc important de sauvegarder et de maintenir ce secteur afin de préserver en particulier **l'ouverture des paysages** qui est aujourd'hui menacée par le phénomène d'enfrichement.



Photo 29 : Enfrichement sur la Montagne de la Serre

Réalisation personnelle

Des actions ont donc été mises en œuvre en vue de la préservation de cette activité essentielle au territoire. Le principal moyen de lutte contre la dégradation des paysages est le **contrôle du développement des friches**. Pour cela, l'idée retenue dans les plans de gestion des Gorges de la Monne (1995) et plus récemment dans celui de la Montagne de la Serre (2007) est le développement du pastoralisme sur ces espaces fragiles. Cet objectif s'est concrétisé sur le terrain par la création de parcs à moutons et la mise en place de clôtures sur les Gorges de la Monne. Sur le plateau de la Serre, des actions de maîtrise foncière sont menées afin de favoriser l'installation d'agriculteurs, ce qui permettra la réouverture de ces espaces et mettra un frein à l'extension urbaine et au mitage. Le détail de la mise en œuvre et des actions de ces deux plans de gestion sera présenté dans la partie relative aux problématiques environnementales.

3. Des actions de sauvegarde et de valorisation mises en œuvre mais une politique à développer

La Communauté de Communes a essayé de mener des actions concrètes au niveau agricole. Pour rappel, nous avons déjà évoqué précédemment le soutien au pastoralisme dans les deux plans de gestion. De plus, elle a mis en œuvre une action d'intégration paysagère des bâtiments agricoles et l'édition d'un guide des produits fermiers dans son précédent projet de territoire. Elle a également créé un verger de promotion de la pomme à Saint Sandoux afin de valoriser l'activité arboricole.

a. Intégration paysagère des bâtiments agricoles

Des aides ont été proposées aux agriculteurs du territoire afin d'améliorer et de diversifier les abords des exploitations agricoles. Cependant, cette action n'a pas très bien marché car très peu d'agriculteurs ont adhéré aux tentatives de la Communauté de Communes pour améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Il y a surtout eu un problème de communication car cette action a été mal expliquée et mal comprise. Les **5 agriculteurs** qui en ont bénéficié ont pu refaire par exemple le crépi de leurs bâtiments d'exploitations ou encore faire des plantations pour améliorer l'intégration de leur exploitation dans le paysage.

Cependant, certains agriculteurs que nous avons rencontrés estiment que cette action était intéressante et que Les Cheires a fait un réel travail de recherche de financements auprès du Conseil Général. Mais, les agriculteurs n'ont pas beaucoup adhéré, principalement en raison de difficultés financières.

b. Edition d'un guide des produits fermiers sur Les Cheires

La Communauté de Communes a de plus souhaité **favoriser les filières courtes et locales** en menant une campagne de promotion des produits fermiers. Pour cela, un guide recensant les fermes du territoire qui ont voulu participer à cette démarche avec leur production, leur lieu de vente et leurs coordonnées a été édité. Ce document présente ainsi 15 fermes situées sur Les Cheires.

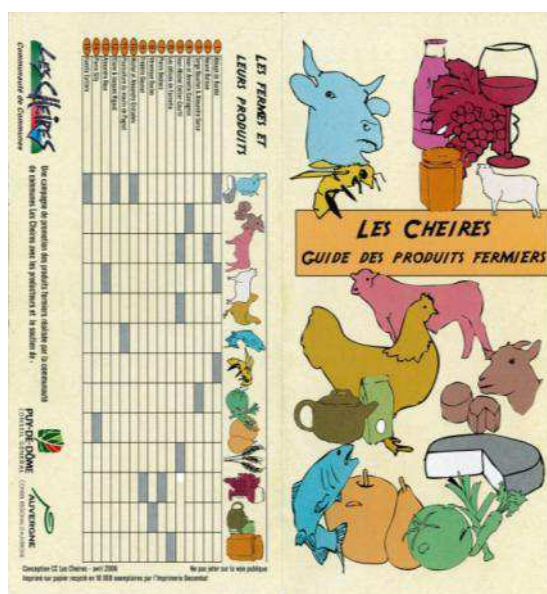


Figure 46 : Guide des produits fermiers

Réalisation personnelle

c. Verger conservatoire de Saint Sandoux

La Communauté de Communes a décidé de soutenir et de **valoriser la pomiculture**, qui fait partie de l'identité de son territoire. Pour cela, elle a initié la création d'un verger de promotion de la pomme d'Auvergne à Saint Sandoux en 2001. Ce verger est formé de deux parties : le verger de collection et le verger conservatoire. Afin de rendre ce projet attractif, la Communauté de Communes s'est entourée de partenaires, on peut notamment citer le Foyer atelier de Ceyran et le CEN (ancien CEPA) qui cherchent ensemble à donner à ce programme une vocation scientifique et pédagogique. Ce projet a pour ambition de valoriser la filière arboricole dont la pérennité est actuellement menacée sur le territoire. Un projet de verger bio de 3 ha est en cours de réflexion en lien avec la création d'une entreprise adaptée. Cependant, certains élus des Cheires semblent s'interroger sur la pertinence de ce projet car ils préféreraient notamment voir la Communauté de Communes s'engager dans la préservation des derniers vergers existants sur les coteaux.



Photo 30 : Verger conservatoire de St Sandoux

Réalisation personnelle

d. Perspectives d'actions et besoins exprimés

Ainsi, le maintien d'une agriculture dynamique semble primordial pour la qualité des paysages, le cadre de vie et l'environnement. L'intercommunalité a donc tenté de mettre en œuvre des actions de valorisation et de sauvegarde pour soutenir cette activité mais les personnes que nous avons interrogées pensent qu'elle ne s'est pas assez engagée sur ce terrain et ils aimeraient voir la Communauté s'investir davantage dans ce domaine car son territoire est essentiellement rural. Pourtant, les leviers d'actions des Cheires sont limités et il n'y a pas de réelle volonté de la part des élus d'intégrer ce sujet au cœur de leur problématique.

Cependant, il faut noter que pour être légitime, efficace et pertinente dans la conduite de ses projets et de ses actions, elle ne doit pas agir seule mais elle doit s'associer aux professionnels du secteur, interlocuteurs privilégiés des agriculteurs. Les organisations agricoles travaillent en effet à une échelle plus large (Chambre d'agriculture, PAC). Des pistes d'actions sont aussi exprimées, notamment le développement de circuits courts de commercialisation et la valorisation des productions locales ou encore la réalisation des actions prévues dans le plan de gestion de la Montagne de la Serre, notamment celle qui vise à favoriser l'installation d'exploitants afin de limiter l'enfrichement.

L'agriculture exerce des influences notables sur l'environnement, celles-ci peuvent être à la fois négatives, avec des problèmes de pollution des eaux notamment mais également positives, comme son rôle majeur de gestionnaire de l'espace, qui permet au territoire de conserver sa richesse paysagère. La Communauté de Communes s'est investie pour la sauvegarde et valorisation de ce secteur, important pour son identité et son caractère. Cependant, même si les actions mises en place pour maintenir et sauvegarder l'activité sont exemplaires, une implication plus forte auprès des agriculteurs est attendue.

Le territoire des Cheires se divise en trois grandes entités agricoles marquées par la diversité de leurs activités : élevage laitier, pastoralisme et céréaliculture-arboriculture. Cette hétérogénéité façonne les paysages et se répercute sur l'environnement de manière positive et négative. En outre, le secteur agricole est en déclin en termes d'exploitants mais les exploitations ont tendance à s'agrandir.

La Communauté de Communes a tenté d'intervenir afin de maintenir cette activité tout en agissant sur les dégradations environnementales. Ces agissements semblent malgré tout assez limités et dans le cadre des orientations du SCoT, il semble nécessaire que Les Cheires s'impliquent davantage pour développer une agriculture raisonnée et plus respectueuse de l'environnement. Ce document préconise également la préservation des terres à forte valeur ajoutée, le développement de pratiques d'agriculture raisonnée ainsi que la promotion des marchés locaux et des circuits courts.

Un cadre de vie valorisé par un environnement préservé et des services à la personne ambitieux

Thème 4 : Environnement et patrimoine naturel

Le territoire de la Communauté de Communes Les Cheires présente de nombreux attraits paysagers, touristiques, biologiques, floristiques et faunistiques. Des actions ont donc été engagées pour la conservation et la valorisation de ses sites remarquables. De nombreux partenariats avec les acteurs clés agissant pour la sauvegarde de l'environnement ont ainsi été établis. Par ailleurs, certaines compétences optionnelles ont été déléguées : par exemple la gestion des milieux aquatiques, qui est actuellement conduite par le SMVVA et cela depuis 2005. Celui-ci possède également la compétence de la gestion des eaux usées sur 11 communes dont 5 appartenant à la Communauté de Communes. La gestion et le traitement des déchets ont également été délégués au SICTOM des Couzes.

Ce territoire possède de nombreuses potentialités à développer, à préserver et à mettre en avant. Ainsi, dans la suite de cette partie nous nous attacherons à présenter le territoire, ses zones protégées et remarquables mais également les actions entreprises par la Communauté de Communes afin de gérer au mieux les espaces les plus sensibles. Nous présenterons aussi les questions relatives à l'assainissement et aux déchets ; enfin, les menaces et les risques qui pèsent encore sur le territoire.

I. Présentation d'un territoire divisé en deux parties

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, le territoire des Cheires se divise en deux parties : la Chaîne des Puys à l'Ouest et les coteaux d'agglomération à l'Est. Ce décalage est renforcé par une forte périurbanisation dans la partie Est du territoire et une forte activité agricole dans la partie Ouest. Cette caractéristique est très importante pour comprendre la dynamique de cette Communauté de Communes.

Ainsi, elle possède des paysages très diversifiés et une grande richesse environnementale.

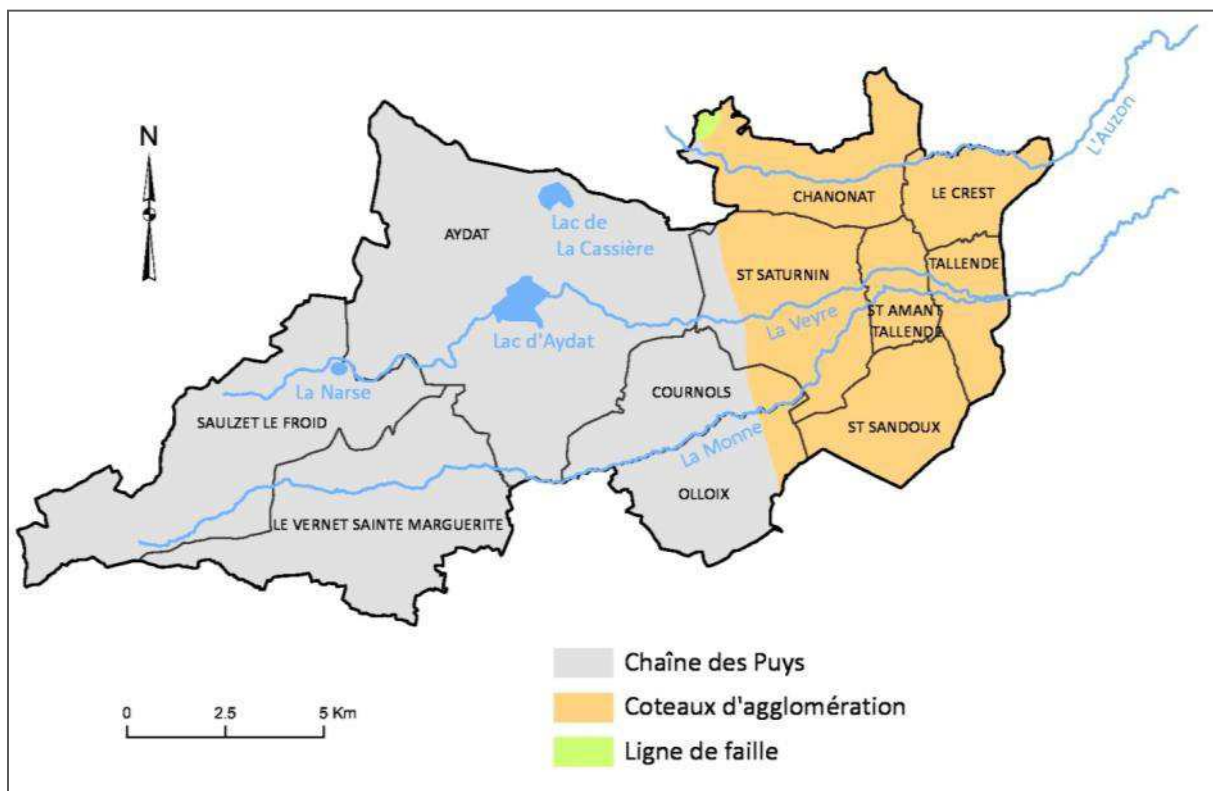


Figure 47 : Un territoire coupé en deux

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

1. La Chaîne des Puys

a. Site essentiel du paysage clermontois

La Chaîne des Puys est un site naturel exceptionnel, unique en Europe. Cet alignement de volcans s'étire sur 30km au Nord du Massif Central entre Charbonnières-Les-Varennes et Aydat, comme on peut le voir sur la carte ci-après. Ce paysage exceptionnel est né de la succession de plusieurs phases éruptives dont la dernière s'est terminée il y a environ 7 000 ans.

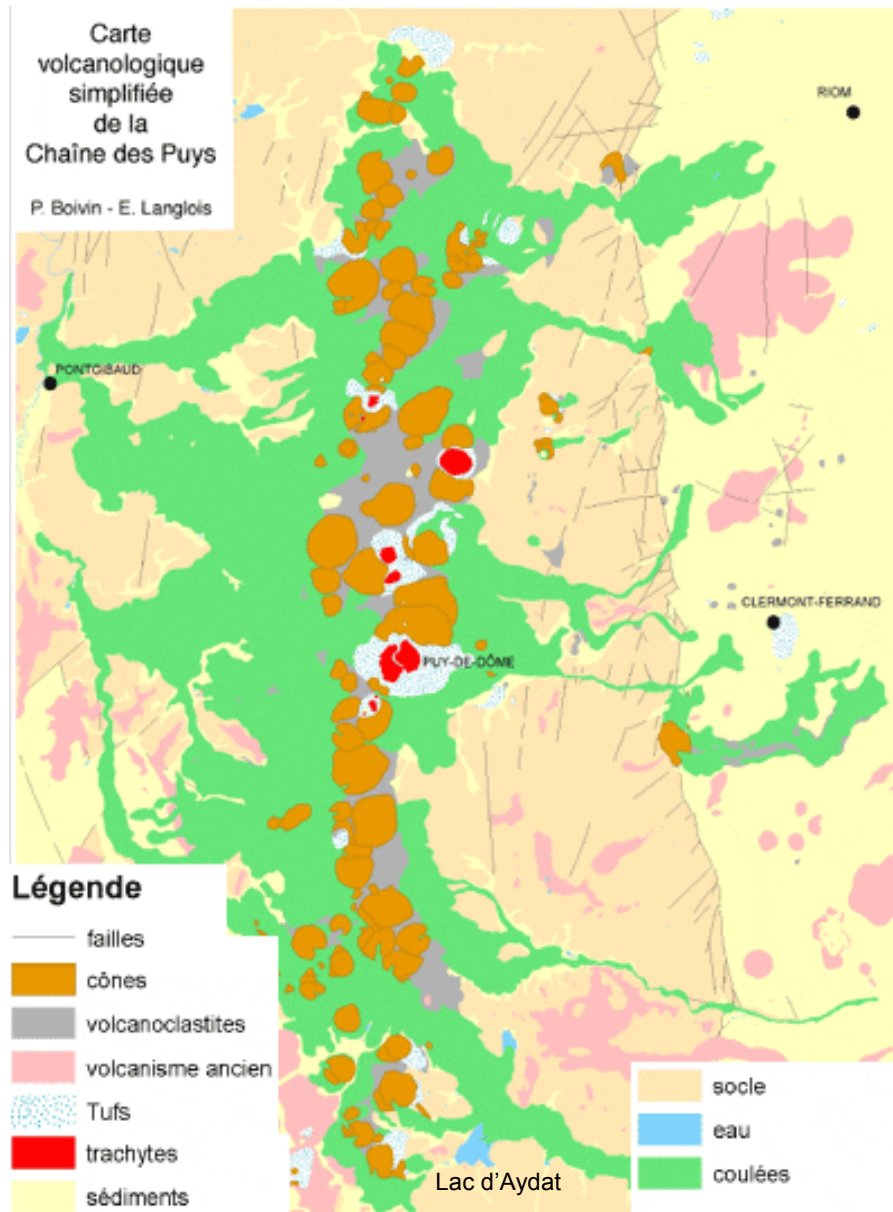


Figure 48 : La chaîne des puys

Source : www.savoirs.essonne.fr

Quatre formes volcaniques sont présentes au sein de la Chaîne : les cônes (Puys des Goules, de la Vache, de Lassolas et de Côme), les dômes (Puy de Dôme, Puy de Chopine, Puy de la Nugère), les cheires (Cheires d'Aydat et de Côme) et les maars (Gour de Tazenat).

La Chaîne des Puys est un élément caractéristique du paysage de l'agglomération clermontoise. D'ailleurs, le Puy de Dôme constitue un emblème départemental ainsi qu'un repère visuel très important pour les clermontois.



Photo 31 : Vue de la Chaîne des Puys depuis le Puy de Dôme

Réalisation personnelle

Cet espace fait l'objet d'une fréquentation touristique importante. C'est notamment un lieu que choisissent souvent la plupart des habitants de l'agglomération clermontoise pour se détendre en fin de semaine (randonnée, ski de fond, etc.).

La Chaîne des Puys comporte une dizaine de ZNIEFF. Les zones au Sud les plus protégées sont le lac d'Aydat (site inscrit) et la Narse d'Espinasse (arrêté de protection de biotope).

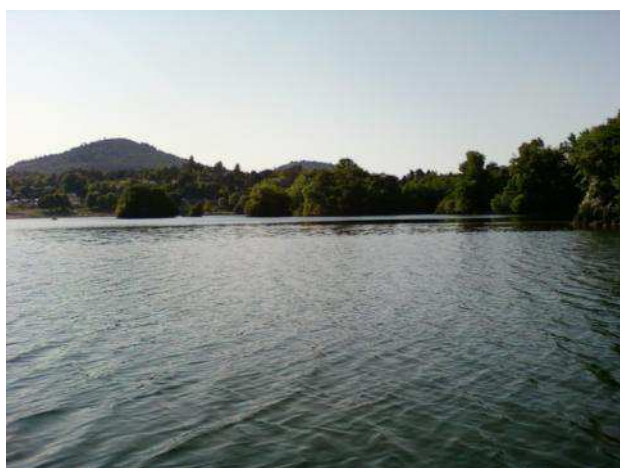


Photo 33 : Lac d'Aydat

Réalisation personnelle



Photo 32 : Narse d'Espinasse

Réalisation personnelle

b. Les Cheires l'extrémité Sud de la Chaîne des Puys

La Chaîne des Puys englobe donc une partie de la Communauté de Communes Les Cheires. En effet, celle-ci se situe au Sud de ce site remarquable et elle représente le dernier territoire inclus dans cette chaîne.

Effectivement, une des quatre formes volcaniques se situe à Aydat. Le territoire de la commune est traversé par la Cheire d'Aydat, coulée de basalte issue des Puys de la Vache et de Lassolas. Cette longue coulée (14 km) a créé un barrage naturel qui a provoqué la formation de deux lacs qui se situent sur la commune : le lac d'Aydat (837 m) et le lac de la Cassière (861 m).

Par ailleurs, ce territoire possède quelques puys : le Puy d'Olloux, le Puy de St Sandoux et le Puy de l'Enfer, etc. (Cf. carte partie 3). Les Puys de la Vache et de Lassolas sont également situés à proximité des Cheires.

2. Les coteaux d'agglomération

a. Equilibre entre tissu urbain et espaces naturels

Les coteaux d'agglomération sont des **îlots d'espaces naturels insérés dans le tissu urbain**. Ils sont caractérisés notamment par des zones ZNIEFF, Natura 2000, des sites archéologiques, une agriculture variée et un potentiel touristique notable.

Ils constituent des sites très importants pour le Grand Clermont. En effet, ces espaces naturels de proximité constituent un patrimoine et une richesse indéniable qu'il faut préserver ainsi qu'un facteur d'attractivité. L'enjeu est donc de parvenir à créer un attrait particulier sur ce type de territoire afin que les jeunes ménages s'y installent.

b. Les Cheires, un territoire attractif et protégé

Certaines zones protégées s'insèrent dans le tissu urbain sur les communes du « bas » du territoire. On peut citer par exemple, la Montagne de la Serre qui est une ZNIEFF de type I, les bourgs de Chanonat et de St Saturnin qui sont classés voir inscrits.

La **pression urbaine** sur ce type de territoire est **très forte** et on assiste à une urbanisation désorganisée au détriment parfois des espaces naturels ou des parcelles agricoles. C'est notamment le cas sur les communes de St Sandoux, St Amant Tallende, Tallende, Chanonat et Le Crest.



Photo 34 : Le Crest

Réalisation personnelle

Il existe également **des problèmes d'enfrichement** notamment sur la montagne de la Serre, dans le bas de la commune de St Saturnin et sur St Sandoux.

3. Principaux éléments naturels remarquables du territoire

Le territoire offre des éléments naturels remarquables comme ceux déjà cités précédemment. Tous ces éléments sont répertoriés sur la carte suivante :

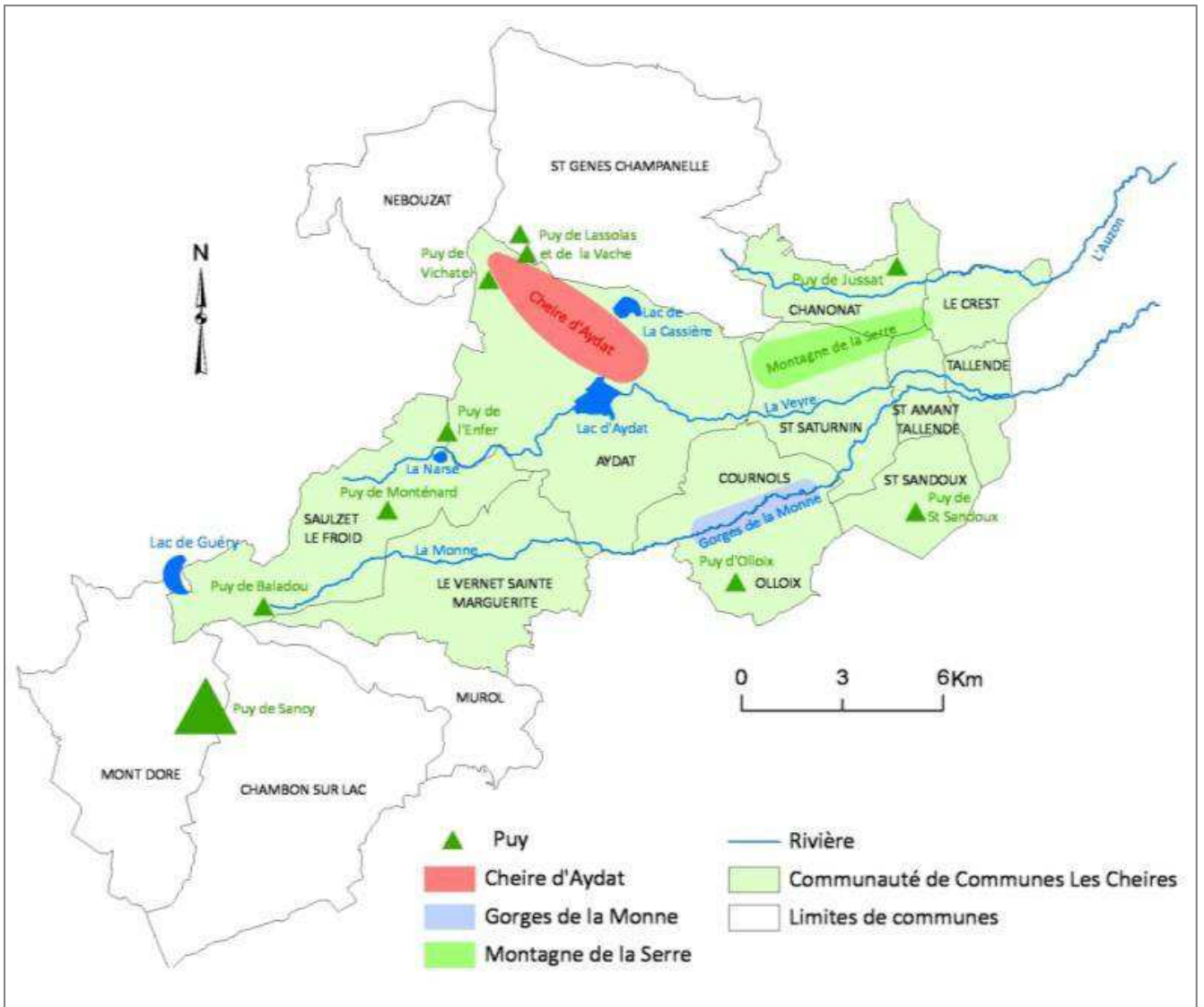


Figure 49 : Eléments remarquables du territoire

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Comme nous avons pu le voir, ce territoire est très hétérogène avec d'un côté la Chaîne des Puys qui représente un élément essentiel pour l'identité du territoire auvergnat et de l'autre les coteaux d'agglomération, espaces naturels interstitiels fragiles et à préserver. Ainsi, Les Cheires possède de multiples sites d'intérêt écologique à préserver.

II. Un territoire aux ressources variées et protégées

Ce territoire possède de nombreuses richesses paysagères et biologiques, c'est pourquoi beaucoup de zones protégées y sont présentes. Ces zonages représentent des enjeux importants afin de mieux prendre en compte l'environnement.

1. Les zones protégées

a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Cet inventaire est national, il est piloté par l'Etat sous la responsabilité administrative de la DREAL au niveau régional. Il constitue un outil de connaissance reconnu du patrimoine national de la France. Actuellement, une modernisation est en cours, seules les ZNIEFF de type I ont fait l'objet de réactualisation à ce jour. Les ZNIEFF de type II devraient être examinées durant l'année conformément au guide méthodologique.

Les propositions des ZNIEFF type I ont été validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne (CSRPN) en 2008, mais n'ont pas encore fait l'objet d'analyse au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Ce zonage est conçu pour l'aide à la décision, il ne constitue pas une contrainte juridique directe. Cependant, les données de l'inventaire ZNIEFF doivent être prises en compte, notamment dans les documents de planification et dans les études d'impact liées à des projets d'aménagement du territoire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Type I** : de **superficie réduite**, ce sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique qui abritent au moins une espèce ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national que communautaire. Elles peuvent également être des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour l'écosystème local.
- **Type II** : ce sont de **grands ensembles naturels riches**, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Il existe différentes ZNIEFF, notamment sur la Montagne de la Serre, sur les Gorges de la Monne et sur l'extrémité de la Chaîne des Puys, comme on peut le constater sur la carte ci-dessous.

Sur Les Cheires on recense **20 ZNIEFF de type I** :

- Environs de Plauzat et de St Sandoux (St Sandoux et Tallende)
- Le Marand (St Sandoux, St Amant et St Saturnin)
- Les Gorges de la Monne (St Sandoux, Aydat, Cournols, Olloix, St Saturnin et Le Vernet Ste Marguerite)
- Environs du Pourcharet (Aydat)
- Mont Redon (Aydat et St Saturnin)
- Puy de la Vache et de Lassolas et Cheires (Aydat)

- Lac d'Aydat (Aydat)
- Le Puy de Jussat (Chanonat et Le Crest)
- Environs de Chanonat (Chanonat et Le Crest)
- La Montagne de la Serre (Chanonat, Le Crest, St Amant et St Saturnin)
- Gergovie Sud-Est (Chanonat)
- Vallée de l'Auzon (Chanonat)
- La Roselière du Crest (Le Crest)
- La Butte de la Jonchère (Le Crest)
- Le ruisseau de la Croix Morand (Saulzet le Froid)
- Le Puy de Baladou (Saulzet le Froid)
- Le Lac de Guéry (Saulzet le Froid)
- La Haute vallée de la Monne (Saulzet le Froid, Le Vernet Ste Marguerite)
- Le Puy de Laiguiller, col de la Croix St Robert (Saulzet le Froid)
- La Narse d'Espinasse (Saulzet le Froid)

Et 3 ZNIEFF de type II :

- Les Coteaux de Limagne Occidentale (St Sandoux, Chanonat, Le Crest, St Amant et Tallende)
- Le Mont Dore (Saulzet le Froid et Le Vernet Ste Marguerite)
- Les Monts Dômes (Aydat et Saulzet le Froid)

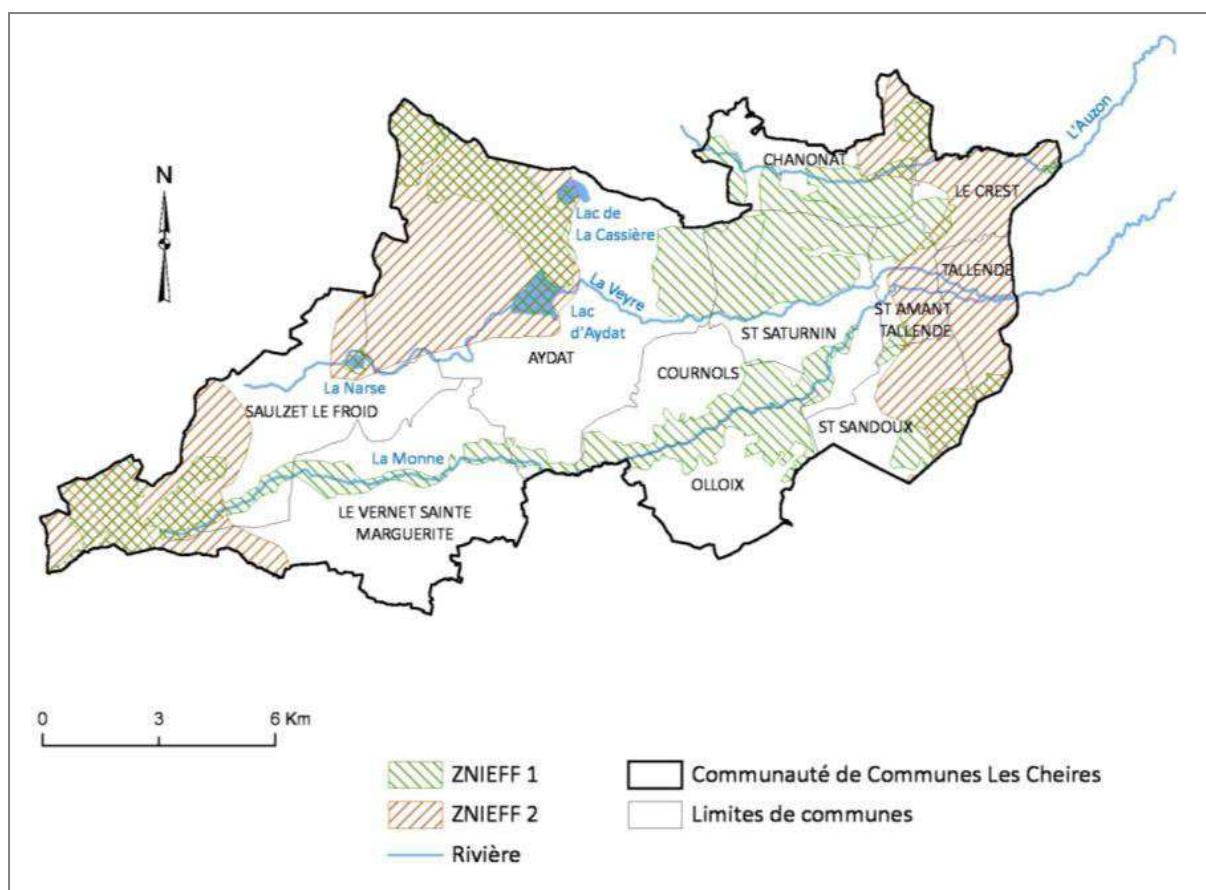


Figure 50 : Localisation des ZNIEFF sur le territoire de Cheires

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

b. Sites inscrits et classés

Le zonage en **sites classés** est le moyen d'assurer avec le plus de rigueur la protection des sites naturels de grande qualité. Après classement, l'autorisation du ministre chargé de l'environnement est obligatoire pour entreprendre les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux.

En ce qui concerne les **sites inscrits**, il existe dans chaque département une liste ou inventaire des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général. L'inscription est le fait de faire figurer sur cette liste un monument naturel ou un site et de placer ainsi celui-ci sous la surveillance du ministère chargé de l'environnement.

Actuellement, sur le territoire on recense **5 sites classés** et **8 sites inscrits**. Certains de ces espaces sont remarquables par leurs richesses paysagères et biologiques comme le lac d'Aydat, les Gorges de la Monne, l'extrémité Sud de la Chaîne des Puys (Aydat et Saulzet le Froid). D'autres le sont par leurs atouts architecturaux comme Chanonat, St Amant Tallende et St Saturnin.



Photo 35 : Saulzet le Froid

Réalisation personnelle

On recense **3 sites classés** en raison de leurs richesses environnementales sur Les Cheires :

- Chaîne des Puys (Aydat, Saulzet le Froid)
- Gorges de la Monne (Cournols, Olloix, St Saturnin)
- Lac du Guéry et ses abords (Saulzet le Froid).

Ainsi que **4 sites inscrits** :

- Lac d'Aydat (Aydat)
- Chaîne des Puys (Aydat)
- St Amant-Tallende : la Monne (St Amant Tallende)
- Lac du Guéry et ses abords (Saulzet le Froid).

La carte ci-dessous permet de situer ces différents sites sur le territoire intercommunal.

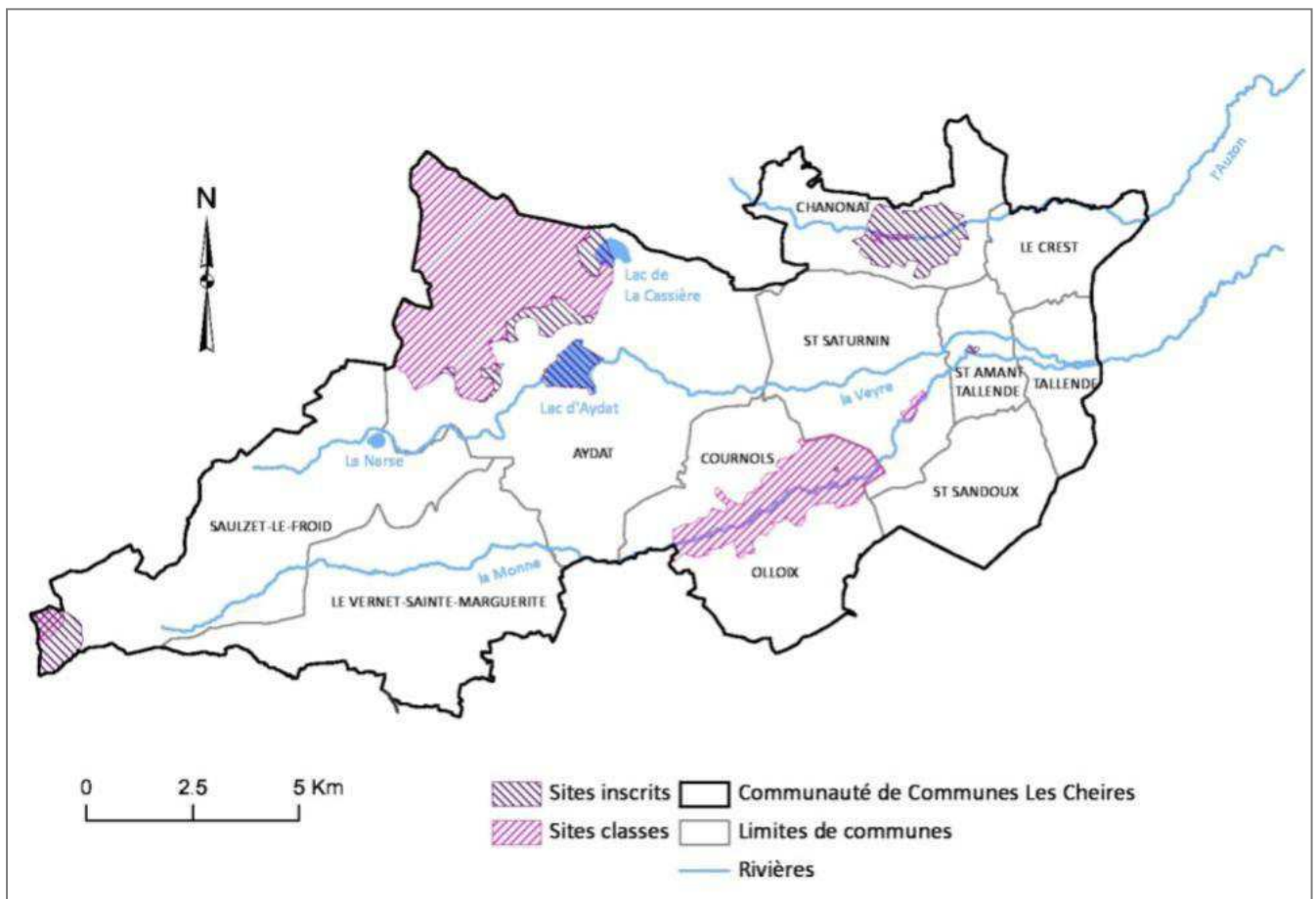


Figure 51 : Localisation des sites inscrits et classés

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

c. Natura 2000

Lancé depuis 1992, le réseau Natura 2000 est un **maillage au niveau européen** dont l'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel. En effet, le vol des oiseaux migrateurs ne connaît pas de frontières. Aujourd'hui, Natura 2000 regroupe 25 000 sites, ce réseau protège activement les habitats naturels et les espèces dans toute l'Union Européenne.

La France compte 1 700 sites et 12% de son territoire sont couverts par ce réseau.

Ce maillage est constitué de deux zones de protection :

- Les **Zones Spéciales de Conservation (ZCS)** qui font suite à la directive « habitat, faune, flore » du 2 mai 1992. Celle-ci comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces espaces sont répertoriés essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF.
- Les **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** qui ont été instaurées par la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Tout d'abord, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Museum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Ensuite, les ZICO, ont été renommées Zone de Protection Spéciale (ZPS) par l'Etat, c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit français devront être appliquées.

A l'échelle de la Communauté de Communes des Cheires, on peut distinguer **trois Zones Spéciale de Conservation**, visibles sur la carte ci-dessous:

- **La Chaîne des Puys**, les communes concernées sont : Aydat et Saulzet le Froid
- **Les vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes**, les communes concernées sont : Aydat, Cournols, Olloix, Saint Saturnin, St Sandoux et Le Vernet Sainte Marguerite
- **Le Mont Dore**, les communes concernées sont : Saulzet le Froid, Le Vernet Sainte Marguerite

Et une Zone de protection spéciale : le Pays des Couzes qui touche les communes de : Aydat, Chanonat, Cournols, Le Crest, Olloix, St Amant, St Sandoux et St Saturnin.

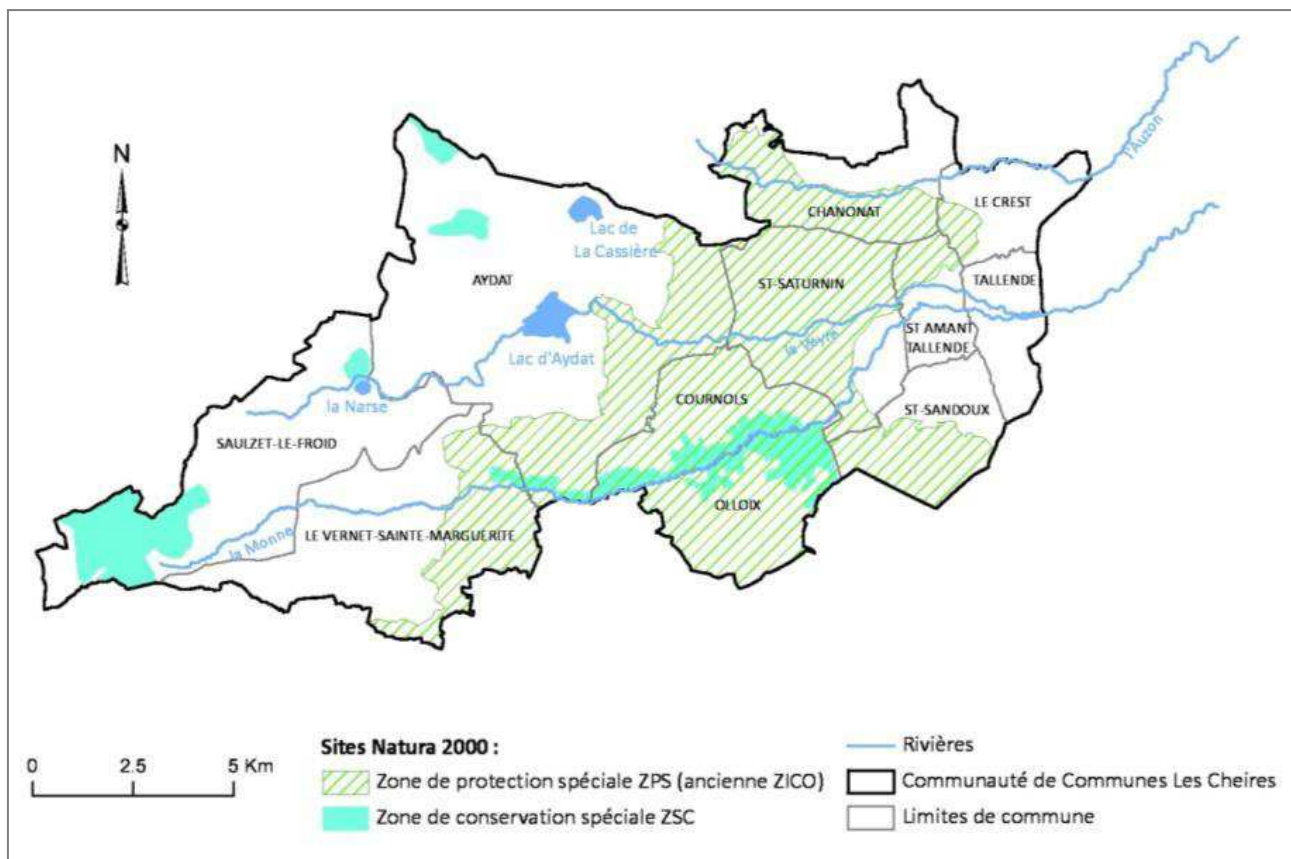


Figure 52 : Localisation des sites Natura 2000

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Aujourd'hui, le CEN (ancien CEPA) est le prestataire technique pour le compte de l'Etat. Cette association (loi 1901) est l'opérateur technique sur les zones Natura 2000 et spécialement sur celle des **vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et des Limagnes**. Cette zone contient notamment le site des Gorges de la Monne, qui a été classé Natura 2000 en 1999, et qui fait également partie de la ZPS du **Pays des Couzes**, qui couvre une grande partie des Cheires.

C'est en 2001 que le CEN a commencé à entreprendre des actions comme par exemple :

- Des MAE
- Le contrat Natura 2000 : Système d'aides pour la Communauté de Communes qui a permis la mise en place des clôtures et des parcs à moutons
- Des animations nature
- Le réaménagement du PR
- Une concertation des comités de suivi
- Etc.

Le CEN est un des partenaires sur le plan de gestion des Gorges de la Monne.

Cette association a d'autres axes d'actions :

- La protection de réseaux de sites : maîtrise foncière de petits espaces

Sur Les Cheires, deux espaces sont concernés : le Puy de Jussat (deux grottes avec des chauves-souris) et la Roselière du Crest.

- La communication et l'information sur les sites qui doivent être protégés.

Le CEN travaille également avec la Communauté de Communes dans le cadre du verger conservatoire (verger réhabilitant des espèces de pommes oubliées) de St Sandoux qui a aujourd'hui une vocation essentiellement pédagogique.

Il n'existe actuellement pas d'autres projets Natura 2000 car le territoire est largement couvert, notamment par rapport à la protection des oiseaux et la mise en place de beaucoup de MAET.

2. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : « un dispositif local pour une action globale »

Le Parc Régional des Volcans d'Auvergne a été créé par un arrêt ministériel du 25 octobre 1977. Il est le plus grand de France avec une superficie de 397 804 ha. Il regroupe 152 communes, 90 000 habitants, 16 Communautés de Communes et 2 Communautés d'agglomération.



Source : smvv.fr

Il s'étend du Nord au Sud sur 120 km, et comprend les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme. Il regroupe de nombreux puys remarquables : la Chaîne des Puys, le Puy du Sancy, le Puy de Dôme, le Puy Mary et le Plomb du Cantal. Son territoire est un réservoir de biodiversité, avec 60 % d'espaces ouverts, 30 % de forêts et un espace volcanique : c'est donc une entité à part et unique.

Le PNRVA est actuellement **en train de revoir sa charte pour 2012-2024** mais un avant-projet a été arrêté le 28 juin 2010.

a. Quelques éléments forts de l'avant-projet

Tout d'abord, l'émergence de nouveaux « territoires de projets » est un constat important abordé dans l'avant-projet. Ainsi, les EPCI pourraient ressortir comme des éléments clés, même si les logiques et les échelles sont différentes, leur travail pourrait être complémentaire avec le PNR. Une solidarité territoriale pourrait donc être instaurée.

10 enjeux sont présentés pour les **12 ans** à venir :

- Les dynamiques locales
- L'agriculture, les produits
- Le tourisme, les loisirs de nature
- La forêt, les filières bois

- Les sites et matériaux géologiques
- L'énergie et le climat
- Les hauts lieux, les paysages du quotidien
- La biodiversité, les espèces et les milieux naturels
- L'eau et les milieux aquatiques
- La gouvernance territoriale.

Ainsi que 3 axes :

- « vivre ensemble, ici »
- « penser global »
- « agir local »

Toutes les actions sont donc à mener selon ces 3 axes stratégiques et ces 10 enjeux. Par ailleurs, l'objectif est de créer un lien entre les habitants et le territoire pour réussir à avoir une meilleure qualité de vie. Une idée forte de ce document est la volonté affichée par le PNRVA de devenir un partenaire pour les autres acteurs institutionnels du territoire. Notamment, pour la réalisation de documents d'urbanisme, la préservation de sites naturels d'intérêt majeur, la réalisation de projet de territoire, les projets de tourisme durable, etc.

La Charte est donc un **outil central des réflexions**, des projets et des démarches en faveur du territoire. Le désir du PNR est de pouvoir **insuffler ses idées forces** dans des actions locales touchant directement les habitants et ainsi impulser et accompagner des actes pour le développement du territoire.

b. Les Cheires, une Communauté de Communes exemplaire à l'échelle du PNRVA

7 communes font parties du PNRVA : Aydat, Chanonat, Cournols, Le Vernet Ste Marguerite, Olloix, St Saturnin, Saulzet le froid, visible sur la carte ci-après. La Commune du Crest a fait une demande pour être associée au PNR, afin de bénéficier de conseils d'experts sur ses projets environnementaux et plus particulièrement pour la gestion de la Montagne de la Serre.

Ce partenaire est important pour la Communauté de Communes, il a notamment participé au plan de gestion des Gorges de la Monne, où de nombreuses actions ont été mises en place (ce plan de gestion fait l'objet d'une partie dans la suite du document), et à l'élaboration de PLU sur certaines des 11 communes. Cette intercommunalité fait également partie du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ce qui permet une cohérence entre les projets du parc et de la Communauté de Communes.

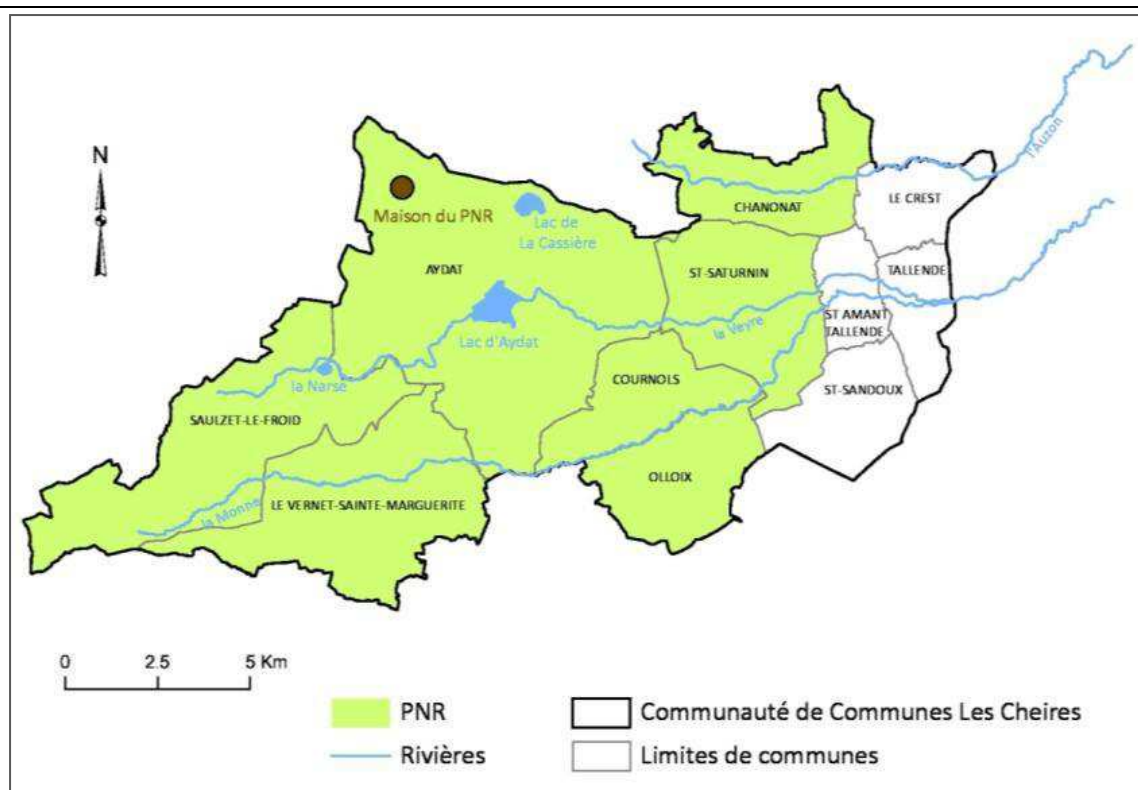


Figure 53 : Localisation du PNRVA

Source : CRAIG. Réalisation personnelle

Au delà des plans de gestion, des actions de sensibilisation ont été menées sur la Communauté de Communes, des ateliers ont été mis en place ainsi que des visites de chantier : « Ma maison, ma planète », en collaboration avec l'ADIL. Mais, il n'y a pas eu d'investissements lourds dans le domaine de la sensibilisation.

Depuis une dizaine d'années, différentes actions ont été menées en termes de développement durable et il est pris en compte dans chaque action. Un autre exemple à citer est celui de St Saturnin où la commune ne délivre plus de permis de construire mais conduit des actions de requalification du centre bourg.



Photo 36 : Lac de la Cassière

Réalisation personnelle

En termes de biodiversité, une action de sauvegarde des crapauds à La Cassière est en cours, en partenariat avec la commune d'Aydat, le Conseil Général, le PNRVA et une association portant le projet, afin de créer un crapauduc. D'autres actions ont aussi vu le jour, on peut citer par exemple : la création de sentiers d'interprétation (circuits de promenade ponctués de bornes de lecture qui renseignent sur le lieu, sur ce que le randonneur voit) et la mise en place de corridors biologiques.

Un **projet d'inventaire des réservoirs de biodiversité** a été mis en œuvre avec cet EPCI qui constitue une échelle de travail pour le PNR. Une cartographie d'occupation des sols est en cours de réalisation afin de savoir où sont les réservoirs de biodiversité, comment ils s'organisent avec l'agriculture et l'urbanisme mais également quelles sont les ruptures à restituer ainsi que celles à maintenir. Le parc est force de propositions et maître d'ouvrage sur ce projet. Lorsque cette cartographie sera réalisée, il faudra faire une modélisation avec toutes les connaissances assemblées. Cette dernière devra être mise en application sur le territoire afin d'évaluer l'efficacité d'un tel projet.

Ainsi, cette étude est menée sur ce territoire car il représente un **cas d'école**, on y trouve différentes problématiques : urbanisme, migrations pendulaires, diversité paysagère, biodiversité, etc. C'est pourquoi un tel modèle peut être reproduit ailleurs sur le territoire du PNR.

Elle constitue donc un modèle car elle a pris de l'avance en proposant de nombreux projets notamment les plans de gestion et sollicité des partenariats (CEPA, LPO, PNR, SMVVA...), avec une détermination précise des rôles de chacun.

Cependant, même si la maison du parc se situe sur la commune d'Aydat, elle est peu utilisée et les responsables du PNRVA constatent qu'il n'y a pas de sentiment d'appartenance au PNR sur Les Cheires. La coopération entre la Communauté de Communes et le parc est donc à maintenir voire même à renforcer.



Photo 37 : Maison du PNRVA

Réalisation personnelle

Le territoire des Cheires compte 20 ZNIEFF de type I, 3 ZNIEFF de type II, 1 ZPS, 3 ZSC, 3 sites classés, 4 sites inscrits et 7 communes dans le PNRVA.

La Communauté de Communes présente une grande diversité, tant pour les reliefs que la flore ou la géologie : ce qui lui confère une grande richesse écologique à préserver. Cependant, il faudrait accentuer la communication et la sensibilisation sur ces richesses, notamment auprès des élus, afin de mieux appréhender les espaces naturels fragiles.

III. Des actions exemplaires pour protéger les richesses paysagères et naturelles

Comme nous l'avons cité précédemment, ce territoire est intéressant de part sa diversité paysagère, biologique, etc. Mais c'est aussi un exemple pour d'autres Communautés de Communes pour les actions entreprises afin de préserver sa biodiversité et ses atouts naturels

1. Plan de gestion de la Monne : une démarche innovante

a. Les Gorges de la Monne un site exceptionnel



Comme vu précédemment, Les Gorges de la Monne constituent une zone ZNIEFF de type 1, un site classé pour son intérêt paysager et une ZSC. La Monne est formée par la confluence d'une multitude de sources, elle naît à 1 300m d'altitude dans les Monts Dorés près du Puy du Baladou et rejoint 28 km plus bas la Veyre à 370m d'altitude dans la plaine de la Limagne. Son bassin versant possède une superficie de 50 km². Son cours est rejoint par tout un réseau secondaire d'affluents. Son régime est qualifié de torrentiel avec un fort dénivelé (930m), cependant elle possède des zones d'écoulement plus lent.

La rivière se caractérise par un lit relativement encaissé allant jusqu'à former des gorges de plus de 120 m de profondeur : Les Gorges de la Monne. Ces gorges ont une altitude qui varie de 520m à 890m.

Photo 38 : Gorges de la Monne

Réalisation personnelle

Une grande **variété de milieux** est présente le long de la rivière car les caractères géographiques sont différents ainsi que la diversité des faciès d'écoulement. Différents paysages ponctuent ce cours d'eau, au Nord le climat est frais et humide avec des bois ; au Sud il est chaud et sec, les paysages sont ouverts avec des roches, des prairies et des pelouses sèches. Ce site présente une grande **diversité floristique et faunistique**, on peut observer à la fois une végétation montagnarde et subméditerranéenne.



Photo 39 : Gorges de la Monne

Réalisation personnelle

Autrefois, ce site était déjà occupé par les hommes et de nombreuses légendes sont nées sur les bords des gorges. Aujourd'hui les Gorges de la Monne ont une vocation agricole avec essentiellement de l'élevage ovin et bovin. C'est aussi un lieu fréquenté pour la pêche, la sylviculture ou encore les randonnées.

b. Des actions concrètes pour la préservation de l'environnement

C'est en **1995** que naît l'idée d'un plan de gestion pour le site. Il a donc pour but de regrouper des programmes d'actions (agriculture, forêt, eau, flore, faune, paysage, chasse, pêche, circuits de randonnée, etc.).

En 1995 les élus des communes d'Olloix et Cournols sollicitent différents partenaires comme : le PNRVA, l'Office National des Forêts, la DIREN, les agriculteurs, les forestiers d'Olloix et de Cournols ainsi que les associations de pêcheurs, de randonneurs. En **1998**, ce plan de gestion devient opérationnel. Par la suite, d'autres partenaires ont été associés : la Communauté de Communes Les Cheires, le CEN, le SMVVA, l'ADASEA du Puy-de-Dôme. C'est notamment, le SMVVA qui gère la qualité de l'eau et l'entretien des berges.

Les 3 objectifs sont :

- Maintien et développement des activités humaines
- Meilleure gestion du patrimoine naturel et culturel
- Assurer la protection et la sécurité du site

De ces 3 objectifs découlent **9 enjeux** et de multiples réalisations (**Cf. Annexe 11**) :

- Délimiter et aménager des zones d'accueil, exemple de réalisation : Maison de la Monne
- Informer les utilisateurs du site, par exemple : mise en place d'une signalétique de 15 panneaux au pourtour du site
- Restaurer des paysages et des milieux ouverts, exemple : création de 3 parcs à mouton
- Maîtriser le foncier, exemple : acquisition de parcelles par la commune d'Olloix
- Restaurer la qualité de la Monne : assainissement global du bourg d'Olloix
- Mettre en place un plan de gestion pour la forêt d'Olloix, exemple : réouverture de deux chemins forestiers
- Prendre des mesures contre les incendies, exemple : balisage incendie
- Contrôler l'accès du site, exemple : aménagement d'un parc de stationnement au pont de la Monne
- Supprimer les « points noirs », exemple : réhabilitation de la décharge de Chabanne.

Trois ans de travail entre tous les acteurs ont abouti à la réalisation de la première phase du plan de gestion qui s'est finie en 2003. Une actualisation du plan de gestion a donc été menée entre 2005 et 2006. Depuis, quelques actions ont été réalisées en gardant les mêmes objectifs et enjeux comme par exemple : la réfection de la passerelle du PR, l'aménagement de parkings de dissuasion et de restriction ainsi que l'ouverture d'un 5^{ème} parc à moutons.



Photo 40 : Parcs à moutons des Gorges de la Monne

Réalisation personnelle



Photo 41 : Parcs à moutons des Gorges de la Monne

Réalisation personnelle

En effet, le pastoralisme est toujours un enjeu important sur les paysages ouverts. L'enfrichement et les broussailles sont encore des menaces pour la diversité biologique et paysagère. Il faut reconquérir les terrains enfrichés avec les parcs à moutons.

Ce travail s'est attaché à prendre en considération les **intérêts de chacun des partenaires**. Cette démarche participative a donc permis de concilier les objectifs de tous. Les communes d'Olloix et de Cournols sont soutenues depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes, consciente que la réussite de l'aménagement de ce site est importante pour le territoire, sa qualité et son image. Ce projet est d'ores et déjà devenu une référence pour d'autres collectivités.

De nombreuses actions concrètes ont donc été mises en œuvre sur ce site. En revanche, la réflexion sur la valorisation pédagogique est à améliorer. En effet, certaines personnes demandent encore l'ouverture des chemins, ce qui menacerait la tranquillité de la faune. C'est donc un point à retravailler ainsi que l'accueil du public sur ce site.

2. Plan de gestion de la montagne de la Serre : un enjeu d'avenir

a. La Montagne de la Serre, une identité à construire

La Montagne de la Serre s'étend sur 3 700 ha et a le relief inversé d'une cheire. Ce site fait l'objet de différentes zones de protection dont nous avons déjà parlé préalablement, une ZNIEFF de types I et II et une ZPS. En effet, il est très important pour la migration des rapaces, il possède une grande variété de milieux ainsi qu'une importante diversité biologique. En outre, c'est un espace d'observation pour les oiseaux migrateurs, la LPO possédait des locaux permanents sur ce lieu depuis 1986 mais elle s'est retirée en 2004. C'est une perte importante qui fragilise l'identité de ce lieu. Effectivement, la fréquentation est surtout due aux oiseaux.



Photo 42 : Montagne de la Serre

Réalisation personnelle

Il possède **11 entités paysagères** liées à la géologie, au relief et aux pratiques agricoles :

- Les plateaux pâturés, ce sont des espaces ouverts avec des prairies, des haies et des murets
- Les versants pâturés et habités, ce sont des espaces ouverts avec des prairies et des hameaux

- Les versants et vallons boisés, ce sont des boisements denses, des forêts qui s'urbanisent. Ils représentent une transition entre le « haut » et le « bas » du territoire
- Les versants pâturés et rocheux de Ponteix en granite
- La crête pâturée, elle est composée de prairies, de friches avec des haies et des murets. C'est un espace en friche avec des forêts
- Le replat cultivé, très ouvert
- Une cuvette agricole, ancienne zone humide, possédant de nombreux ruisseaux. C'est également un espace fermé avec des haies.
- Le vallon de Chadrat, c'est un hameau avec cultures en terrasses (vignes et vergers) mais aujourd'hui de l'enfrichement existe. C'est un sas entre la plaine, la vallée de la Veyre et le sommet.
- Les versants et les terrasses (Sud), pentes en voie d'enfrichement, autrefois on pouvait y observer de l'agriculture en terrasses. Cela donne une image peut engageante.
- Les versants jardinés (Nord), ils se composent d'imbrications de cultures, des risques de glissement de terrains sont présents et aucune urbanisation n'a empiété sur ce type de terrain.
- Le promontoire agricole et bâti, Le Crest, la qualité paysagère doit être irréprochable, elle a le rôle de belvédère, c'est un « point d'appel visuel ».



Photo 43 : Le Crest « point d'appel visuel »

Réalisation personnelle

Comme on peut donc le constater la Montagne de la Serre possède une **variété paysagère exceptionnelle**. C'est un élément remarquable de l'agglomération clermontoise.



Photo 44 : Montagne de la Serre

Réalisation personnelle

L'urbanisme ne représente pas une réelle menace pour ce site remarquable. En effet, à l'Est les villages sont groupés comme Le Crest et Chadrat ; à l'Ouest l'urbanisation est traditionnellement moins dense. Les plans d'extension des villages devront être limités et les nouvelles constructions devront bien s'insérer dans le paysage.

Aujourd'hui, le Plateau de la Serre a une **image à préserver et une identité à construire**. Pour cela, il faudra **lutter contre la fermeture des milieux**, l'enrichissement tout en maintenant l'activité agricole. C'est pourquoi un programme d'actions a été mis en place.

b. La meilleure gestion du plateau de la Serre, une nouvelle priorité

L'objectif de ce plan de gestion est la **préservation du patrimoine et la valorisation des atouts du site**.

Différents enjeux sont présents sur cet espace remarquable :

- Maîtrise foncière
- Maintien des paysages ouverts par l'agriculture, la préservation des zones nodales et le développement des corridors biologiques
- L'approfondissement des connaissances écologiques concernant le plateau
- La valorisation des itinéraires et contenus touristiques
- La lutte contre les périls : incendie, glissement de terrain
- La mise en réseau des commerces et services locaux

Ce projet se divise en deux tranches d'actions : 2007-2008 et 2009-2013 dont voici quelques actions : création de sentiers, réhabilitation du patrimoine, plan de lutte contre les incendies, parkings, etc. De nombreuses réalisations sont en faveur du maintien de l'agriculture avec notamment la valorisation des productions locales : un guide fermier a par exemple été édité. Mais la reconquête des terrains en friche passe également par les agriculteurs. En effet, l'objectif est de parvenir à maîtriser le foncier et de reconquérir les terres agricoles en favorisant l'installation d'exploitations agricoles (élevage, arboriculture).

Comme déjà cité au-dessus, ce site présente encore un **intérêt particulier pour l'observation des oiseaux**. C'est pourquoi, des animations et des journées de sensibilisation sont organisées.



Photo 45 : Observatoire Montagne de la Serre

Source : <http://www.migration.net>

Il est également prévu des études naturalistes afin de combler les carences de connaissances sur l'environnement du plateau. Par ailleurs, comme vu précédemment le PNRVA est en train de définir une politique de conservation (étude des corridors, préservation des sites, etc.) et ce lieu est largement concerné.

Maintenant que le plan de gestion de la Monne est bien avancé, il faut **se focaliser sur celui de la Serre**, notamment sur la **restauration des zones humides** présentes sur cet espace, ce qui s'avère être une tâche compliquée.

3. Un contrat de rivière pour la préservation de la Veyre et du lac d'Aydat

Le point de départ de ce travail était la lutte contre la pollution du lac d'Aydat où une présence excessive de phosphore, apporté par les eaux de la Veyre et les activités humaines, provoquait une eutrophisation importante.

a. Le contexte de la mise en place de ce contrat



Ce contrat a débuté en **1999**, il était porté par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Veyre (ancien SMVV). Il concerne **21 communes** dont les communes des Cheires. Voici la carte correspondant au bassin versant.

Source : www.smvv.fr

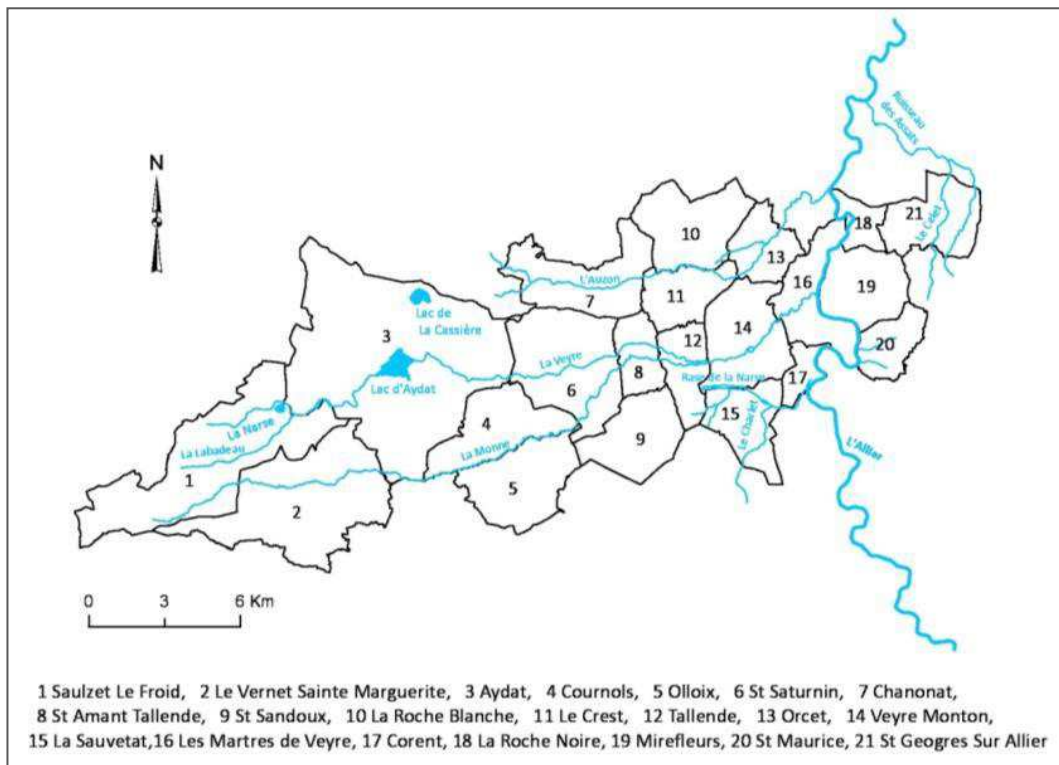


Figure 54 : Bassins versants de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon

Source : CRAIG et SMVVA, Réalisation personnelle

Un des principaux problèmes diagnostiqués lors de la mise en place de ce plan de gestion est l'agriculture car cette activité joue un rôle très important pour la qualité des eaux. Par exemple, l'élevage pose des problèmes liés à la gestion des effluents produits comme le fumier, le lactosérum, le jus d'ensilage, etc. En effet, le lactosérum est la principale cause de pollution des eaux de la Monne. La méconnaissance des agriculteurs en matière d'épandage des produits phytosanitaires est décrite comme un réel terrain d'action possible, il existe des problèmes de surdosage, d'utilisation à la mauvaise période, de choix des produits, etc. Par ailleurs, les agriculteurs ne semblent pas sensibilisés à l'entretien des berges.

Les deux rivières de ce bassin versant, la Monne et la Veyre, présentaient en 2004 une « bonne » qualité des eaux mais qui se dégrade de l'amont vers l'aval, avec localement des problèmes de pollution.



Photo 46 : La Veyre à gauche et la Monne à droite

Source : www.smvv.fr

D'une manière générale, la gestion des cours d'eau n'est pas complète du fait d'un **manque de communication**. Effectivement, l'entretien des milieux humides est inadapté, il n'existe pas de coordination et les critères de diversification écologique ne sont pas pris en compte. Les zones « tampons » entre les parcelles agricoles et les rives des cours d'eau n'ont pas de régulation. De plus, la gestion des embâcles végétaux est incomplète, ce qui joue sur les vitesses d'écoulement.

On assiste donc à une **dégradation de la ressource en eau** et de l'habitabilité du milieu.

Concernant le lac d'Aydat, la qualité est bonne à moyenne mais un des problèmes majeurs est le développement excessif d'algues et de cyanobactéries qui rompt l'équilibre écologique et limite l'exploitation des eaux.



Photo 47 : Lac d'Aydat

Réalisation personnelle

Il existe trois types de milieux humides sur cette zone :

- Les bas marais comme la Narse d'Espinasse
- Les mégaphorbiaies (comprenant par exemple des orties)
- Les sources et marais fontinaux (composés par exemple de dorines à feuilles opposées)

Ces zones humides subissent une **pression anthropique forte** liée au tourisme et à l'agriculture.

L'état des lieux précédant le contrat de rivière de la Veyre et du lac d'Aydat met en évidence l'absence de gestion piscicole.

Ce territoire fait l'objet de crues, notamment celles de la Monne, 3 communes sont concernées : Tallende, Veyre-Monton et les Martres de Veyre. De plus, il existe un PPRI sur les communes d'Aydat, de St Saturnin, St Amant, Tallende, Veyre Monton, Martres de Veyre.

Suite à ce bilan sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Veyre et de la Monne un programme d'actions a été mis en place.

b. Un contrat pour une gestion coordonnée et durable des milieux aquatiques

Le contrat de rivière de la Veyre et du lac d'Aydat a été élaboré en **deux phases** : un diagnostic (dont les principaux éléments ont été cités dans la partie 1.) pour établir les dysfonctionnements et une phase de concertation. Il s'est concrétisé en 2005 par la signature des différents partenaires :

- Le SMVVA
- La Communauté de Communes Les Cheires
- L'office de tourisme LAVE
- Gergovie Val d'Allier Communauté

Différents enjeux ont ainsi pu être dégagés lors de cette élaboration :

- La protection de la ressource en eau
- La préservation des milieux naturels remarquables
- Le maintien et le développement des actions économiques et touristiques
- La qualité de vie du bassin de versant

De ces enjeux découlent les objectifs suivants :

- Ralentir l'eutrophisation du lac d'Aydat
- Maîtriser les effluents domestiques et agricoles
- Etablir un programme d'entretien et d'aménagement des rivières, des cours d'eau et des zones humides
- Limiter l'impact des crues
- Informer et sensibiliser la population et les collectivités sur les milieux aquatiques

Le but de ce contrat de rivière sur la Veyre et le lac d'Aydat est d'établir **une gestion équilibrée et coordonnée** de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SMVVA est donc chargé de réaliser les actions inscrites à ce programme. Pour mener ces actions, les ressources proviennent :

- Des contributions financières versées par les Communauté de Communes Les Cheires et Gergovie Val d'Allier
- Des soutiens d'un grand nombre de partenaires techniques et financiers. (Exemple : PNRVA, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Général et Conseil Régional, etc.)

Dans ce contrat de rivière **3 volets** sont élaborés :

- L'agriculture avec l'optimisation des pratiques agricoles et l'amélioration de l'assainissement communal et intercommunal
- Les milieux aquatiques avec la restauration et l'entretien des cours d'eau, la gestion piscicole, la préservation des zones humides, la lutte contre l'eutrophisation du lac et la lutte collective contre les crues.

- La communication avec l'animation du contrat de rivière, la sensibilisation du grand public, la communication autour du contrat de rivière et le suivi des actions du contrat de rivière ; ce volet est essentiel pour le déroulement du contrat.

Sur la problématique **agricole**, des MAET ont été mises en place, le financement a été attribué par le FEADER, notamment pour les viticulteurs. Dans ce cadre, un diagnostic de l'exploitation agricole, une aide pour obtenir les subventions et une formation sur les bonnes pratiques ont été mis en place.

De plus, des actions de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides ont été menées.

La problématique des **milieux aquatiques** concerne surtout **l'entretien des berges** ainsi que deux actions phares. La première concerne la zone humide d'Aydat, qui est en cours de réalisation et dont la fin est prévue fin 2012. C'est une zone « tampon » qui permet aux eaux de s'épurer. Le but est d'enrayer la sédimentation, de limiter l'entrée des alluvions, d'absorber naturellement les cyanobactéries et donc de limiter l'eutrophisation. Un COPIL s'est par conséquent mis en place avec la Communauté de Communes, le SMVVA et d'autres partenaires institutionnels afin de gérer au mieux cette zone humide. La deuxième action phare étant le reméandrage de la Veyre qui s'est déroulé en un an.

La **communication** concerne surtout les écoles et les CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), ainsi que des programmes d'actions estivales. Elle se traduit également par la diffusion de différentes plaquettes explicatives sur les actions réalisées et les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des eaux et préserver la diversité biologique.

Ce contrat de rivière s'inscrit dans la lignée du projet de territoire de la Communauté de Communes Les Cheires puisque certaines actions inscrites dans ce programme où l'intercommunalité est maître d'ouvrage, ont bénéficié de financements CLD, notamment, toutes les actions concernant le développement des activités nautiques, l'aménagement du lac d'Aydat, etc. Un partenariat existe aussi avec Les Cheires sur les plans de la communication et de la sensibilisation : **c'est une complémentarité d'actions et de compétences**. Le SMVVA travaille également en partenariat avec l'association AQUAVEYRE, HYL 63 (partenariat technique et financier, notamment sur le projet de crapauduc), le CEPA, la LPO, la FDEN et le PNR ; qui font tous partie des COPIL.

Le contrat a été révisé en 2006, avec des objectifs plus opérationnels qui ont tous été atteints. Aujourd'hui le bilan est en cours. On peut tout de même souligner que le principal problème a été le manque de moyens pour intervenir. Le contrat de la Veyre est arrivé à terme en 2010 et le nouveau est prévu pour 2012, mais ce sera un contrat territorial et donc un véritable outil pour l'Agence de l'eau. Ce type de contrat permettra de traiter les affluents des cours d'eau principaux et de prendre en compte les directives cadres européennes comme la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les Cheires est l'instigatrice du plan de gestion des Gorges de la Monne (1995), du plan de gestion de la Montagne de la Serre (2007) et du contrat de rivière (2005).

Au travers de ces trois initiatives, elle peut être citée en exemple, avec notamment le plan de gestion des Gorges de la Monne, qui est une démarche ascendante et volontariste et qui a servi d'exemple à d'autres Communautés de Communes. L'environnement est une de ses préoccupations constantes, mais elle ne communique pas suffisamment sur ce sujet. Il existe donc une vraie volonté politique qui se traduit de façon concrète sur le terrain. Cette intercommunalité est perçue comme dynamique aux yeux des acteurs concernés par cette thématique.

IV. Une gestion de l'assainissement et des déchets déléguée

La Communauté de Communes Les Cheires a choisi de déléguer ses compétences déchets et assainissement car il était trop difficile pour cette structure de gérer de telles charges. Ainsi, l'assainissement est soit géré par le SMVVA (5 communes), soit géré par les communes elles-mêmes. Quant aux déchets, ils sont collectés et traités par le SICTOM des Couzes.

1. L'assainissement

Comme expliqué dans l'introduction de cette partie, **le SMMVA gère 11 communes** pour l'assainissement dont 5 sur la Communauté de Communes : Aydat, St Saturnin, St Amant, Tallende et Le Crest. Plus précisément, il gère les systèmes d'assainissement qui permettent de regrouper les eaux usées pour les épurer avant de les rejeter dans le milieu naturel. Ainsi, le syndicat a créé un collecteur intercommunal qui recueille les eaux usées des communes situées depuis le Lac d'Aydat jusqu'à l'Allier, le long de la rivière Veyre (en rive gauche de l'Allier).

Le réseau de collecte est de type unitaire, il fonctionne de façon gravitaire et par l'intermédiaire de postes de relèvement et de déversoirs d'orage. Il est constitué de 2 branches principales dont une branche à l'Ouest, présente sur le territoire, qui collecte les eaux usées des communes implantées le long de la Veyre. Au total, le réseau de collecte compte environ 40 km de canalisations intercommunales pour 160 km de canalisations communales.

Il gère également 1 station d'épuration, située sur les Martres de Veyre. Cette station traite les eaux usées collectées auprès de plus de 20 000 habitants. Elle a été mise en service en 1979 et elle répond aux normes de rejet.

Bientôt le SMVVA aura la compétence assainissement de toutes les communes des Cheires. Le regroupement permettra alors d'augmenter les financements.

Concernant les autres communes, **toutes essayent de faire un effort pour améliorer leur réseau d'assainissement**. On peut citer, par exemple Olloix où le réseau est de type collectif-séparatif, sauf dans le bourg où il est unitaire, et St Sandoux où le village est à 95 % en collectif. A propos des stations d'épuration, certaines communes sont reliées à Veyre Monton, d'autres ont leur propre STEP, ce qui pose certains problèmes quant à la qualité des eaux. En effet, certaines de ces stations sont défectueuses, comme à Olloix, et d'autres sont gérées et entretenues directement par les élus, comme à Cournols. Enfin, toutes les communes souhaitent refaire ou améliorer leur station ainsi que leur réseau d'assainissement.

Une amélioration de l'assainissement est donc nécessaire, le nouveau contrat de rivière pourra certainement corriger certains problèmes.

La distribution en eau potable est assurée par le SIVOM d'Issoire.

2. Les déchets

A une échelle globale, le VALTOM, syndicat mixte départemental, met en œuvre une filière globale de traitements des déchets ménagers et assimilés. Il couvre le département du Puy-de-Dôme et le Nord de la Haute-Loire.



Source : sba63.fr

Celui-ci se décompose en SICTOM, pour les EPCI qui ont choisi de déléguer cette compétence, ou bien en Communauté de Communes, ou encore en Communauté d'Agglomération.



Sur le territoire des Cheires, c'est le SICTOM des Couzes qui gère la collecte et le traitement des déchets. Il faut savoir que les élus des Cheires sont aussi élus au SICTOM des Couzes et que chaque commune a des délégués qui vont aux assemblées. Par exemple, M. MAUGUE (maire du Vernet) est le vice-président. Le SICTOM gère de nombreuses Communautés de Communes comme on peut le voir sur la carte suivante.

Source : <http://www.valtom63.fr>

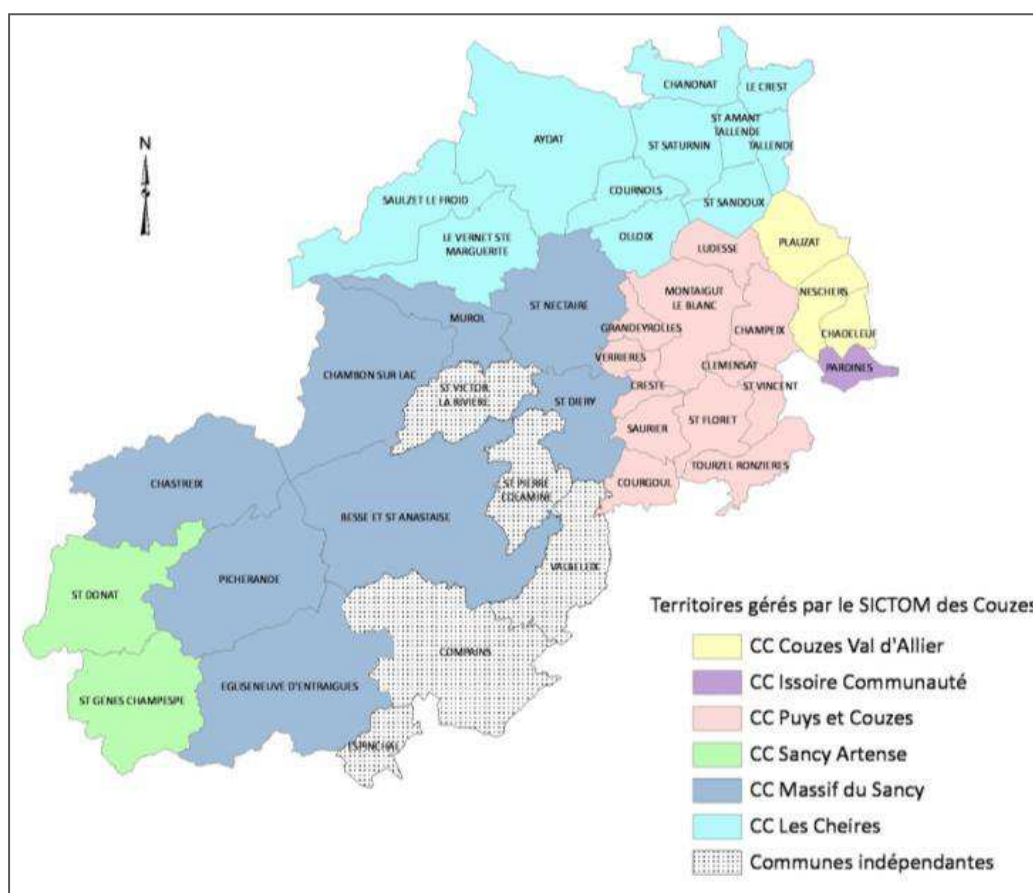


Figure 55 : Territoires gérés par le SICTOM des Couzes

Source : CRAIG et SICTOM des Couzes, Réalisation personnelle

Le SICTOM des Couzes collecte les ordures ménagères, trie et traite entre 1 et 6 fois par semaine. La Communauté de Communes représente à peu près 40% de la population prise en charge par le SICTOM. Celui-ci axe maintenant son développement sur le tri sélectif et la communication.

A partir de 2005, toutes les communes ont commencé à bénéficier d'un système de tri des déchets. Aujourd'hui, Chanonat, Le Crest, St Amant, St Saturnin et Tallende bénéficient d'un système de tri individuel et les autres d'un point propre. 95% de la population trient.

Le tonnage de la collecte sur ce territoire est dans les moyennes nationales avec une moyenne à l'année de 72kg/an/habitant. Le tonnage le plus important en collecte en porte à porte est enregistré en 2011 pour les communes du Crest, de St Amant, de St Saturnin et de Tallende avec 85kg/an/habitant. En revanche le plus faible tonnage avec 50kg/an/habitant est constaté pour les communes d'Aydat, de Cournois, d'Olloux, de St Sandoux, de Saulzet le froid et du Vernet Ste Marguerite. (Cf. annexe 12)

A l'heure actuelle, il est difficile de comparer les deux modes de collecte car les modes de vie sont différents. Cependant, la collecte individuelle permet d'augmenter les tonnages dans les poubelles jaunes. Par ailleurs, les erreurs de tri représentent un peu près 10% et celles-ci sont plus importantes dans les points propres.

Le SICTOM des Couzes gère aussi deux déchetteries : Besse et Montaigut. Il existe des conventions avec d'autres collectivités pour avoir accès à certaines déchetteries qui sont plus proches comme par exemple : Veyre Monton et Saint-Genès-Champanelle, visibles sur la carte ci-dessous.

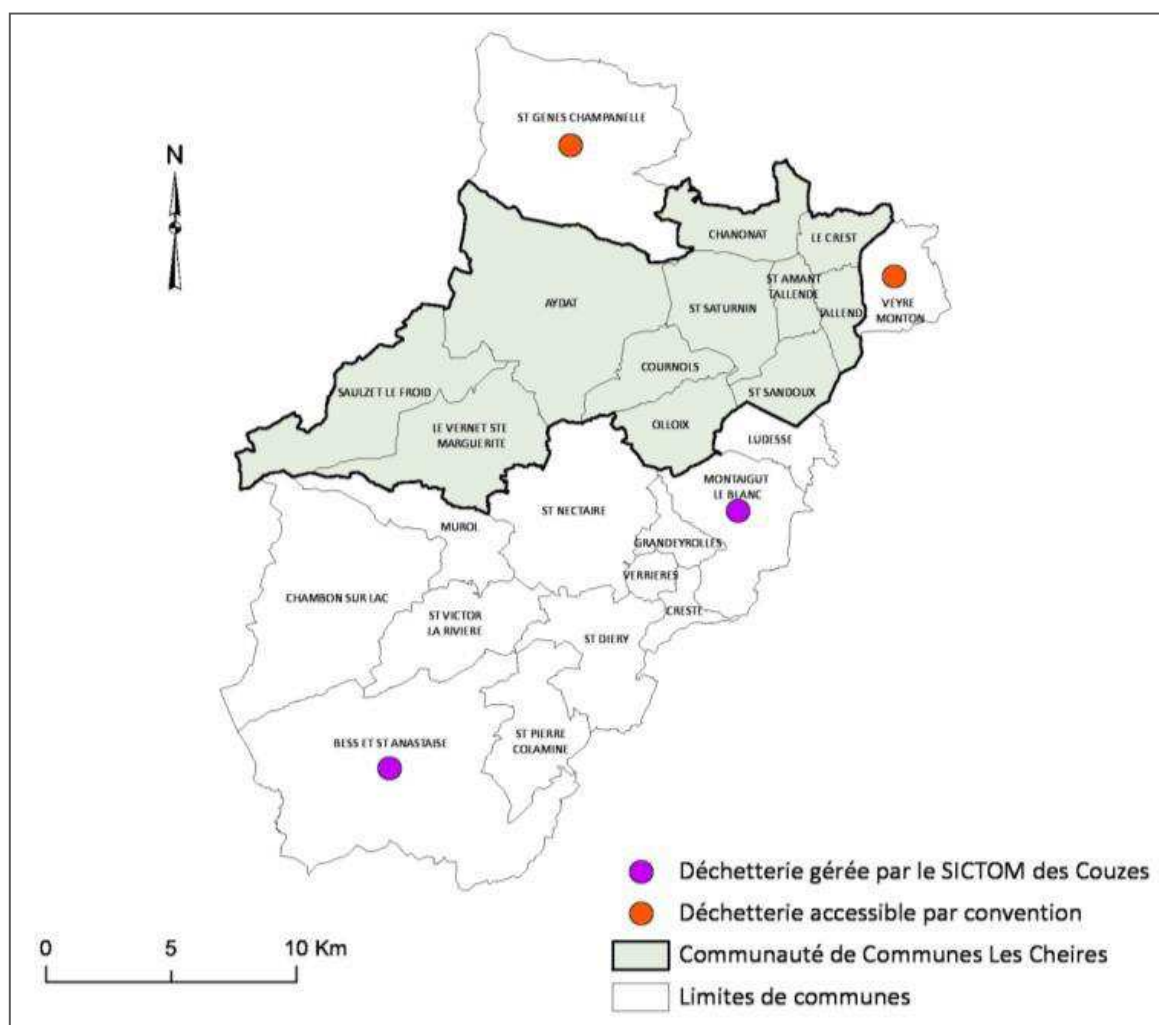


Figure 56 : Localisation des déchetteries

Source : CRAIG et SICTOM des Couzes

Aujourd'hui, un diagnostic sur la maîtrise des déchets doit être effectué avec tous les acteurs mobilisables afin d'améliorer cette gestion.

L'assainissement n'est pas encore géré de façon optimale sur tout le territoire des Cheires. Cependant, comme le SMVVA va prendre en charge cette compétence pour toutes les communes, les réseaux pourront ainsi être mieux gérés et les rejets préjudiciables aux milieux aquatiques atténués.

Concernant les déchets, mis à part certains hameaux isolés qui ne peuvent pas bénéficier du ramassage des ordures devant leur porte, l'ensemble est bien administré et la mise en place du tri sélectif a été une réussite. En effet, l'intercommunalité des Cheires est celle qui comptabilise les meilleurs taux de recyclage pour la totalité du SICTOM.

V. Des menaces à prendre en compte

Comme nous l'avons vu tout au long de ce thème, le territoire regorge de paysages et de sites remarquables. La Communauté de Communes essaie de tous les valoriser et les protéger. Cependant, des menaces sont encore présentes, c'est pourquoi la réflexion sur la sauvegarde de ces espaces doit être perpétuellement renouvelée.

1. Pollution des eaux

Au travers de nos différentes entrevues et de nos lectures, deux soucis majeurs sont ressortis mais il existe sans doute d'autres problèmes plus anecdotiques.

Une des préoccupations principales est le **problème d'eutrophisation du lac d'Aydat**, même si l'eau du lac est considérée comme étant de très bonne qualité (en 2009, la qualité de l'eau du lac d'Aydat était de classe A « bonne qualité » selon la directive 76/160/CE et en « qualité excellente » selon la nouvelle directive 2006/7/CE). Les cyanobactéries s'y développent lors des périodes chaudes, c'est-à-dire en fin d'hiver et en fin d'été ou début d'automne lors des changements rapides de températures. Ce n'est pas une pollution en tant que telle. Il s'agit d'une sous classe de bactéries, autrefois appelées « algues bleues ».

Leur prolifération est due aux apports de phosphore et d'azote dans l'eau. Ces apports proviennent de réseaux d'assainissement défectueux (comme déjà vu auparavant, ils sont en cours de réparation) et de rejets agricoles. Le réchauffement climatique est également un facteur favorable à leur prolifération. Cette bactérie ne présente un danger qu'à sa mort car elle libère une toxine. Ces toxines peuvent provoquer des gastro-entérites, maux de tête, vomissements, nausées en cas d'ingestion. Ce phénomène naturel s'accélère et provoque une dégradation du milieu naturel mais aussi une nuisance pour l'activité touristique comme déjà évoqué précédemment.

Un autre problème important à souligner est **la principale cause de pollution de la Monne : le lactosérum**. En effet, en amont du bassin versant de la Veyre se trouve la zone de production traditionnelle du fromage St Nectaire. En 2004, la quantité de lait transformé était de 137 000 litres par exploitation. Le lactosérum est un des résidus du lait après transformation en fromage. Il est très chargé en matière grasse et éléments minéraux. Aujourd'hui, peu d'actions ont été mises en œuvre pour enrayer ce problème, il y a peu de moyens financiers et un tel travail nécessite un certain investissement.

2. Enfrichement des paysages

Comme déjà évoqué précédemment, la Montagne de la Serre possède une grande diversité paysagère et une grande richesse biologique mais un risque de dégradation existe lié à **l'enfrichement, l'abandon de cultures**, etc. En outre, si la fermeture de cet espace progressait, on assisterait à une dégradation des motifs paysagers, à l'altération du réseau de murets et de haies mais aussi à la fermeture progressive des points de vue que peut offrir un tel lieu. Une des plus importantes menaces concernant ce site est donc l'enfrichement qui pourrait venir gâcher ses attraits paysagers, touristiques, environnementales, etc.

Par ailleurs, ce problème menaçait également les Gorges de la Monne qui ont bénéficié de mesures pour lutter contre la fermeture des paysages (parcs à moutons), ce qui a très bien fonctionné.



Photo 48 : Enfrichement sur la Montagne de la Serre

Réalisation personnelle

3. Les risques naturels

Il existe deux types de risques naturels sur le territoire : **les glissements de terrains et les inondations**. Les glissements de terrains, caractéristiques des coteaux d'agglomération concernent les communes de St Sandoux, Olloix, Chanonat et Le Crest. La pression urbaine sur ces sites a également accentué les risques d'inondations. En effet, les anciennes rigoles d'écoulement des eaux de ruissellement ont disparu lors des constructions effectuées sur les pentes et une partie des surfaces a été imperméabilisée. Les communes de St Saturnin, St Amant et Tallende sont particulièrement sensibles aux risques d'inondations. Elles sont toutes trois classées en communes soumises aux mouvements de terrain et inondations avec enjeux humains. On dénombre ainsi 6 arrêtés de catastrophes naturelles entre 1992 et 2003 sur St Saturnin et St Amant. C'est notamment pour cela que la commune de Tallende a mis en place des bassins de rétentions d'eau.

Ainsi, les risques naturels sont à prendre en compte afin de gérer au mieux les espaces naturels comme les espaces de vie.

Actuellement les principales menaces présentes sur le territoire des Cheires sont l'eutrophisation du lac d'Aydat, la pollution de la Monne par le lactosérum, l'enfrichement de la Montagne de la Serre et les risques d'inondations et de glissements de terrain.

Il est donc primordial de veiller à limiter ces menaces afin de protéger les richesses naturelles du territoire, fragiles et vulnérables.

La Communauté de Communes est marquée par un caractère rural et une importante richesse écologique, naturelle et paysagère. Afin de la préserver, de nombreux sites font l'objet d'une protection spécifique, notamment les zones NATURA 2000, où diverses actions de préservation et de valorisation ont été mises en œuvre, particulièrement au travers des plans de gestion. Cette intercommunalité dynamique et volontaire a fait de réels efforts sur la périurbanisation afin de préserver sa diversité paysagère et biologique. Cependant, une perte d'identité des territoires au niveau des formes urbaines est à craindre. Il faut réussir à établir un lien entre l'urbanisation et l'identité du territoire.

Par rapport aux objectifs généraux du SCoT, la Communauté de Communes essaie de se calquer au mieux aux orientations en limitant son extension urbaine (Cf. partie habitat) afin de maintenir les espaces de transitions, mais aussi de favoriser l'ouverture des paysages.

Thème 5 : Services à la personne, cadre de vie et vie locale (associations)

Avant de commencer cette partie, il est important de rappeler quelques chiffres clés concernant les moins de 15 ans et les plus de 60 ans, déjà évoqués dans la présentation de la Communauté de Communes.

Les jeunes de moins de 15 ans représentent 21% de la population avec une évolution de + 43% entre 1990 et 2007 contre - 2,0% pour le Puy-de-Dôme. La progression la plus importante est enregistrée entre 1999 et 2007 avec + 42,6%. Ils sont donc une préoccupation de demain pour le territoire des Cheires.

Sur le territoire des Cheires, on compte 18% de personnes âgées de plus de 60 ans, alors que le Puy-de-Dôme en totalise 23%. On note aussi une évolution de + 22% entre 1990 et 2007 pour Les Cheires contre +17% pour le Puy-de-Dôme. (INSEE RGP 2007) Les aînés constituent donc aujourd'hui une problématique importante, notamment dans les territoires « ruraux » qui voient leur population vieillissante devenir de plus en plus dépendante des aides à la personne. En effet, les commerces et services de proximité étant éloignés des lieux d'habitations, les résidents sont obligés d'utiliser leurs voitures ou les services existants. Ces deux tranches d'âge (les jeunes et les aînés) sont au centre des préoccupations de la Communauté de Communes des Cheires. Effectivement, elle a acquis, depuis sa création en 2001, la compétence « Action sociale et services à la population ».

Dans une première partie, nous expliquerons quels sont les moyens mis en œuvre par la Communauté de Communes afin de respecter les engagements qu'elle a pris puis, nous nous intéresserons aux autres équipements et services présents sur le territoire des Cheires.

I. L'engagement de la Communauté de Communes dans les services à la population

Les services que propose la Communauté de Communes sont principalement destinés aux personnes âgées et aux enfants de moins de 4 ans. Les objectifs qu'elle s'est fixée sont les suivants :

- Maintien des personnes âgées à domicile par le service de portage de repas à domicile, le service d'aide à domicile (SAD), et le bus des montagnes
- Insertion des personnes en difficulté par les chantiers d'insertion dans le cadre du programme départemental d'insertion
- Développement d'une politique petite enfance-jeunesse avec la création d'une structure multi-accueil, d'une halte garderie, d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) et la gestion de l'ALSH et des minis séjours pendant les vacances scolaires. Une mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse est prévue pour les compétences énoncées ci-dessus.
- Création d'un réseau de médiathèques par l'acquisition et la gestion du matériel nécessaire au fonctionnement du réseau et des animations
- Mise en place d'une réflexion autour de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (pas encore réalisé).

En ce qui concerne l'insertion des personnes en difficulté, une équipe PDI a été créée par la Communauté de Communes. Cette compétence est encadrée par l'association Avenir. Elle accompagne et conduit des chantiers d'insertion, gère une action de prévention et lutte contre la récidive des détenus en fin de peine. Elle s'occupe notamment de l'Atelier Chantier d'Insertion du territoire des Cheires depuis 2004. C'est une équipe constituée de 8 personnes en CDD de 12 mois. Elle participe notamment à la rénovation du petit patrimoine bâti de la Communauté de Communes, à l'aménagement et à l'entretien des sites touristiques remarquables.

Nous présenterons dans un premier temps les services à destination des personnes âgées puis, ceux à destination de l'enfance.

1. Des services pour les personnes âgées bien ancrés sur le territoire

Les services présentés dans la partie suivante existaient pour la plupart avant la création de la Communauté de Communes ; en effet, le SIVOM de St Amant exerçait déjà cette compétence. Le service d'aide à domicile était à l'initiative de la commune de St Amant, ce qui témoigne de la volonté déjà ancienne d'agir en faveur des personnes âgées.

a. Le Service d'Aide à Domicile (SAD)

Ce service était auparavant géré par la commune et représentait alors 3 aides et 10 bénéficiaires. Depuis 2000, le SAD est tenu par la Communauté de Communes, il est passé d'une vingtaine **d'aides à domicile à une trentaine** et de 6 000h par an à **30 000h par an**. Depuis la mise en place de l'APA (Aide pour Personnes Agées) en 2002, les heures d'aide à la personne comprennent la toilette, le levé, le couché et la vie sociale. Avant, ces aides ne concernaient que le ménage.

Un tiers des aides à domicile est constitué d'auxiliaires de vie sociale. L'objectif actuel du SAD est d'améliorer l'image de ses aides à domicile en faisant notamment en sorte qu'elles soient diplômées. Le travail de ces dernières s'effectue de manière complémentaire avec les médecins et les infirmières et plus particulièrement avec le SSIAD.

Les **11 communes** de la Communauté de Communes sont **concernées** par le SAD et notamment la commune de St Amant, qui est à l'origine de ce service. De plus, il existe un lien étroit entre ce service et le CCAS de St Amant Tallende. Les personnes qui bénéficient d'une aide sont principalement des personnes âgées. La carte ci-dessous montre le pourcentage de personnes bénéficiant des services d'aide à domicile par communes.

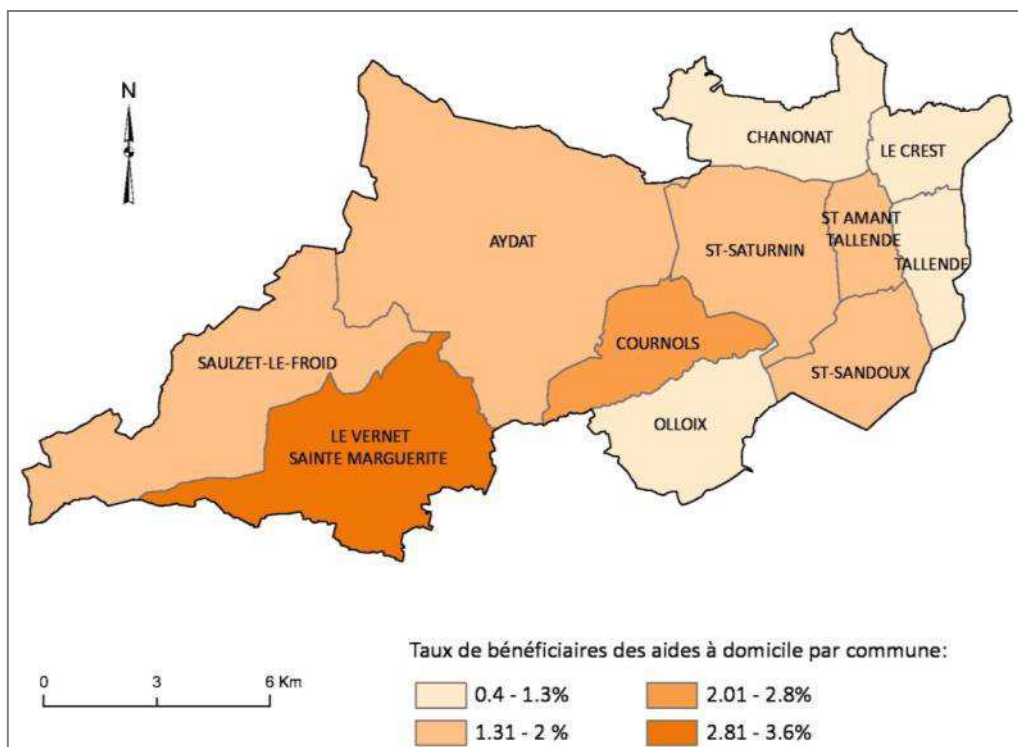


Figure 57 : Taux de bénéficiaires des aides à domicile par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

On constate que c'est la commune du Vernet Sainte Marguerite qui bénéficie, en proportion de sa population, le plus du SAD. Les communes d'Olloix, Tallende, Le Crest et Chanonat profitent peu de ce service, ce qui s'explique en partie par le faible poids des + de 60 ans. Le SAD cherche à aller vers une amélioration et une certification du service.

Par ailleurs, il s'engage sur **la qualité du service**, c'est pourquoi un agrément qualité a été délivré par la préfecture en 2005.

Ce dernier travaille en collaboration avec le CLIC, qui renseigne notamment sur les maladies d'Alzheimer, et avec l'UNA, association de conseil juridique, qui apporte des informations sur la nouvelle législation et la modernisation du service.

b. Portage de repas

Le portage de repas à domicile a débuté en 1996. Ce service emploie actuellement **deux agents permanents de livraison** (1 pour le « haut » du territoire et un pour le « bas ») et un agent pour les remplacements. Environ **1400 à 1600 repas sont livrés par mois**.



Photo 49 : Véhicule du portage de repas

Source : <http://www.les-cheires.com>

Les personnes bénéficiant du portage de repas sont principalement des personnes âgées, ne pouvant plus faire leur repas elles-mêmes. Ces personnes ont en général **entre 75 et 95 ans**, elles sont pour la plupart retraitées ou veuves. Cependant, les personnes handicapées ou sortant d'une hospitalisation peuvent également en bénéficier.

La demande concernant ce service est **en dent de scie**. Aujourd'hui, les personnes bénéficiaires du service acceptent plus facilement leur « dépendance ». Le service de portage de repas est jugé comme un intermédiaire entre le SAD et l'autonomie. La carte ci-dessous montre le pourcentage des personnes bénéficiant du service de portage des repas par communes.

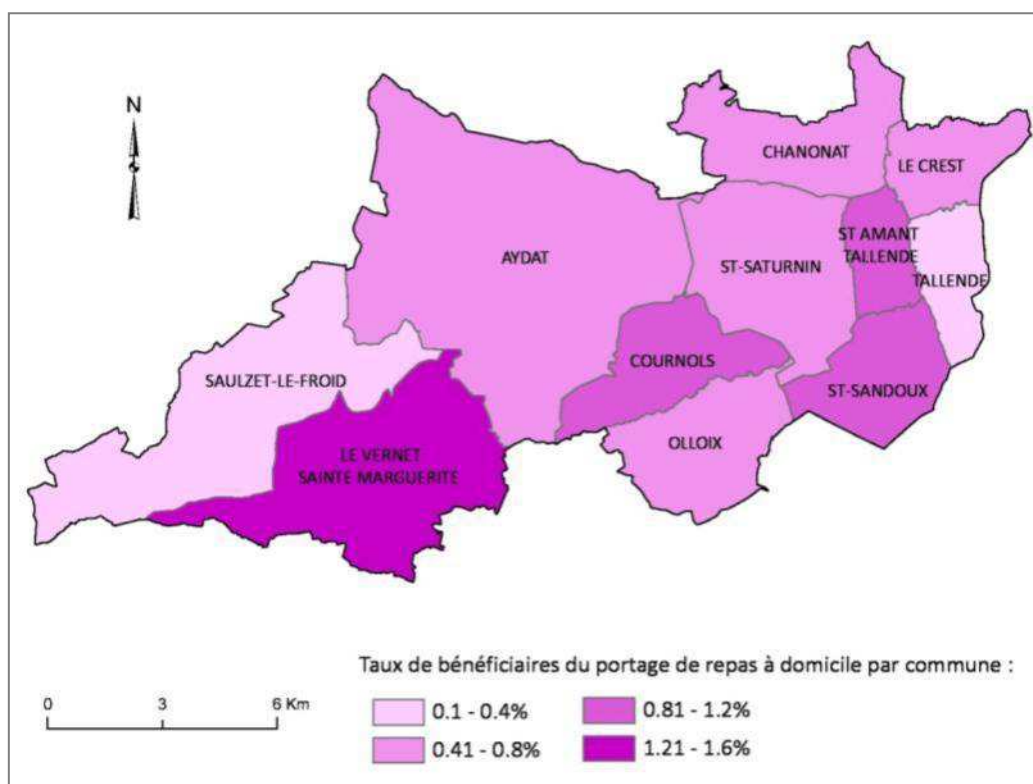


Figure 58 : Taux de bénéficiaires du portage de repas à domicile par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

La commune du Vernet, tout comme pour le service d'aide à domicile, est la commune dont la population est la plus concernée par ce service. Ce sont les communes de Saulzet et de Tallende qui profitent le moins du portage des repas.

Ce service est **bien visible** sur le territoire, il fonctionne avec les CCAS, les assistantes sociales, le journal des Cheires et même le bouche à oreille. Les personnes considérées comme dépendantes, c'est-à-dire les personnes classées en GIR 1 et 2, bénéficient des aides de l'APA pour le portage des repas. Ces aides prennent en charge la partie administrative des repas : salaire des agents et coût du carburant.

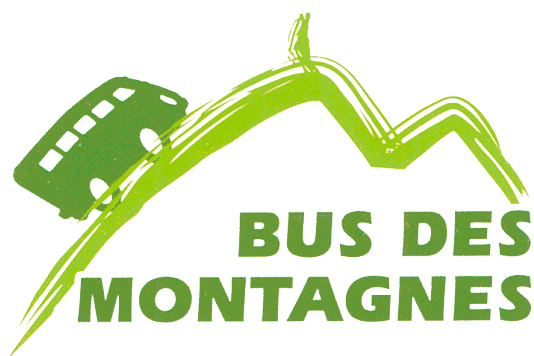
Les tarifs pratiqués, sans les aides, sont les suivants :

- Repas simplifié (entrée, viande, légumes, dessert) : 7,30 €
- Repas normal (entrée, viande, légumes, fromage ou yaourt, dessert) : 7,60 €
- Repas spécial (potage, entrée, viande, légumes, fromage ou yaourt, dessert) : 7,70 €

Actuellement ce service réussit à **répondre à toutes les demandes** et fonctionne plutôt bien.

c. Le bus des montagnes

Le bus des montagnes est un service de transport, proposé le mardi et le samedi, qui permet aux habitants des Cheires de rejoindre le bourg de St Amant Tallende ou de Tallende. Ce sont des **taxis « à la demande »** qui font la navette pour la somme de 4,57€ l'aller-retour. Les personnes souhaitant profiter de ce service doivent contacter directement la compagnie de taxis en charge de ce service. En moyenne, 330 trajets sont totalisés par an. La fréquentation des taxis est en baisse : on compte 25 bénéficiaires en 2010 contre 31 en 2009.



Source : <http://www.les-cheires.com>

On note **qu'un bon nombre de communes ne bénéficient pas de ce service**. C'est le cas de Saulzet, du Vernet, d'Aydat, de St Saturnin, de Tallende, de St Sandoux et d'Olloux. Le bus des montagnes est financé en grande partie par la Communauté de Communes. Le CG prend la moitié du déficit de ce service à sa charge.

De manière plus occasionnelle, un bus est également mis à disposition par le Conseil Général lors de sorties spécifiques (ex : le salon de la pêche, Vulcania, marché de Noël, foire de Cournols, etc.). Ce dernier part d'Aydat pour les habitants des communes du « haut », et du pôle de vie pour les habitants des communes du « bas ». Ce service coûte actuellement 3 €, contre 1,5 € à sa création.

Le bus des montagnes n'est donc pas vraiment un service à part entière de la Communauté de Communes et possède une **moins bonne visibilité** sur le territoire que les services cités précédemment.

2. Des services qui se développent en direction de l'enfance et de l'accès à la culture

Contrairement aux services présentés précédemment, ceux-ci sont plutôt nouveaux sur le territoire et ont été pour la plupart (hormis l'ALSH) mis en place par la Communauté de Communes.

a. Les crèches

La structure **multi-accueil de St Amant** est ouverte depuis 2005. Elle a une capacité d'accueil de **25 places** (17 pendant les vacances scolaires) avec 2 places régulières, 1 place d'urgence et 1 place occasionnelle. En 2010, elle a accueilli **87 enfants**.



Photo 50 : Vue de la crèche de St Amant

Source : <http://www.les-cheires.com>

La **halte garderie de Rouillas-Bas**, qui fonctionne plus comme une structure multi-accueil peut recevoir jusqu'à **10 places**. En 2010, elle a accueilli **33 enfants**.



Photo 51 : Vue de la halte garderie de Rouillas-Bas

Réalisation personnelle

Ces deux structures emploient 14 personnes au total dont 10 sur le site de St Amant.

On remarque que la majorité des enfants accueillis à la crèche de St Amant provient de la commune de St Amant et des communes alentours. Il en est de même pour le multi-accueil de Rouillas-Bas.



www.les-cheires.com

Voici la carte du taux de bénéficiaires de la crèche de St Amant par communes.

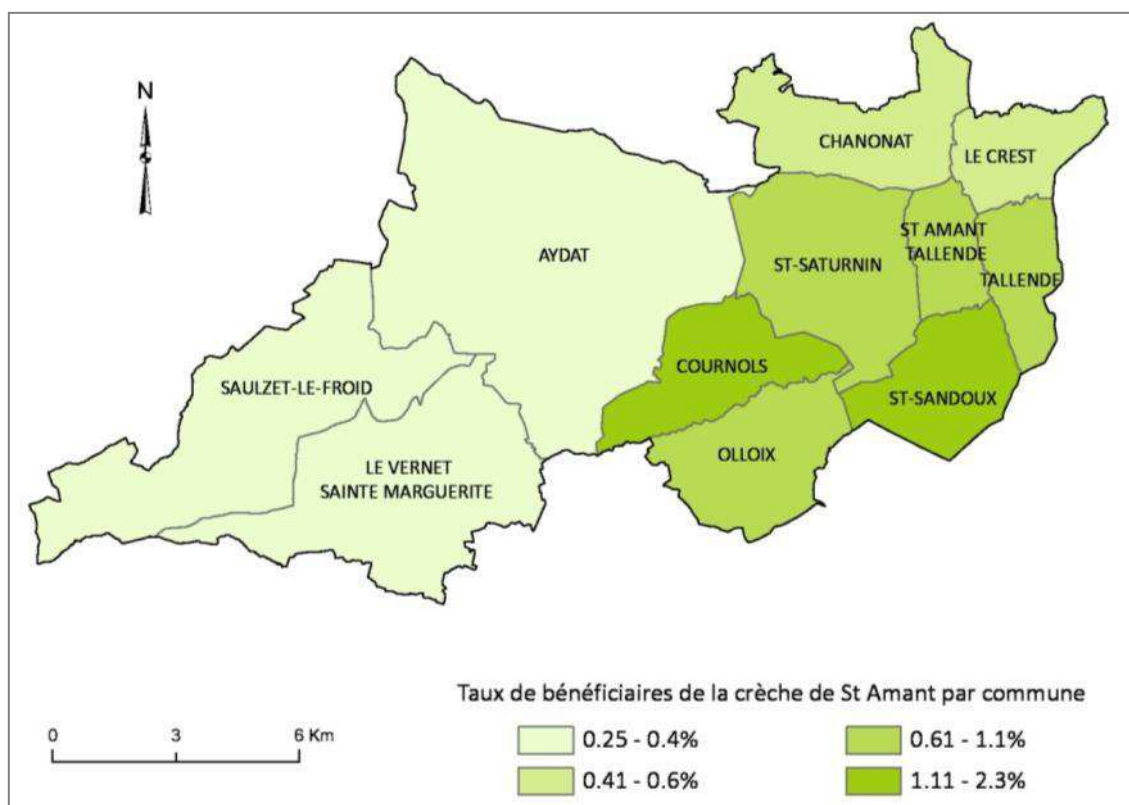


Figure 59 : Taux de bénéficiaires de la crèche de St Amant par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Les communes les plus utilisatrices de la crèche sont celles de Cournols et de St Sandoux, les communes à l'Ouest du territoire sont moins concernées par ce service.

La **demande varie selon les années** : à titre d'exemple, des dossiers sont refusés cette année alors que tous les dossiers avaient pu être acceptés l'an dernier. Les critères d'admission sont la date de la demande et l'âge de l'enfant ; le revenu des parents ou le nombre d'heures de garde souhaité n'est en aucun cas pris en compte. En fait, le mode de garde collectif ne concerne que 9 à 10% de la population en âge d'aller à la crèche.

Les structures multi-accueil sont des services à part entière de la Communauté de Communes. Ces structures sont subventionnées par la CAF. Pour ce faire, elles doivent afficher un taux de remplissage d'au moins 70% des places proposées. Ainsi, les horaires des parents doivent être calqués au mieux, afin de minimiser les heures creuses.

La crèche multi-accueil fait appel, de manière occasionnelle, à des intermittents du spectacle et à la médiathèque de St Amant. Elle travaille également en collaboration avec le Relais d'Assistants Maternelles, dont le siège est basé dans les mêmes locaux. La directrice du RAM est d'ailleurs la même que celle de la crèche.

b. Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Le RAM a plusieurs objectifs distincts : il **oriente et informe les familles** en recherche d'assistante maternelle d'une part, et propose, d'autre part, aux nourrices du réseau de se retrouver lors de temps d'éveil.

Le RAM a vu le jour en 2005, c'est-à-dire la même année que la crèche multi-accueil. Il compte actuellement **90 assistantes maternelles**, dont 79 en activité (les autres sont en arrêt de travail ou en disponibilité). Voici la répartition des Assistantes Maternelles suivant leur commune de résidence :

Aydat	Chanonat	Crest (le)	Olloux	St Amant	St Sandoux	St Saturnin	Tallende	Cournols	Le Vernet	Saulzet
11	6	10	2	12	14	13	22	0	0	0

Figure 60 : Répartition des assistantes maternelles selon leur commune de référence

Réalisation personnelle

La carte ci-dessous présente le taux d'accueil des enfants des Cheires par commune.

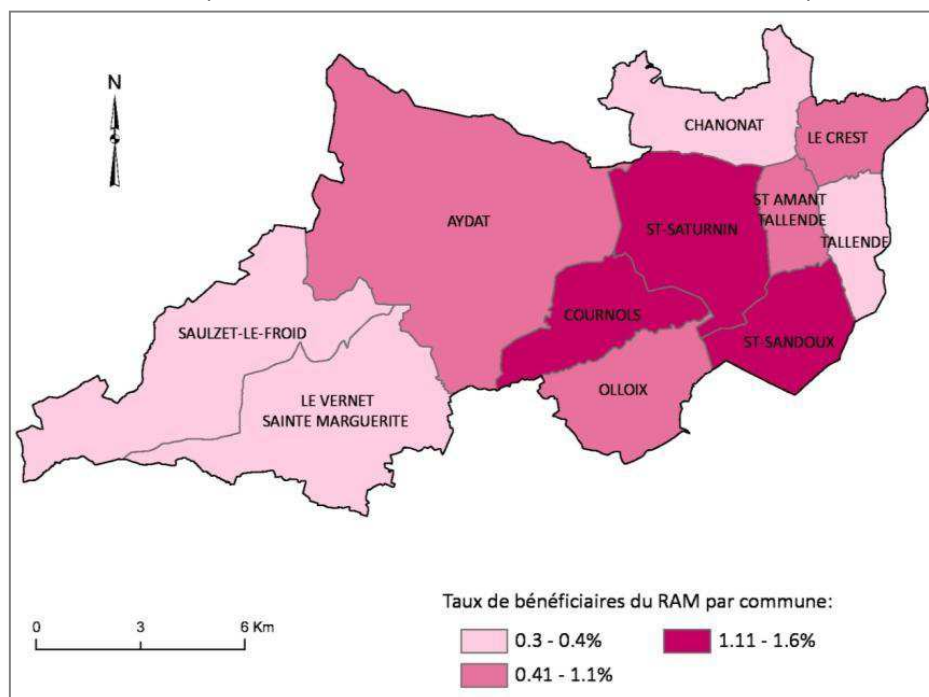


Figure 61 : Taux de bénéficiaires du RAM par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Les enfants accueillis par les assistantes maternelles du relais sont principalement des enfants « des Cheires ». Les trois communes dont les enfants bénéficient le plus de ce relais sont celles de Cournols, de St Saturnin et de St Sandoux. Sur les communes d'Aydat, de St Saturnin et de St Amant, aucune place n'est disponible, elles ont toutes du travail. De manière générale, les assistantes maternelles préfèrent prendre en charge des bébés, ce qui leur permet d'avoir des contrats sur trois ans.

Des ateliers sont proposés une fois par mois à Aydat, dans la garderie de l'école de Rouillas-Bas, et les mardis, jeudis et vendredis à St Amant dans les locaux de la crèche ; 33 assistantes maternelles y participent. Contrairement à la crèche, le RAM ne travaille pas en collaboration avec des associations et des organismes.

c. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ALSH existe depuis **plus de 15 ans** ; avant la création de la Communauté de Communes, il était géré par le Syndicat de la Région de St Amant. L'agrément est de **35 à 40 places**, 10 pour les moins de 6 ans et 25 à 30 pour les 6 à 12 ans. Ces dernières années, on observe une baisse du nombre d'enfants ayant plus de 10 ans et une augmentation de ceux ayant moins de 6 ans.

La carte ci-dessous présente la répartition des bénéficiaires de ce service sur le territoire de la Communauté de Communes, en pourcentage de la population communale.

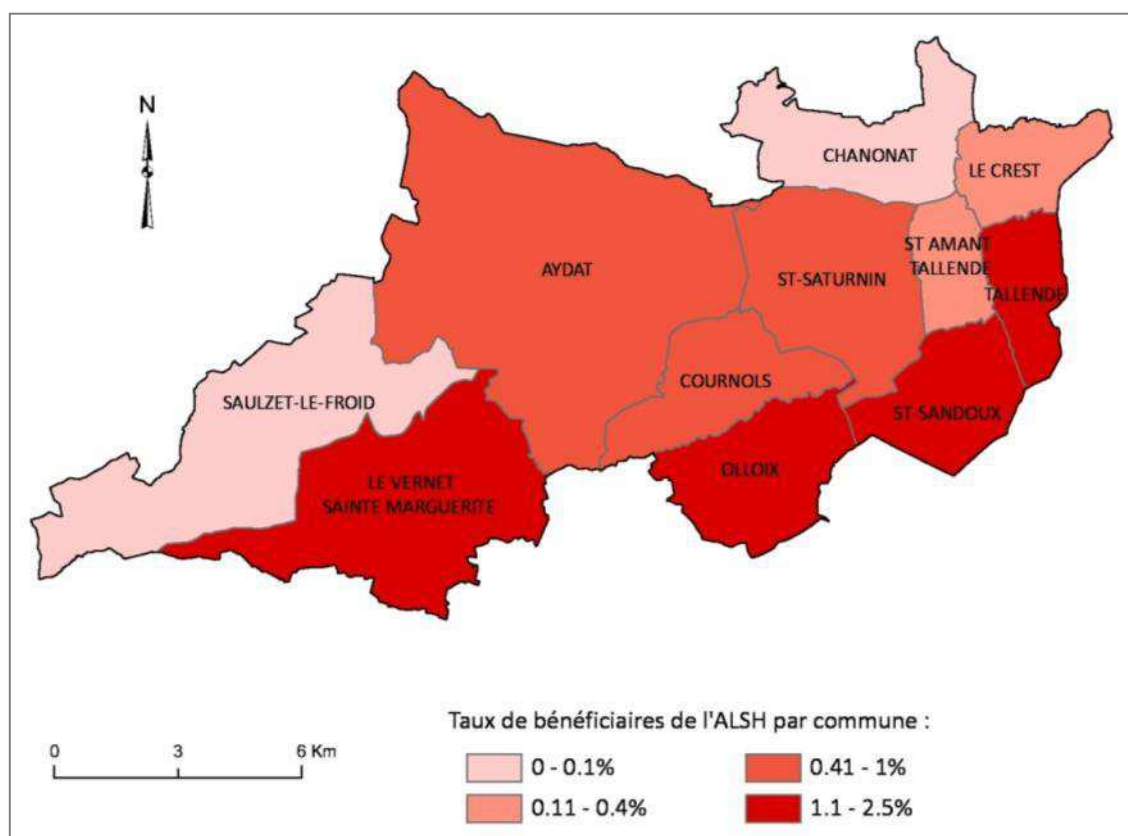


Figure 62 : Taux de bénéficiaires de l'ALSH par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Le Vernet, Olloix, St Sandoux et Tallende sont des communes qui utilisent beaucoup le centre de loisirs. A l'inverse, les enfants de Saulzet et Chanonat se rendent peu à l'ALSH. L'accueil s'effectue sur deux sites différents : à Tallende, pendant les petites vacances et à Aydat, dans les locaux de l'école de Rouillas-Bas, pendant les grandes vacances.

La demande varie d'un jour sur l'autre : certains jours, le remplissage n'est pas au maximum alors que d'autres jours, le centre de loisirs refuse des enfants. De plus, les inscriptions s'effectuent jusqu'au dernier moment, ce qui occasionne des problèmes d'organisation.

En ce qui concerne la communication, des affiches sont posées dans les mairies, les commerces, les écoles et figurent aussi dans les bulletins intercommunaux. Malgré cela, une **mauvaise visibilité** de ce centre de loisirs persiste sur le territoire ; certaines écoles ne jouent notamment pas le jeu.

d. Le réseau de médiathèques

A sa création, en 2005, le slogan du réseau de médiathèques était « **Partout pour tous** ». L'idée était de créer un vrai maillage sur le territoire pour permettre l'accès à la culture à tous. Cependant, cette volonté ne tenait pas compte des réalités du terrain. Les médiathèques, aujourd'hui au nombre de 11, sont toutes tenues par des bénévoles.



Réalisation personnelle

Actuellement, on compte **un salarié pour 2500** habitants. Les partenariats les plus importants se font avec les écoles : les classes sont accueillies sur des projets précis.

L'acquisition des documents coûte 2,5€ par habitant, ce qui ne permet pas de couvrir les besoins. En revanche, le budget animation lui, est de 4000€, ce qui est plutôt confortable. Les animations proposées par le réseau sont perçues comme « une vitrine de la Communauté de Communes », même si l'offre culturelle reste faible. **La plupart de ces animations** ont lieu à la Grange de Mai : animations jeunesse, contes, lectures à voix haute, spectacles de poésie, etc. En 2010, 5 conférences tout public et 1 conférence jeunesse ont eu lieu, et ont permis de capter 200 personnes. Sept rencontres se sont également tenues au cours de l'année : 5 à destination des enfants (220 personnes) et 2 pour le grand public (100 personnes). Cependant, ce sont les 13 séances de lecture de contes qui ont eu le plus grand succès avec 520 personnes concernées.

Le réseau intéresse **10 à 15% de la population**, répartie sur toutes les communes comme le montre la carte ci-dessous, ce qui reste dans les moyennes nationales.

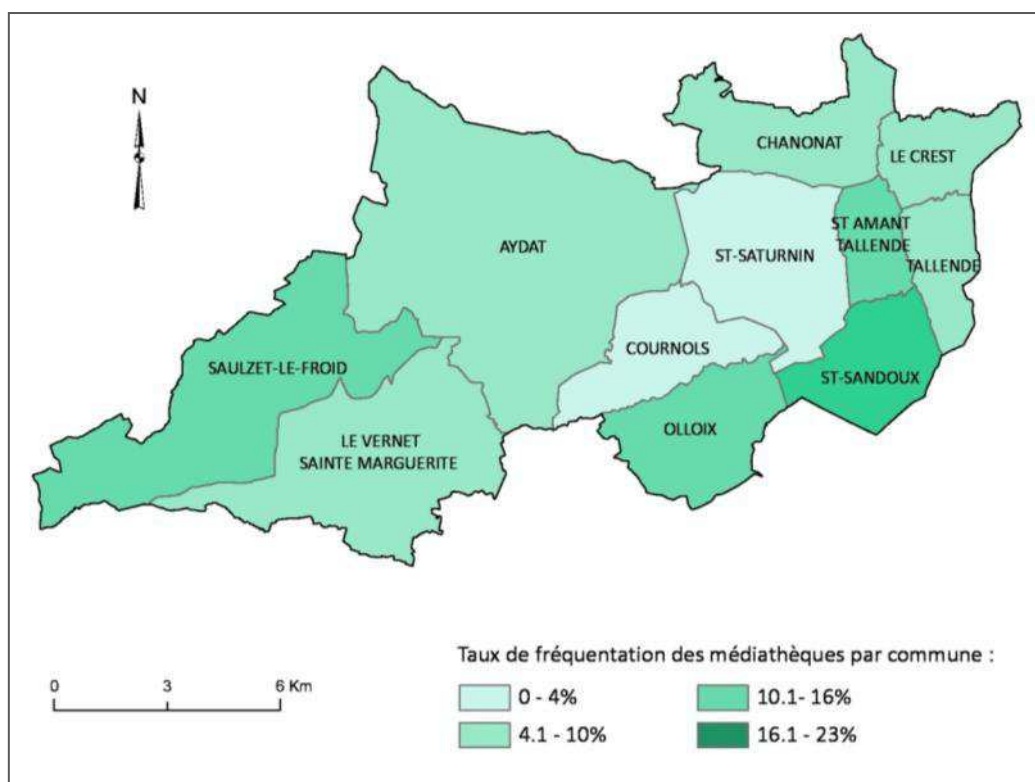


Figure 63 : Taux de fréquentation des médiathèques par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

La commune où la population s'intéresse le plus à la médiathèque est celle de St Sandoux, suivie de près par les communes de Saulzet, Olloix et St Amant. Les médiathèques sont principalement fréquentées par des femmes entre 40 et 60 ans et des enfants entre 3 et 10 ans. On y trouve très peu d'hommes ou d'adolescents. Les usagers des médiathèques ne sont pas les mêmes que ceux qui participent aux animations. Les premières années, la fréquentation a augmenté mais, depuis deux ans on observe une stagnation. En 2010, 20 000 documents sont empruntés sur l'ensemble du réseau.

Selon la responsable, l'organisation du réseau est à revoir ; en effet, un tel maillage ne permet pas d'avoir beaucoup de documentation. Les **bibliothèques restent donc petites**, et les collections limitées ; ainsi, beaucoup d'habitants d'Olloix se rendent par exemple à la médiathèque de St Amant.

A l'origine, une navette était prévue entre les différentes médiathèques afin de compléter les collections selon la demande mais elle n'a jamais été mise en place. « *L'esprit réseau n'est pas présent dans les têtes des bénévoles, qui sont rattachés à une commune et non au réseau* » affirme la responsable Valérie LEPOSTEC.

Pour proposer une offre de livres plus importante, il faudrait **professionnaliser le réseau** en développant un **meilleur encadrement des bénévoles** et en créant une médiathèque « *tête du réseau* », comme cela existe déjà dans d'autres Communautés de Communes.

En d'autres termes, le réseau de médiathèques doit faire face à des **problèmes de moyens humains et financiers** pour se développer sur le territoire.

3. Synthèse des sept services

On note donc que la Communauté de Communes gère **sept services** à destination de la petite enfance et des personnes âgées.

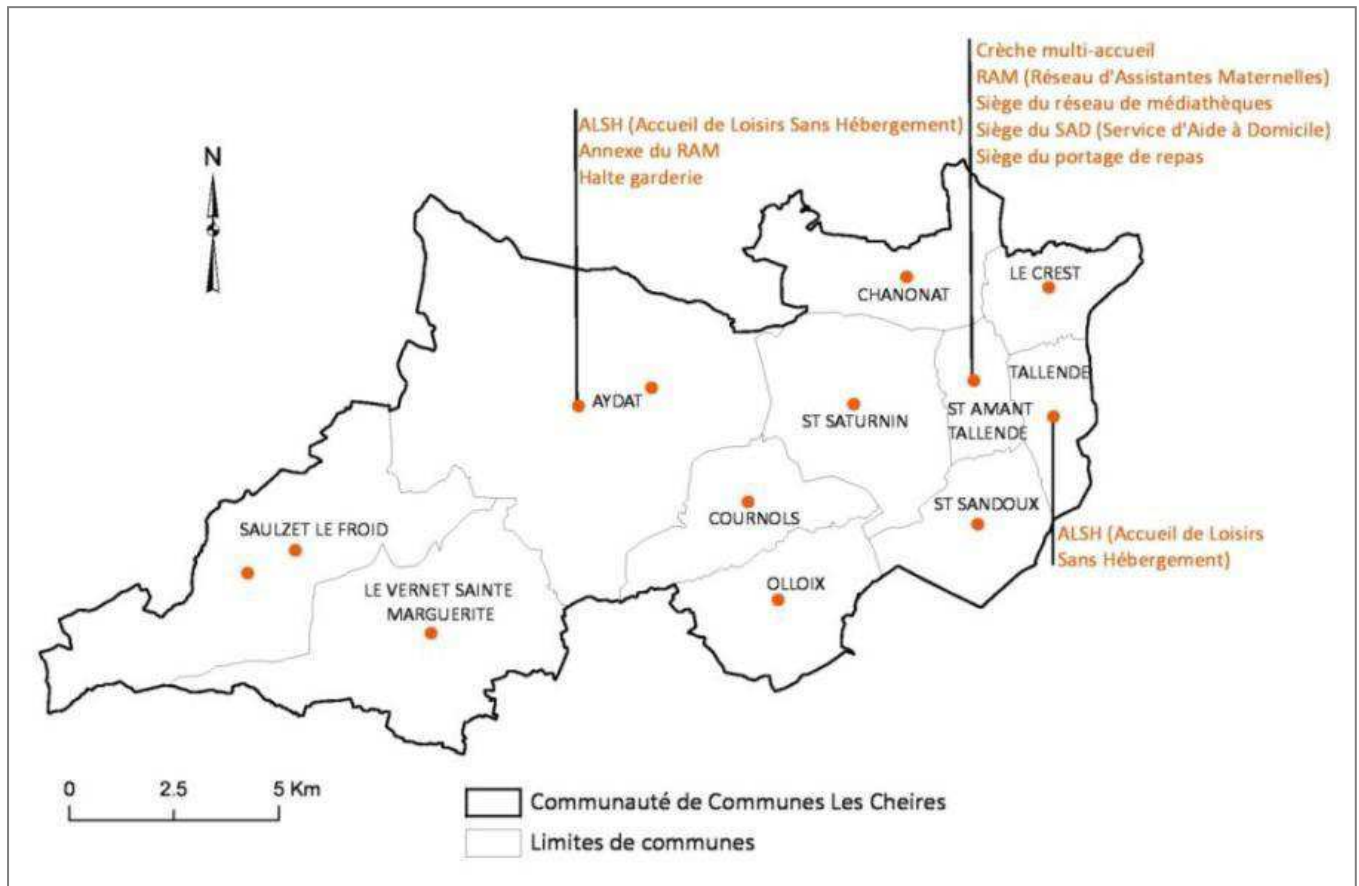


Figure 64 : Services gérés par la Communauté de Communes à destination de l'enfance et des personnes âgées

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

La carte ci-dessous présente le taux de bénéficiaires par commune de ces sept services.

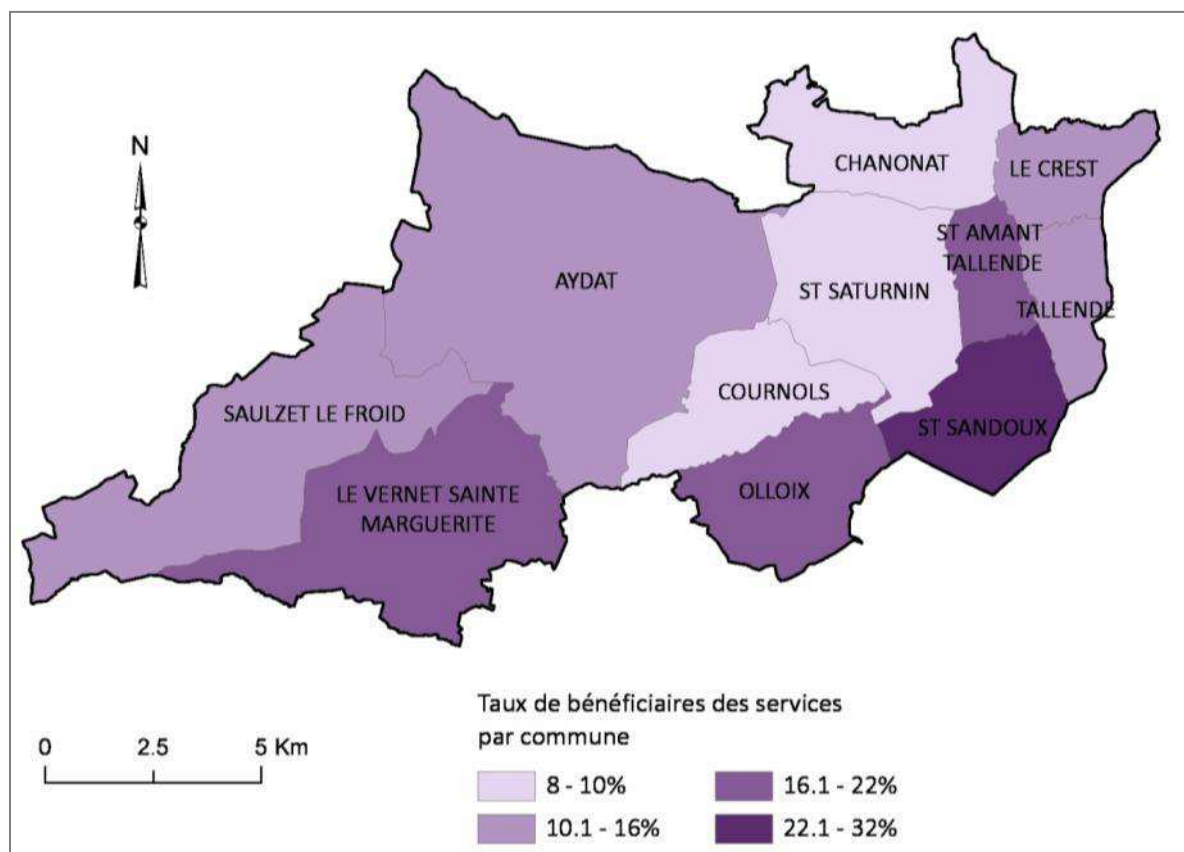


Figure 65 : Taux de bénéficiaires des services par commune

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

On remarque que près d'un habitant sur trois de la commune de St Sandoux bénéficie d'un service de la Communauté de Communes. A contrario, les communes de Chanonat, St Saturnin et Cournols sont les moins concernées par ces services (1 personne sur 10 en bénéficie).

Les services pour les personnes âgées fonctionnent bien et sont connus de la population car ils sont présents sur le territoire depuis de nombreuses années. En ce qui concerne la petite enfance, les objectifs ont été atteints, même si parfois quelques services manquent de visibilité, notamment le RAM et l'ALSH. En revanche, la jeunesse a été délaissée.

En annexe 13, un tableau présente la répartition des bénéficiaires des services des Cheires en 2010.

II. Les autres équipements et services présents sur le territoire

Comme nous avons pu le voir auparavant, le territoire des Cheires attire de nombreux ménages et il est donc important de pouvoir leur offrir un cadre de vie agréable. Au-delà des qualités environnementales et paysagères évoquées dans la partie précédente, Les Cheires doit pouvoir répondre aux besoins de la population et notamment à ceux des plus fragiles. Il nous a donc semblé important de recenser les structures à destination de la population présentes sur le territoire.

1. Les associations, éléments incontournables du lien social

Le territoire des Cheires compte **89 associations**, réparties sur les 11 communes : 17 sur Aydat, 11 sur Chanonat, 1 sur Cournols, 2 sur Le Crest, 4 sur Olloix, 17 sur St Amant Tallende, 10 sur St Sandoux, 15 sur St Saturnin, 5 sur Saulzet le Froid, 1 sur Tallende et 6 sur Le Vernet Ste Marguerite. Comme on peut le remarquer, les communes du « bas » concentrent plus de la moitié des associations, Aydat se démarque également avec ses 17 associations. De manière générale, les maires des communes soulignent des difficultés quant au renouvellement du bureau des différentes associations.

Parmi toutes ces associations, **17 sont des associations à l'origine de manifestations** culturelles sur le territoire, notamment, l'association Olloisirs, Anim'mômes, les amis de St Saturnin et « Imagine ».

2. Des infrastructures (services) à destination des populations fragilisées

Le territoire des Cheires compte de plus en plus de populations fragilisées : personnes âgées ou personnes présentant un handicap important ; la Communauté de Communes a donc dû s'adapter à cette problématique.

La carte page suivante présente les différents équipements à destination des personnes âgées et des personnes handicapées.

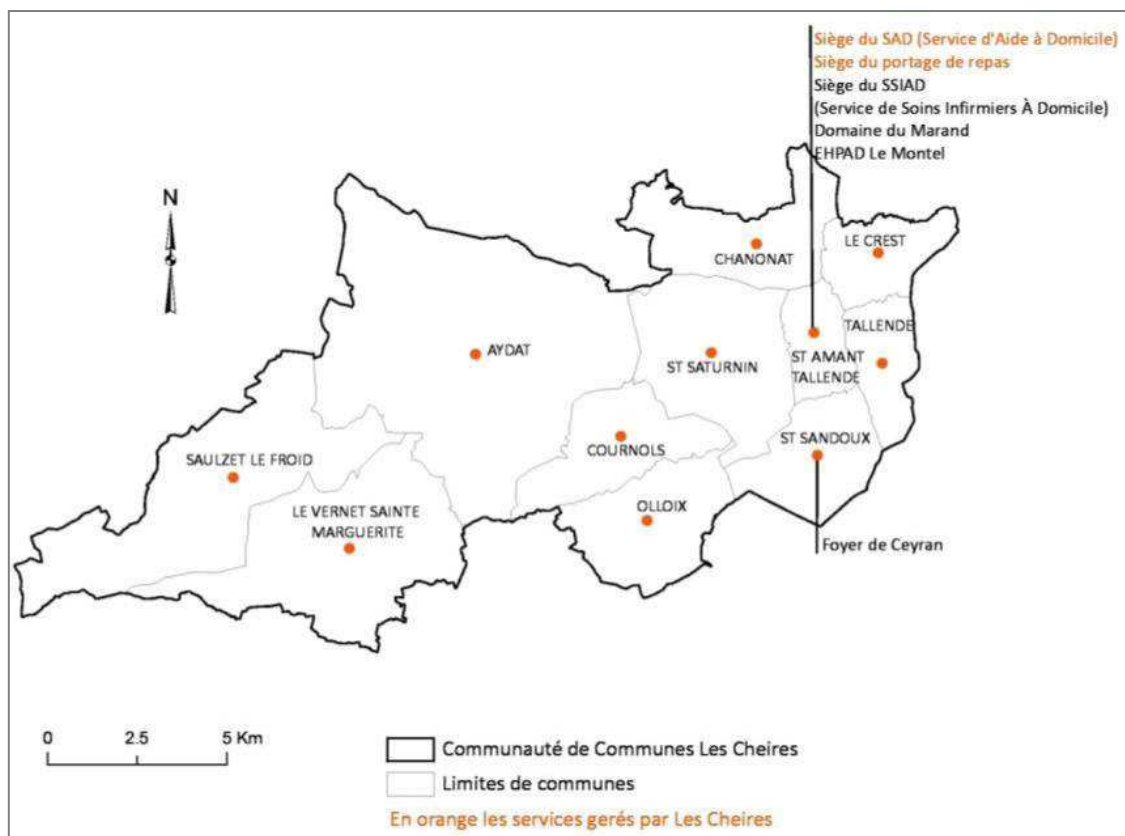


Figure 66 : Equipements à destination des personnes handicapées

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Certains de ces services relèvent de la compétence de la Communauté de Communes, d'autres sont totalement indépendants ou entretiennent un partenariat étroit avec cette dernière. Dans cette deuxième partie, nous ne parlerons que des établissements privés indépendants proposant un service à destination des populations fragilisées.

a. Les personnes âgées (EHPAD, SSIAD, ...)

Comme nous avons pu le voir précédemment, le territoire des Cheires a vu sa part **des plus de 60 ans augmenter de + 22% en 20 ans**, il a donc fallu s'adapter à l'accueil de cette population fragilisée. Différentes infrastructures indépendantes en faveur des personnes âgées ont été créées sur le territoire, notamment sur la commune de St Amant Tallende, telles que l'EHPAD Le Montel, ou le SSIAD.

L'EHPAD

L'EHPAD Le Montel est un établissement d'une capacité de **92 lits**, qui a vu le jour en 2004. Il accueille des personnes âgées seules ou en couples, autonomes, semi-valides, dépendantes, désorientées ou présentant des symptômes de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer. Cet accueil est un hébergement complet. L'EHPAD emploie environ **80 ETP**, à l'année.



Photo 52 : Vue de l'E.H.P.A.D.

Réalisation personnelle

Le SSIAD



Photo 53 : Vue du SSIAD

Réalisation personnelle

Le SSIAD a vu le jour en 1992. Au départ, la structure s'occupait de **30 lits**, aujourd'hui elle prend en charge 61 lits répartis sur quatre cantons : St Amant, Champeix, Vic-le-comte et Veyre-Monton. Le SSIAD emploie une vingtaine de personnes, qui sont principalement des aides soignantes et des AMP (Aides Médico-Psychologiques).

Les personnes prises en charge par le SSIAD ont, en théorie, plus de 60 ans mais le SSIAD prend aussi en charge des personnes plus jeunes, victimes d'une maladie chronique entraînant une grande perte d'autonomie.

Le service touche toutes les communes de la Communauté de Communes et prend en compte 52 communes au total. Par ailleurs, il existe un **partenariat entre le SSIAD et le SAD**, géré par Les Cheires. En effet, un classeur de coordination a été mis en place entre ces deux services afin de communiquer sur les patients et plus précisément sur ceux « à problème ». Ce classeur permet une meilleure transmission d'informations sur la personne pour la famille, le bénéficiaire et les intervenants professionnels. Des formations sur l'utilisation de ces classeurs sont actuellement en cours.

b. Les personnes handicapées

Le territoire compte deux établissements pour personnes handicapées : le domaine du Marand et le foyer de Ceyran.

Le domaine du Marand

Le domaine du Marand est un **ESAT** qui fait partie de l'**Association CAPP**, créée en 1976. Il accueille des adultes présentant des pathologies mentales ne leur permettant pas d'exercer une activité dans le monde du travail. Toutes les personnes accueillies sont reconnues handicapées par la CDAPH. Un petit quart des travailleurs de l'ESAT vivent en internat au foyer résidence de Clermont-Ferrand, les autres sont externes et ne bénéficient pas de services de suite. On remarque que 84% de la population accueillie a entre 30 et 54 ans et la moitié d'entre eux a plus de 20 ans d'ancienneté dans le foyer.

Le Marand propose 6 ateliers : un atelier restauration, qui a vu le jour en 1978 et qui a un effectif de 17 travailleurs en cuisine et de 13 travailleurs en salle ; un atelier entretien des espaces verts, créé en 1986 qui touche 21 travailleurs handicapés ; un atelier blanchisserie depuis 1976 qui fait travailler 10 personnes handicapés ; un atelier entretien des locaux qui a vu le jour en 1999 et qui compte 8 travailleurs ; un atelier service technique depuis 1990 dont l'effectif est de 10 travailleurs handicapés et un atelier section multi services créé en 2008, qui touche 15 personnes handicapés.

Le foyer de Ceyran

Le foyer de Ceyran de St Sandoux comprend :

- **Un foyer occupationnel** qui s'adresse aux populations inaptes au travail, et qui propose 15 activités professionnelles,
- **Un ESAT avec 46 places.**

Au total, il accueille **120 personnes**, encadrées par **63 salariés**.



Photo 54 : Vue du foyer de Ceyran

Source : <http://www.foyer-atelier-de-ceyran.fr>

Par ailleurs, il prépare **1200 repas par jour** pour les associations, les collectivités, notamment Les Cheires, les écoles, les restaurants d'entreprise et les 5 structures du CAPP. Au total, 50 repas sont fournis à la Communauté de Communes par jour en moyenne.

Ce foyer entretient également un **partenariat avec cette EPCI sur le projet de verger conservatoire** qui vise à promouvoir la pomiculture et à sensibiliser la population aux anciennes variétés. De plus, un nouveau projet est en cours de préparation où elle interviendrait en maître d'ouvrage, comme déjà évoqué dans la partie agriculture.

Au delà des ateliers en lien avec la pomme ou la restauration, le foyer de Ceyran propose un atelier bois, un atelier « entretien » collectivités, un atelier entretien bâtiment, un atelier sous-traitance, un atelier conditionnement, un atelier lingerie couture, un atelier tapisserie d'ameublement, un atelier production florale, un atelier espaces verts, un atelier lavage de voiture, un atelier entretien du site et un atelier animalerie.

3. L'enfance, le sport, la culture, des enjeux pour l'avenir ?

Avant d'aborder cette partie, il est important de rappeler que la Communauté de Communes Les Cheires compte dans le cadre de ses compétences complémentaires la politique petite enfance et jeunesse. Cela se traduit donc par la mise en place d'équipements à destination de la petite enfance,

ceux ci seront détaillés dans une partie spécifique. Par ailleurs, elle ne possède pas la compétence des équipements sportifs mise à part pour le skate parc de Tallende. Cette autorité relève soit des communes, soit du SIVOM de St Amant, qui regroupe les villages de Saint Amant Tallende, Tallende, Saint Saturnin et Saint Sandoux.

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, les enfants ne sont pas à négliger et la Communauté de Communes doit pouvoir répondre à leurs nouveaux besoins.

a. Les écoles, équipement essentiel à la vie d'un village

Le territoire compte **16 écoles publiques** (maternelles et primaires), réparties sur tous les villages à l'exception d'Ollaix, Cournols, Saulzet et Le Vernet.

Ollaix et Cournols se sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec St Saturnin, elles font partie du **SIVOS** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de St Saturnin. « C'est donc une vraie structure juridique entre ces trois villages » affirme la présidente de la commission vie locale, élue à la commune de St Saturnin. Même si cela a été dur pour ces deux villages de voir fermer ces écoles ; aujourd'hui, c'est un bel exemple de mutualisation réussie. Le SIVOS gère également le centre de loisirs de St Saturnin, qui accueille les enfants le mercredi, depuis un an. Quant aux enfants de Saulzet, ils se rendent à Aydat.

Par ailleurs, les communes du Vernet et de St Amant possèdent chacune une école privée et il existe un collège privé à St Saturnin.

Concernant l'évolution des effectifs des écoles, elle dépend des communes. En effet, St Sandoux avait 70 élèves en 2000, aujourd'hui, ce chiffre a presque doublé. Ainsi à la rentrée 2011, 6 classes seront proposées. Au contraire, à St Amant le nombre d'enfants décline, une classe a même fermé l'an dernier. Le constat est identique pour la commune de Tallende où le nombre de classes diminue chaque année. Il est à préciser qu'il n'existe pas de collèges publics sur le territoire, les enfants vont donc aux collèges de Ceyrat, de Besse Ste Anastaise ou des Martres de Veyre.

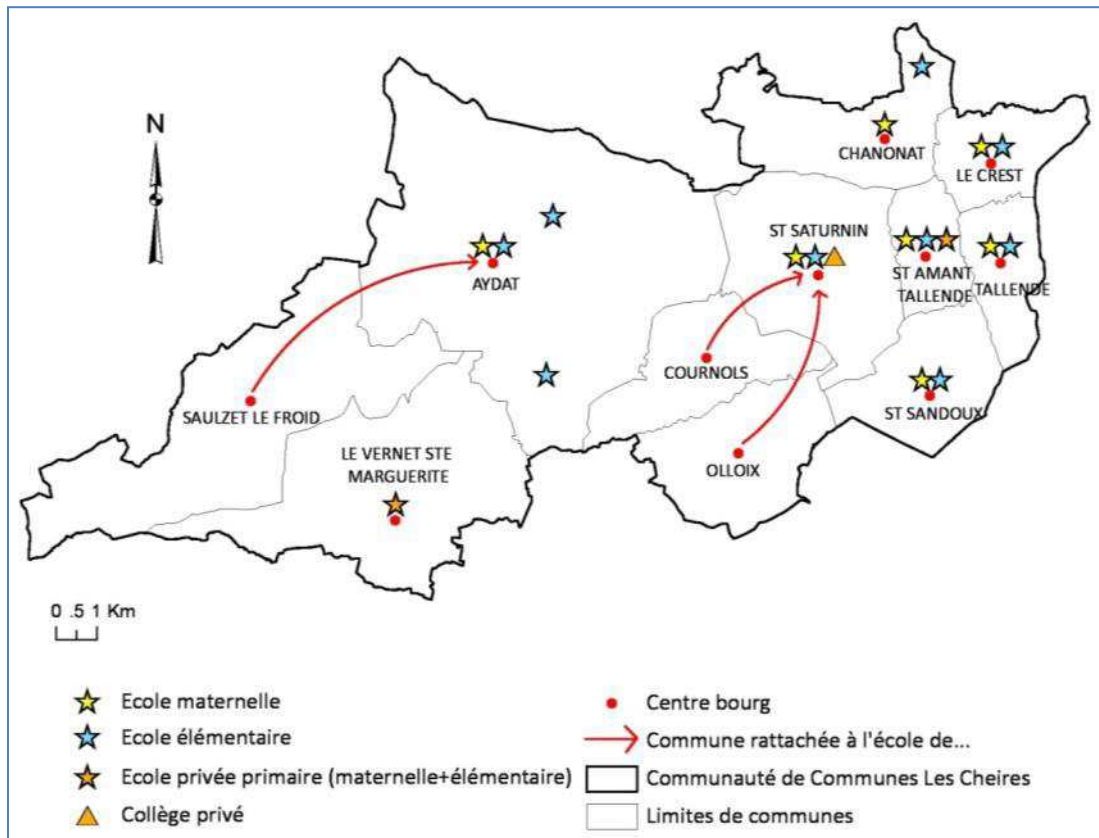


Figure 67: Localisation des écoles sur le territoire

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

Par conséquent, les écoles sont encore présentes un peu partout sur le territoire même si les effectifs sont en baisse. Si certaines ont dû fermer, cela a donné naissance à des projets intéressants, créant un vrai partenariat entre ces communes.

b. Une majorité d'équipements sportifs extérieurs

Des équipements sportifs sont également présents sur le territoire, comme le montre la carte ci-dessous.

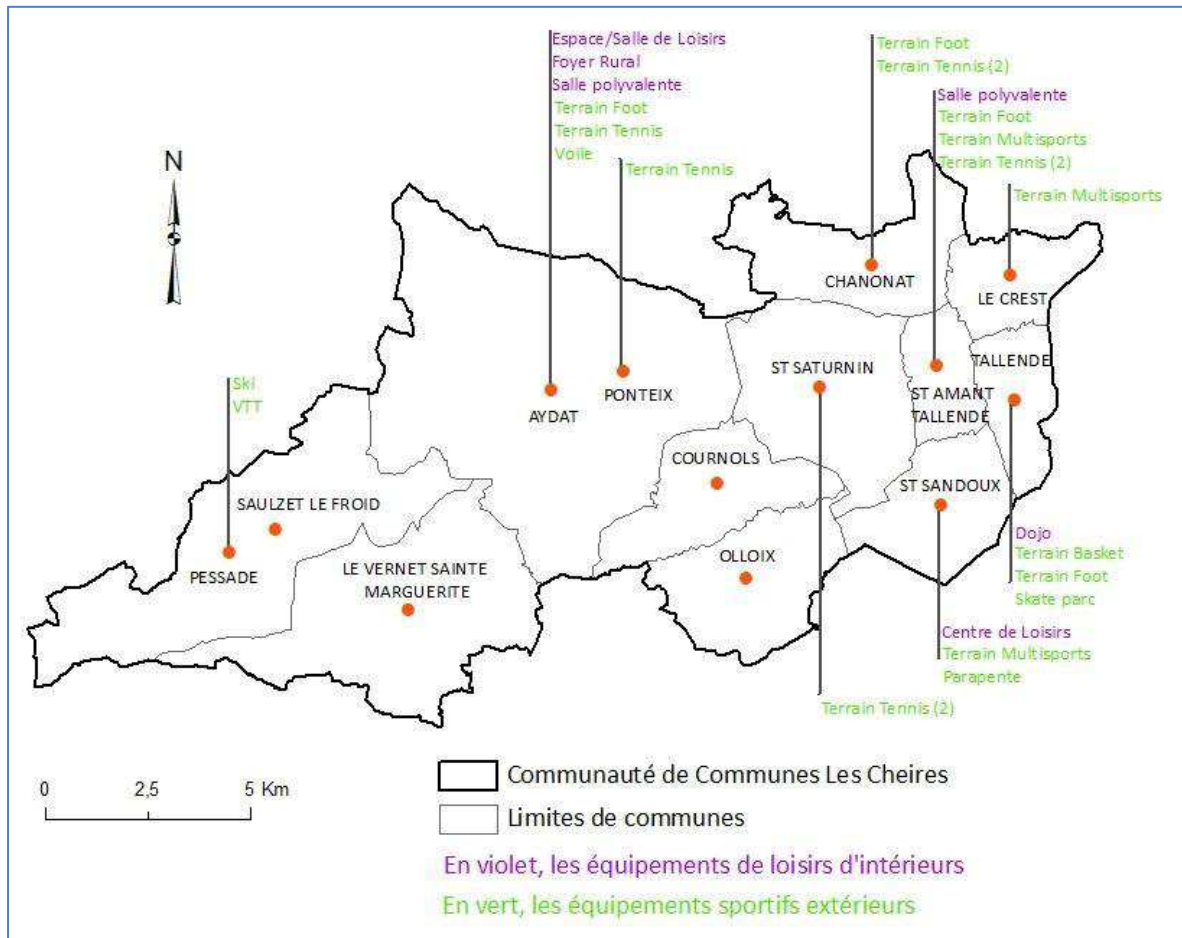


Figure 68 : Localisation des équipements sur le territoire

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

On remarque de **nombreux équipements extérieurs** comme les terrains de tennis ou encore de football. En revanche, il existe peu de salles réservées aux activités sportives pratiquées en intérieur ; on en dénombre seulement une sur 27 infrastructures : le dojo de Tallende. Les autres équipements d'intérieurs sont davantage des équipements de loisirs comme par exemple la salle polyvalente de St Amant Tallende.



Photo 55 : Skate parc de Tallende

Réalisation personnelle

Selon M BOISSIER, président du SIVOM de St Amant, toutes ces infrastructures sont utilisées, notamment par des jeunes (18 associations les utilisent) et le territoire, géré par le syndicat, n'est pas encore assez pourvu en équipements sportifs. A titre d'exemple, il ne compte que 4 courts de tennis (2 à Saint Amant Tallende et 2 à Saint Saturnin) et la salle polyvalente de Saint Amant Tallende donne lieu à des conflits d'usages entre les associations sportives et les autres associations. La nécessité de construire des terrains de tennis couverts semble évidente pour répondre aux demandes de près de 200 licenciés.

L'articulation entre ce SIVOM et Les Cheires pourrait être renforcée ; en effet, certains projets mériteraient l'aide de la Communauté de Communes pour être menés à bien.

Un seul équipement a été mis en place par la Communauté de Communes, le skate parc de Tallende, il est implanté à la périphérie de la commune. Sa construction a permis de réhabiliter l'ancienne décharge.

c. Les équipements culturels

On peut remarquer, sur la carte ci-dessus, qu'il y a très peu d'équipements culturels sur le territoire.

Parmi les associations culturelles, on peut citer l'école de musique de St Amant Tallende ou encore Chad'Art à St Saturnin, mais aussi Art Culture Patrimoine à Chanonat, une association d'ateliers d'artistes qui travaille en collaboration avec des écoles. Actuellement, on recense **17 associations à vocation culturelle sur le territoire**.

Il faut également souligner la présence du pôle culturel de la grange de Mai de St Saturnin, présenté dans la partie Tourisme. Ce dernier, accueille notamment des expositions d'artistes et les animations du réseau de médiathèques.

La compétence culture n'est pas une compétence de la Communauté de Communes et on s'aperçoit donc qu'il n'existe **pas de réelle cohésion de l'offre culturelle**.

En conclusion, on remarque qu'il existe de nombreuses structures tournées vers les populations âgées et handicapées sur le territoire des Cheires. En ce qui concerne les services pour la petite enfance, ils sont majoritairement gérés par la Communauté de Communes. Cette volonté de préserver ces services envers l'enfance se retrouve aussi au niveau communal. En effet, les communes ont souhaité, autant que possible, conserver leurs écoles, afin de garder de la vie au cœur du village. Aujourd'hui, certaines écoles ce sont regroupées en RPI, cela a donné lieu à un bel exemple de mutualisation.

Par ailleurs, on recense de nombreux équipements sportifs en extérieur, à destination de tous. Cependant, à l'inverse, on note la faiblesse de l'offre d'équipements en intérieur.

D'un point de vue culturel, l'offre présente sur le territoire est dispersée et limitée.

Le territoire est plutôt bien couvert par les services à la personne. On observe une complémentarité entre ceux portés par la Communauté de Communes et les autres services. Ce partenariat entre ces différents organismes permet une meilleure prise en charge des populations fragilisées (classeur de coordination, portage de repas, verger conservatoire de la pomme, etc.).

Par ailleurs, les équipements sportifs et culturels présents sur le territoire sont dispersés et il n'existe pas réellement de coordination entre ces différentes infrastructures. Le territoire ne présente aucune structure fédératrice tournée vers la culture ou le sport capable de créer du lien social.

Le manque d'implication de la Communauté de Communes dans la politique en faveur de la jeunesse est à souligner. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un diagnostic effectué en parallèle du nôtre par une autre stagiaire. On remarque que c'est la seule Communauté de Communes de la circonscription qui n'a pas de mission locale (espace d'intervention au service des jeunes). Ainsi, il serait sûrement pertinent de cibler les jeunes en sortie scolaire qui auraient besoin d'être accompagnés dans leur insertion professionnelle.

Le SCoT s'engage également dans la culture et le sport, il veut placer ces derniers au cœur d'une politique de rayonnement. Ainsi, il doit largement contribuer à favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, de loisirs et de tourisme. Il doit aussi permettre aux pôles de vie, tel que celui de St Amant Tallende-Tallende-St Saturnin, d'accueillir de nouvelles activités et pratiques culturelles, dans une perspective de complémentarité et de mutualisation entre territoires, la culture étant considérée comme un outil créateur de lien social.

Politique du logement et du transport

Thème 6 : Habitat

La problématique de l'habitat est très importante sur le territoire des Cheires ; en effet, celui-ci possède de nombreuses ressources naturelles et biologiques qu'il est primordial de protéger. Or, on assiste aujourd'hui à une forte augmentation de la population, ce qui induit une extension de l'habitat sur les terres agricoles et un mitage important, lié au phénomène d'étalement urbain, caractéristique de ce territoire à dominante périurbaine.

Ainsi, après avoir présenté l'offre de logements ainsi que son évolution sur le territoire intercommunal, nous nous intéresserons au PLH élaboré par la Communauté de Communes afin de mettre en place une réelle politique de maîtrise de l'habitat et du foncier, enfin, nous dresserons un bilan de cette première année de fonctionnement opérationnel et nous examinerons l'articulation entre ce document et le SCoT du Grand Clermont.

I. Présentation de l'offre de logements et de son évolution sur le territoire

Avant de nous intéresser plus particulièrement au parc de logements de la Communauté de Communes, nous allons rappeler les principales caractéristiques démographiques de ce territoire afin de mieux comprendre les dynamiques de cet espace à dominante périurbaine qui a connu, ces dernières années, une réelle explosion démographique liée à l'installation de nouveaux arrivants, de catégorie sociale relativement aisée.

On peut tout d'abord revenir sur quelques chiffres clés du portrait démographique du territoire des Cheires présenté en introduction :

- Evolution de la population de **+ 90%** depuis 1975
- Augmentation de **1,5 %** du solde migratoire entre 1999 et 2007
- Revenu net déclaré par foyer fiscal en 2007 : **25 750 €**.

On peut donc dire que le territoire des Cheires est un territoire attractif, en pleine expansion démographique, avec une population relativement aisée par rapport à la moyenne départementale.

L'offre de logements du territoire se distingue par une vocation très résidentielle, avec un habitat individuel prépondérant, un faible taux de vacance et une prédominance de la propriété occupante au détriment de l'offre locative. Ce territoire est également attractif comme en témoigne son fort taux de construction et la raréfaction de son offre foncière.

1. Un territoire à forte vocation résidentielle

a. Un parc de logements dominé par les résidences principales avec un faible taux de vacance

Le parc de logements des Cheires compte 5 879 logements en 2009, repartis entre des résidences principales, des logements vacants et des résidences secondaires.

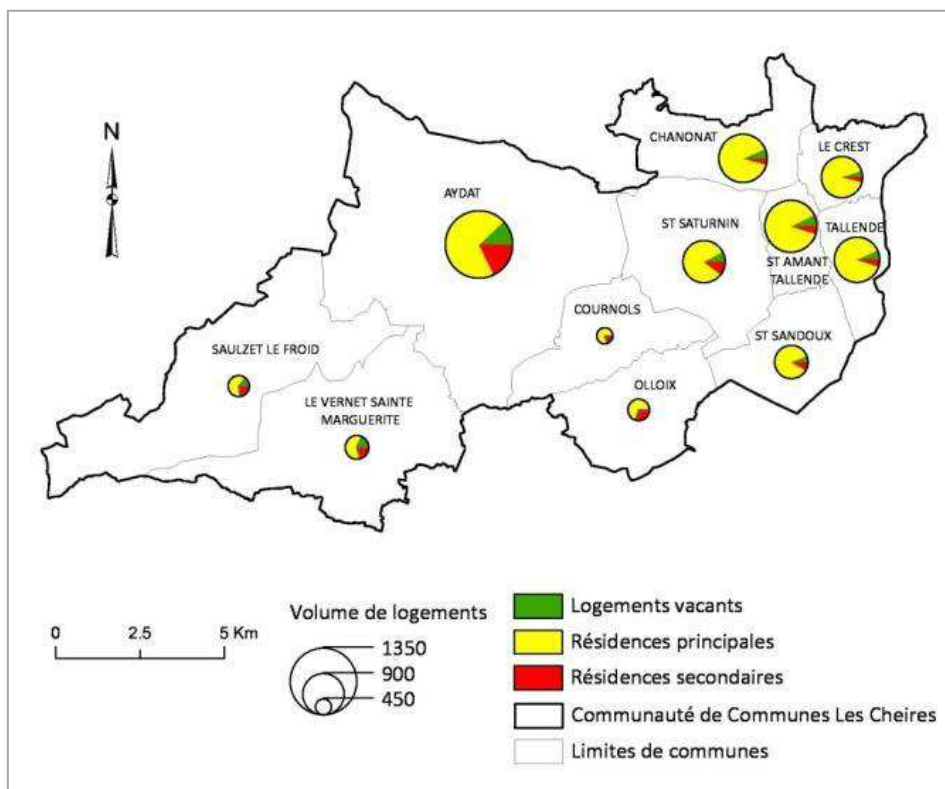


Figure 69 : Répartition des logements sur le territoire des Cheires en 2009

Sources : CRAIG et Données Filocom 2009

Le tableau présentant la répartition des résidences principales, des logements vacants et des résidences secondaires sur Les Cheires ainsi que leur évolution depuis 2003 est présenté en annexe 14.

On dénombre **4 726 résidences principales** sur Les Cheires. Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, le parc de logements de la Communauté de Communes est dominé par celles-ci avec **80 % de résidences principales en 2009** et une évolution en **hausse de 25 %** par rapport à 1999, tendance largement supérieure à celle du Grand Clermont qui enregistre 10 % de hausse. Le poids des résidences principales confirme donc la vocation résidentielle du territoire et plus particulièrement des communes du « bas », qui concentrent 70 % des résidences principales. Ce taux monte à 90 % lorsqu'on ajoute la commune d'Aydat.

Le territoire présente également un **faible taux de vacance**. En effet, on dénombre en 2009 seulement 528 logements vacants, ce qui représente un **taux de vacance de 9 %**. On peut également observer une **évolution positive de 11 %** par rapport à 1999, ce qui est bien inférieur au taux enregistré pour le Grand Clermont, qui est de + 26 %. De plus, selon un recensement effectué en interne en 2010, le nombre de logements vacants serait bien inférieur à celui présenté par l'INSEE. En

effet, selon ces données, on compterait 257 logements vacants sur le territoire des Cheires, soit un taux de vacance de 4,6 %.

Ces logements vacants se concentrent essentiellement sur les communes du « haut » et la commune d'Aydat. A l'inverse, les communes du « bas », plus proches de l'agglomération clermontoise et de l'autoroute A 75 enregistrent des taux de vacance plus faibles, ce qui s'explique par un « recyclage » naturel des logements lié à la forte pression foncière qui s'exerce sur ce territoire.

En ce qui concerne les **résidences secondaires**, on en dénombre **625** sur le territoire intercommunal et elles sont en nette diminution depuis 1999, avec un recul de 23 %, alors que le Grand Clermont affiche une hausse de 12 %.

Pour conclure, on peut dire que le territoire des Cheires possède une **réelle vocation résidentielle**, surtout pour les communes du « bas » et celle d'Aydat qui concentrent 90 % des résidences principales, le reste de la Communauté de Communes se distingue, quant à lui, par un plus fort taux de logements inoccupés, qu'il s'agisse des logements vacants ou des résidences secondaires.

b. Une prédominance de logements individuels

Sur le territoire des Cheires, on dénombre en 2009 :

- **5372 logements individuels**
- **422 logements collectifs.**

On peut également mentionner une évolution de **+ 8,5 %** pour l'individuel et de **- 11 %** pour le collectif par rapport à 2003.

On a ainsi un **taux de logements individuels de 91 %** et la baisse du nombre de logements collectifs confirme la résidentialisation du territoire.



Photo 56 : Vue des habitations pavillonnaires à St Sandoux

Réalisation personnelle

		Nombre de logements individuels 2003	Nombre de logements individuels 2009	Evolution du nombre de logements individuels 2003-2009	Nombre de logements collectifs 2003	Nombre de logements collectifs 2009	Evolution du nombre de logements collectifs 2003-2009
Communes du « bas »	Saint Amant	618	656	6,1%	208	192	-7,7%
	Tallende	563	633	12,4%	29	30	3,4%
	Saint Saturnin	523	558	6,7%	25	29	16,0%
	Saint Sandoux	326	387	18,7%	12	0	-100,0%
	Chanonat	672	717	6,7%	27	28	3,7%
	Le Crest	507	546	7,7%	12	15	25,0%
Communes « intermé- diaires »	Aydat	1 098	1 200	9,3%	112	128	14,3%
	Ollaix	176	181	2,8%	*	*	
	Cournols	109	108	-0,9%	*	*	
Communes du « haut »	Saulzet le Froid	163	174	6,7%	*	*	
	Le Vernet Sainte Marguerite	196	212	8,2%	*	*	
	CC les Cheires	4 951	5 372	8,5%	474	422	-11,0%

*Ces cases ne sont pas renseignées car elles sont soumises au secret statistique : leur contenu étant inférieur à 11.

Figure 70 : Nombre de logements individuels et collectifs par commune en 2003 et 2009

Sources : Données Filocom 2003 et 2009

Plus précisément, on remarque sur le tableau ci-dessus que les communes qui ont connu la plus forte augmentation de leur nombre de logements individuels sont celles de Saint Sandoux et de Tallende, alors qu'une seule commune connaît une évolution négative : celle de Cournols. On retrouve donc ici les mêmes données que pour le solde migratoire, ce qui prouve que les communes les plus attractives ont vu leur parc de logements s'agrandir avec de l'individuel essentiellement, cela peut donc être un indicateur du phénomène d'étalement urbain qui gagne le territoire depuis l'agglomération clermontoise.



Photo 57 : Extension urbaine sur la commune du Crest

Réalisation personnelle

2. Un territoire attractif

Le territoire des Cheires est un territoire attractif avec une importante production de logements. On dénombre en 2009, **5 879 logements** sur le territoire et le parc a connu une **évolution de + 16%** par rapport à 1999. En comparaison, le parc de logements du grand Clermont est constitué de 216 595 logements en 2009 avec une évolution de + 11 % par rapport à 1999.

853 logements ont été **créés** entre 2000 et 2010 dont :

- 576 sur les communes du « bas » soit 68%
- 233 sur les communes « intermédiaires » soit 27%
- 44 sur les communes du « haut » soit 5%.

On peut aussi mentionner que c'est la commune d'Aydat qui a le plus fort nombre de logements créés entre 2000 et 2010 avec 192 logements. C'est en effet la commune avec le plus de réserves foncières et elle est actuellement en pleine expansion.

La forte production de logements observée sur le « bas » du territoire confirme la vocation périurbaine de cet espace.

	Communes du « bas »						Communes « intermédiaires »			Communes du « haut »		les Cheires
	Chanonat	Crest (le)	St Amant	St Sandoux	St Saturnin	Tallende	Aydat	Cournols	Olloux	Vernet (le)	Saulzet	
Nombre de logements individuels créés (2000-2010)	113	76	65	96	73	141	186	13	28	22	22	835
Nombre de logements collectifs créés (2000-2010)	0	0	0	2	3	7	6	0	0	0	0	18
Total	113	76	65	98	76	148	192	13	28	22	22	853
Nombre de logements neufs créés (2010)	7	5	5	4	4	5	8	1	1	1	0	41
Pourcentage de logements créés entre 2000 et 2010 par rapport aux Cheires	13,2%	8,9%	7,6%	11,5%	8,9%	17,4%	22,5%	1,5%	3,3%	2,6%	2,6%	100,0%
Répartition des logements créés	68%						27%			5%		100,0%

Figure 71 : Nombres de logements créés entre 2000 et 2010 sur le territoire

Sources : Données SITADEL

3. Un parc dominé par la propriété occupante avec une offre locative limitée et hétérogène

Sur un total de 4726 résidences principales, on dénombre sur le territoire :

- 3857 logements en propriété occupante en 2009 et une évolution de + 26 % par rapport à 1999, contre + 14 % pour le Grand Clermont

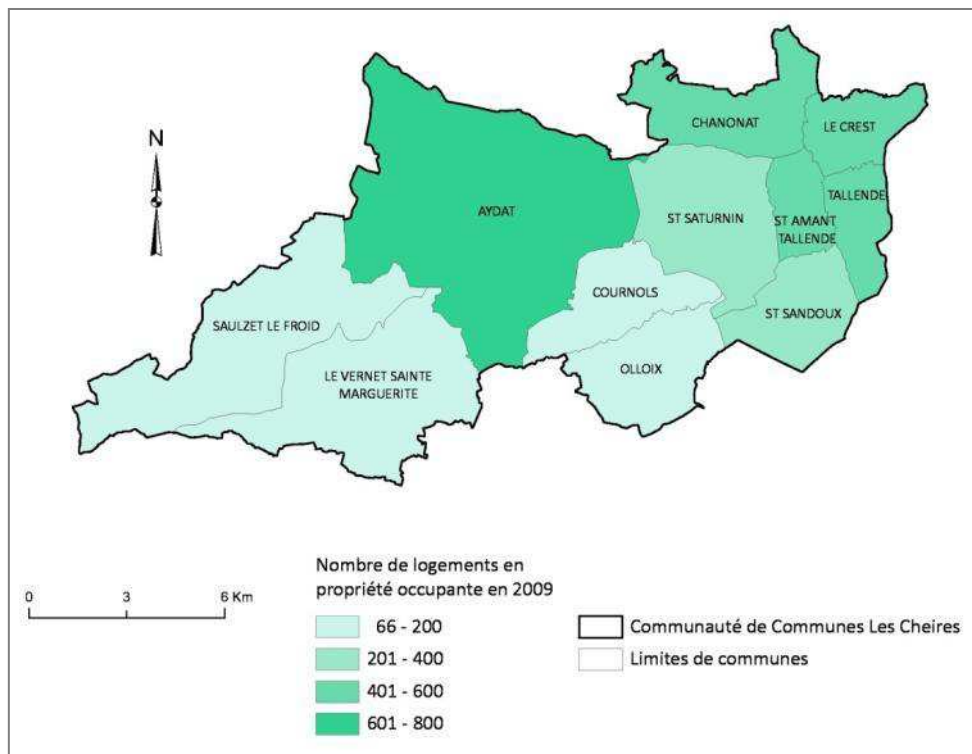


Figure 72 : Répartition des logements en propriété occupante sur Les Cheires en 2009

Sources : CRAIG et Données Filocom 2009

- 631 logements en locatif privé en 2009, et une évolution de + 27 % par rapport à 1999, contre + 5 % pour le Grand Clermont. On remarque sur la carte ci-dessous que l'essentiel du locatif privé est situé sur les communes du « bas ».

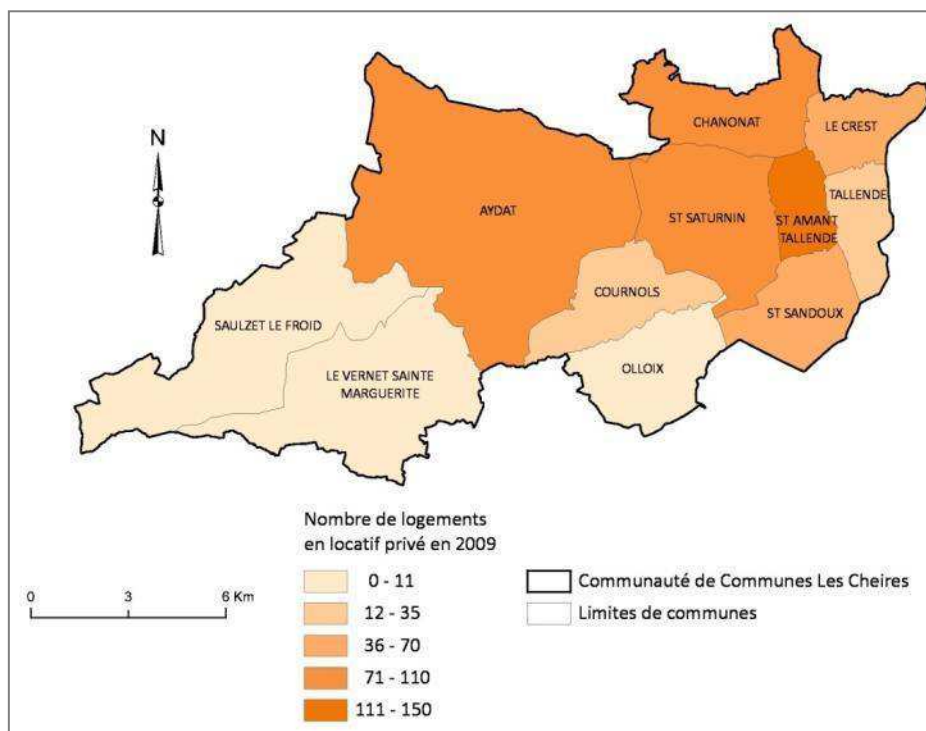


Figure 73 : Répartition du parc locatif privé sur le territoire en 2009

Sources : CRAIG et Données Filocom 2009

- 113 logements en locatif social en 2009, et une évolution de + 10 % par rapport à 1999, contre + 12 % pour le Grand Clermont.

Le tableau présentant la répartition des logements sociaux sur le territoire des Cheires est présenté en annexe 15.

On remarque que plus de la moitié des communes des Cheires ne possèdent pas de logements sociaux. En effet, ceux-ci sont essentiellement concentrés sur les communes de **Saint Amant Tallende, Tallende et Aydat** qui, à elles trois, cumulent **80 % de l'offre sociale** de la Communauté de Communes. Certaines communes sont opposées à l'implantation de logements sociaux sur leur périmètre communal, il y a aussi un réel manque de moyens financiers. De plus, les bailleurs préfèrent souvent construire sur l'agglomération clermontoise et non sur les communes périurbaines où les opérations sont généralement plus petites. La Communauté de Communes a donc repris la maîtrise d'ouvrage et réalise des micros opérations sur les communes rurales.

Un tableau en annexe 16 met en évidence la distribution des logements en propriété occupante, en locatif privé et social sur le territoire, ainsi que l'évolution de leur répartition depuis 2003.

Les résidences principales sont donc à 82 % occupées par des propriétaires occupants, il s'agit d'un des taux les plus élevés du Grand Clermont. Le parc locatif privé représente quant à lui 13 % de l'occupation des résidences principales alors que le locatif social ne représente que 2 % du parc total de résidences principales.

L'offre de logements en locatif social est donc limitée sur Les Cheires mais en légère progression.

4. Une offre foncière qui se raréfie

Suite aux entretiens que nous avons eus avec les élus des différentes communes des Cheires, le manque de disponibilités foncières est ressorti comme un problème important, notamment pour les trois communes du pôle de vie (St Amant, St Saturnin et Tallende), qui mentionnent la **forte pression foncière** sur leur territoire et affichent la nécessité de densifier. Cette pression se fait moins sentir sur le reste du territoire, qui est plus éloigné de l'agglomération clermontoise. En effet, les autres communes de la Communauté ne relèvent pas d'étalement urbain sur leur secteur.

Cette hétérogénéité des prix du foncier est confirmée par le prix moyen des terrains viabilisés à bâtir. En effet, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous et sur le tableau en annexe, ce sont sur les communes du « bas », et principalement sur celles du pôle de vie, que les terrains sont les plus chers. Ceci illustre bien la forte pression foncière qui s'exerce sur ce territoire périurbain en manque de réserves foncières. A l'inverse, les communes « intermédiaires » et du « haut » ont des prix relativement faibles, en dessous de la moyenne régionale de 23 € par m², ce qui confirme l'absence de pression foncière mentionnée par les élus.

Les données concernant le prix des terrains viabilisés à bâtir en 2011 sont exposées en annexe 17.

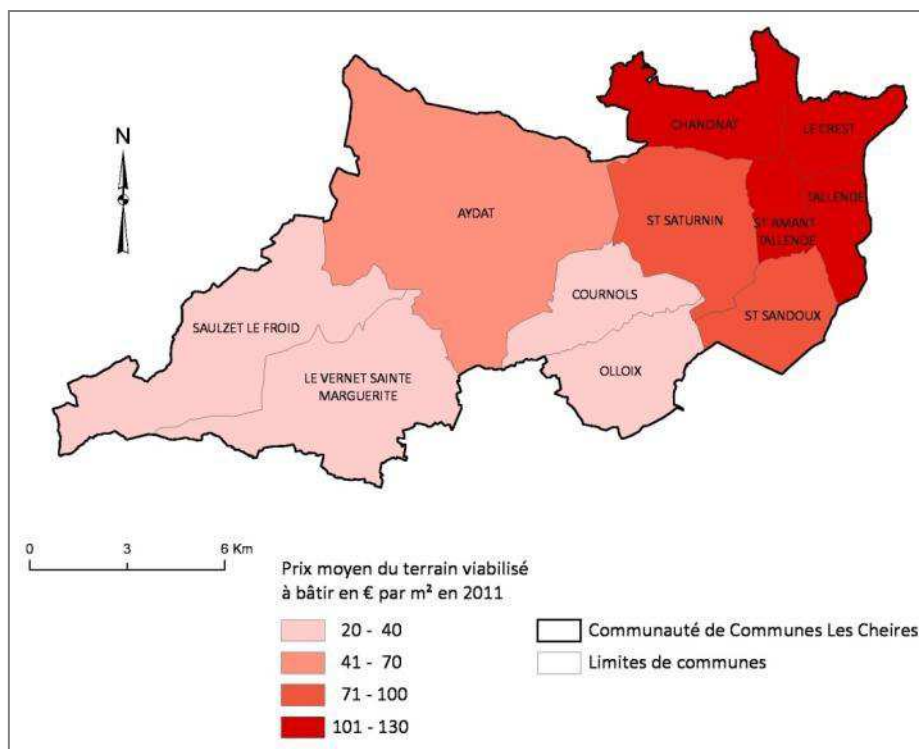


Figure 74 : Une offre foncière hétérogène

Sources : CRAIG et Communauté de Communes Les Cheires

De plus, il faut noter que le prix des terrains viabilisés à bâtir, qui s'élève aujourd'hui à 73 € le m² pour Les Cheires, a été multiplié par trois ou quatre depuis les années 2000, ce qui met en lumière la forte pression foncière qui s'exerce sur Les Cheires, territoire attractif et périurbain.

On peut rappeler pour conclure certains chiffres importants et représentatifs de l'offre de logements sur la Communauté de Communes :

80 % de résidences principales

Un taux de vacance de **4,6 %**

91 % de logements individuels

Evolution de **+ 16%** du nombre de logements par rapport à 1999

113 logements en locatif social contre **631** en locatif privé

Un coût du foncier élevé : **120 €/m²** en moyenne sur le bas du territoire pour les terrains viabilisés à bâtir.

La Communauté de Communes doit ainsi faire face à une forte pression foncière et immobilière. Il s'agit d'un des territoires où les coûts du foncier sont parmi les plus élevés du Grand Clermont, ce qui entraîne des difficultés d'accueil pour les jeunes ménages et les classes moyennes. De plus, le territoire dispose d'une offre locative limitée et hétérogène qui ne permet pas aux décohabitants, entre autres, de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire.

II. Le PLH : une volonté intercommunale de maîtrise de l'habitat

Elaboré entre 2005 et 2009, le PLH est un premier pas vers une réflexion « commune et cohérente » à l'échelle de l'intercommunalité, afin d'avoir une politique plus globale et prospective en termes d'habitat. Nous allons donc commencer par présenter cette démarche et ses objectifs avant d'en dresser une première évaluation dans la partie suivante.

1. Des besoins à satisfaire pour proposer une offre de logements équilibrée et diversifiée sur le territoire

Cet outil de planification doit répondre à différents besoins en matière de logements. On dénombre ainsi trois grands types de besoins sur le territoire des Cheires :

- Des besoins provenant de la demande externe : en terrains constructibles, en accession et en logements en locatif privé et social.
- Des besoins en logements internes, concernant surtout l'offre locative sociale.
- Et enfin des besoins en hébergements touristiques.

Le PLH souhaite mettre en place **une offre de logements équilibrée et diversifiée** sur toutes les communes de la Communauté de Communes afin de parvenir à un équilibre social de l'habitat. Ainsi, quatre secteurs d'intervention ont été délimités sur le territoire intercommunal, afin de bien prendre en compte, dans les orientations choisies, les spécificités de chacune de ces quatre entités.

Le premier secteur d'intervention concerne les trois communes du pôle de vie, qui concentrent l'essentiel de l'offre de services de proximité et le parc de logements le plus diversifié.

Le deuxième secteur concerne les trois autres communes du « bas » du territoire (Chanonat, Le Crest et Saint Sandoux), celles-ci ont connu un fort développement de l'habitat pavillonnaire et arrivent à saturation de leurs disponibilités foncières. Les communes ne souhaitent donc pas étendre leur périmètre urbanisé.

Le troisième secteur concerne la commune d'Aydat, plus grande commune des Cheires, où le mitage est très important avec 17 villages sur le territoire communal. C'est la commune qui a connu le plus fort taux de logements créés du territoire (22,5%) entre 2000 et 2010.

Et enfin le quatrième secteur concerne les autres communes « intermédiaires » et les communes du « haut » qui ont conservé leur caractère rural et agricole et sont moins soumises à la pression foncière.

Pour mettre en œuvre ces actions, la Communauté de Communes s'est appuyée sur un **scénario volontariste**, qui privilégie l'anticipation de réserves foncières sur le territoire ainsi que la mutation des centres anciens. Il planifie notamment la mise en place d'une politique foncière communautaire et d'une programmation diversifiée de logements, basée sur des objectifs quantitatifs mais également la mise en place d'un schéma de transport en commun. Ce scénario prévoit également la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire cohérente à l'échelle de la Communauté de Communes, avec des interventions spécifiques sur les quatre secteurs définis précédemment en privilégiant notamment la réhabilitation, la densification et les sorties de vacance, afin de limiter l'étalement urbain et le développement de l'habitat pavillonnaire.

Pour mettre en application toutes ces orientations, un **programme d'actions** a été planifié pour une durée de **6 ans**. Celui-ci se décline en **10 actions**, avec 3 actions majeures et prédominantes :

- la mise en place d'une politique foncière
- la mise en œuvre d'actions expérimentales dans la recherche de diversification et de mixité de l'habitat, la densification et l'élaboration d'une démarche de bonne qualité environnementale
- la production d'une offre de logements accessible et diversifiée.

Pour certaines des sept autres actions, la Communauté de Communes n'est pas maître d'ouvrage ou bien les actions prévues ne sont pas encore mises en œuvre.

Ce PLH a été conçu en concertation avec les différentes collectivités existantes pour garantir sa bonne articulation avec les autres documents de planification urbaine. Ainsi, on peut citer en exemple le SCoT du Grand Clermont qui s'impose au PLH : des réunions de concertation ont été organisées avec les communes des Cheires pour s'assurer de la bonne coordination entre les deux documents. Cette volonté d'homogénéisation des politiques publiques est également exploitée par l'Agence d'Urbanisme, qui travaille en collaboration avec le syndicat mixte du Grand Clermont au titre de sa compétence habitat et de sa mission de planification stratégique territoriale afin de vérifier l'articulation entre le SCoT et le PLH. On peut également mentionner la présence de l'ADIL dans certains groupes de travail lors de l'élaboration du PLH.

2. Les trois actions phares du PLH

a. Mise en place d'une politique foncière

La première action du PLH concerne la mise en place d'une **politique foncière** à l'échelle de la Communauté de Communes.

En effet, la Communauté de Communes n'a aujourd'hui pas vraiment de stratégie foncière identifiée, elle fonctionne plus selon une **logique d'opportunités**, comme bon nombre de territoires. Il est difficile d'agir pour les Cheires car elle n'a pas le pouvoir en matière d'urbanisme, se projeter dans le moyen terme est donc compliqué. Cependant, plusieurs PLU sont actuellement en cours d'élaboration et cela lui permettra peut-être de traiter la question foncière et de définir une stratégie à plus long terme.

La Communauté de Communes travaille actuellement avec **l'EPF-SMAF** pour les acquisitions foncières. Cet organisme est un soutien technique pour tout ce qui concerne les politiques foncières, il achète les terrains et les gère puis les cède ensuite aux Cheires avec des taux d'emprunts attractifs.

Le PLH souhaite donc répondre à l'absence de réserves foncières et à la hausse des prix des terrains à bâtir, tout en limitant le développement de l'habitat pavillonnaire sur son territoire.

Pour cela, cette action prévoit la constitution d'une politique de réserves foncières à moyen et long terme ainsi que le montage d'opérations dans les centres bourgs afin de densifier l'habitat. Une des actions prévues dans cet axe est l'accompagnement des communes en matière d'habitat, d'urbanisme et de maîtrise foncière dans le cadre de leur PLU.

b. Actions expérimentales pour une approche environnementale de l'urbanisme : Zones Pilote Habitat (ZPH)

Le but de cet axe est d'initier des opérations tests sur la Communauté de Communes en s'appuyant sur des expériences déjà menées sur des territoires similaires et d'accentuer la communication autour de ces projets.

Une première réflexion sur ce thème a été menée **à Saint Saturnin** en 2007-2008, avec un projet en plein cœur de bourg.

Depuis, une deuxième réflexion a été engagée **à Tallende**.

c. Production d'une offre de logements accessible et diversifiée

Cette action est la plus importante du PLH, en effet, la **diversification de l'habitat** est l'un des enjeux majeurs de ce programme. Ainsi, avec la production d'une offre de logements variée, l'objectif est d'augmenter la part des logements locatifs sociaux ou privés sur le territoire et de faciliter l'accession à la propriété pour des ménages avec des ressources modestes tout en portant un accent particulier à la résorption de la vacance. Cette diversification permettra donc d'accueillir de nouvelles populations différentes de celles installées actuellement sur le territoire mais également de répondre aux besoins exprimés précédemment tant par les habitants des Cheires que par les personnes extérieures.

Cet axe comprend quatre volets, qui sont chacun déclinés en objectifs opérationnels chiffrés et spatialisés.

Programmation de logements locatifs sociaux publics

L'objectif qui a été fixé pour la période 2009-2014, est de 136 logements sociaux, répartis entre des constructions neuves et des réhabilitations. Une répartition spatiale de ces futurs logements a même été prévue, avec un chiffrage précis selon les 4 entités présentées précédemment.



Photo 58 : Logements sociaux à St Amant

Réalisation personnelle

Cette action implique différents acteurs sur le territoire et notamment les bailleurs publics et le Conseil Général. La réalisation de cet objectif est à relier à l'action 1 de maîtrise foncière ; en effet, les terrains pour les constructions neuves seront pré-repérés dans le cadre de cette première action

avec la collaboration de l'EPF-SMAF puis le foncier viabilisé sera transféré à la Communauté de Communes qui le mettra à disposition d'un bailleur public sous la forme d'un bail emphytéotique.

Mise en place d'un programme de location-accession

Cet axe devra être mis en place sur 16 logements, dont 12 sur le pôle de vie et 4 à Aydat.

Il implique l'aide financière du Conseil Général, qui propose une subvention de 40% de la charge foncière, plafonnée à 6 500 € par logement.

Développement d'une offre de logements à loyer conventionné privé

Cette action constitue un dispositif d'aides pour les propriétaires privés, afin d'impulser la création de logements locatifs sur le territoire.

La mise en œuvre de cette action est prévue sur 50 logements conventionnés sur le parc privé dont 24 en sortie de vacance, avec un plan d'élaboration sur les quatre secteurs.

Cette action est organisée avec l'implication de différents acteurs, notamment les propriétaires privés du territoire, l'ANAH qui sera sollicitée pour des aides financières mais également le secteur bancaire. La Communauté de Communes s'engage également à apporter une aide financière complémentaire, avec une subvention maximale de 4 000 € par projet pour un montant moyen de travaux de 40 000 €.

Programme d'accession à la propriété des jeunes ménages

Cette action s'adresse en premier lieu aux primo accédants, elle est planifiée sur 45 logements et le PLH s'est fixé un objectif de 5 ménages aidés par an soit 30 ménages sur la durée totale du programme.

La réalisation de ce programme passe par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement à initiative publique ou privée afin d'offrir aux jeunes ménages des petits lots à la construction ou de l'habitat groupé dense pour revitaliser les centres-bourgs.

La Communauté de Communes prévoit d'aider les ménages avec le Pass Foncier, qui permet aux couples à revenus modestes d'acquérir leur logement avec un achat en deux temps. L'achat du bâti est réalisé avant celui du foncier et le paiement est différé pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction avec une durée limite de 25 ans.

De plus, des conditions d'éligibilité ont été instaurées : disposer d'un plafond de ressources inférieur à celui du Prêt Social Locatif Accession et bénéficier d'une aide à l'accession d'une collectivité territoriale. L'objectif est également de cibler des primo accédants déjà installés sur le territoire depuis au moins deux ans. Des conditions supplémentaires pourront être ajoutées, concernant des logements plus économes en espace et en énergie, afin de répondre aux objectifs de développement durable que souhaite satisfaire la Communauté de Communes en encourageant la performance énergétique.

3. Les sept autres actions

Pour deux actions, la Communauté de Communes n'est pas maître d'ouvrage. Il s'agit de la création d'une nouvelle institution médico-sociale pour accueillir des personnes handicapées vieillissantes qui

est à la charge de l'association CAPPA et de l'accompagnement des projets privés en matière touristique, qui sera réalisé par l'office de tourisme.

Une autre action concerne la **prise en compte des aspects qualité et développement durable dans l'habitat**. L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants à la question environnementale et de promouvoir le développement durable dans les projets publics. Afin de la mettre en œuvre, l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques est prévue en matière de politique architecturale et d'insertion de constructions nouvelles, ainsi que la sensibilisation des résidents et l'élaboration d'une charte de bonne conduite dans le cadre de l'Agenda 21, avec un volet plus spécifique pour les économies d'énergie.

Le PLH prévoit également la **mise en œuvre d'un Schéma de Transport en Commun sur la Communauté de Communes**, en relation avec celui du Grand Clermont, afin de développer l'intermodalité dans le pôle de vie pour pallier à l'usage excessif de la voiture sur ce territoire périurbain. Cet axe prévoit notamment la mise en place de liaisons entre le pôle de vie et l'agglomération clermontoise avec un arrêt sur l'aire de covoiturage de la Jonchère, mais également entre les communes du Nord et de l'Ouest des Cheires. Cette action nécessite la mise en réseau de différents acteurs institutionnels comme le Conseil Général, qui est en partie maître d'ouvrage sur ce projet ou encore le Grand Clermont. L'Agence d'Urbanisme pourra aussi être associée à ce projet.

Les trois dernières actions de ce programme concernent la mise en application du PLH; en effet, sont prévues dans celui-ci :

- **L'adaptation des documents d'urbanisme de toutes les communes des Cheires aux objectifs du PLH** afin de donner la possibilité à l'intercommunalité d'infléchir l'étalement urbain et de diversifier l'offre de logement sur son territoire mais également d'introduire des exigences environnementales et de maîtriser la mutation des centres bourgs. Plus concrètement, cet axe est une incitation à la réalisation d'un PLU intercommunal et prévoit dans la mise en conformité des PLU des ajustements sur la consommation foncière et des modifications sur les zones d'urbanisation future.
- **L'organisation d'un plan de communication en direction des élus et des habitants** afin de les impliquer dans ce projet et de les tenir informés des réalisations en cours ou terminées. Opérationnellement, cet axe se traduira par la rédaction d'une page consacrée au PLH dans chaque bulletin intercommunal et communal.
- **Et l'observation, le suivi et l'évaluation du programme.** Le pilotage du PLH est assuré par un comité de suivi qui se réunit tous les ans ; le suivi régulier est assuré par la commission habitat de la Communauté de Communes et un bilan annuel est établi chaque année.

Ainsi, la Communauté de Communes s'est dotée d'un document stratégique afin de proposer une offre de logements équilibrée et diversifiée sur son territoire. Ce document prévoit donc de nombreuses orientations qualitatives pour les six prochaines années afin de réorganiser l'espace et de maîtriser l'expansion urbaine. Cependant, des objectifs chiffrés ont aujourd'hui été arrêtés et on peut d'ores et déjà établir une première évaluation.

III. Où en est cette politique aujourd'hui ?

Entré en phase opérationnelle en 2010, le PLH atteint aujourd'hui son rythme de croisière et on peut en dresser un tout premier bilan et regarder quelles pistes ont été retenues pour l'avenir. De plus, nous nous intéresserons à l'articulation de ce document avec le SCoT du Grand Clermont car sa politique s'impose aux PLH intercommunaux.

1. Bilan du PLH : un an après, quelles actions, quelles pistes ?

Un état des lieux des opérations planifiées par actions peut aujourd'hui être établi après une année de fonctionnement, en vérifiant la concordance avec les objectifs quantitatifs prévus dans le PLH.

a. Action 1 : la mise en place d'une politique foncière

Il n'y a **pas eu de stratégie foncière clairement définie**, la Communauté de Communes fonctionne toujours selon une logique d'opportunités.

Un Fond de concours commune-Communauté de Communes a été mis en place pour faciliter les acquisitions foncières avec des règles pour équilibrer les opérations financières.

Les Cheires est associée à l'élaboration des PLU et elle veille au respect des objectifs du PLH qui sont, avant tout de limiter l'étalement urbain et de favoriser la densification, objectifs qui sont fortement liés avec le SCoT.

b. Action 2 : Création de ZPH

Le **projet de Saint Saturnin** visant à créer une cinquantaine de logements mixtes a **échoué** par manque de concertation avec la population, la notion de logement social ayant une connotation souvent négative auprès des habitants.

En ce qui concerne la **réflexion engagée sur Tallende**, elle est aujourd'hui **en attente de l'élaboration du PLU** par la commune. En effet, le lieu d'implantation choisi pour le projet est situé dans une zone non urbanisable actuellement. Cependant, certains élus pensent que ce site n'est pas le plus approprié pour accueillir ce projet d'éco quartier. En effet, afin d'être cohérent avec les objectifs de densification du SCoT et du PLH, il semblerait plus pertinent de privilégier le cœur du bourg.

c. Action 3 : Production d'une offre de logements accessible et diversifiée

Cette action, qui est la plus importante en ce qui concerne le logement est divisée en quatre axes.

Programmation de logements locatifs sociaux publics (2009-2014)

L'objectif initial fixé pour cette action était de 136 logements sociaux créés répartis sur les quatre entités géographiques, ce qui se révèle aujourd'hui très ambitieux.

On peut aujourd'hui établir un bilan chiffré des actions prévues :

- ❖ **5 opérations** de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe par la Communauté de Communes sont en projet :

- 1 sur le Vernet
- 2 sur Chanonat
- 2 sur Tallende
- 2 sur St Saturnin
- Et 2 sur St Sandoux.

❖ **Deux autres** projets sont en cours avec des bailleurs :

- Pour 2013-2014, un projet de 10 logements sociaux sur Saint Amant Tallende dans le quartier du Suzot est prévu.
- De même, au Crest, un projet de 6 logements sociaux place Beaudonnat a été confié à l'OPHIS. Cette programmation permet de réhabiliter du patrimoine dégradé et répond à une demande locative forte sur le territoire.

Ainsi, les objectifs fixés dans le PLH sont très ambitieux par rapport à la demande du territoire. Certes la demande locative existe mais il convient de rester modéré afin que l'offre ne soit pas supérieure à la demande. A ce jour, les besoins en logements sociaux concernent la décohabitation des ménages du territoire et des offres ponctuelles pour des nouveaux habitants.

Mise en place d'un programme de location-accession

Cette action n'a pas été programmée. Ce type de programme ne peut être mis en œuvre que dans un projet global d'aménagement de type éco quartier.

Développement d'une offre de logement à loyer conventionné privé

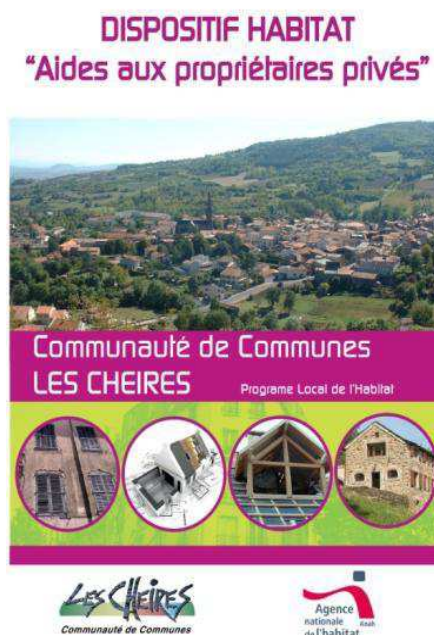


Photo 59 : Dispositif d'aides aux propriétaires privés

Source : Communauté de Communes Les Cheires

Cette action d'« aides aux propriétaires privés » est mise en place depuis avril 2010 et elle a été redécoupée en 3 volets depuis la phase stratégique. Les objectifs chiffrés ont également été revus à la baisse car ils sont apparus comme trop ambitieux pour le territoire ; en effet, les propriétaires préfèrent vendre leurs biens plutôt que de les louer.

- ***Production de logements locatifs privés conventionnés dans les centres bourgs.***

Il s'agit d'une aide au propriétaire bailleur privé de 10 % sur un plafond de travaux à 40 000 € soit une aide maximale de 4 000 € plus une prime de sortie de vacance de 800 €.

Il existe également une possibilité de subventions de la part de l'ANAH pour des logements indignes ou très dégradés qui s'élève entre 25 et 35 % des dépenses subventionnables plafonnées à 500 € le m² par logement.

Aujourd'hui, seul un dossier a été financé, compte tenu du faible potentiel de logements vacants. Les objectifs fixés étaient trop ambitieux, ils ont été revus et représentent aujourd'hui 4 dossiers aidés par an.

- ***Aide à la réhabilitation pour lutter contre la précarité énergétique (isolation, modes de chauffage)***

L'objectif actuel est de 30 logements aidés par an sur 3 ans.

Les aides accordées concernent des travaux du type : isolation thermique, création d'une installation individuelle de chauffage, installation de systèmes utilisant des énergies renouvelables, des diagnostics de Performance Energétique...

La Communauté de Communes s'engage à subventionner cette action à hauteur de 10 % sur un plafond de travaux de 20 000 €, soit une aide maximale de 2 000 € par logement.

L'ANAH propose également des subventions à hauteur de 20 à 35 % des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € par logement. Des aides complémentaires peuvent également être apportées, notamment de la part du Conseil Général.

- ***Aide pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie***

L'objectif actuel est de 8 logements aidés par an.

Les aides accordées portent notamment sur l'élargissement des portes d'entrée, la mise en place d'un monte personne et d'autres types d'actions permettant de faciliter l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite.

La Communauté de Communes s'engage à subventionner cette action à hauteur de 10 % sur un plafond de travaux de 20 000 €, soit une aide maximale de 2 000 € par logement.

L'ANAH propose également des subventions à hauteur de 10 000 € par logement pour un propriétaire occupant et de 40 000 € par logement pour un propriétaire bailleur. Le Conseil Général et d'autres organismes d'aides aux personnes handicapées proposent également des aides.

Programme d'accession à la propriété des jeunes ménages

L'objectif est de 15 logements aidés sur 3 ans, soit 5 logements par an.

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 3 000 € pour des primo accédants. La Communauté de Communes a introduit des critères précis pour, d'une part, favoriser l'accèsion aux ménages modestes, notamment être sous le seuil des plafonds de ressources du PSLA et, d'autre part, encourager les économies d'énergie.

Cette action correspond à la mise en place, depuis le 1^{er} janvier 2011, d'un nouveau dispositif : le PTZ + (Prêt à Taux Zéro) qui propose des montants et des durées de prêts supérieurs à l'ancien PTZ. Il est universel pour les primo-accédants sans condition de ressources. Pour la Communauté de Communes, cette réalisation doit permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété et de revitaliser les centres bourgs tout en encourageant la performance énergétique. Il faut noter que l'abondement versé par Les Cheires sera soumis à des plafonds de ressources.

d. Action 6 : Prise en compte du DD dans les projets liés à l'habitat

La charte de bonnes pratiques n'est pas programmée. Le développement durable est pris en compte de manière transversale, notamment dans les actions de maîtrise de l'énergie et les éco quartiers.

Une réflexion sur l'accessibilité pour les personnes handicapées a été menée dans chaque commune, ainsi qu'une réflexion sur l'éclairage public.

Certaines thématiques n'ont pas été travaillées mais elles le seront après la révision du projet de territoire.

e. Action 8 : Schéma de transport en commun

Cette action fera l'objet d'une attention particulière dans le prochain projet de territoire.

Pour les trois actions suivantes, concernant la mise en œuvre du PLH, des démarches ont déjà été entreprises :

f. Action 9

L'adaptation des documents d'urbanisme des 11 communes fait l'objet d'un suivi de la part des services de la Communauté de Communes. Les documents d'urbanisme concernés sont :

- La révision de POS et l'élaboration de PLU: Chanonat, Le Crest, Olloix
- L'élaboration de PLU en projet : Tallende, Saint Saturnin.

g. Action 10

Quant au plan de communication, des articles ont été publiés dans les bulletins communaux et intercommunaux et des plaquettes ont été éditées afin de promouvoir les actions de la Communauté de Communes réalisées dans le cadre du PLH. On peut notamment mentionner la plaquette réalisée sur l'« Aide aux propriétaires privés », qui présente les différentes aides financières à destination des habitants, **qui est jointe en annexe 18.**

h. Action 11

Enfin, le suivi et l'évaluation du PLH est une action très importante, le bilan n'a pas encore été fait mais il est prévu pour la fin de l'année 2011, afin de vérifier la cohérence avec les objectifs fixés. Il sera ensuite transmis à l'Etat.

En ce qui concerne les **actions 4 et 7**, inscrites pour mémoire, comme nous l'avons précisé précédemment, la Communauté de Communes n'est pas maître d'ouvrage et elle n'agit donc pas directement.

Ainsi, après une année de fonctionnement, le PLH est aujourd'hui bien engagé et les actions programmées. Avant 2010, il y avait un manque de moyens, mais aujourd'hui on est entré dans une phase plus opérationnelle.

La politique « habitat » de la Communauté de Communes est cohérente et passe par la reconquête des centres bourgs et la réduction de l'étalement urbain.

En ce qui concerne l'urbanisme, la Communauté de Communes a un champ d'actions très limité car elle ne possède pas cette compétence. Cependant, nous avons pu remarquer lors de nos entretiens que beaucoup d'acteurs concernés souhaitent que l'intercommunalité joue un rôle plus important dans ce domaine. Elle doit être associée, comme c'est déjà en partie le cas, au travail des communes lors de l'élaboration de leur PLU, afin de vérifier leur cohérence avec le PLH et le SCoT.

Cependant, l'avenir de l'urbanisme passe par une réflexion plus globale. Avec pourquoi pas la mise en œuvre d'un PLU intercommunal qui permettrait de définir une réelle stratégie foncière mais les communes ne sont pas encore prêtes.

2. Une politique d'habitat étroitement liée à celle du Grand Clermont

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Cheires doit être cohérent avec les objectifs et les préconisations du SCoT, qui s'impose au PLU et au PLH.

a. Objectifs généraux concernant la politique de l'habitat à l'échelle du Grand Clermont

L'objectif du SCoT est de freiner l'étalement urbain. En effet, entre 1995 et 2005, 1 800 ha d'espaces naturels ont été consommés sur le territoire du Grand Clermont. Cet objectif s'inscrit dans un cadre réglementaire national, avec la volonté d'être en cohérence avec la loi SRU et le Grenelle de l'environnement.

Afin d'atteindre cet objectif, des enveloppes foncières et de logements à ne pas dépasser ont été définies pour renforcer les polarités et l'équilibre entre les territoires. Ainsi, on a aujourd'hui une répartition des constructions sur le Grand Clermont du type :

- 60 % sur le cœur métropolitain
- 30 % sur les pôles de vie
- 10 % sur les territoires périurbains.

Afin d'atteindre l'objectif fixé et de respecter les enveloppes, le SCoT prévoit une répartition des constructions neuves sur le Grand Clermont du type :

- 70 % sur le cœur métropolitain
- 15 % sur les pôles de vie
- 15 % sur les territoires périurbains.

Cette répartition doit permettre de renforcer l'organisation en archipel, basée sur les pôles de vie.

Le SCoT affiche la volonté de réduire de 20 % la consommation foncière et pour cela, il préconise le renouvellement urbain, la densification des dents creuses et la diversité des logements. C'est donc un changement de cap dans les politiques d'urbanisme qui demande une forte implication publique.

En ce qui concerne les logements sociaux, le SCoT préconise 20 % de logements sociaux sur le cœur métropolitain, 15 % sur les pôles de vie et une incitation pour les territoires périurbains.

Ainsi, tous ces objectifs doivent être pris en compte dans le PLH des Cheires. Afin d'être cohérent avec ceux-ci, des orientations plus précises ont été définies pour le territoire de la Communauté de Communes, ils sont à la fois quantitatifs et chiffrés mais également qualitatifs en définissant des grandes tendances à suivre pour respecter les préconisations du SCoT.

b. Les objectifs du SCoT concernant la Communauté de Communes

En termes d'enjeux, on peut en définir deux principaux :

Le premier concerne le cadre de vie et consiste à **attirer des jeunes ménages** sur le territoire des Cheires, bien que le foncier soit très onéreux. Cet enjeu pose la question sociologique de la mixité, avec des opérations d'habitat à mettre en place.

Le deuxième est à relier au fort taux de construction neuve observé sur Les Cheires ces dernières années. En effet, afin d'être en phase avec les intentions du SCoT, il est nécessaire de **maîtriser l'étalement urbain**, ce qui nécessite un changement de culture, qui a déjà été initié dans le PLH.

Ces deux objectifs ne représentent que des grandes tendances à suivre pour la stratégie de la Communauté de Communes dans les années à venir mais des cibles concrètes à atteindre ont également été établies :

- 1 385 logements à produire au maximum, avec environ 870 logements sur le pôle de vie et 515 sur les territoires périurbains.
- 79 hectares à consommer sur Les Cheires.
- La taille des parcelles doit être en moyenne de 500 m² pour un logement sur le pôle de vie et de 700 m² pour les territoires périurbains.

Ainsi, le PLH a aujourd'hui permis de structurer la politique de l'habitat sur le territoire et de la rendre cohérente. Il aspire à pallier aux problématiques de ce territoire périurbain tout en proposant des alternatives durables à une extension non maîtrisée et consommatrice d'espace. En effet, les actions retenues et choisies vont dans ce sens, en proposant notamment une densification de l'habitat ainsi qu'une requalification des centres bourgs. Le PLH étant opposable au SCoT, il est tenu de respecter les grandes orientations ainsi que les enveloppes foncières et de logements prévues pour le territoire des Cheires pour les 15 prochaines années.

Même si la Communauté de Communes ne possède pas la compétence en matière d'urbanisme, elle a su s'investir dans ce domaine et proposer, à l'aide de son PLH, une politique de l'habitat cohérente par rapport à son territoire et planifier avec celle-ci une future répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements pour poursuivre l'accueil de nouvelles populations, tout en préservant ses richesses naturelles et paysagères par une régulation de l'étalement urbain.

Thème 7 : Transport et déplacements

En tant que territoire périurbain de l'agglomération clermontoise, la question de la mobilité est primordiale tant du point de vue des déplacements externes que de ceux réalisés à l'intérieur du territoire des Cheires. En effet, l'attractivité clermontoise engendre un flux massif de déplacements à destination du cœur métropolitain tandis que le réseau présent sur le territoire ne permet pas suffisamment de raccorder les différentes entités. L'intérêt de cette étude sera donc porté sur les systèmes de transport privilégiés ainsi que sur les orientations futures en vue d'améliorer le rattachement des Cheires à l'agglomération clermontoise.

I. Les systèmes de transports actuels : la prédominance du véhicule personnel

L'attractivité clermontoise combinée à la non-appartenance du territoire des Cheires au PDU du Grand Clermont peuvent expliquer la forte tendance des usagers à utiliser leur véhicule personnel. Il existe malgré tout des offres complémentaires pour desservir le territoire avec d'autres moyens de transports.

1. La voiture comme moyen de déplacement privilégié

La voiture est le mode de déplacement privilégié par les habitants des Cheires. C'est une tendance commune à tous les territoires à caractère périurbain devant faire face à l'influence grandissante d'une proche métropole.

a. Un réseau routier étendu

Le territoire des Cheires est desservi par 6 axes routiers majeurs :

- Deux routes nationales desservent les franges de la Communauté de Communes et permettent de rallier le cœur métropolitain :
 - La première, l'autoroute A75, coupe le territoire à l'Est, au niveau du pôle de vie à proximité de la Jonchère. Elle permet également de rejoindre Clermont-Ferrand et Montpellier via le Viaduc de Millau.
 - La seconde correspond à l'ancienne nationale 89 ayant fait l'objet d'un déclassement pour devenir la D2089 avec ses 2x2 voies. Elle passe par le Nord du territoire au niveau des communes de Chanonat et d'Aydat. Elle permet aussi d'assurer la liaison entre Clermont-Ferrand et Bordeaux.
- Quatre routes structurent le territoire intercommunal d'Est en Ouest et du Nord au Sud :
 - La D213 et la D8 rejoignent le pôle de vie et traversent successivement les communes d'Aydat, de Saint Saturnin, de Saint Amant Tallende et de Tallende. La traversée se réalise en approximativement 20 minutes sur une distance de 15 km.

- La D90 qui devient ensuite la D5 part d'Aydat pour traverser les communes de Saulzet le Froid et du Vernet Sainte Marguerite avant de poursuivre sa route à destination de Murol et du lac Chambon. Elles rejoignent l'extrémité Sud du Vernet en 20 minutes pour parcourir 16 km de distance.

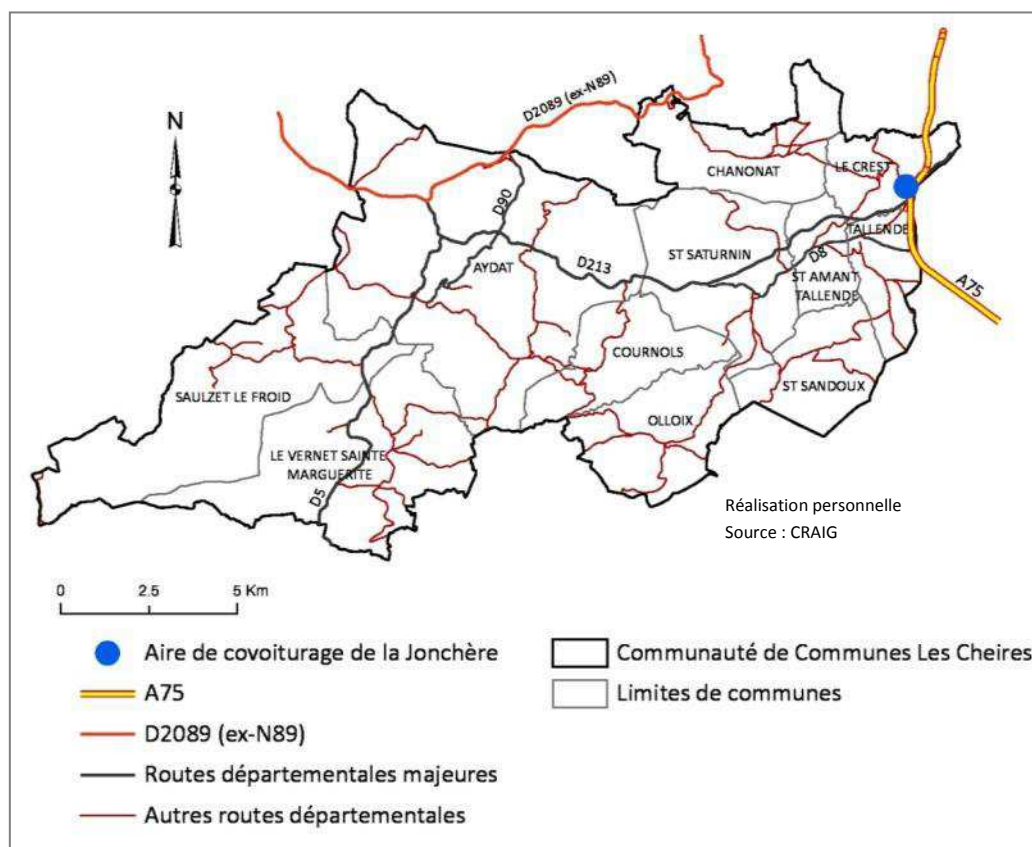


Figure 75 : Localisation des axes routiers et autoroutiers du territoire des Cheires

Source : CRAIG, Réalisation personnelle

En outre, il existe de nombreuses routes départementales secondaires irriguant la Communauté de Communes. Elles sont particulièrement concentrées à l'Est alors que l'extrémité Ouest paraît moins desservie. Cela peut s'expliquer par un relief montagneux avec notamment les contreforts du massif du Sancy.

b. Une mobilité domicile-travail tournée vers l'extérieur

Le portrait économique dressé précédemment a permis de mettre en exergue la propension des actifs à travailler en dehors des Cheires pour plus de 79% d'entre eux. Ce taux est d'ailleurs plus important sur les communes localisées en bordure de l'A75 et de la D2089, Chanonat, Le Crest, Aydat et Saint Sandoux en tête avec au minimum 80% d'actifs exerçant à l'extérieur. Finalement, les actifs les moins mobiles sont ceux qui résident sur les communes de Saulzet le Froid et du Vernet Sainte Marguerite, c'est-à-dire celles qui sont les plus excentrées de ces **2 grands axes routiers**.

Ainsi, ceux-ci sont **particulièrement fréquentés par la population des Cheires**, principalement pour se rendre sur leur lieu de travail, notamment à Clermont, pour plus d'un actif sur deux.

c. Des axes routiers particulièrement fréquentés

Cette forte fréquentation se retrouve dans les données de comptage fournies par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Axes (auto)routiers	Fréquentation	% Poids lourds
A75 (Sud-Aubière)	58 116 ⁴	7,56 ¹
D2089	8 856	7,44
D213	2 720	5,53
D8	1 792 ¹	2,70 ¹
D90	2 287 ¹	4,90 ¹
D5	789	2,28

Année 2008

Année 2010

Année 2011

Source : CG 63, Réalisation personnelle

Figure 76 : Fréquentation routière journalière des axes (auto)routiers majeurs du territoire

Effectivement, les deux axes majeurs sont sans surprise l'A75 et la D2089. L'A75 se démarque très nettement des autres avec 58 116 véhicules par jour comptabilisés (pointage au Sud d'Aubière) dont 8% de Poids Lourds (PL). De même, la D2089 recense 8 856 véhicules par jour au voisinage de la commune de Chanonat avec un taux de PL semblable à l'axe autoroutier.

La circulation au cœur du pôle de vie est relativement importante. La D213 au Nord est encore plus fréquentée avec pas moins de 2 720 véhicules par jour se dirigeant sur Aydat et un taux de circulation de PL important, de l'ordre de 5,5%. Au niveau de la sortie d'autoroute, la circulation atteignait même en 2009 plus de 5 500 véhicules par jour sur la D213. Cette importance s'explique, d'une part, par la liaison entre l'A75 et la D2089 et, d'autre part, par son rôle structurel dans le maillage des Cheires ; en effet, elle assure la desserte de nombreuses communes du territoire. Quant à la D8, route parallèle à la D213, elle est particulièrement fréquentée – de l'ordre de 1 800 véhicules par jour – car elle dessert les 3 communes du pôle de vie.

Le transit Nord-Sud est également important depuis la D2089 au niveau du village de La Cassière, particulièrement sur la jonction ralliant ce bourg à Aydat, où plus de 2 200 automobilistes circulent tous les jours. La jonction suivante à partir de la D5 jusqu'au Sud du territoire est, comparativement, plus limitée avec « seulement » 789 comptages réalisés. Cette tendance se retrouve également dans la circulation des PL avec respectivement 5% et 2%. On en déduit donc que l'axe de circulation Nord-Sud est essentiellement fréquenté sur la section reliant la D2089 à la commune d'Aydat. La part d'individus circulant plus au Sud est par conséquent plus réduite.

⁴Le comptage donné est une moyenne arithmétique des comptages réalisés sur l'ensemble d'une section traversant le territoire des Cheires

2. Des bus du Conseil Général encore inadaptés

La Communauté de Communes **n'intègre pas dans ses statuts la compétence transport** et ne fait pas partie du PDU du Grand Clermont. De fait, elle ne peut bénéficier des transports en communs mis en place par la SMTC sur Clermont Communauté. Les possibilités de desserte routière reposent donc sur le Conseil Général du Puy-de-Dôme qui a établi des lignes de bus sur le territoire.

a. Le réseau Transdôme sur le territoire

Les bus du Conseil Général, communément appelés les bus Transdôme, circulent sur le territoire des Cheires et sont au nombre de 4.

Ces lignes permettent toutes de rejoindre la gare routière de Clermont-Ferrand. Elles desservent les parties Est et Nord de la Communauté de Communes. La ligne 52 ne s'arrête qu'à Varennes, sur la commune de Chanonat, tandis que 2 autres lignes initient ou finalisent leur trajet sur un village du territoire : la ligne 21 sur Aydat et la ligne 33 sur Saint Saturnin. Quant à la ligne 43, elle présente la particularité d'avoir deux terminus : Clermont-Ferrand et Cournon.

On constate donc que ces lignes de bus ne desservent qu'une portion relativement faible du territoire avec une forte présence autour des axes majeurs de circulation : la D2089 et l'A75. Les communes de Saulzet le Froid, du Vernet Sainte Marguerite, d'Olloux et de Cournols restent donc exclues du réseau de bus Transdôme.

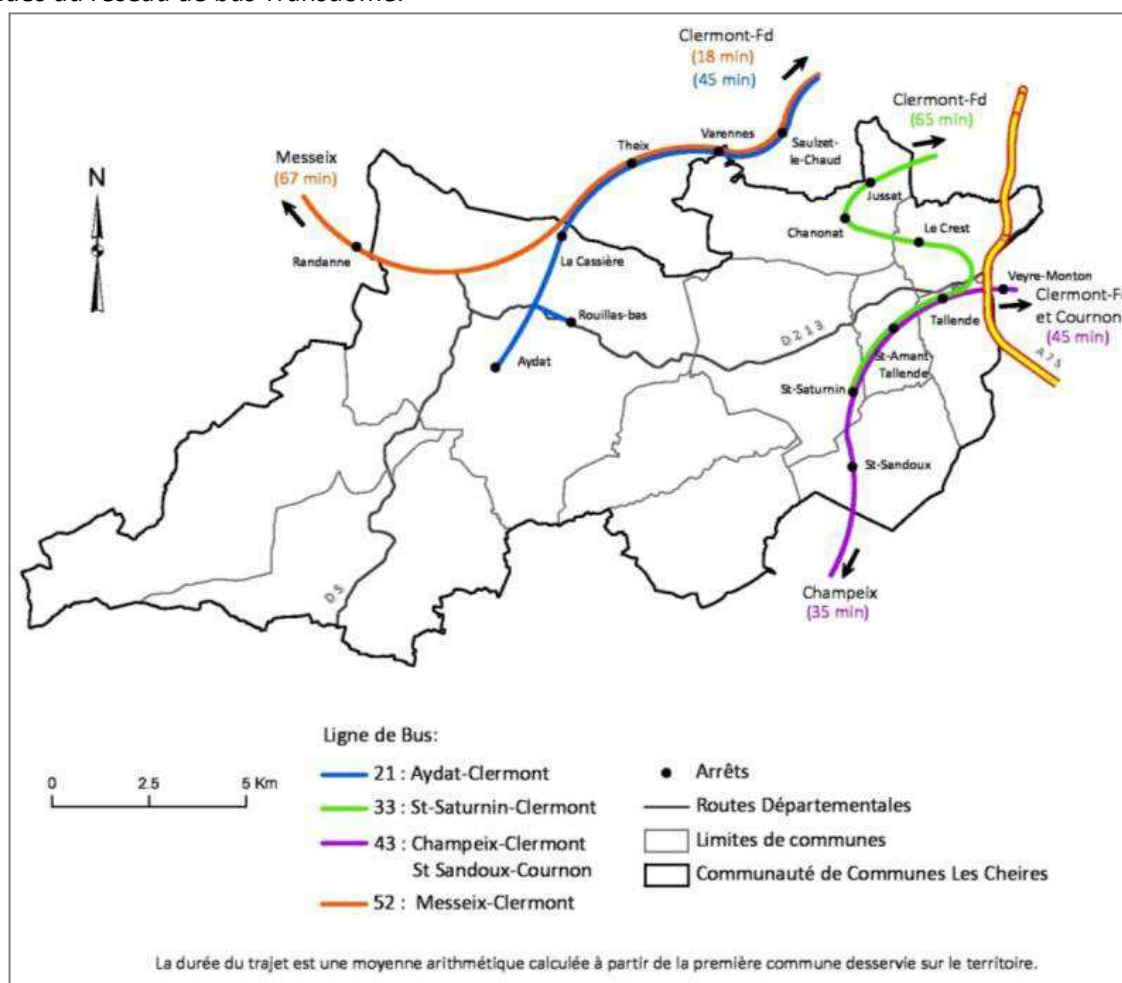


Figure 77 : Localisation des lignes de bus Transdôme desservant le territoire des Cheires

Source : CRAIG & CG63, Réalisation personnelle

b. Un manque de flexibilité des horaires et des fréquences de transport

	[6h - 9h[	[9h - 12h[	[12h - 15h[	[15h - 18h[	[18h - 21h[
Aller	<i>Lundi --> Vendredi en période scolaire</i>				
21 - Aydat-Clermont	X	X	-	-	-
33 - St Saturnin-Clermont	XX	-	X	-	-
43 - Champeix-Clermont	XX	-	X	-	-
43 - St Sandoux-Cournon					
52 - Messeix-Clermont	-	-	X	-	-
Retour	<i>Lundi --> Samedi en période scolaire</i>				
21 - Clermont-Aydat	-	-	X	-	X
33 - Clermont-St Saturnin	-	-	X	XX	X
43 - Clermont-Champeix	-	X	XX	XX	XX
43 - St Sandoux-Cournon					
52 - Clermont-Messeix	X	-	-	-	X

X - 4 à 5 circulations hebdomadaires

X - 1 à 3 circulation(s) hebdomadaire(s)

Figure 78 : Horaires et fréquences des bus Transdôme circulant sur le territoire des Cheires

Source : CG 63, Réalisation personnelle

Les premières observations du tableau ci-dessus semblent mettre en évidence que les services proposés en matière de transport répondent aux exigences de la mobilité domicile-travail. En effet, le départ des bus du territoire des Cheires se fait en grande majorité le matin, notamment sur la tranche 6h-9h, tandis que les retours sont programmés l'après-midi de façon régulière à partir de 17h.

Toutefois, seulement 2/3 des bus transitent de manière régulière sur le territoire avec 4 à 5 circulations hebdomadaires. Le tiers restant serait susceptible de ne pas retenir l'attention des voyageurs en raison de fréquences de passages trop irrégulières sur une semaine. Ainsi, au regard de l'hégémonie du véhicule personnel sur le territoire et, à l'heure où les individus souhaitent s'émanciper de toutes contraintes de temps, les fréquences de passages des lignes de bus ne semblent pas suffisantes pour s'adapter à la flexibilité des horaires de travail de la population. Enfin, l'une des mesures phares du nouveau schéma de transports collectifs est la mise en place d'un tarif unique de 2 euros sur l'ensemble du réseau.

D'autre part, la durée du transport peut paraître longue pour certains utilisateurs au regard de la relative proximité du territoire des Cheires avec Clermont-Ferrand. En effet, il faut souvent compter 45 minutes de trajet pour parcourir les 20 km séparant les deux entités géographiques.

En résumé, l'irrégularité des lignes, **leur manque de flexibilité et la durée souvent excessive du trajet** ne semblent pas fournir aux bus du territoire les arguments nécessaires pour être en mesure de concurrencer efficacement la domination du véhicule personnel sur le territoire de la Communauté de Communes.

3. Un transport scolaire éparpillé

Les transports scolaires du territoire des Cheires sont des services mis en place par le Conseil Général du Puy-de-Dôme. En juillet 2010, celui-ci a repris la gestion directe des transports scolaires confiée précédemment à la FETREP. Via son réseau spécifique, il permet aux élèves, de la maternelle au lycée, de se rendre de leur domicile à leur lieu d'étude. Seuls les établissements scolaires non-desservis par une ligne du réseau Transdôme sont concernés par cette prestation publique. Par exemple, la ligne de bus 43, qui dessert le lycée Descartes à Cournon depuis Saint Sandoux, n'est pas concernée par ces mesures spécifiques propres au transport scolaire.

En 2011, Le Conseil Général dénombre **10 lignes de bus scolaires** desservant le territoire des Cheires.

Communes	Nombre de lignes	Destination	
		Primaire	Collège
Aydat	5	XX	XXX
Chanonat	2	X	X
Cournols	2	XX	XX
Le Crest	0		
Olloix	1	X	X
Saulzet le Froid	3	X	XX
St Amant Tallende	4	XX	XXXX
St Sandoux	2		XX
St Saturnin	5	XX	XXXXX
Tallende	2	XX	XX
Vernet Ste Marguerite	1	X	X

NB : 1 ligne de bus peut desservir plusieurs établissements scolaires

X - 1 ligne de bus scolaire intérieure

X - 1 ligne de bus scolaire extérieure

Figure 79 : Lignes de bus scolaire et leurs fréquences

Source : CG 63, Réalisation personnelle

En raison notamment du rattachement des communes à certains collèges, celles-ci sont toutes desservies par un système de transport collectif, exceptée la commune du Crest. On remarque aussi que les lignes de bus à destination des collèges desservent essentiellement les communes du pôle de vie : Saint Saturnin (5 lignes) et Saint Amant Tallende (4 lignes), mais également la commune d'Aydat (3 lignes), en raison de son poids démographique et de sa disparité géographique. Pour les établissements primaires, près de 75% des communes sont desservies par des lignes de bus à destinations d'écoles appartenant au territoire. Cela s'explique par le fait que les bourgs ont pour la plupart leur propre établissement (Cf. Partie Social II.3.a.) ou font partie d'un regroupement pédagogique.

D'une manière générale, compte tenu de l'éparpillement des écoles sur le territoire et du rattachement à 3 collèges et plusieurs lycées en dehors des Cheires, **le maillage des lignes de transport est dense et complexe**. Ainsi, pour certaines communes, il en résulte des contraintes en termes de temps de transport et d'horaires de passages pour les plus jeunes élèves.

En conséquence, la complexité du réseau de bus combinée à un certain manque de flexibilité sur certaines communes n'incitent pas les parents à utiliser ce service. De plus, exerçant principalement leur activité professionnelle en dehors du territoire, ceux-ci semblent davantage privilégier un transport direct, avec leur véhicule personnel.

4. Le bus des montagnes, une vocation sociale

Le bus des montagnes est une prestation « à la demande » mise en place conjointement par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes Les Cheires. Sa forte vocation sociale fait que ce service a été développé précédemment dans la partie correspondante. Malgré tout, il convient de rappeler que le bus des montagnes correspond en réalité à 5 taxis chargés de rejoindre, les mardis et samedis, le bourg de Saint Amant Tallende ou de Tallende : 330 trajets sont totalisés chaque année.

Le véhicule personnel reste le moyen de transport privilégié par les habitants de la Communauté de Communes. Le Conseil Général agit sur le territoire en proposant des systèmes de transports collectifs variés tels que les bus Transdôme, les cars scolaires ou encore les taxis à la demande. Pour autant, ceux-ci ne semblent pas en mesure d'atténuer l'hégémonie du véhicule personnel en raison d'un manque de flexibilité, de visibilité et d'attractivité lié à des horaires et fréquences de passages souvent inadaptés.

II. L'aire de covoiturage de la Jonchère, une infrastructure récente

L'aire de covoiturage de la Jonchère est une plateforme de stationnement d'initiative intercommunale soutenue financièrement par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le Conseil Régional d' Auvergne. L'aire de la Jonchère a été aménagée dans le but de favoriser le covoiturage et de développer l'usage des transports en commun.

1. Une localisation privilégiée

Comme on peut le voir sur la carte des principaux axes routiers du territoire (cf. I.1.a.), l'aire de covoiturage de la Jonchère est située à la sortie n°5 de l'autoroute A75 sur la commune du Crest, en direction de Saint Amant Tallende. **Elle bénéficie donc d'un positionnement privilégié** : à la sortie des Cheires, au voisinage de l'axe la reliant à l'agglomération clermontoise. Le site offre également une station-service et un arrêt de bus du Conseil Général (ligne 43). En 2009, le Conseil Général comptabilisait plus de 10 000 véhicules par jour au niveau de la sortie 5.



Photo 60 : Localisation de l'aire de covoiturage du Crest

Source : IGN & Les Cheires



Photo 61 : Vue de l'aire de covoiturage de la Jonchère

Réalisation personnelle

L'accessibilité du site ne pose pas de difficultés particulières, il a été aménagé récemment et s'intègre dans un vaste espace disponible. Il est aussi situé au niveau d'un carrefour routier n'engendrant pas de contraintes viaires particulières. Le site est d'ailleurs signalé à ce niveau mais ne présente pas de signalétique en amont.

2. Une bonne infrastructure malgré quelques dysfonctionnements

Le stationnement de longue durée est composé de **64 places** et d'espaces piétonniers. Il ne présente pas de dysfonctionnements majeurs, à l'exception peut-être de l'absence de marquage au sol qui est susceptible d'induire un stationnement consommateur d'espace et de réduire la capacité de stationnement du site.



Figure 80 : Organisation de l'aire de covoiturage de la Jonchère

Source : EFFIA

L'aire de covoiturage a également, de part sa vocation première, une fonction courte durée ou de reprise/dépose-minute. Aux heures de pointe, une telle configuration peut engendrer des conflits d'usages et n'est pas sécurisante pour les personnes en attente d'être prises en charge.

Elle propose également 4 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. L'offre pour les 2 roues est actuellement inexistante, elle ne bénéficie pas non plus de pistes cyclables.

En 2009, la fréquentation de l'aire de la Jonchère s'élevait en moyenne à 40 véhicules sur les 64 places disponibles, soit un taux d'occupation de 63%. Le site jouit donc d'une bonne fréquentation et il est occupé au 2/3.

L'aire de covoiturage de la Jonchère est une infrastructure récente et de qualité. Son positionnement stratégique lui confère une attractivité certaine comme en témoigne un taux de remplissage proche des 65% avec des saturations constatées aux heures de pointes. Le site présente malgré tout quelques dysfonctionnements techniques qu'il semble nécessaire de corriger au regard des enjeux qu'il représente.

III. Les prescriptions du SCoT : une liaison directe vers Clermont ?

La Communauté de Communes Les Cheires fait partie intégrante du Grand Clermont bien qu'elle n'appartienne pas au PTU, périmètre réglementaire d'application du PDU de l'agglomération clermontoise. De fait, elle ne pourra jamais bénéficier d'une ligne de bus mise en place par la SMTC.

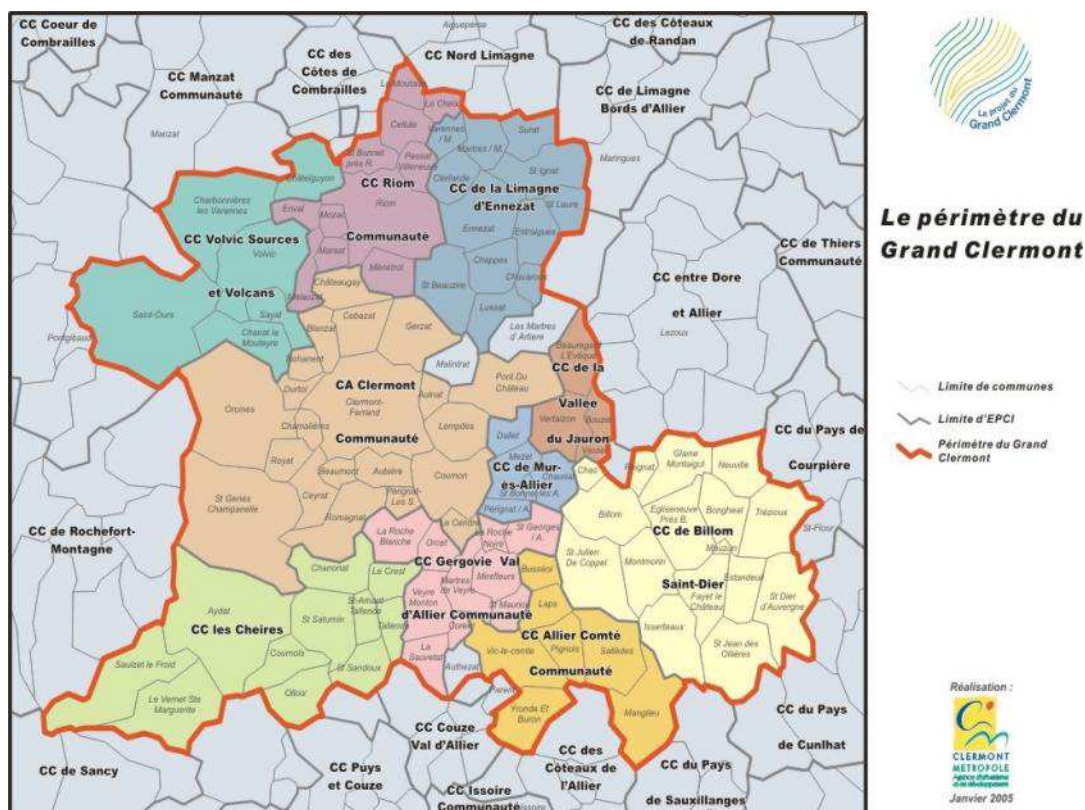


Figure 81 : Périmètre du Grand Clermont

Source : Clermont métropole

Avec les évolutions législatives, le PDU va être revu afin de le rendre plus opérationnel et cohérent vis-à-vis du SCoT, des schémas de secteur et des PLU. Dans cette perspective, le SMTC a donc entrepris la révision du PDU afin d'y intégrer des réflexions sur la mobilité à destination des territoires avoisinants, dont celui de la Communauté de Communes des Cheires.

1. Ralliement des pôles de vie et de Clermont

Ainsi, 7 pôles de vie ont été définis, constituant les points majeurs de rabattement périphérique, connectés au **futur Réseau Express d'Autocar clermontois** ou ferroviaire. Ils constitueront des plaques tournantes des déplacements à destination du cœur métropolitain (Données PDU, 2007). Parmi les pôles de vie retenus, on peut noter celui de Saint Amant Tallende, Saint Saturnin et Tallende.

Les objectifs du PDU ont été volontairement ambitieux compte tenu de la part dominante du véhicule personnel dans les déplacements des usagers. Ils sont cependant jugés nécessaires en raison de la croissance rapide des déplacements périurbains. Des prescriptions ont donc été établies afin d'augmenter la part modale des transports en commun sur l'ensemble des pôles de vie. Pour cela, le Grand Clermont va agir autour de **4 critères de performance** :

- L'augmentation de la part modale en transport en commun afin d'assurer un transit quantitativement plus important.
- La fréquence pour offrir davantage de flexibilité aux usagers, notamment aux heures de pointes.
- Le temps de parcours pour rendre les transports en commun plus attractif sur une durée au moins équivalente à celle de la voiture.
- Le confort pour une prise en charge des voyageurs qualitativement meilleure.

2. Les orientations sur le territoire des Cheires

Plus concrètement sur le territoire des Cheires, il est convenu de mettre en place un système de transport collectif depuis les 3 communes constitutives du pôle de vie et l'aire de covoiturage de la Jonchère avant de rejoindre le pôle d'échange intermodal de la Pardieu via l'A75. Ce transport serait assuré par un autocar express mis en place par le Conseil Général.

Dans le cadre de ces orientations établies en 2007, il était convenu d'améliorer l'offre en transports en commun via :

- La création d'un pôle d'échanges comprenant :
 - Un parking d'accueil près de l'A75 dont la capacité sera définie en fonction de la demande (de 100 à 150 places), ce qui induirait des travaux d'agrandissement de l'actuelle zone de covoiturage.
 - Un point d'information en temps réel sur les horaires d'autocar.
 - Une vente automatique de titres de transport.
- Un cadencement du service à la demi-heure dans un premier temps et au 1/4 d'heure à terme.
- Une priorité aux autocars sur l'ensemble de l'itinéraire : utilisation de la bande d'arrêt d'urgence en cas de saturation de l'A75.
- L'absence d'arrêt intermédiaire afin d'avoir un temps de parcours attractif et compétitif.
- Un accès assurés aux personnes à mobilités réduites (Données PDU 2007)

A l'échelle du Grand Clermont, c'est le SCoT qui s'appliquera et qui, dès son approbation, se substituera au PDU. Cette procédure devrait intervenir courant 2011 après avoir été préalablement repoussée de 9 mois par avis défavorable de l'Etat. Le PDU devra être révisé d'ici 3 ans afin d'être en conformité avec le SCoT. Il est donc particulièrement important de souligner que, en dépit d'une volonté affichée de rattachement des pôles de vie, cette politique risque d'être modifiée dans tout ou partie de ses orientations.

Bien que la Communauté de Communes ne fasse pas partie du PTU du Grand Clermont, celui-ci porte des réflexions à destination des pôles de vie, tel que celui de Saint Amant Tallende, pour être en conformité avec les orientations du SCoT. Des mesures, parfois précises, ont été définies mais les reports successifs du SCoT n'ont eu de cesse de ralentir la mise en place de ces orientations.

La question de la mobilité est primordiale pour un territoire périurbain comme celui des Cheires. Son positionnement au carrefour des grands axes de communication et l'attractivité de l'agglomération clermontoise soulignent à quel point les enjeux sont forts, notamment pour l'aire de covoiturage et le pôle de vie. L'offre en transport collectif est certes établie mais ne peut rivaliser avec la voiture, mode de transport privilégié. Le manque d'attractivité, de flexibilité et de visibilité de ces services semble être préjudiciable au développement des transports collectifs.

Des problématiques transversales

Ces problématiques s'inspirent des thèmes abordés précédemment, mais également des résultats de l'enquête que nous avons réalisée auprès des habitants, qui est présentée dans la partie suivante.

Thème 8 : Développement durable et énergie

Cette partie cherche à définir la notion de développement durable et à savoir comment il s'intègre dans les projets des territoires. Un intérêt sera ensuite porté plus sur la politique énergétique, l'un des volets de cette thématique.

I. Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable est une notion apparue pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies. Cette nouvelle conception de l'intérêt public est définie comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité.
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

La finalité du développement durable est **de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre l'économie, le social et l'environnement**. A cela s'ajoute un enjeu transversal lié à la gouvernance qui implique la participation de tous les acteurs, quels qu'ils soient, au processus de décision sous forme de démocratie participative afin de mener des actions relatives au développement durable.

Schéma du Développement Durable : une notion à la confluence de 3 piliers



Figure 82 : Schéma du développement durable

Source : Wikipédia

I. Le choix des Projets Territoriaux de Développement Durable (PTDD)

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, les territoires sont au cœur du développement durable. Il en a résulté la création de l'Agenda 21, plan d'action de la politique de développement durable des collectivités territoriales.

Toutefois, la Communauté de Communes Les Cheires a décidé de s'engager sur une autre voie en privilégiant la mise en place d'un PTDD plutôt que d'un Agenda 21. Deux raisons à cela :

- Une intégration du volet économique très limitée dans la réflexion ;
- Un cahier des charges de l'Agenda 21 jugé très contraignant et pas assez opérationnel.

Ainsi, la Communauté de Communes a décidé de s'engager sur un PTDD afin de s'affranchir du caractère contraignant de l'Agenda 21 tout en ayant des marges de manœuvre plus opérationnelles et étendues en vue d'une meilleure intégration de sa politique économique. Le PTDD reste malgré tout une démarche volontaire qui s'appuie sur un projet d'avenir partagé avec l'ensemble des parties prenantes. Il se dote aussi d'une stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio.

II. Les actions conduites en matière de développement durable sur les Cheires

Les actions en faveur du développement durable sont donc menées par différents acteurs sur des champs d'actions plus ou moins larges. Ainsi nous allons voir les mesures opérationnelles réfléchies, voire engagées, par Les Cheires, les communes et ses habitants afin de mesurer l'implication générale du territoire dans cette thématique.

1. Les initiatives intercommunales

La Communauté de Communes s'est engagée dans cette thématique sur son territoire avec des réflexions et des projets visant à répondre aux exigences environnementales. Ceux-ci ont été conduits par la Commission Développement Durable. Voici quelques exemples d'actions ou de réflexions portées par la collectivité :

- **Le plan de gestion des Gorges de la Monne et de la Montagne de la Serre**

Le plan de gestion des Gorges de la Monne a été établi en 1995 par un panel d'acteurs variés. Il a été élaboré afin de maintenir le développement des activités humaines, d'offrir une meilleure gestion du patrimoine naturel et culturel ainsi que d'assurer sa protection et sa sécurité.

Le plan de gestion de la Montagne de la Serre, commencé en 2007, a pour but de maintenir les paysages ouverts, de valoriser les itinéraires de promenades, etc. (Cf. partie environnement).

- **La gestion des déchets**

La gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes qui a été déléguée au SICTOM des Couzes. Il s'emploie à mettre en place un système de tri sélectif tout en développant le volet communication. Cependant, en raison du mitage, certains bourgs reculés ont des difficultés à bénéficier des mesures mises en place par le SICTOM (Chadrat par exemple).

- **Le contrat de rivière**

Le contrat de rivière a été mis en place par le SMVVA en 1999 afin de protéger les eaux du lac d'Aydat et de la Veyre. Il répond aux enjeux relatifs à la gestion et à la préservation des milieux aquatiques et naturels tout en permettant le développement harmonieux des activités économiques et touristiques.

- **L'aire de covoiturage de la Jonchère**

L'aire de la Jonchère a été aménagée en 2007 au niveau de la sortie 5 de l'A75 près du Crest. Elle aspire à favoriser le covoiturage et à développer l'usage des transports en communs. En ce sens, elle constitue un pôle d'intérêt de développement dans le cadre des orientations du SCoT. En plus de créer de la convivialité et du lien social, le covoiturage permet de réduire la consommation d'essence et de limiter la pollution atmosphérique.

➤ **Le verger conservatoire de Saint Sandoux**

Dans le cadre d'un projet bilatéral entre le foyer de Ceyran et la Communauté de Communes, une démarche opérationnelle a été engagée afin de créer un verger conservatoire. Il a pour but de promouvoir la pomiculture sur le territoire en cultivant d'anciennes variétés tout en sensibilisant la population. Un autre projet, qui vise à créer un verger biologique de 3ha, est en cours d'élaboration, toujours en partenariat avec le foyer de Ceyran. Ces initiatives permettent également à l'intercommunalité de renouer avec ses traditions agricoles.

➤ **Les éco-quartiers (ZPH)**

Un premier projet d'éco-quartier a émergé en 2007-2008 sur la commune de Saint Saturnin au niveau de la place des Rases. Ce projet a échoué par manque de concertation avec la population.

Une deuxième réflexion est actuellement à l'étude à Tallende mais l'avancée de ce projet est liée à l'élaboration du PLU de Tallende qui devrait commencer prochainement.

➤ **Le projet de parc éolien au Vernet Ste Marguerite**

Des réflexions ont été menées par la Communauté de Communes et la mairie du Vernet Ste Marguerite en vue de permettre l'implantation de 3 éoliennes sur le territoire de cette dernière. Or, il s'avère que la commune fait partie intégrante du PNR des Volcans d'Auvergne et que le lieu retenu pour planter les éoliennes n'était pas en conformité avec les prescriptions de la Charte. Bien que celle-ci ne soit pas opposable, le projet a été rejeté par le Conseil Communautaire en 2011. La dénaturation paysagère, la localisation inadaptée et la non-conformité avec la Charte du PNR ont été, entre autres, les arguments formulés à l'encontre du projet. Pourtant, celui-ci aurait permis de rapporter annuellement des financements à la collectivité tout en fournissant de l'énergie propre au bourg.

Globalement, la Communauté de Communes tente de prendre en compte les enjeux du développement durable comme en témoignent ses réflexions préalables à la construction ou à l'aménagement d'une infrastructure ou d'un équipement public. Elle a aussi mené des actions phares afin de rendre possible la coexistence des qualités naturelles de son territoire et des enjeux touristiques ainsi qu'économiques propres à ses objectifs premiers. Toutefois, la Communauté de Communes a encore du mal à se lancer pour se donner les moyens de réaliser ses projets.

2. Les initiatives communales

Outre les opérations conduites collectivement par Les Cheires, des débats ont été engagés par les élus municipaux afin de répondre aux finalités du développement durable sur leur territoire. La liste suivante, énumérant de manière non-exhaustive les mesures et réflexions portées, a été établie suite à des entretiens réalisés avec les (ex-)maires et élus des 11 communes des Cheires.

Communes	Actions réalisées	Projets/réflexions
Aydat	▪ Extinction de l'éclairage public nocturne	/
Chanonat	▪ Diminution de l'éclairage public nocturne ▪ Baisse de la consommation de carburant	/
Cournols	▪ Extinction de l'éclairage public nocturne	/
Le Crest	▪ Extinction de l'éclairage public nocturne ▪ Réduction des désherbants	▪ Projet de panneaux photovoltaïques en cours sur le toit de l'école
Ollaix	/	/
Saulzet le Froid ⁵	/	/
St Amant Tallende	▪ Pedibus	▪ Projet : extinction de l'éclairage public nocturne ▪ Réflexion sur le chauffage et les pesticides
St Sandoux	▪ Réhabilitation d'anciens logements	▪ Projet : extinction de l'éclairage public nocturne
Saint Saturnin	▪ Enfouissement des lignes électriques ▪ Containers enterrés ▪ Points propres installés ▪ Diagnostic sur l'éclairage public ==> Remplacement des ampoules	▪ Réflexion : éoliennes sur la Montagne de la Serre ▪ Projet : extinction de l'éclairage public nocturne
Tallende	/	▪ Projet : extinction de l'éclairage public nocturne
Le Vernet Ste Marguerite	▪ Extinction de l'éclairage public nocturne	▪ Projet éolien

Figure 83 : Opérations conduites en matière d'économie d'énergie par commune

Réalisation personnelle

On constate que de nombreux projets ont été conduits en matière de politique énergétique. On peut citer, en premier lieu, l'extinction de l'éclairage public nocturne, suivant des créneaux horaires bien définis pour près d'une commune sur 2. Des réflexions similaires sont engagées sur 4 autres communes, dont celles du pôle de vie qui, de part leur très grande proximité, envisagent de se concerter pour les rendre opérationnelles de manière cohérente et réfléchie. En second lieu, et de manière plus disparate, des communes se sont tournées vers un diagnostic sur l'éclairage public ou encore l'établissement de panneaux photovoltaïques.

Au regard des exemples cités par les élus et les maires des communes concernées, il semblerait que les préoccupations en matière de développement durable n'ont pas le même degré de priorité d'un bourg à l'autre. Bien que cette responsabilité incombe à chaque commune, Les Cheires ne semble pas suffisamment fédérative à ce sujet.

⁵ L'entretien n'a pas été mené à son terme. Le volet « Développement Durable » n'a pu être abordé dans le délai imparti.

3. Les mesures citoyennes

La population se lance également dans des actions relatives au développement durable et nous avons donc décidé d'interroger les habitants des Cheires sur cette thématique dans le cadre de « l'enquête habitant », réalisée conjointement avec le bureau d'étude Strateal.

Les mesures ou idées suggérées portent pour la plupart **sur leur résidence personnelle, champ d'action privilégié par les ménages**. Les travaux en matière d'isolation des fenêtres, de mise en place d'ampoules basse-consommation, de récupération d'eau de pluie ou encore les améliorations en matière de chauffage sont les opérations les plus évoquées par les personnes interrogées. Certaines personnes envisagent la pose de panneaux photovoltaïques mais des difficultés sont évoquées : coût de la réalisation ou encore problème des bourgs classés (Saint Saturnin par exemple).

Bien que de nombreuses personnes n'aient pas encore engagé de réflexions en ce sens, il semblerait que le développement durable figure au cœur de leurs préoccupations. Celle-ci se retrouve au travers de petits gestes quotidiens ou, à une échelle plus large, lors de travaux d'aménagements dans leur résidence. Ces travaux sont généralement menés par les habitants car ils leur permettent de concilier protection de la planète et réduction des coûts.

III. Une politique énergétique à mettre en œuvre

La Communauté de Communes Les Cheires possède des compétences en matière d'énergie, qui est un volet important du développement durable.

L'ADUHME a publié en 2008 la carte des consommations et des productions énergétiques à l'échelle de la Communauté de Communes. Elle a ainsi mise en évidence la forte dépendance énergétique du territoire 88%, contre 92% pour le département du Puy-de-Dôme. Deux secteurs sont particulièrement consommateurs d'énergie, le transport avec 47%, suivi du résidentiel avec 40% ; les consommations combinées des autres secteurs (Industrie, Tertiaire, Agriculture) étant marginales.

Les émissions de CO2 des Cheires sont principalement dues aux transports (62%) et notamment aux véhicules personnels, en raison de leur forte utilisation (cf. Partie Transport). Le secteur résidentiel apparaît ensuite comme le second responsable des émissions de dioxyde de carbone avec 26%.

À l'heure actuelle, la Communauté de Communes n'a pas conduit de politique en matière énergétique mais elle envisage :

- Des aides aux privés en faveur des travaux de valorisation énergétique des logements.
- De mener une étude préalable au développement des filières de production d'énergie renouvelable.

Le développement durable constitue un enjeu transversal qu'un territoire comme celui des Cheires doit prendre en compte. Cette transversalité se reconnaît dans les modes de gouvernance où chaque acteur est concerné et se retrouve au centre des finalités de cette nouvelle conception de l'intérêt public.

La Communauté de Communes a ainsi engagé des réflexions et porté des projets en vue de répondre à ces finalités. Son statut supra-communal lui confère d'ailleurs une responsabilité à ce niveau dans laquelle elle se doit d'être fédératrice. Il s'avère pour autant que les politiques menées en ce sens restent encore trop frileuses en la matière et que l'intercommunalité a encore du mal à s'engager véritablement dans la démarche. La politique énergétique n'en est d'ailleurs qu'à ses balbutiements alors que le territoire présente une forte dépendance à ce niveau.

Le SCoT du Grand Clermont s'inscrit bien évidemment dans cette démarche, en prônant deux idées forces : « Un Grand Clermont plus juste et plus économe ». Il cherche ainsi à promouvoir un développement respectueux des espaces naturels et équilibré sur tout le territoire.

Thème 9 : Communication

La communication est un point très important pour les EPCI. En effet, ces établissements ne sont pas toujours très visibles et très accessibles pour les habitants ou pour les élus. Pourtant, dans les années à venir il est fort probable qu'ils prennent de plus en plus d'importance par rapport aux communes. Ainsi, il devient essentiel de mettre les Communautés de Communes sur le devant de la scène.

Ce volet a donc pour objectif de dresser un bilan des Cheires du point de vue de sa communication, de sa visibilité sur le territoire ainsi que du degré d'appropriation que s'en font les habitants et les élus. En raison du caractère transversal de la politique de communication, celle-ci sera étudiée autour de différentes thématiques constitutives du présent rapport.

I. Les dispositifs généraux de communication des Cheires

1. Une commission, un site, un journal intercommunal

Le volet communication est géré par **une commission** au sein de la Communauté de Communes. Elle ne s'est réunie qu'à une seule reprise depuis 2007. Il reste donc majoritairement traité par les agents de développement des Cheires qui tentent de faire le nécessaire pour valoriser au mieux cette thématique.

Les Cheires ont mis en place **un site internet**, celui-ci est d'ailleurs peu fréquenté et les habitants ne sont pas tous conscients de son existence. Depuis le mois de juin 2011, elle possède un blog interactif et informatif à destination des habitants qui les invite à participer et à poster leurs commentaires. Ce dispositif fait d'ailleurs partie intégrante de la démarche participative engagée dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de territoire. En outre, **le bulletin intercommunal des Cheires** est envoyé à toute la population deux fois par an.

A l'échelle communale, il est à noter que seulement la moitié des communes possédant un site internet redirige leurs visiteurs vers la plateforme intercommunale.

2. Un outil à part : le Web SIG

Le Web SIG est un serveur cartographique multifonctions qui est à la fois un outil de gestion et de centralisation de données, de consultation et de production cartographique. D'une part, il permet aux communes de consulter, d'interroger et d'éditer les informations cadastrales ; d'autre part, de gérer leurs politiques en matière d'urbanisme et de réseaux (assainissement, éclairage, etc.)

Ce projet de mise en œuvre d'une application Web SIG sur le territoire des Cheires s'inscrit en continuité de la numérisation du cadastre entreprise par le Conseil Général du Puy-de-Dôme en partenariat avec la DGFIP. Il est opérationnel depuis mars 2011 pour les communes d'Aydat, Cournols, Chanonat, Olloix, Saint Amant Tallende, Saint Saturnin et Tallende. Les autres communes devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif à l'automne dès que leur cadastre respectif sera numérisé.

II. Une communication et une visibilité restreintes

La communication de la Communauté de Communes peut être appréhendée de deux façons. La première concerne la communication interne entre élus et salariés ; la seconde les relations entre les habitants et l'intercommunalité, corrélée à la visibilité des actions et des équipements.

1. Une communication interne peu présente

Le problème de communication interne se fait ressentir dans de nombreux domaines.

Au niveau du **tourisme**, l'EPIC LAVE, structure juridique créée il y a une dizaine d'années, rencontre encore des problèmes de communication interne, notamment auprès des élus qui ne connaissent pas assez les activités touristiques selon les responsables. De même, il existe un manque de dialogue entre les différents acteurs (hébergeurs, commerçants, prestataires, etc.) qui est préjudiciable à l'activité touristique sur le territoire.

Au niveau des **services** mis à la disposition des personnes, aucun déficit de communication interne n'a été mis en évidence. Au contraire, il existe une bonne articulation entre les différents acteurs.

De manière générale, un **manque de communication interne** est à souligner, notamment entre les élus. Ce constat est intervenu régulièrement au cours des différents entretiens que nous avons pu conduire.

2. Une communication sur les équipements et les actions insuffisantes

Dans cette partie, nous avons choisi de présenter le dispositif de communication des Cheires (Communauté de Communes et Office de Tourisme) sur quelques actions clés.

La **base nautique** possède une certaine renommée compte tenu de l'ampleur du projet et de la multitude d'activités proposées. Pourtant, lors de son inauguration, la communication avait été particulièrement réduite. De plus, on constate un réel manque de budget pour pouvoir faire connaître ces équipements, notamment auprès du public clermontois.

Les **services aux personnes âgées**, possèdent eux aussi une bonne visibilité de leurs actions. En effet, ces services sont ancrés depuis de nombreuses années dans le territoire et ils constituent une vocation forte pour la Communauté de Communes. Par ailleurs, ils ne bénéficient pas d'une communication particulière, ils fonctionnent davantage par le bouche à oreille. Pour le service de portage de repas à domicile par exemple, un véhicule avec le logo des Cheires est aisément distinguable lors de ses tournées, ce qui contribue également à la notoriété de ce service.

D'autres infrastructures possèdent une mauvaise visibilité. Par exemple, beaucoup d'habitants ne connaissent pas **la Grange de Mai** à Saint Saturnin, en raison notamment de sa construction récente. Pourtant, ce site se démarque des autres par sa vocation culturelle. Il en est de même pour **le verger** de promotion de la pomme à St Sandoux ainsi que pour certains équipements destinés aux enfants comme **l'ALSH** ou le **RAM**.

Outre la notoriété des actions et les différents processus de communication interne-externe présentés précédemment, l'enjeu de l'identification des individus aux Cheires est primordial pour bâtir conjointement un projet de territoire. Cette appropriation concerne aussi bien les élus que la population.

III. Un manque d'identification aux Cheires

1. Des élus ne montrant pas l'exemple

Il est parfois difficile pour les maires de s'occuper à la fois de leur commune et de l'intercommunalité. C'est notamment le cas pour certains « nouveaux élus » qui ont tendance à délaisser l'échelon supra-communal, du moins pendant les premières années de leur mandat afin de se familiariser avec leurs fonctions. Les élus ont donc des difficultés à s'imprégner véritablement de la vision intercommunale. De plus, il existe un manque d'accompagnement de l'intercommunalité dans cette démarche. Cependant, la mutualisation et le regroupement des moyens des communes sont de plus en plus rentrés dans les mœurs. Ainsi, « l'esprit communautaire » sera sans doute de plus en plus présent dans les années à venir.

2. De la part de la population

L'esprit de clocher est encore très présent dans les mentalités : la population s'identifie quasi intégralement à sa commune et non aux Cheires. Si les personnes ont bien compris ce qu'était un EPCI, il n'en demeure pas moins que celui des Cheires est perçu comme éloigné des préoccupations citoyennes locales.

Par ailleurs, du fait de l'hétérogénéité du territoire, les habitants ne comprennent pas tous l'intérêt d'un tel regroupement et se sentent loin des préoccupations d'autres communes composant l'intercommunalité. Certaines personnes résidant dans les communes du « haut » n'ont, selon elles, pas d'intérêt commun avec les communes du « bas » et inversement. Cette incompréhension est certainement due à un manque de communication et de concertation globale avec les habitants qui remonte à la création de la Communauté de Communes.

Après 10 années d'existence, la Communauté de Communes Les Cheires est toujours peu connue, hormis pour quelques actions : les projets touristiques, de part leur envergure, et les services à la personne, de part la forte vocation sociale du territoire. Ainsi, cette visibilité est surtout assurée indirectement et n'a pas fait l'objet d'une politique particulière en matière de communication. De nombreux élus et responsables s'accordent à dire aujourd'hui que c'est l'un des points faibles du territoire. Ce manque est préjudiciable aussi bien à la notoriété des Cheires qu'à la cohésion du territoire.

Aujourd'hui cette intercommunalité a donc pris conscience de l'importance de cet aspect pour le développement de son territoire et des actions essentielles commencent à être menées dans ce sens. Cependant, il est très difficile de mobiliser une population qui n'a pas conscience des enjeux que représente un EPCI. De plus, la densification du maillage institutionnel a complexifié aussi bien les responsabilités des élus que la vision des citoyens de leur territoire.

Résultats détaillés de l'enquête auprès des habitants

L'enquête auprès des habitants s'inscrit dans la démarche de concertation initiée par la Communauté de Communes pour son nouveau projet de territoire. Elle a pour but de recueillir le point de vue des habitants et de répondre aux objectifs suivants, qui sont détaillés dans le cahier des charges présenté en **annexe 19** :

- Comment les habitants perçoivent la Communauté de Communes ? Que signifie pour eux « Communauté de Communes Les Cheires » ? Identifient-ils les actions communautaires plutôt au niveau des Cheires ou à l'échelle de chaque commune ?
- Comment les habitants vivent leur territoire : emploi, transport, shopping, activités culturelles et de loisirs... leurs pratiques et leurs souhaits ?
- Quelles sont leurs préoccupations, leurs craintes et leurs attentes en matière d'aménagement local ?

La démarche d'enquête adoptée est ouverte, c'est-à-dire que le questionnaire-guide est composé de nombreuses questions ouvertes. (**Le questionnaire relatif à l'enquête est présenté en annexe 20.**)

L'échantillon visé de 50 à 60 personnes est un échantillon raisonné conçu pour assurer un équilibre entre les communes, avec une représentation équilibrée des habitants en fonction de leur âge, de l'ancienneté de leur résidence sur le territoire. Un équilibre entre les hommes et les femmes est également recherché.

L'échantillon est construit sur trois variables d'échantillonnage de façon à prendre en compte la diversité spatiale et sociogéographique des Cheires :

- **La répartition géographique**

Nous avons souhaité préserver un équilibre entre les trois entités territoriales :

- Les 6 communes du « bas », à caractère périurbain : avec un équilibre entre les 3 communes du pôle de vie et les trois autres. Mais aussi équilibre entre les quartiers sur le plan des CSP, avec notamment des quartiers de logements sociaux comme celui du Suzot à Saint Amant Tallende et des quartiers pavillonnaires à CSP aisée, comme celui des Hauts de Tallende.
- Les communes « intermédiaires » : la commune d'Aydat ayant un poids démographique important sur le territoire des Cheires doit être représentée de manière significative.
- Les communes du « haut » à caractère rural : équilibre entre les communes, équilibre entre le secteur agricole et les autres CSP.

- **L'âge du répondant**

L'âge, ou plus précisément la période de vie des répondants, est une deuxième variable d'échantillonnage : jeunes adultes, adultes, seniors. La tranche « adultes » est privilégiée.

Nous avons pris le parti d'établir une répartition du type :

- Jeunes adultes (18 - 29 ans) : 25 % de l'échantillon
- Adultes (30 - 59 ans) : 50% de l'échantillon.
 - Réparti par tiers entre les 30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans
- Seniors : plus de 60 ans, avec une limite supérieure de 75 ans
 - Réparti à parts égales entre les actifs et les retraités.
- **L'ancienneté sur le territoire des Cheires**

La troisième variable retenue prend en compte la durée de résidence des habitants sur le territoire. Un « boom démographique » s'est produit entre 1995 et 2003 et se réduit depuis, compte tenu de la pénurie du foncier. 1999 est l'année de recensement INSEE. Nous considérerons donc les ménages récents, installés sur le territoire des Cheires depuis moins de 10 ans et les plus anciens.

Nous avons choisi de n'interroger que les habitants des Cheires résidant sur le territoire depuis au moins un an afin qu'ils puissent faire part de leur expérience. Par ailleurs, si une personne est interrogée dans une commune qui n'est pas son lieu d'habitation, elle sera rattachée au quota géographique de sa commune de résidence.

Nous pouvons donc qualifier l'échantillon ainsi construit de robuste.

Mais, qu'en est-il de l'échantillon réellement interrogé ?

L'enquête réalisée entre le 26 mai et le 1^{er} juin, a permis d'interroger 56 personnes.

34% de l'échantillon réside dans le pôle de vie, et 21% dans les autres communes du « bas ». Ainsi, 55% des interviewés sont des habitants des communes du « bas ». Les habitants des communes « intermédiaires » représentent 27% et ceux des communes du « haut », 18%.

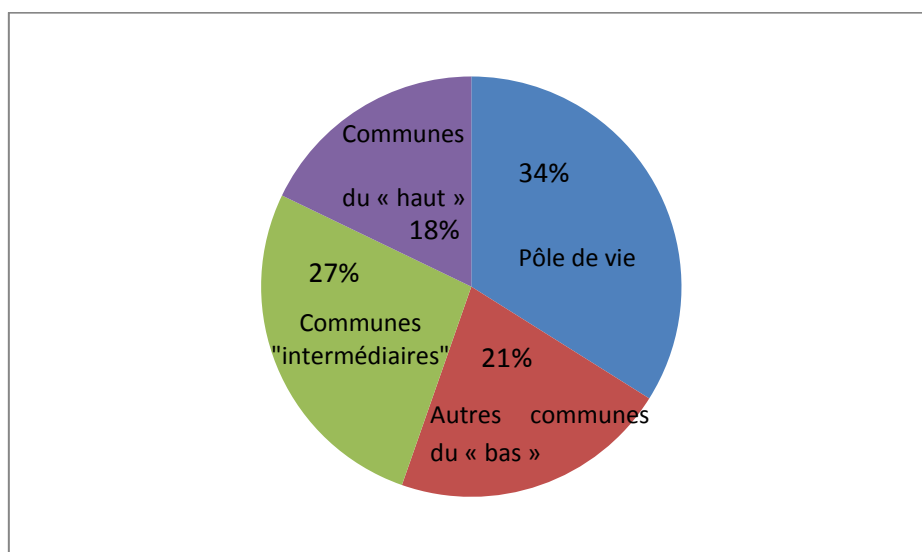


Figure 84 : Répartition spatiale des répondants

Source : Enquête habitants
Juillet 2011

Parmi les personnes interrogées, les jeunes de moins de 30 ans représentent 21% des interrogés, les adultes 61% et les seniors de 60 ans et plus, 18%.

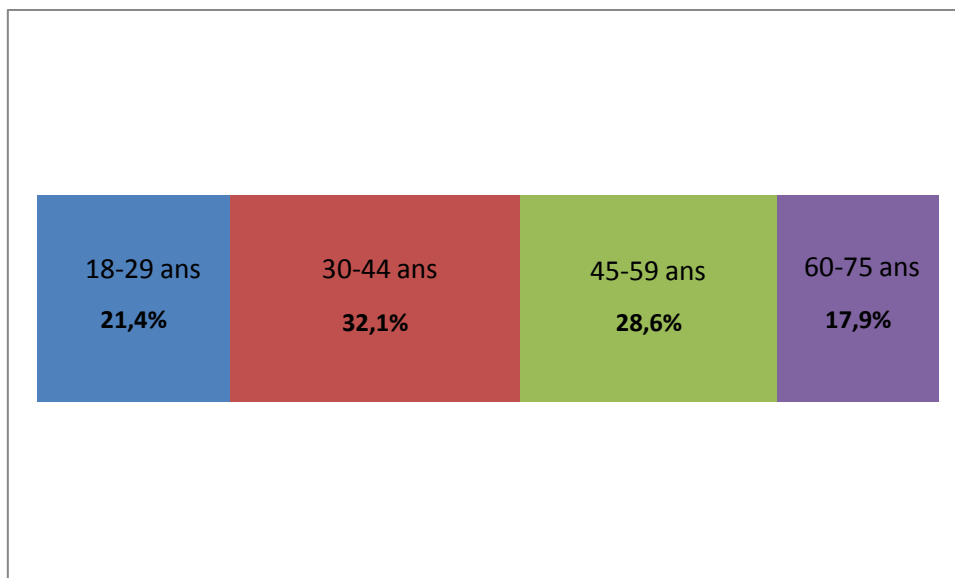


Figure 85 : Répartition démographique des personnes interrogées

Source : Enquête habitants

Quant à la durée de résidence sur le territoire, 70% des personnes interrogées sont installés sur la Communauté de Communes depuis au moins 10 ans. Les autres répondants ont moins de 10 ans d'ancienneté sur le territoire mais sont installés depuis plus d'un an.

Enfin, concernant le lieu d'habitation, on retrouve les personnes les plus âgées sur les communes du « haut » et les communes « intermédiaires ». Ainsi, 73% des plus de 50 ans habitent ces communes. A l'inverse, on retrouve les populations les plus jeunes, dans les communes du « bas ». Ainsi, 71% des moins de 40 ans habitent les communes du « bas ».

Localisation de l'échantillon selon la catégorie d'âge				
	Jeunes	Adultes	Séniors	Total
Pôle de vie	4	15	0	19
Autres communes du bas	4	6	2	12
Communes intermédiaires	3	9	3	15
Communes du haut	1	4	5	10
Total	12	34	10	56

Figure 86 : Localisation de l'échantillon selon la catégorie d'âge

Source : Enquête habitants

L'échantillon effectif correspond à celui défini dans le cahier des charges de l'enquête moyennant quelques ajustements. En effet, nous avons rencontré quelques difficultés à cibler les personnes de plus de 60 ans actives ainsi que les jeunes ayant entre 18 et 29 ans. C'est pourquoi, nous avons

effectué un glissement de quotas. Ainsi, la part des 30-39 ans et des 50-59 ans a été revue légèrement à la hausse afin de diminuer celle des 25-29 ans et des 60 et plus actifs. De plus, notre enquête compte un questionnaire supplémentaire, entrepris par erreur, que nous avons souhaité conserver. On peut donc qualifier cet échantillon de fiable.

La suite du rapport d'enquête va permettre de décrire plus précisément les caractéristiques socioéconomiques des interviewés et de mettre en évidence des tendances quant aux perceptions, aux habitudes et aux attentes des habitants.

I. Socio démographie de la population interrogée

1. Une population active habitant en résidences individuelles

Une série de questions de l'enquête s'attache à savoir quelle est la situation professionnelle des habitants, à quelles CSP ils appartiennent, dans quel type d'habitation ils résident et de combien de personnes est composé leur foyer.

Parmi les personnes interrogées, 3 répondants sur 4 sont des actifs. Les inactifs sont composés de 8 retraités, d'un étudiant, d'une femme au foyer, d'une personne en congé parental, de deux personnes en invalidité. Dans les personnes actives sont comptées les personnes exerçant une activité professionnelle et les personnes à la recherche d'un emploi, qui sont au nombre de 2.

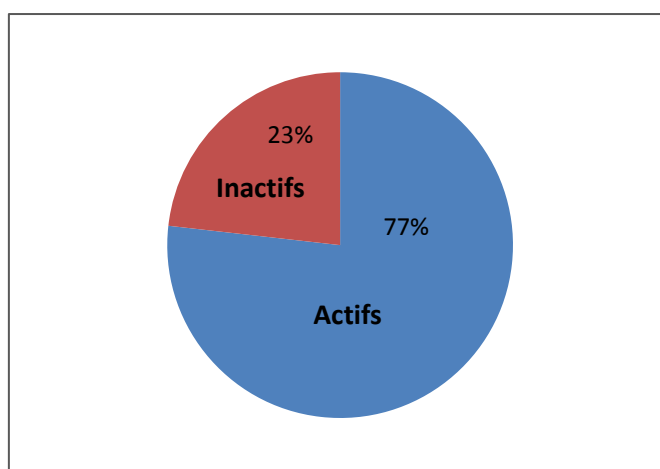


Figure 87 : Répartition des actifs et des inactifs

Source : Enquête habitants

Nous nous sommes intéressés plus spécifiquement à la situation professionnelle des personnes interrogées, il apparaît qu'elle se répartit de la façon suivante :

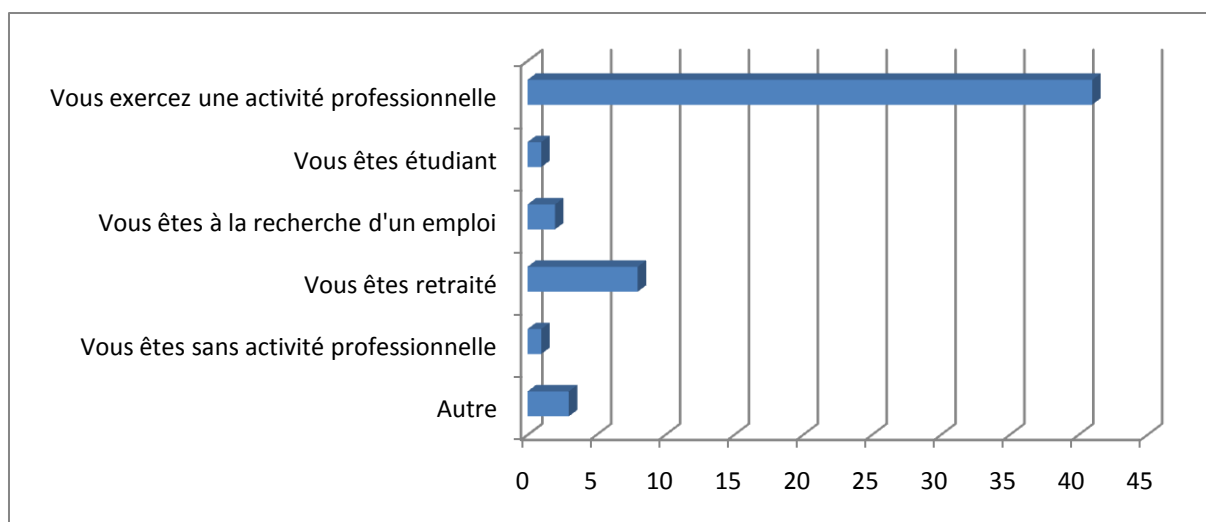


Figure 88 : Situation professionnelle des interrogés

Source : Enquête habitants

Les personnes ayant un emploi sont prédominantes parmi les interrogés. Cependant, une part non négligeable de retraités fait parti de l'échantillon

Afin de compléter le profil sociodémographique de notre échantillon, il paraissait intéressant de connaître la classe socioprofessionnelle à laquelle les personnes consultées appartenaient. Il en ressort, comme le montre le tableau ci-dessous, que les catégories socio professionnelle (CSP) dominantes dans notre échantillon, sont les professions intermédiaires et les employés.

CSP	Nb. cit	Fréq.
CSP 1 : Agriculteurs	4	7,1%
CSP 2 : Artisans et commerçants	6	10,7%
CSP 3 : Cadres et professions intellectuelles supérieurs	4	7,1%
CSP 4 : Professions intermédiaires	14	25,0%
CSP 5 : Employés	20	35,7%
CSP 6 : Ouvriers	2	3,6%
Autres : étudiants et personnes sans emploi	6	10,7%
TOTAL CIT.	56	100%

Figure 89 : CSP des interrogés

Source : Enquête habitants

Parmi les personnes interrogées, 52% sont des femmes et 48% des hommes, ce qui correspond plutôt bien à l'équilibre de 50/50 recherché initialement.

Sur les 56 personnes interrogées, 19 ont au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, soit une personne interrogée sur 3. Les 18-29 ans vivent souvent encore chez leurs parents et n'ont pas encore d'enfants.

Le tableau ci-dessous montre que les enfants des personnes interrogées sont principalement des 5-12 ans, avec très peu d'adolescents.

âge enfants	Nb. cit.	Fréq.
Enfants 0 à 4 ans	9	34,6%
Enfants 5 à 12 ans	15	57,7%
Enfants 13 à 18 ans	2	7,7%
TOTAL CIT.	26	100%

Figure 90 : Age des enfants des interrogés

Source : Enquête habitants

La grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête habitent dans une maison individuelle (plus de 9 personnes sur 10), ce qui reflète la situation du logement dans le territoire des Cheires.

Le nombre de personnes par foyer est en moyenne de 2,9 sur une échelle de 1 à 5.

Les personnes interrogées sont donc des actifs, principalement des employés et des professions intermédiaires, vivant dans des pavillons.

2. Le tropisme clermontois

a. Un emploi tourné vers l'extérieur du territoire

4 répondants sur 10 habitent et travaillent sur le territoire des Cheires, le plus souvent dans la commune où ils résident. Ils se rendent donc sur leur lieu de travail généralement « à pied ». 4 sur 10 vont travailler sur l'agglomération clermontoise et 2 sur 10 hors du territoire des Cheires et hors de l'agglomération clermontoise.

Les résidents les plus récents (≤ 10 ans) travaillent le plus souvent hors du territoire des Cheires, beaucoup moins fréquemment pour les résidents les plus anciens.

La voiture est utilisée par 8 sur 10 des répondants pour les déplacements domicile-travail ; 15% s'y rendent à pied et 5% utilisent un deux-roues ou le bus.

b. Une consommation régulière sur le pôle de vie mais largement tournée vers Clermont

Les courses ou le ravitaillement hebdomadaire se font 3 fois sur 4 sur l'agglomération clermontoise et principalement dans la zone commerciale de la Pardieu. Les non-actifs suivent moins ce comportement et privilégient Tallende. Le moyen de transport utilisé est la voiture personnelle dans la quasi-totalité des cas.

Pour les achats de denrées de première nécessité, les résultats sont différents, comme le montre le tableau ci-dessous.

St Amant	25%	
St Saturnin	13%	
Tallende	36%	
Pôle de vie		73%
Le Crest	2%	
Chanonat	0	
St Sandoux	0	
Communes du « bas »		2%
Cournols	0	
Aydat	7%	
Olloux	4%	
Communes « intermédiaires »		11%
Agglomération clermontoise	16%	
Issoire	2%	
Autre	21%	
Ailleurs		39%

La somme des pourcentages est supérieure à 100. Ceci s'explique par la présence de multi réponses.

Les courses de première nécessité s'effectuent dans des lieux plus nombreux et plus proches du domicile que ceux des courses hebdomadaires. Cependant, le pôle de vie est le lieu le plus fréquenté. Les habitants vont faire leurs courses à pied lorsque la boutique est proche et en voiture si elle est plus éloignée.

Les achats en pharmacie se font à St Amant (5 personnes sur 10), à Aydat (une personne sur 10), dans l'agglomération clermontoise (une personne sur 10) ou pour 3 personnes sur 10 (ce qui est beaucoup) hors du territoire des Cheires à La Roche Blanche, Murol ou Veyre-Monton.

La configuration est à peu près la même pour les visites chez le médecin :

5 personnes sur 10 les effectuent à St Amant, une personne sur 10 dans l'agglomération clermontoise, quelques personnes à Aydat et, pour 4 personnes sur 10 (ce qui est beaucoup) hors du territoire des Cheires à La Roche Blanche, Murol, Veyre-Monton ou Champeix.

La plupart des habitants des Cheires vont chez le médecin et à la pharmacie dans le pôle de vie.

3. Une implication discrète pour la préservation de l'environnement

L'enquête a cherché à savoir si les habitants des Cheires se sentent impliqués dans la préservation de l'environnement et les économies d'énergie et quelle est la traduction concrète de cet engagement. (questions 18A, 18B et 18C)

Tout d'abord, l'enquête montre que les personnes interrogées sont relativement nombreuses à déclarer avoir conduit des actions en matière d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement (6 personnes sur 10). Pour 1/3 des répondants, ce sont des **actions quotidiennes**, comme « éteindre la lumière », « ne pas laisser couler l'eau », faire du compost ou encore utiliser des

« ampoules basse-consommation ». Cependant, 1/3 des habitants a déjà conduit des **actions de plus grande envergure**, nécessitant des aménagements conséquents dans leur habitation. En effet, certains habitants ont mis en œuvre des travaux d'isolation, en particulier l'installation de fenêtres à double vitrage, d'autres ont choisi d'installer un « *chauffage au bois* » ou des « *panneaux photovoltaïques* ».

Toutefois, la plupart des personnes interrogées (7 sur 10) n'a pas de projets personnels en matière d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement. Malgré tout, quelques habitants prévoient des changements conséquents dans leur maison, afin d'être plus économes en énergie. En effet, ils ont opté pour des « *choix écologiques* », avec notamment une meilleure isolation, l'installation d'un « *poêle à bois* » ou de « *panneaux photovoltaïques* » ou encore d'un « *récupérateur d'eau de pluie* ».

Plusieurs répondants font également part de leurs doutes ou des obstacles qu'ils ont rencontré lors de leurs démarches, principalement des refus pour l'installation de panneaux solaires à St Saturnin (située dans une ZPPAUP) ou des problèmes de budget.

Enfin, en ce qui concerne la problématique du tri sélectif, la **vigilance déclarée est élevée**. Elle est de 3,2 en moyenne sur une échelle de 1 à 4 et sa répartition est globalement homogène dans la population.

Ainsi, les habitants des Cheires semblent conscients de la nécessité de mettre en œuvre des actions, mêmes simples, afin de protéger l'environnement et de faire des économies d'énergie. De plus, certains habitants sont très impliqués et n'hésitent pas à projeter ou à réaliser des aménagements conséquents.

II. Une Communauté de Communes appréciée mais avec un manque d'identification

L'enquête vise dans cette partie à connaître l'échelle territoriale de référence des habitants des Cheires, pour savoir s'ils s'identifient à la commune, à l'agglomération clermontoise ou à la Communauté de Communes. (questions 1,2 et 5C) Pour savoir comment l'intercommunalité et les actions qu'elle conduit sont appréhendées par les habitants, la notoriété des équipements et des services a ensuite été étudiée avec un questionnaire à la fois assisté pour connaître les qualités et les reproches d'un service ou d'un équipement particulier (questions 6, 9B, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19) mais également spontané pour percevoir la visibilité des opérations conduites par la Communauté de Communes (question 5 A et B).

1. La commune comme univers de référence

Plus de 8 personnes sur 10 indiquent leur commune pour désigner l'endroit où elles habitent, plutôt que la Communauté de Communes ou l'agglomération clermontoise. En effet, pour près d'une personne sur 3, ce sentiment d'appartenance est « *naturel* », notamment chez les plus jeunes et les seniors. C'est là où ils habitent, là où ils passent la majeure partie de leur temps et parfois là où ils ont grandi. Leur commune reste très familière, « *La commune est beaucoup plus près, beaucoup plus proche.* ». L'endroit où ils résident se définit par l'environnement rural, la campagne, « *un village à la campagne* ».

Une petite minorité a le sentiment d'appartenir à l'agglomération clermontoise. Cet attachement s'explique par la proximité de la grande ville. En revanche, le sentiment de non appartenance à cette entité est également bien présent, en particulier parmi les habitants des communes du « haut ».

Et enfin, un petit nombre de répondants définit les Cheires comme échelle territoriale de référence. En réalité, certaines personnes éprouvent un attachement à plusieurs communes. Par exemple, l'un habite à Sandoux et travaille à St Amant, un autre est « *à la limite de St Amant et St Saturnin* ». Ce territoire rappelle également un lien familial « *c'est par chez nous* », « *Là où j'ai passé ma jeunesse* ».

Il est important de constater ainsi que **la notion d'intercommunalité reste étrangère à la plupart des habitants**, « *La Communauté de Communes est très loin de nos préoccupations.* ». D'ailleurs, pour 2 personnes sur 10, l'expression « Communauté de Communes Les Cheires » n'évoque rien ou pas grand chose. Le mot communauté rappelle l'idée d'association et Les Cheires fait penser à « *coulée volcanique* ». Ce nom est tout de même familier, « *C'est l'endroit où les gens se rassemblent* », ce sont des gens « *réunis pour faire quelque chose* ». Malgré tout, 4 personnes sur 10 savent où se trouve le siège de cet EPCI. Il est à préciser qu'un sur 10 a répondu St Saturnin, l'ancien siège.

La majeure partie des personnes interrogées a une idée globale de ce qu'est une Communauté de Communes, à savoir un regroupement de communes (4 personnes sur 10). Une personne interrogée sur 4 précise l'objet de ce regroupement : la mutualisation de moyens pour être plus « *efficace* » et « *optimiser le budget* » pour toutes les communes concernées. Ce qui permet l'amélioration, « *C'est une association pour l'amélioration* ».

Par ailleurs, l'expression « Communauté de Communes Les Cheires » est également associée (3/10) à l'une des actions menées par celle-ci : la crèche, le RAM, le portage de repas et l'aide à domicile. De même la médiathèque, la « *station de plaisance d'Aydat* » ou encore le centre aéré où vont leurs

enfants. Mais l'école est aussi citée tout comme le tourisme « *on a souvent des mots par rapport à la maison des associations à St Saturnin* ».

A travers cette enquête, la commune apparaît comme étant la référence territoriale essentielle. Plus précisément, la Communauté de Communes Les Cheires se dessine comme éloignée de leurs préoccupations. Même si la plupart des personnes ont bien compris ce qu'était un EPCI et à quoi il servait.

2. Le vécu du territoire

a. Un cadre de vie attractif : un territoire rural, tranquille et proche de la ville

Les personnes interrogées sur ce qu'elles aiment le plus dans le territoire des Cheires disent apprécier particulièrement le **cadre de vie campagnard**, pour 70 % des personnes interrogées, ainsi que la **tranquillité** et le calme. (question 3) Dans le territoire des Cheires, ils se sentent à la campagne dans un « *cadre rural et joli* » et savourent « *la beauté du paysage* ». Ils apprécient à la fois « *l'environnement agréable* » et l'accueil chaleureux de cet espace. De plus, la tranquillité et le calme des Cheires sont ses principaux atouts.

Près d'une personne sur 3 pense qu'être près de Clermont-Ferrand est un réel atout pour le territoire et apprécie son caractère périurbain, qui donne une image de « **campagne mais proche de la ville** ».

Une personne sur 4 trouve que la présence de commerces, de services et d'équipements est un point positif du territoire. 2/3 des personnes satisfaites de l'offre commerciale habitent sur le pôle de vie, aucun habitant du « haut » du territoire n'a exprimé un tel point de vue, de même pour les seniors.

Enfin, pour certains habitants, le sentiment d'appartenir au territoire, de se sentir chez soi est également un réel atout.

b. Mais des difficultés liées à l'éloignement

Près d'une personne sur trois ne reproche rien au territoire dans lequel elle vit. (Question 4)

Les principaux griefs portent sur le déficit d'équipements collectifs et l'insuffisance des transports en commun.

Un habitant sur 2 déplore **l'insuffisance de commerces de proximité et d'équipements publics**.

Il n'y a pas ou fort peu de commerces, ce qui pose un problème pour « *faire ses courses* », en considérant de plus que les « *commerces ne sont pas tout le temps ouverts* ». Les services marchands élémentaires font défaut, en particulier les distributeurs bancaires (DAB) sont trop peu nombreux sur le territoire de la Communauté de Communes. Un ancien décrit le « multiple rural » du Vernet comme un « *véritable fiasco* ».

L'organisation spatiale des écoles élémentaires ne paraît pas toujours cohérente. Un « *parc* », une infrastructure sportive et une « *salle pour les jeunes* » sont attendus. Les 18-29 ans sont particulièrement sensibles au manque d'infrastructures sur le territoire.

Le territoire est parfois décrit comme souffrant d'un manque d'animation.

Un habitant sur 4 déplore **l'insuffisance de transports en commun** notamment vers Clermont, ce qui contribue à un sentiment d'isolement pour ceux qui n'ont pas de voiture particulière. Le déficit de transports en commun est cité plus souvent par les personnes habitant depuis longtemps sur le territoire. Un habitant insiste sur le fait que « *par exemple les ados* » sont touchés par l'absence de transport « *pour aller en ville* », ce qui confère parfois un sentiment d'isolement.

Quelques personnes se plaignent également de tensions, plus ou moins latentes, entre catégories de population : touristes, agriculteurs, nouveaux habitants.

A cela s'ajoute deux autres remarques négatives mineures :

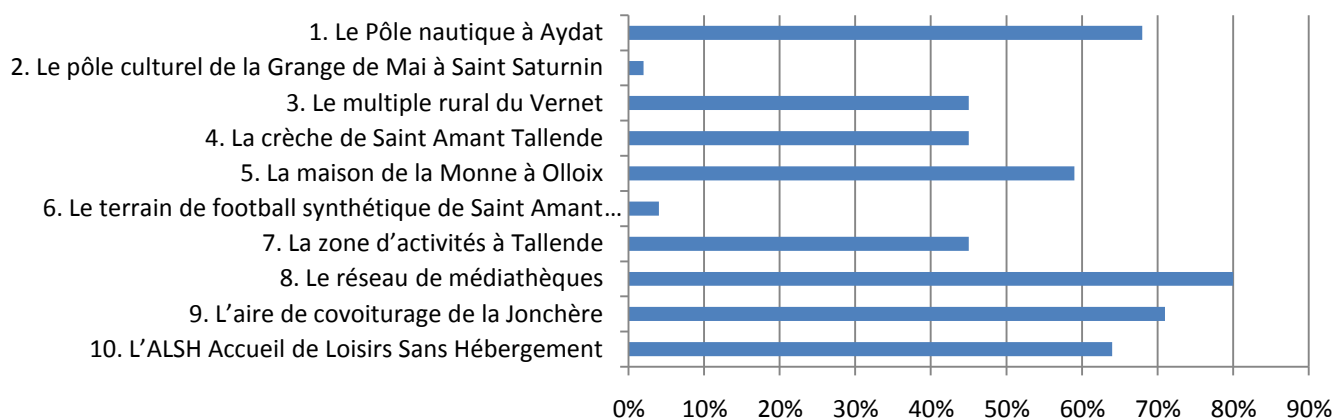
- Des nuisances olfactives dues aux égouts, à la station d'épuration de Cournols ou à l'épandage du fumier
- Un manque de lisibilité des projets urbains et de l'action de certaines communes.

Les habitants des Cheires apprécient particulièrement leur territoire pour son cadre de vie à la fois campagnard et tranquille mais aussi proche de l'agglomération clermontoise. Cependant, ils déplorent l'insuffisance de commerces de proximité et d'équipements publics ainsi que le manque de desserte du territoire en transports en commun.

c. Une identification de la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage hétérogène

L'enquête cherche à savoir si les habitants des Cheires connaissent les équipements et services dont elle est responsable. Il a été demandé aux personnes interrogées d'identifier le maître d'ouvrage de 10 équipements et services. Les résultats sont présentés sur le graphique ci-dessous.

Identification du maître d'ouvrage



En ce qui concerne le pôle nautique d'Aydat, le réseau de médiathèques, l'aire de covoiturage de la Jonchère et l'ALSH, la collectivité réalisatrice est plutôt bien identifiée (6 à 7 bonnes réponses sur 10).

Pour **l'aire de covoiturage**, on remarque que le nombre de bonnes réponses dépend de l'âge des interrogés. En effet, on compte une majorité de « bonnes réponses » chez les 18-29 ans.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est connu par plus de 6 personnes questionnées sur 10, principalement des 30 et 59 ans, habitant le pôle de vie et actifs.

Deux équipements semblent mal connus : le terrain de football synthétique et la **Grange de Mai**. En effet, peu d'habitants ont correctement répondu à cette question, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus.

La maîtrise d'ouvrage du **multiple rural** semble mal identifiée, surtout par les habitants récemment installés sur le territoire.

Il en est de même pour la réalisation de la **structure multi-accueil**. En effet, à peu près 4 personnes sur 10 ont su répondre convenablement à la question.

Ce défaut de perception est également constaté pour la **zone d'activités de Tallende**, principalement chez les 18-29 ans. Cette remarque est cependant à nuancer. En effet, elle était communale jusqu'en 2001. Treize des personnes interrogées ont répondu que la ZA avait été réalisée par la commune.

Ainsi, le pôle nautique d'Aydat, le réseau de médiathèques, l'aire de covoiturage de la Jonchère et l'ALSH sont bien identifiés à la Communauté de Communes. Le multiple rural, la structure multi-accueil et la zone d'activités de Tallende sont eux moyennement connus par la population des Cheires alors que la Grange de Mai est elle très peu connue.

III. Le projet et les réalisations

1. Analyse détaillée de chaque équipement ou service

Cette partie de l'analyse s'attache à savoir comment les habitants utilisent leur territoire, quelles sont leurs habitudes en matière d'activités sportives et culturelles, quels équipements ils fréquentent et, pour ceux qui ont des enfants, quels services proposés par la Communauté de Communes ils utilisent et ce qu'ils en pensent.

a. Des services aux personnes âgées connus et appréciés de tous

Il est important de souligner que près d'une personne sur 2 cite spontanément un service pour les personnes âgées.

- **Le portage de repas à domicile** est cité par ¼ des répondants.

« Le portage de repas je les vois passer tous les jours à la même heure. » dit un habitant de Saint Amant.

Ce service est souvent suivi d'un commentaire positif :

« *c'est un bon service* »

« *Positif car ça peut permettre aux gens âgés de rester chez eux et de s'alimenter régulièrement* »

« *les personnes âgées peuvent être autonomes, ça aide à les faire rester chez elles* ».

Le service en lui-même semble bien fonctionner : ponctualité de la livraison, qualité et quantité de la nourriture servie, pour une somme modique. « *Très content. Bon repas. 4 entrées, 2 plats, 2 fromages au choix* ».

Quelques rares critiques font état du coût finalement élevé (« *Très cher, moins cher de faire ses courses soit même* »), de la médiocre qualité gustative des plats (« *Le principe est bien mais pas très appétissant* ») et d'une qualité de service irrégulière (« *Certains sont professionnels, d'autres le sont moins* ».)

- **L'aide à domicile** est citée par 2 personnes sur 10, principalement des seniors.

Là encore avec des commentaires positifs :

« *Bien pour les communes rurales comme la notre.* » précise un habitant des communes du « haut ».

« *Permet aux personnes âgées de rester chez elles* ».

Ainsi, un peu plus d'une personne sur 2 connaît le service d'aide à domicile ou le portage de repas à domicile, ce qui révèle une forte notoriété pour ce type de prestation publique. Ces services sont connus plus particulièrement des seniors et des résidents des communes du « haut ». Dans l'ensemble, le regard porté sur ces prestations est positif.

Ces services sont « *pratiques* » pour les personnes âgées : ils leur permettent de se nourrir convenablement, de rester chez elles dans leur environnement familial (éviter la maison de retraite), d'éviter l'isolement social (« *côté humain, contact* ») et allège la tâche pour les proches (« *soulage aussi la famille* »).

- **Le bus des montagnes**

La Communauté de Communes a développé un service de taxis pour les personnes ne pouvant plus se déplacer en voiture afin qu'elles puissent rejoindre les communes de Saint Amant Tallende et de Tallende, situées sur le pôle de vie.

Bien que de nombreuses personnes connaissent ce service (bonne notoriété), la plupart ne l'utilise pas, un répondant sur 20 dit l'avoir utilisé, lui-même ou un de ses proches. Ils n'en n'ont pas « *besoin* » car ils disposent d'une voiture. Les seniors ajoutent que tant qu'ils sont capables de conduire leur propre véhicule, ils n'utiliseront pas le bus des montagnes.

La deuxième raison de non-utilisation invoquée est le manque d'information :

- Sur le mode d'emploi : comment ça marche, réservation etc.

- Sur les horaires précis et les points de passage

Parmi les personnes qui connaissent et disent ne pas en avoir besoin, les critiques portent sur les horaires, peu adaptés à leurs besoins. L'un des répondants souligne la nécessité de créer une navette « *une fois par semaine vers Clermont et St Amant.* »

b. Des services pour les enfants connus et fréquentés de manière hétérogène

La Communauté de Communes a souhaité développer ses services à la personne, notamment à destination des enfants, avec par exemple la crèche, le RAM ou encore l'ALSH. Il est donc important de savoir si les habitants des Cheires connaissent ces différents services, ce qu'ils en pensent et s'ils les utilisent de manière régulière ou non.

En ce qui concerne **la garde des très jeunes enfants**, la moitié des habitants a recours à un mode de garde familial, faute de mieux ou pour des raisons financières. Cependant toutes cherchent un autre mode de garde.

Les personnes ayant choisi une assistante maternelle ou une nounou évoquent la praticité et la souplesse de cette solution :

« *Plus pratique pour les horaires* »

« *La nourrice est à 3 maisons* ».

Parfois cette solution est choisie par manque de place à la crèche.

Les familles utilisant (ou ayant l'intention d'utiliser) la crèche déclarent le faire pour des raisons pédagogiques : « *s'initier à la vie en collectivité* » mais aussi car la crèche de St Amant a bonne réputation et parce que c'est à proximité.

Les parents de très jeunes enfants savent tous (ou presque) qu'il y a une **crèche à Saint Amant Tallende et une Halte Garderie à Rouillas Bas**. Ces services semblent donc connus et appréciés par les habitants qui trouvent les « *puéricultrices très sympa, à l'écoute* ».

Cependant, le nombre de places est insuffisant : ces structures sont « *surbookées* » et ne peuvent pas prendre tout le monde, ce que les familles regrettent.

Pour ce qui est du **RAM**, il semble moins connu que la crèche. Cependant, les personnes qui l'ont déjà utilisé ont un avis très positif sur ce service qui propose des « *activités ludiques pour les enfants* » qui peuvent y rencontrer « *d'autres enfants et faire d'autres activités* ».

Enfin, la majeure partie des enfants de plus de 4 ans pratique des activités extrascolaires sur le territoire des Cheires, notamment sur le pôle de vie. Dans plusieurs familles, les activités pratiquées sont multiples et dans des lieux variés, dans et en dehors de la Communauté de Communes, notamment à Cournon et à Longues. Les activités pratiquées sont la musique, la danse, la natation, le foot et le tennis.

L'ALSH intercommunal est assez peu utilisé et 7 personnes sur 10 ne le connaissent pas. Est-il en concurrence avec celui d'Aubière ? Les horaires de ramassage ne correspondent-ils pas aux besoins ? En tout état de cause les parents trouvent d'autres solutions pour les loisirs, à commencer par le centre de loisirs de Saint Saturnin. Cependant, cet équipement est dans l'ensemble plutôt apprécié

car « *c'est pratique* », les enfants font de « *nombreuses activités* » à proximité. Il est important de remarquer que plus de la moitié des personnes appréciant cet équipement sont des habitants du pôle de vie.

Le défaut qui ressort de ce service est un problème d'horaires, de temps de trajet.

c. Une offre culturelle et sportive essentiellement communale

Il est également intéressant de voir où les personnes pratiquent leurs activités culturelles et de loisirs, afin de savoir si les équipements et les animations du territoire des Cheires sont fréquentés par ses habitants.

Les manifestations culturelles proposées sur le territoire des Cheires sont fréquentées par un peu plus de 4 personnes sur 10.

Ce sont principalement des habitants des trois communes du pôle de vie, l'offre culturelle étant située dans ces mêmes communes. Les manifestations les plus fréquentées sont le festival « *A l'assaut* » à Tallende ou encore « *le marché de la création, la foire de Saint Saturnin et les jours de lumière à Saint Saturnin* ». D'autres personnes participent aux animations proposées par des clubs ou des associations de leur village, comme le club de théâtre ou les visites organisées par le club de tennis.

Quelques personnes participent aux festivités proposées sur le reste du territoire. Celles-ci sont généralement des fêtes de village ou des activités proposées par les associations locales comme par exemple « *la fête patronale du village à Chanonat* » ou encore les associations « *Crest'ation et Olloisirs* ».

Pour conclure, les gens participent surtout aux manifestations proposées sur la commune où ils habitent et très peu sur les autres communes des Cheires. De plus, la plupart des activités fréquentées sont proposées par des clubs ou des associations.

En ce qui concerne **la Grange de Mai à St Saturnin**, 8 personnes sur 10, vivant principalement hors du pôle de vie, ne connaissent pas cet équipement. Quelques répondants ont même demandé de quel genre d'équipement il s'agissait. Cependant, les personnes qui connaissent cette infrastructure l'apprécie et évoque la beauté du bâtiment « *ça a du cachet* » et les expositions qui y sont faites. Néanmoins, une petite partie des habitants trouvent que « *c'est inadapté pour les petits* » et que ce n'est pas suffisamment utilisé.

Pour ce qui est du **réseau de médiathèques**, il est connu par les habitants des Cheires. La connotation est positive : les personnes interrogées précisent qu'elles en ont « *entendu parler en bien* » et qu'elles « *espèrent qu'elles rencontreront du succès* » car « *ça à l'air très intéressant* ».

Cependant tous ne l'utilisent pas : 1/3 des répondants dit savoir que le réseau de médiathèques propose des animations mais n'y a jamais assisté, se justifiant par un « *manque de temps* ».

Au total, peu d'utilisateurs parmi les répondants participent aux animations (moins de 1/10). Aucun habitant des communes « *intermédiaires* » n'est allé aux manifestations mais on constate que la moitié des personnes ayant déjà participé fait partie du pôle de vie. Les participants semblent satisfaits de ce service qu'ils jugent « *intéressant* », selon eux il y a « *beaucoup de monde* » et une personne précise que « *c'est chouette que tout ça soit proposé aux gamins* ». Un habitant cite

également une manifestation plus ponctuelle et datée : les contes de Noël, qu'il trouve « *très sympa* ».

Reste qu'un peu plus d'une personne sur 2 n'a jamais entendu parler des animations proposées par le réseau de médiathèques sur le territoire des Cheires.

Les **activités sportives ou de loisirs** sont pratiquées régulièrement par 6 personnes sur 10.

Une personne sur 3 pratique une activité sur le territoire de la Communauté de Communes des Cheires, essentiellement à Aydat et dans les communes du pôle de vie, à proximité de leur lieu d'habitation. Les habitants pratiquent notamment le pédalo, le VTT, la pêche ou encore le footing. Certaines activités sont également choisies au sein d'un club comme par exemple le football ou le tennis. Des personnes pratiquent aussi le quad au Vernet Sainte Marguerite ou encore la gym à Olloix.

2 personnes sur 10 pratiquent une activité de loisirs hors du territoire des Cheires et parmi elles, 4 personnes sur 10 vont à Clermont. Les activités pratiquées sont la danse, le football ou encore la natation.

Les autres se tournent davantage vers des territoires limitrophes de la Communauté de Communes, notamment pour pratiquer des activités qui nécessitent des équipements particuliers non présents sur Les Cheires comme par exemple « *l'aquafitness à Longues* ».

d. La base nautique : un équipement visible, connu et apprécié

L'équipement que la majorité des habitants associe à l'intercommunalité est la **base nautique**, comme en témoigne la très bonne identification du maître d'ouvrage obtenu pour cet équipement dans la partie précédente. En effet, elle est citée spontanément par une personne sur 5. Dans l'ensemble, les habitants connaissent bien cet aménagement pour le pratiquer et plus d'une personne sur deux apprécie le pôle nautique d'Aydat.

Les gens interrogés estiment que le pôle nautique est une belle réalisation qui profite à la fois aux jeunes et aux habitants : « *Les jeunes vont découvrir le nautisme* », « *activités nautiques qui manquaient à la région* ». Selon eux, cette infrastructure permet d'apporter de l'animation. Cet aménagement semble avoir permis l'embellissement du site : « *C'est bien fait et ça ne dénature pas le coin* », « *Aydat avant c'était un peu rustique maintenant c'est moderne* ». Cependant, quelques habitants ne se prononcent pas à propos de cette réalisation et un peu moins d'une personne sur 10 n'apprécie pas le pôle nautique. Certains trouvent cette réalisation surdimensionnée par rapport aux besoins. D'autres pensent que les clermontois profitent des équipements communautaires gratuitement : « *Ce sont les gens de Clermont qui en profitent et qui cassent tout* ». Enfin, l'architecture ne plaît pas à tout le monde.

e. Une valorisation du territoire pas toujours mise en avant

Les **sentiers de randonnées** sont également appréciés par la moitié des personnes interrogées. La raison la plus fréquente est le côté agréable et intéressant de ces promenades.

« *C'est merveilleux il y a des bons coins* »

« *C'est calme et verdoyant* »

Les sentiers sont souvent jugés bien balisés, bien entretenus : « *pratique, souvent bien faits, bien indiqués avec des panneaux descriptifs* ». De nombreuses personnes aiment tout simplement faire de la randonnée et apprécient la proximité de tels itinéraires. En revanche, une personne sur 3 ne se prononce pas et aucune n'apprécie pas cet aménagement.

Le verger de promotion de la pomme de St Sandoux est assez peu connu. Cependant, il est apprécié de ceux qui le connaissent pour sa dimension pédagogique et aussi pour la valorisation des espèces oubliées.

« *C'est une image pour le village, c'est bien St Sandoux pour l'histoire locale paysanne, l'aspect pédagogique* »

« *J'y suis allé pour une sortie scolaire, c'était très instructif* »

« *C'est sympa pour garder les vieilles espèces de pommes* »

f. L'aire de covoiturage : un équipement peu utilisé mais apprécié

La Communauté de Communes a mis en place un équipement afin de faciliter la mobilité au sein de son territoire et vers l'extérieur ; il s'agit de l'aire de covoiturage de la Jonchère. L'enquête cherche donc à savoir si les habitants connaissent cet aménagement et s'il fait partie de leur usage régulier.

Elle est utilisée par plus d'une personne sur 10 et toutes sont très satisfaites de cette initiative.

- Le covoiturage est pratique, surtout lorsque les personnes font régulièrement le même trajet.
- Le covoiturage préserve l'environnement et permet de faire des économies.

Cependant, $\frac{3}{4}$ des personnes interrogées n'utilisent pas **l'aire de covoiturage**. Parfois pour des problèmes d'horaires « *mes horaires ne le permettent pas* » ou parce que le répondant ne trouve pas de partenaire : « *je ne pars pas sur Clermont* ».

Une personne a soulevé que cela serait bien de relier cette aire à une ligne de bus, à destination de l'agglomération clermontoise:

« *plus de transport en commun partant de la Jonchère ça serait bien* ».

g. Des moyens de communication pas toujours exploités

Les Cheires communique de deux manières différentes, d'une part avec la publication d'un journal intercommunal et d'autre part avec la mise en place d'un site internet.

• Un site internet peu fréquenté

Près de 9 personnes sur 10 ne sont jamais allées sur le site internet de la Communauté de Communes. S'il ne le visite pas, c'est principalement parce qu'ils n'ont pas internet. Certaines personnes, en outre, ne savaient pas qu'il y avait un site.

« *J'ignorais son existence* »

« *Je savais pas qu'il y avait un site* »

D'autres personnes n'en trouvent pas l'utilité :

« J'y pense pas, y'a déjà le bouquin »

« Je suis allé sur celui de la mairie mais je ne me sens pas vraiment Communauté de Communes »

En revanche, les personnes ayant déjà visité le site des Cheires, qui sont surtout des habitants du pôle de vie et des communes du « bas », trouvent que les informations sont faciles à trouver. Le site apparaît complet même si des informations par « rapport aux enfants » mériteraient d'y figurer.

- **Un journal intercommunal apprécié**

Près de 8 personnes interrogées sur 10 trouvent le journal intercommunal intéressant. Elles émettent un avis positif sur cet écrit : il est informatif, bien présenté et assez complet avec des « articles courts et pas rébarbatifs ».

Il permet d'être informé sur ce qui se fait dans la Communauté de Communes, les activités proposées ou encore le fonctionnement des Cheires.

« Il permet de connaître ce qui se passe. »

« Le journal explique la vie de la CC, le budget et les projets ».

Les habitants consacrent généralement 15 à 20 min à sa lecture, parfois 30 min. Certains se contentent de le parcourir rapidement puis s'arrêtent sur les articles qui les intéressent plus particulièrement.

« Je regarde vite fait, ça dépend des fois, s'il y a des choses qui m'intéressent. »

Un habitant souligne que le journal ne paraît « pas assez souvent » et que « quelque chose de moins gros plus souvent » serait préférable.

Globalement, 1/4 des personnes interrogées ne peut citer un service géré par la Communauté de Communes. D'autres personnes mentionnent des services attribués à tort aux Cheires, comme par exemple l'entretien des chemins et des voiries. Le même constat peut être fait, pour les équipements réalisés par la Communauté de Communes.

En conclusion, certains équipements et services sont mieux connus que d'autres. En effet, la base nautique a souvent été citée comme équipement marquant, il en est de même pour les services aux personnes âgées. A contrario, des infrastructures comme La Grange de Mai et l'ALSH ne sont pas citées spontanément. Le site internet et le journal intercommunal ne sont pas toujours très utilisés, les habitants les trouvent généralement intéressants et plutôt complets.

2. Des attentes tournées vers le transport, le maintien des commerces de proximité et le développement économique

Deux types d'interrogations ont été utilisés pour permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes : des réponses spontanées afin de les laisser exprimer spontanément leurs idées et les

thématiques qui les préoccupent ; puis, un questionnement assisté, en leur suggérant des domaines d'interventions précis.

Ainsi, spontanément, environ une personne sur 4 ne sait répondre à la question des domaines prioritaires du projet de la Communauté de Commune. Dans d'autres enquêtes du même type, la proportion inverse est fréquente. On peut en conclure que les habitants des Cheires semblent suffisamment s'intéresser à ce qui se passe dans leur commune et aux alentours pour émettre quelques idées.

Les deux principaux domaines de préoccupation des habitants interrogés reflètent les mécontentements (cf. Q4) énoncés plus haut : le transport et les services à la personne. Cependant, la question du commerce apparaît ici avec moins d'ampleur.

Pour les habitants, **l'offre de transport collectif** est insuffisante. Ils souhaitent une meilleure liaison avec Clermont, par une navette par exemple, pour les trajets pendulaires domicile-travail. Certains répondants proposent une navette de rabattement vers la gare des Martres de Veyre. Si l'aire de covoiturage est appréciée, il semble que son fonctionnement mériterait des améliorations.

Les attentes en matière de **services à la personne** se focalisent sur l'aide médicale et le portage de médicaments aux personnes âgées. L'idée d'un complexe réunissant une maison médicale et des petits commerces de proximité (à Aydat) est suggérée.

Le choix entre services à la personne et **développement touristique** pose parfois problème : « *Etre moins axé sur les loisirs et plus s'occuper des personnes âgées et des enfants* ». Le domaine du tourisme est abordé sous des angles variés : le développement du tourisme vert, les horaires d'ouverture de l'office de tourisme, le nombre de places de parking pour les visiteurs extérieurs aux Cheires, l'hébergement touristique et notamment « *en gîte équestre* », la revalorisation du patrimoine et le développement de sentiers de randonnées.

D'autres sujets sont évoqués :

- **L'aménagement de l'espace**, et notamment la question des parkings. Pour les uns, l'habitat qui se développe sur les Cheires tend à transformer les villages en « *villages dortoirs* ». Pour d'autres, habiter les Cheires est un choix de vie, le territoire doit rester résidentiel et les projets industriels et commerciaux sont à restreindre. « *Je ne suis pas à Tallende pour la zone d'activités* » dit un habitant du pôle de vie.

La cohésion du territoire est également évoquée comme en témoigne un répondant soulignant qu'il « *y a une unité entre Tallende, Saint Saturnin et Saint-Amant mais pas avec les autres* »

- La **préservation de l'environnement**, avec la question de l'eau et du tri des déchets.
- La **jeunesse** qui ne bénéficie pas de suffisamment d'attention.

Parmi les 11 domaines proposés de manière assistée, les 3 domaines principalement cités sont le **maintien ou le renforcement des commerces de proximité**, le **soutien à l'emploi et le développement économique** et le **transport**.

A l'inverse, **les équipements sportifs, culturels et de loisirs, les services petite-enfance et les équipements pour les touristes** semblent moins prioritaires pour les personnes interrogées.

D'autres domaines semblent être importants aux yeux des répondants, cités par une personne sur trois environ tels que **les services aux personnes âgées, la protection de l'environnement ou le maintien de l'activité agricole** pour « *garder des petites exploitations proches des habitants. Cela maintient une vie dans le village et entretient les chemins, les paysages.* ».

Le maintien ou le renforcement des commerces de proximité	50%
Le soutien à l'emploi et le développement économique	39%
Le transport	39%
Les services aux personnes âgées	34%
La protection de l'environnement	30%
Le maintien de l'activité agricole	30%
Les projets en faveur de la jeunesse (12-18 ans)	23%
Le logement	18%
Les équipements sportifs, culturels et de loisirs pour les habitants	16%
Les services petite-enfance	14%
Les équipements pour les touristes, les vacanciers	5%

On peut noter que les domaines prioritaires d'intervention pour la Communauté de Communes souhaités par les habitants sont relativement différents selon la manière dont la question a été posée (manière spontanée, manière assistée). Cette différence pourrait s'expliquer par la tendance qu'ont les habitants à citer des actions précises dans le premier cas et non des thématiques, comme proposé dans un second temps. Pour autant, les problématiques liées au transport, au maintien ou au renforcement des commerces de proximité ainsi que le soutien à l'emploi et au développement économique semblent être les domaines d'intervention prioritaires de la Communauté de Communes pour les 10 prochaines années du point de vue des habitants.

D'autres thématiques, bien que secondaires dans les attentes de la population, sont également évoquées comme la préservation de l'environnement ou les politiques menées en faveur de la jeunesse.

Conclusion

La population interrogée au cours de cette enquête est majoritairement active et résidentielle. La vie des habitants est essentiellement orientée vers l'extérieur des Cheires : leur comportement de consommateur et leur mobilité domicile-travail sont influencés par l'agglomération clermontoise. Pour autant, bon nombre d'entre eux tentent de faire perdurer les commerces de proximité en les utilisant régulièrement pour leurs achats de première nécessité. De plus, en matière d'équipements et de services gérés par l'intercommunalité, ils sont globalement bien connus de la population, bien qu'ils ne soient pas toujours utilisés.

Un manque de communication sur le rôle et les actions des Cheires est clairement apparu. La Communauté de Communes n'est effectivement pas le cadre de référence des habitants. Ces derniers portent des attentes axées en priorité sur le transport, le maintien des commerces de proximité et le développement économique.

Les principaux enseignements tirés de cette enquête sont :

- **Un territoire attractif et qui ne concentre pas les habitudes de consommation et d'emploi**

L'influence clermontoise est omniprésente sur Les Cheires, elle engendre une mobilité importante à destination de la métropole clermontoise. La Communauté de Communes doit-elle s'en accoutumer ou avoir des orientations stratégiques sur ce point afin de maintenir une dynamique sur son territoire ?

- **La prépondérance de l'attachement à la commune**

Les habitants ne s'identifient pas à la Communauté de Communes Les Cheires. Est-ce un manque de visibilité de la Communauté de Communes ou plutôt un problème d'identification lié aux habitants du territoire ?

- **Des équipements et des services globalement bien attribués aux Cheires et appréciés mais une connaissance et une fréquentation disparate**

Les équipements et les services du territoire sont certes appréciés mais ils sont peu connus et fréquentés. Ce constat peut-il uniquement se justifier par le tropisme clermontois ou par un manque de visibilité de ces équipements et services ?

- **Des attentes fortes envers le maintien des commerces de proximité et les transports**

Les attentes de la population se concentrent essentiellement autour du maintien des services de proximité et des modes de transports collectifs. Néanmoins, le comportement de consommateur de l'habitant des Cheires reste pourtant tourné vers l'agglomération clermontoise. Comment peut-on justifier cet écart entre les attentes des habitants et leur mode de vie ? Le maintien voire le renforcement des commerces de proximité a-t-il de la pertinence au regard du mode de vie des habitants du territoire ?

Matrice de synthèse

A l'issue de cet état des lieux, il nous a semblé pertinent de faire ressortir les points forts et les points faibles du territoire. La mise en évidence de ces derniers permet en effet d'avoir une vision globale du territoire au travers des problématiques étudiées en détail dans le diagnostic.

Par ailleurs, afin de se projeter à plus ou moins long terme, il est important de mettre en avant les menaces et les opportunités qui s'offrent au territoire. De ces opportunités découleront certains des enjeux présentés dans la partie suivante.

Nous avons constaté que les problématiques ne sont pas les mêmes, notamment entre les communes du « haut » et celles du « bas ». Ainsi, il en découle des forces et des faiblesses différentes. Le tableau suivant les recense en combinant toutes les entités du territoire sans distinction visible.

De plus, certains points forts, points faibles, opportunités ou menaces sont transversaux, comme par exemple le risque pour le territoire de devenir une véritable cité dortoir. En effet, le déclin de ses commerces de proximité et son attractivité « résidentielle » risquent d'en faire, principalement pour les communes du « bas », un territoire dortoir de l'agglomération clermontoise. Seule la hausse du foncier et la raréfaction de celui-ci tendraient à ralentir cette tendance.

En outre, l'étalement urbain est aussi une menace. En effet, comme nous avons pu le voir, la richesse environnementale et paysagère du territoire ainsi que l'agriculture sont menacées par les constructions qui grignotent de plus en plus les terres agricoles et protégées.

Enfin, le manque d'identité des habitants à la Communauté de Communes peut être vu comme un point faible, voire une menace. En effet, les habitants ne semblent pas connaître les actions et le rôle des Cheires sur leur territoire, ce qui rend l'articulation entre les deux « acteurs » plus difficile.

Forces	Faiblesses
<i>Situation géographique :</i> • La proximité de l'agglomération clermontoise • Un territoire bien desservi (A75, RD2089, etc.) <i>Développement économique :</i> • Une forte proportion d'établissements de services en direction des particuliers, secteur fortement pourvoyeur d'emplois <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • La diversité et la richesse de l'offre touristique et de loisirs • L'attrait environnemental et paysager de sites pittoresques du territoire <i>Agriculture :</i> • La diversité des activités de production : élevage, céréaliculture et arboriculture • Le rajeunissement des exploitants agricoles, notamment sur le « haut » <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La diversité paysagère et biologique et la présence de nombreuses zones protégées • Des plans de gestion exemplaires • L'appartenance au PNR, appui technique essentiel pour la mise en œuvre de nombreuses actions <i>Services à la personne :</i> • L'offre en matière de services proposée par la Communauté de Communes • La présence de nombreux établissements à destination des populations fragilisées <i>Habitat :</i> • Un territoire attractif à forte vocation résidentielle	<i>Développement économique :</i> • Le manque de commerces de proximité • Une évasion commerciale forte sur l'agglomération clermontoise <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • Une offre d'hébergement inadaptée aux groupes et à une clientèle « haut de gamme » • Le manque de complémentarité entre les prestataires privés et l'EPIC <i>Agriculture :</i> • La disparition des exploitations arboricoles <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La pollution du lac d'Aydat (eutrophisation) et de la Monne (lactosérum) <i>Services à la personne :</i> • Le manque de professionnalisation de certains services (SAD, médiathèques) • Le manque d'équipements sportifs d'intérieurs <i>Habitat :</i> • Une forte pression foncière et immobilière qui freine l'accueil de nouvelles populations

<i>Transport :</i> • L'aire de covoiturage de la Jonchère, une infrastructure exemplaire en matière de mobilité durable	• La faiblesse de l'offre locative privée et sociale <i>Transport :</i> • Un réseau de transports en commun inadapté et peu flexible • L'utilisation massive de la voiture en lien avec la hausse des mobilités domicile-travail <i>Communication :</i> • Une communication auprès des habitants limitée et donc une visibilité restreinte • Le manque d'implication de la Communauté de Communes dans ce domaine • Le fonctionnement interne, avec une commission qui n'est pas force de propositions
Opportunités	Menaces
<i>Développement économique :</i> • L'extension de Cheiractivité qui permettrait de répondre à la demande endogène • Le maintien des services de proximité indispensables au renforcement du pôle de vie <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • Le développement du site de pleine nature de Pessade <i>Agriculture :</i> • Le développement des circuits courts • La création de regroupements d'agriculteurs <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La poursuite des plans de gestion	<i>Développement économique :</i> • Le déclin des commerces de proximité qui pourrait entraîner une évasion commerciale de plus en plus forte <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • L'incertitude quant à la réussite du projet de pleine nature de Pessade <i>Agriculture :</i> • Le déclin de l'activité arboricole et le risque d'enfrichement • L'amplification de l'étalement urbain <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La fermeture des paysages • La pollution à l'origine de la détérioration des espaces naturels sensibles • Les risques d'inondations et de glissements de terrain

<i>Services à la personne :</i> • La pérennisation des différents services proposés par la Communauté de Communes • Une population vieillissante qui va rendre encore plus attractif les services de la Communauté de Communes • Une mutualisation des équipements sportifs et de loisirs <i>Habitat :</i> • La densification des « dents creuses » qui revitalise les centres bourgs • La diversification de l'habitat qui passe par le développement de l'offre locative sur le territoire <i>Transport :</i> • Le développement d'une ligne d'autocar express vers Clermont-Ferrand <i>Développement Durable :</i> • La mise en place du Projet Territorial de Développement Durable pour une prise en compte transversale et efficace de cette problématique <i>Communication :</i> • Le développement d'une stratégie de communication	<i>Habitat :</i> • La poursuite de l'étalement urbain <i>Transport :</i> • Le maintien du réseau de transport en commun actuel, sans liaison directe vers Clermont-Ferrand <i>Communication :</i> • Le maintien de la communication dans son état actuel, sans réfléchir à de nouvelles actions

Les enjeux du prochain projet de territoire

La démarche analytique engagée autour des différentes thématiques du territoire des Cheires et les résultats de l'enquête habitants a permis de mettre en évidence ses forces, ses faiblesses ainsi que les perspectives qui s'offrent à lui. Par conséquent, au regard des conclusions établies, nous avons défini des enjeux et des orientations sur lesquels la Communauté de Communes pourra s'appuyer pour établir son projet de territoire pour la décennie à venir. Cependant, ceux-ci ne sont pas hiérarchisés afin de laisser le choix aux élus de traiter en priorité les thématiques qu'ils jugent essentielles pour le futur développement du territoire. Nous tenons également à préciser que les points présentés ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive de tous les enjeux du territoire. En effet, ils reposent uniquement sur notre diagnostic et ne sont donc pas élargis à une échelle supérieure.

Le maintien voire le renforcement des commerces de proximité de qualité pour répondre aux attentes de la population.

Le déclin des commerces de proximité depuis 2005 et la forte évasion commerciale sur l'agglomération clermontoise induisent une baisse de l'activité commerciale sur le territoire des Cheires. Or, la pérennisation voire le développement de ces services font partie des attentes exprimées par la population. C'est également indispensable pour un territoire périurbain comme celui des Cheires d'endiguer ce phénomène et de promouvoir son tissu commercial de proximité en proposant des établissements de qualité.

L'adaptation des ZA d'intérêt communautaire à la demande d'implantation endogène, afin de bénéficier d'un rayonnement économique plus conséquent tout en créant de l'emploi sur le territoire.

Les ZA intercommunales offrent des perspectives d'extension limitées en raison notamment d'un manque de foncier. De fait, celles-ci ne peuvent répondre favorablement aux demandes endogènes d'implantations sur le site. Cette situation est préjudiciable aussi bien à la Communauté de Communes, qui ne peut renforcer son tissu économique, qu'aux entreprises souhaitant développer leurs activités.

La valorisation des produits locaux et le développement des circuits courts.

La vente directe et les marchés locaux restent sous-exploités sur le territoire au regard de son caractère périurbain et de sa vocation agricole marquée. Il serait donc judicieux de rapprocher le consommateur de l'exploitant afin, d'une part, de répondre à une volonté émanant de la population et, d'autre part, de valoriser les productions locales et les exploitations. En outre, en cohérence avec l'enjeu relatif au développement des services de proximité, cela permettrait de développer une offre commerciale alternative sur le territoire susceptible d'attirer davantage le consommateur.

La pérennisation de la politique de développement touristique engagée en maintenant les structures actuelles tout en les rendant plus efficaces.

Le développement de l'offre touristique sur le territoire des Cheires a constitué l'un des axes forts du dernier projet de territoire. Aujourd'hui, au regard des ambitions initiales, un désengagement de cette politique touristique serait nuisible à l'efficacité et au maintien des infrastructures actuelles. La Communauté de Communes devrait donc engager une réflexion autour de deux axes majeurs.

- **Assurer une meilleure interactivité des prestataires touristiques en vue de proposer une offre visible, cohérente, adaptée et équilibrée.**

Les Cheires dispose de nombreux atouts paysagers et touristiques sur son territoire. C'est une force sur laquelle la Communauté de Communes doit continuer à s'appuyer afin de développer une offre cohérente et adaptée. Le manque de complémentarité et de visibilité entre hébergeurs, restaurateurs et autres prestataires du secteur est souvent préjudiciable à l'émergence d'une offre touristique harmonieuse et équilibrée qui serait profitable à l'ensemble des acteurs.

- **Affirmer la volonté de la Communauté de Communes de conserver les touristes sur son territoire ou de développer une offre adaptée au court-séjour.**

Le tourisme de passage est caractéristique du territoire des Cheires. De fait, la Communauté de Communes doit se positionner pour savoir si elle souhaite élaborer des dispositifs pour maintenir les visiteurs sur son territoire ou si elle privilégie la mise en place d'une offre adaptée à sa spécificité touristique actuelle.

La poursuite des politiques de préservation et de valorisation des qualités paysagères et environnementales du territoire.

Les ressources environnementales et paysagères du territoire ont bénéficié d'un engagement exemplaire de la Communauté de Communes en matière de lutte contre la détérioration des milieux naturels. La complémentarité des différents acteurs a permis de proposer des mesures appropriées et des plans de gestion efficaces. Toutefois, au regard de l'essor démographique du territoire et de la forte pression foncière dont il fait l'objet, l'effort des élus en matière de protection de l'environnement ne doit pas s'estomper. L'intercommunalité doit continuer d'intervenir afin de préserver son cadre de vie d'exception tout en proposant un développement harmonieux à son territoire.

La diversification de l'offre de logements en densifiant les cœurs de bourgs et en développant une offre locative adaptée à l'installation des jeunes ménages et à la décohabitation.

Le territoire des Cheires est aujourd'hui attractif. Cependant, cette attractivité entraîne une accélération de l'étalement urbain sur les espaces naturels à préserver. Ainsi, la densification des cœurs de bourgs permettrait de lutter contre ce phénomène, tout en revitalisant les centres-bourgs. Afin d'attirer des jeunes ménages aux revenus plus modestes, le développement d'une offre locative adaptée sur Les Cheires semble également primordial.

La mise en place d'une véritable politique de communication, afin que les habitants et les élus s'identifient davantage au territoire, tout en développant le rayonnement des actions entreprises par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a pâti d'un manque de communication et de visibilité auprès des habitants et des élus. Aujourd'hui, il en résulte un détachement de ces derniers vis-à-vis des problématiques intercommunales en raison notamment d'un manque d'identification aux Cheires. Il est impératif que la Communauté de Communes s'engage véritablement en matière de communication afin de valoriser les actions qu'elle conduit tout en se forgeant une identité.

Une meilleure implication en matière de développement durable afin d'être exemplaire et ainsi jouer un rôle fédérateur auprès des communes.

La plupart des actions conduites par la Communauté de Communes intègrent les finalités du développement durable. Toutefois, Les Cheires semble réticente à l'idée de s'engager véritablement dans la démarche. En conséquence, elle ne permet pas de sensibiliser et de fédérer les communes qui proposent des mesures disparates. Au regard des enjeux propres à cette thématique et de son intégration toujours plus grande dans les projets des collectivités, le territoire des Cheires devrait être plus ambitieux en matière de développement durable en proposant des projets cohérents et globalisants.

Le développement d'une meilleure offre de transport en commun afin de réduire l'utilisation excessive de la voiture.

La question de la mobilité est primordiale pour un territoire comme celui des Cheires, positionné au carrefour des grands axes de communication et des influences métropolitaines. Les mobilités domicile-travail et les flux de consommations démontrent l'influence grandissante de l'agglomération clermontoise sur les Cheires. Paradoxalement, les offres en matière de transport collectif ne semblent pas en mesure de concurrencer l'utilisation massive de la voiture. Bien que la Communauté de Communes soit dépendante des prescriptions du SCoT du Grand Clermont en la matière, cette thématique doit être traitée afin de limiter l'utilisation toujours plus grande de la voiture, tout en proposant des modes de transports collectifs adaptés et flexibles.

La pérennisation des services à la personne de la Communauté de Communes en offrant des prestations de qualité à destination des populations les plus fragiles.

Les services à la population font partie de l'identité des Cheires et jouissent d'une bonne notoriété, aussi bien auprès des élus que des habitants. Avec le vieillissement de la population et l'arrivée de ménages avec enfants, ces services seront indispensables à la cohésion du territoire. Ainsi, ces prestations doivent être pérennisées.

NB : Il nous semble que le manque d'équipements sportifs d'intérieur et culturels constitue un enjeu pour la Communauté de Communes. Toutefois, nous ne disposons pas d'arguments nécessaires pour le justifier pleinement. En effet, cette thématique devait faire l'objet d'une étude spécifique par une autre stagiaire de la Communauté de Communes.

Conclusion

Ainsi, le diagnostic territorial des Cheires n'a eu de cesse de souligner son **hétérogénéité**. Celle-ci se retrouve aussi bien dans les disparités géographiques que dans les pratiques et les problématiques rencontrées sur les différentes entités qui composent la Communauté de Communes. Il en est ressorti que le caractère hétéroclite du territoire constitue à la fois sa force et mais également sa faiblesse.

C'est avant tout **une force** au regard de la **diversité paysagère et environnementale** favorisée par une géographie vaste et variée. En effet, l'altitude varie de 300m, au niveau des communes du « bas », à 1 500m sur les communes du « haut », ce qui constitue des atouts paysagers autant pour les habitants des Cheires, qui s'identifient à ce **cadre de vie d'exception**, que pour les touristes. Des **pôles touristiques majeurs** ont donc été aménagés et se distinguent les uns des autres, d'une part, par leur localisation sur les différentes entités du territoire et, d'autre part, par la **variété des activités proposées**. Ainsi, on peut évoquer le pôle culturel de Saint-Saturnin, le pôle nautique d'Aydat et le pôle nordique d'activités de pleine nature à Pessade. L'un des points forts du territoire a également été la **mutualisation des moyens et leur mise en réseau** malgré les difficultés inhérentes à ses disparités géographiques. Les **services à la personne** visant une part importante de la population (enfants, personnes âgées) sont aujourd'hui **reconnus, appréciés** et font partie intégrante de l'**identité** de la Communauté de Communes.

Cependant, l'hétérogénéité du territoire constitue aussi une **faiblesse** au regard de la **divergence des problématiques** rencontrées sur les différentes entités des Cheires. En effet, une partie se tourne vers l'agglomération clermontoise et présente un caractère périurbain marqué ; tandis que l'autre, au caractère rural et agricole prononcé, est davantage rattachée aux influences du Mont-Dore et des communes du Sancy. Il en est ressorti **un manque d'identification** à la Communauté de Communes Les Cheires ; en effet, celle-ci n'est effectivement pas le cadre de référence des élus – et encore moins celui des habitants – et les opérations dirigées sur le territoire **manquent de visibilité**. Bien que la Communauté de Communes ait conduit des opérations sur tout son territoire, il s'avère qu'elle ne parvient que partiellement à fédérer les communes. Certes, la densification du maillage institutionnel a complexifié l'identification que les élus et les habitants peuvent se faire de leur territoire de même que les actions qui s'y réalisent, mais il s'avère malgré tout que Les Cheires a encore un **poids limité**.

Après avoir entrepris de vastes chantiers d'aménagements à l'échelle de son territoire, il nous semble important qu'elle veille désormais à **maintenir les infrastructures actuelles, à asseoir leur rayonnement** tout en **renforçant l'interactivité des différents acteurs** des Cheires en vue de proposer des **dispositifs reconnus, visibles et complémentaires**.

Par ailleurs, il ne faut pas omettre que les intercommunalités vont certainement prendre de plus en plus d'ampleur et d'importance avec la réforme des collectivités territoriales. Ainsi, Les Cheires va être amenée à faire des choix stratégiques et réfléchis pour le développement de son territoire.

Bibliographie

Ouvrages :

Annuaire des ZA et de leurs entreprises, 2011, Conseil Général du Puy-de-Dôme, 416p.

Avant projet-Chartre 2011>2022, Projet de territoire du PNRVA, arrêté le 28 juin 2010, 160p.

Cahier des charges, études des déplacements, juin 2010, Les Cheires, 9p.

Compte rendu final de l'étude préalable à la création d'une entreprise adaptée spécialisée en arboriculture, 30 septembre 2008, Pour un monde de saveur, 22p.

Contrat de rivière « Vallée de la Veyre, lac d'Aydat », juin 2004, SMVV, 172p.

Diagnostic de territoire, Dossier Pôle touristique d'Auvergne, janvier 2004, Varenne consultants tourisme, 126p.

Etude d'aménagement du site de Pessade, février 2007, Orgalis, 95p.

Etude préliminaire pour la réalisation d'une base nautique et de loisirs à Aydat, Diagnostic schémas d'organisation-esquisses-estimations, août 2005, IGETEC, A3 paysages, Clef de Voute, Cabinet Alliance, 51p.

Etude sur le développement de l'intermodalité dans le Gand Clermont et sur la conception de pôles d'échanges, juin 2010, EFFIA, SMATC, 75p.

Extension de la zone de la Tourtelle/St Saturnin, décembre 2008, Atelier d'architecte et d'urbanisme Bautier-Ranou, bureau d'études VRD Geoval, estrategie, 26p.

Les Cheires d'Aydat-Puys,lacs et vergers, 2003, collection Chamina, 57p.

Le SCoT du Grand Clermont : une chance pour notre avenir, Rapport de présentation, SCoT arrêté le 4 janvier 2011, 207p.

Le SCoT du Grand Clermont : une chance pour notre avenir, Document d'orientations générales, SCoT arrêté le 4 janvier 2011, 127p.

Le SCoT du Grand Clermont : une chance pour notre avenir, Projet d'aménagement et de Développement Durable, SCoT arrêté le 4 janvier 2011, 127p.

Plan d'aménagement et de gestion du lac d'Aydat, septembre 2004, Emmanuel AMOR et Benoît FABRE, 71p.

Plan de gestion de la Montagne de la Serre, Diagnostic-paysages-urbanisme-tourisme, mai 2006, Terre Neuve, 46p.

Plan de gestion des Gorges de la Monne, Les Cheires, 14p.

Plan de gestion du Plateau et des Coteaux de la Serre, Volet agricole, septembre 2006, ADESEA Puy-de-Dôme, 19p.

Positionnement du projet d'extension de la zone intercommunale de Tallende, mai 2009, Conseil Régional d'Auvergne, 53p.

Pré-diagnostic de territoire, février 2011, stagiaires AgroParisTech ACTERRA, 16p.

Principes d'aménagement et de développement d'une ZA d'intérêt communautaire, mars 2007, Terres Neuves, 26p.

Programme local de l'habitat, Diagnostic, juillet 2005, FS Conseil-JM Freydefont SYCOMORE, 74p.

Programme local de l'habitat, Orientations et plan d'actions, novembre 2008, FS Conseil-JM Freydefont SYCOMORE, 46p.

Programme local de l'habitat, Fiches communales, juillet 2005, FS Conseil-JM Freydefont SYCOMORE, 57p.

Programme des actions du plan de gestion de la Montagne de la Serre de la période 2007-2008 et 2009-2013, Les Cheires, 26p.

Schéma de secteur, mars 2007, Terres Neuves, 49p.

Tourisme et population locale : Quelle intégration sociale pour quelle forme de tourisme ?, Projet collectif d'ingénieur Modintour, 22 mars 2011, CEMAGREF, 85p.

Zone de la Jonchère-Le Crest- Etude des perspectives de développement et d'urbanisation, décembre 2008, Atelier d'architecte et d'urbanisme Bautier-Ranoux et bureau d'études VRD Geoval, 42p.

Ressources électroniques : (Sites internet et documents PDF)

Tous les sites ont été consultés entre avril et juillet 2011.

Site des Cheires : www.les-cheires.com

Site de la DIREN : auvergne.ecologie.gouv.fr

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'office de tourisme : www.tourisme-lescheires.com

Site du SMVVA : www.smvv.fr

Site de St Saturnin : www.saint-saturnin.com

Communauté de Communes Les Cheires, L'artisanat en 2010, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, 31p.

Le plan vert du Grand Clermont, février 2005, Clermont Métropole-Agence d'urbanisme et de développement.

PDU du Grand Clermont-Schéma multimodal des déplacements, janvier 2007, SMTc, 91p.

Portrait économique de territoire-CC des Cheires en nombre d'établissements et d'emplois (2005-2010), CCI Région Auvergne, 7p.

Table des matières

Introduction.....	1
Un territoire aux ressources variées	2
Thème 1 : Développement économique.....	2
I. Une population active tournée vers l'agglomération clermontoise.....	2
1. Une forte proportion d'actifs ayant un emploi	2
a. Un chômage peu présent sur Les Cheires	3
b. Une population active ayant un emploi répartie principalement autour de quatre CSP	4
2. Mobilité domicile-travail des actifs	6
a. Une grande partie des habitants travaillent à l'extérieur du territoire	6
b. Cependant le territoire attire quelques actifs.....	8
II. Les Cheires, 252 établissements employant 649 personnes (au sens RCS)	11
1. Les services, le secteur générant le plus d'établissements et d'emplois.....	11
2. Des secteurs en augmentation à quelques exceptions près	12
III. Vers un maintien de l'activité commerciale et artisanale	14
1. Une offre commerciale mise à rude épreuve.....	14
a. Une répartition déséquilibrée	14
b. Une évolution à deux vitesses	15
c. Des achats réalisés sur l'agglomération clermontoise	16
d. Les performances du commerce alimentaire.....	17
2. Une vocation artisanale marquée	18
a. Des métiers de l'artisanat concentrés sur le pôle de vie	19
b. Un artisanat tourné vers le BTP.....	19
c. Une activité en déclin depuis 2007	20
IV. Les Zones d'Activités d'intérêt communautaires aux perspectives limitées	22
1. ZA Cheiractivité à Tallende : une ouverture favorisée par l'A75.....	22
a. Organisation de la zone	23
b. Un projet d'extension prorogé	23
2. ZA La Tourtelle : une zone enclavée à l'Ouest de Saint Saturnin	25
a. Organisation de la ZA	26
b. Une extension avortée	27
3. Une stratégie à court terme	29
Thème 2 : Tourisme et patrimoine architectural	30
I. Une offre touristique diversifiée, articulée autour de 3 pôles majeurs	30

1.	Aydat : pôle nautique et activités de plage	31
a.	La base nautique, un fonctionnement bien articulé	32
b.	Les activités de pleine nature variées	34
c.	Des difficultés de fonctionnement	35
d.	Une bonne satisfaction mais une visibilité limitée.....	38
2.	Saint Saturnin : pôle d'intérêt culturel et patrimonial	39
a.	De nombreux sites d'intérêt touristiques	39
b.	Des parcours et une signalétique bien développés	44
c.	Un pôle culturel apprécié mais connu par le bouche à oreille.....	47
3.	Pessade : domaine nordique et activités de pleine nature	49
a.	Le site aujourd'hui	49
b.	Un site en plein développement	50
II.	Des sites touristiques secondaires peu visibles	53
1.	Maison de la Monne et Gorges de la Monne, un site emblématique.....	53
2.	L'abbaye de Randol, un lieu préservé	54
3.	Le château de la Bâtisse, un site chargé d'histoire	55
4.	Le bourg de Chanonat, un site classé au titre des monuments historiques	55
5.	Des chemins de randonnées bien balisés.....	57
6.	Le plateau de la Serre : des activités de loisirs variées	58
7.	Le site de vol-libre, un développement des activités de sensation	60
8.	La maison du PNRVA, un site encore trop réservé aux passionnés de la nature	61
III.	Une offre commerciale peu adaptée à la demande	63
1.	Un territoire naturel attractif proche de l'agglomération clermontoise	63
2.	Des structures d'accueils encore limitées	63
a.	Présentation de l'EPIC et de l'office de Tourisme LAVE	63
b.	Offre commerciale : une offre de restauration et d'hébergement déséquilibrée	67
	Thème 3 : Agriculture	71
I.	Une activité hétérogène sur l'ensemble du territoire	71
1.	Une activité qui se maintient malgré une perte d'exploitants.....	71
2.	Une importante variété dans les productions.....	72
3.	Un agrandissement des exploitations et un rajeunissement des exploitants	75
a.	Taille des exploitations	75
b.	Âge des exploitants	75
4.	Un territoire divisé en trois grandes entités agricoles	76

a. Les communes du « haut » : un caractère agricole marqué avec une prédominance de l'élevage laitier	76
b. Les communes « intermédiaires » marquées par une forte identité pastorale	77
c. Les communes du « bas » : une activité céréalière stable et une arboriculture menacée	78
II. Une activité marquante à préserver	80
1. Des conflits d'usage	80
2. Une agriculture impactant sur les milieux naturels	80
a. Des atteintes à l'environnement	80
b. L'agriculture : un gestionnaire de l'espace	81
3. Des actions de sauvegarde et de valorisation mises en œuvre mais une politique à développer	82
a. Intégration paysagère des bâtiments agricoles	82
b. Edition d'un guide des produits fermiers sur Les Cheires	82
c. Verger conservatoire de Saint Sandoux	83
d. Perspectives d'actions et besoins exprimés	84
Un cadre de vie valorisé par un environnement préservé et des services à la personne ambitieux ...	85
Thème 4 : Environnement et patrimoine naturel	85
I. Présentation d'un territoire divisé en deux parties	86
1. La Chaîne des Puys	86
a. Site essentiel du paysage clermontois	86
b. Les Cheires l'extrémité Sud de la Chaîne des Puys	88
2. Les coteaux d'agglomération	89
a. Equilibre entre tissu urbain et espaces naturels	89
b. Les Cheires, un territoire attractif et protégé	89
3. Principaux éléments naturels remarquables du territoire	90
II. Un territoire aux ressources variées et protégées	91
1. Les zones protégées	91
a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	91
b. Sites inscrits et classés	93
c. Natura 2000	95
2. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne : « un dispositif local pour une action globale »	97
a. Quelques éléments forts de l'avant-projet	97
b. Les Cheires, une Communauté de Communes exemplaire à l'échelle du PNRVA	98
III. Des actions exemplaires pour protéger les richesses paysagères et naturelles	101

1.	Plan de gestion de la Monne : une démarche innovante	101
a.	Les Gorges de la Monne un site exceptionnel.....	101
b.	Des actions concrètes pour la préservation de l’environnement	102
2.	Plan de gestion de la montagne de la Serre : un enjeu d’avenir.....	104
a.	La Montagne de la Serre, une identité à construire.....	104
b.	La meilleure gestion du plateau de la Serre, une nouvelle priorité	106
3.	Un contrat de rivière pour la préservation de la Veyre et du lac d’Aydat	107
a.	Le contexte de la mise en place de ce contrat	107
b.	Un contrat pour une gestion coordonnée et durable des milieux aquatiques	110
IV.	Une gestion de l’assainissement et des déchets déléguée.....	113
1.	L’assainissement.....	113
2.	Les déchets	113
V.	Des menaces à prendre en compte	117
1.	Pollution des eaux	117
2.	Enfrichement des paysages.....	117
3.	Les risques naturels	118
	Thème 5 : Services à la personne, cadre de vie et vie locale (associations)	120
I.	L’engagement de la Communauté de Communes dans les services à la population.....	120
1.	Des services pour les personnes âgées bien ancrés sur le territoire	121
a.	Le Service d’Aide à Domicile (SAD).....	121
b.	Portage de repas	122
c.	Le bus des montagnes	124
2.	Des services qui se développent en direction de l’enfance et de l’accès à la culture	125
a.	Les crèches	125
b.	Le Relais d’Assistants Maternelles (RAM)	127
c.	L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).....	128
d.	Le réseau de médiathèques	129
3.	Synthèse des sept services	131
II.	Les autres équipements et services présents sur le territoire.....	133
1.	Les associations, éléments incontournables du lien social	133
2.	Des infrastructures (services) à destination des populations fragilisées	133
a.	Les personnes âgées (EHPAD, SSIAD, ...)	134
b.	Les personnes handicapées.....	135
3.	L’enfance, le sport, la culture, des enjeux pour l’avenir ?.....	136
a.	Les écoles, équipement essentiel à la vie d’un village	137

b. Une majorité d'équipements sportifs extérieurs	138
c. Les équipements culturels.....	140
Politique du logement et du transport.....	142
Thème 6 : Habitat	142
I. Présentation de l'offre de logements et de son évolution sur le territoire.....	142
1. Un territoire à forte vocation résidentielle	143
a. Un parc de logements dominé par les résidences principales avec un faible taux de vacance.....	143
b. Une prédominance de logements individuels.....	144
2. Un territoire attractif.....	146
3. Un parc dominé par la propriété occupante avec une offre locative limitée et hétérogène	147
4. Une offre foncière qui se raréfie	149
II. Le PLH : une volonté intercommunale de maîtrise de l'habitat	151
1. Des besoins à satisfaire pour proposer une offre de logements équilibrée et diversifiée sur le territoire	151
2. Les trois actions phares du PLH.....	152
a. Mise en place d'une politique foncière.....	152
b. Actions expérimentales pour une approche environnementale de l'urbanisme : Zones Pilote Habitat (ZPH)	153
c. Production d'une offre de logements accessible et diversifiée	153
3. Les sept autres actions	154
III. Où en est cette politique aujourd'hui ?	156
1. Bilan du PLH : un an après, quelles actions, quelles pistes ?	156
a. Action 1 : la mise en place d'une politique foncière	156
b. Action 2 : Création de ZPH.....	156
c. Action 3 : Production d'une offre de logements accessible et diversifiée	156
d. Action 6 : Prise en compte du DD dans les projets liés à l'habitat	159
e. Action 8 : Schéma de transport en commun.....	159
f. Action 9.....	159
g. Action 10.....	159
h. Action 11.....	160
2. Une politique d'habitat étroitement liée à celle du Grand Clermont	160
a. Objectifs généraux concernant la politique de l'habitat à l'échelle du Grand Clermont	160
b. Les objectifs du SCoT concernant la Communauté de Communes.....	161

Thème 7 : Transport et déplacements	163
I. Les systèmes de transports actuels : la prédominance du véhicule personnel.....	163
1. La voiture comme moyen de déplacement privilégié	163
a. Un réseau routier étendu	163
b. Une mobilité domicile-travail tournée vers l'extérieur.....	164
c. Des axes routiers particulièrement fréquentés	165
2. Des bus du Conseil Général encore inadaptés	166
a. Le réseau Transdôme sur le territoire	166
b. Un manque de flexibilité des horaires et des fréquences de transport.....	167
3. Un transport scolaire éparpillé.....	168
4. Le bus des montagnes, une vocation sociale	169
II. L'aire de covoiturage de la Jonchère, une infrastructure récente.....	170
1. Une localisation privilégiée	170
2. Une bonne infrastructure malgré quelques dysfonctionnements.....	171
III. Les prescriptions du SCoT : une liaison directe vers Clermont ?	173
1. Ralliement des pôles de vie et de Clermont.....	173
2. Les orientations sur le territoire des Cheires	174
Des problématiques transversales	176
Thème 8 : Développement durable et énergie	176
I. Qu'est-ce que le développement durable ?	176
I. Le choix des Projets Territoriaux de Développement Durable (PTDD).....	177
II. Les actions conduites en matière de développement durable sur les Cheires	178
1. Les initiatives intercommunales.....	178
2. Les initiatives communales.....	179
3. Les mesures citoyennes.....	181
III. Une politique énergétique à mettre en œuvre	181
Thème 9 : Communication	183
I. Les dispositifs généraux de communication des Cheires	183
1. Une commission, un site, un journal intercommunal	183
2. Un outil à part : le Web SIG	183
II. Une communication et une visibilité restreintes.....	184
1. Une communication interne peu présente	184
2. Une communication sur les équipements et les actions insuffisantes	184
III. Un manque d'identification aux Cheires	186
1. Des élus ne montrant pas l'exemple	186

2. De la part de la population	186
Résultats détaillés de l'enquête auprès des habitants.....	187
I. Socio démographie de la population interrogée	190
1. Une population active habitant en résidences individuelles	190
2. Le tropisme clermontois.....	192
a. Un emploi tourné vers l'extérieur du territoire	192
b. Une consommation régulière sur le pôle de vie mais largement tournée vers Clermont 192	
3. Une implication discrète pour la préservation de l'environnement.....	193
II. Une Communauté de Communes appréciée mais avec un manque d'identification	195
1. La commune comme univers de référence	195
2. Le vécu du territoire	196
a. Un cadre de vie attractif : un territoire rural, tranquille et proche de la ville	196
b. Mais des difficultés liées à l'éloignement	196
c. Une identification de la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage hétérogène	197
III. Le projet et les réalisations.....	198
1. Analyse détaillée de chaque équipement ou service.....	198
a. Des services aux personnes âgées connus et appréciés de tous	198
b. Des services pour les enfants connus et fréquentés de manière hétérogène.....	200
c. Une offre culturelle et sportive essentiellement communale	201
d. La base nautique : un équipement visible, connu et apprécié.....	202
e. Une valorisation du territoire pas toujours mise en avant	202
f. L'aire de covoiturage : un équipement peu utilisé mais apprécié	203
g. Des moyens de communication pas toujours exploités.....	203
2. Des attentes tournées vers le transport, le maintien des commerces de proximité et le développement économique	204
Matrice de synthèse	208
Les enjeux du prochain projet de territoire	212
Conclusion	216
Bibliographie.....	217
Table des matières	220
Table des illustrations.....	227
Annexes	231

Table des illustrations

Table des figures :

Figure 1: Taux de chômage par commune en 2007	3
Figure 2 : Evolution du taux de chômage de la population active âgée de 15 à 64 ans entre 1990 et 2007.....	4
Figure 3 : Répartition de la population ayant entre 25 et 54 ans	5
Figure 4 : Population active ayant un emploi selon les CSP sur le territoire des Cheires (2007).....	6
Figure 5 : Taux d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire par commune en 2006	7
Figure 6 : Mobilités domicile-travail.....	8
Figure 7 : Nombre de personnes travaillant sur le territoire par commune en 2006.....	9
Figure 8 : Provenance des personnes travaillant sur le territoire	9
Figure 9 : Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) en 2010	11
Figure 10 : Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'emplois) en 2010	11
Figure 11 : Evolution du nombre d'établissements entre 2005 et 2010.....	12
Figure 12 : Evolution du nombre d'emplois entre 2005 et 2010	12
Figure 13 : Répartition des commerces et des services de proximité sur le territoire des Cheires en 2010.....	14
Figure 14 : Evolution du nombre de commerces entre 2005 et 2010	15
Figure 15 : Evolution du nombre d'emplois entre 2005 et 2010	15
Figure 16 : Lieux d'achats des habitants des Cheires par grandes familles de produits en 2007.....	16
Figure 17 : Performance du commerce alimentaire sur les Cheires selon les formes de vente en 2007	17
Figure 18 : Répartition des métiers de l'artisanat sur le territoire des Cheires en 2010.....	19
Figure 19 : Répartition des secteurs d'activités de l'artisanat	20
Figure 20 : Variation immatriculations-radiations des établissements à vocation artisanale de 2000 à 2010.....	20
Figure 21 : Localisation des ZA intercommunales sur le territoire des Cheires en 2010	22
Figure 22 : Organisation de la ZA de Tallende.....	23
Figure 23 : Plan de la ZAE de St Saturnin.....	26
Figure 24 : Organisation de la ZA de St Saturnin	27
Figure 25 : Répartition des trois pôles touristiques majeurs	30
Figure 26 : Plan de localisation de la base nautique et de la plage d'Aydat	32
Figure 27 : Plan de localisation de la base nautique et de la plage d'Aydat	37
Figure 28 : Dépenses et recettes de la base nautique en 2010 et 2011 (prévisionnel).....	38
Figure 29 : Mode de transport utilisé par les interrogés sur Aydat	38
Figure 30 : Panneaux slogan St Saturnin	44
Figure 31: Implantation des panneaux touristique à St Saturnin	45
Figure 32 : Localisation des circuits touristiques de St Saturnin	46
Figure 33 : Mode de transport utilisé par les interrogés sur St Saturnin	47
Figure 34 : Mode de connaissance du site de St Saturnin.....	48
Figure 35 : Typologie de la clientèle sur St Saturnin	48
Figure 36 : Patrimoines bâtis remarquables sur le plateau de la Serre	58
Figure 37 : Bonne indication de l'Office de Tourisme d'Aydat.....	65

Figure 38 : Pertinence des horaires d'ouverture de l'OT d'Aydat.....	65
Figure 39 : Convenance des horaires d'ouverture, OT d'Aydat	66
Figure 40 : Répartition des restaurants sur le territoire	67
Figure 41 : Répartition des hébergements sur le territoire	68
Figure 42 : Variation du taux d'emploi et d'exploitations agricoles de 2005 à 2010	72
Figure 43 : Répartition sur le territoire des cultures déclarées à la PAC en 2009.....	73
Figure 44 : Répartition des chefs d'exploitations selon leur âge en 2009 à gauche et en 2000, à droite	75
Figure 45 : Les trois entités agricoles des Cheires.....	76
Figure 46 : Guide des produits fermiers.....	83
Figure 47 : Un territoire coupé en deux	86
Figure 48 : La chaîne des puys	87
Figure 49 : Eléments remarquables du territoire.....	90
Figure 50 : Localisation des ZNIEFF sur le territoire de Cheires	93
Figure 51 : Localisation des sites inscrits et classés	94
Figure 52 : Localisation des sites Natura 2000	96
Figure 53 : Localisation du PNRVA.....	99
Figure 54 : Bassins versants de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon	108
Figure 55 : Territoires gérés par le SICTOM des Couzes.....	114
Figure 56 : Localisation des déchetteries	115
Figure 57 : Taux de bénéficiaires des aides à domicile par commune.....	122
Figure 58 : Taux de bénéficiaires du portage de repas à domicile par commune	123
Figure 59 : Taux de bénéficiaires de la crèche de St Amant par commune	126
Figure 60 : Répartition des assistantes maternelles selon leur commune de référence.....	127
Figure 61 : Taux de bénéficiaires du RAM par commune	127
Figure 62 : Taux de bénéficiaires de l'ALSH par commune	128
Figure 63 : Taux de fréquentation des médiathèques par commune.....	130
Figure 64 : Services gérés par la Communauté de Communes à destination de l'enfance et des personnes âgées.....	131
Figure 65 : Taux de bénéficiaires des services par commune	132
Figure 66 : Equipements à destination des personnes handicapées	134
Figure 67: Localisation des écoles sur le territoire.....	138
Figure 68 : Localisation des équipements sur le territoire.....	139
Figure 69 : Répartition des logements sur le territoire des Cheires en 2009	143
Figure 70 : Nombre de logements individuels et collectifs par commune en 2003 et 2009	145
Figure 71 : Nombres de logements créés entre 2000 et 2010 sur le territoire	147
Figure 72 : Répartition des logements en propriété occupante sur Les Cheires en 2009	148
Figure 73 : Répartition du parc locatif privé sur le territoire en 2009	148
Figure 74 : Une offre foncière hétérogène.....	150
Figure 75 : Localisation des axes routiers et autoroutiers du territoire des Cheires	164
Figure 76 : Fréquentation routière journalière des axes (auto)routiers majeurs du territoire	165
Figure 77 : Localisation des lignes de bus Transdôme desservant le territoire des Cheires.....	166
Figure 78 : Horaires et fréquences des bus Transdôme circulant sur le territoire des Cheires.....	167
Figure 79 : Lignes de bus scolaire et leurs fréquences.....	168
Figure 80 : Organisation de l'aire de covoiturage de la Jonchère	171
Figure 81 : Périmètre du Grand Clermont.....	173

Figure 82 : Schéma du développement durable	176
Figure 83 : Opérations conduites en matière d'économie d'énergie par commune	180
Figure 84 : Répartition spatiale des répondants	188
Figure 85 : Répartition démographique des personnes interrogées	189
Figure 86 : Localisation de l'échantillon selon la catégorie d'âge	189
Figure 87 : Répartition des actifs et des inactifs	190
Figure 88 : Situation professionnelle des interrogés.....	191
Figure 89 : CSP des interrogés	191
Figure 90 : Age des enfants des interrogés	192

Tables des photos :

Photo 1 : Vue sur les commerces du bourg de St Amant Tallende (ci-dessous)	14
Photo 2 : Cheiractivité	22
Photo 3 : Vue de la ZA de la Tourtelle	25
Photo 4 : Vue du lac d'Aydat depuis la base nautique	33
Photo 5 : Vue de la plage aménagée d'Aydat.....	34
Photo 6 : Vue de l'aire de jeux d'Aydat	35
Photo 7 : Vue du château royal de St Saturnin	40
Photo 8 : Vue de l'église romane de St Saturnin	41
Photo 9 : Grange de Mai de St Saturnin	42
Photo 10 : Vue des ruelles de St Saturnin	43
Photo 11 : Exemple de panneaux touristiques à St Saturnin	45
Photo 12 : Vue du site de Pessade	49
Photo 13 : Travaux du site de Pessade	51
Photo 14 : Vue de la Maison de la Monne	53
Photo 15 : Vue de l'abbaye de Randol	54
Photo 16 : Vue du château de la Bâtisse	55
Photo 17 : Eglise de Chanonat.....	56
Photo 18 : Bourg de Chanonat	57
Photo 19 : Vue du plateau de la Serre.....	60
Photo 20 : Vue du site de vol libre de St Sandoux.....	60
Photo 21: Vue de la Maison du PNR.....	61
Photo 22 : Vue de l'Office de Tourisme à Aydat	67
Photo 23 : Elevage sur les communes du « haut ».....	73
Photo 24 : Céréaliculture.....	74
Photo 25 : Verger sur les communes du « bas »	74
Photo 26 : Elevage laitier à Saulzet le Froid	77
Photo 27 : Parc à moutons à Olloix	78
Photo 28 : Paysage agricole à St Sandoux.....	78
Photo 29 : Enfrichement sur la Montagne de la Serre	81
Photo 30 : Verger conservatoire de St Sandoux.....	83
Photo 31 : Vue de la Chaîne des Puys depuis le Puy de Dôme	88
Photo 32 : Narse d'Espinasse	88
Photo 33 : Lac d'Aydat.....	88

Photo 34 : Le Crest.....	89
Photo 35 : Saulzet le Froid.....	93
Photo 36 : Lac de la Cassière	99
Photo 37 : Maison du PNRVA	100
Photo 38 : Gorges de la Monne.....	101
Photo 39 : Gorges de la Monne.....	102
Photo 40 : Parcs à moutons des Gorges de la Monne	103
Photo 41 : Parcs à moutons des Gorges de la Monne	103
Photo 42 : Montagne de la Serre	104
Photo 43 : Le Crest « point d'appel visuel »	105
Photo 44 : Montagne de la Serre	106
Photo 45 : Observatoire Montagne de la Serre	107
Photo 46 : La Veyre à gauche et la Monne à droite	108
Photo 47 : Lac d'Aydat.....	109
Photo 48 : Enfrichement sur la Montagne de la Serre	118
Photo 49 : Véhicule du portage de repas.....	123
Photo 51 : Vue de la halte garderie de Rouillas-Bas	125
Photo 50 : Vue de la crèche de St Amant	125
Photo 52 : Vue de l'E.H.P.A.D.	134
Photo 53 : Vue du SSIAD.....	135
Photo 54 : Vue du foyer de Ceyran	136
Photo 55 : Skate parc de Tallende.....	139
Photo 56 : Vue des habitations pavillonnaires à St Sandoux	144
Photo 57 : Extension urbaine sur la commune du Crest	146
Photo 58 : Logements sociaux à St Amant	153
Photo 59 : Dispositif d'aides aux propriétaires privés.....	157
Photo 60 : Localisation de l'aire de covoiturage du Crest.....	170
Photo 61 : Vue de l'aire de covoiturage de la Jonchère	171

Annexes

Annexe 1 : Répartition de la population active âgée de 15 à 64 ans entre 1990 et 2007 (INSEE)

	en 1990				en 1999				en 2007			
	Population active	chômeur	Taux de Chômage	Population active ayant un emploi	Population active	chômeur	Taux de chômage	Population active ayant un emploi	Population active	chômeur	Taux de chômage	Population active ayant un emploi
St Amant	656	76	11,6%	580	768	76	9,9%	692	805	65	8,1%	740
Tallende	440	36	8,2%	404	544	56	10,3%	488	763	27	3,5%	736
St Saturnin	328	32	9,8%	296	472	40	8,5%	432	592	37	6,3%	556
Chanonat	668	48	7,2%	620	760	36	4,7%	724	875	37	4,2%	838
Crest (le)	432	16	3,7%	416	584	39	6,7%	545	630	37	5,9%	593
St Sandoux	228	24	10,5%	204	264	24	9,1%	240	402	21	5,2%	381
total communes du "bas"	2752	232	8,4%	2520	3392	271	8,0%	3121	4067	224	5,5%	3844
Aydat	624	72	11,5%	552	852	72	8,5%	780	1044	76	7,3%	968
Cournols	120	12	10,0%	108	92	4	4,3%	88	101	7	6,9%	94
Olloix	88	4	4,5%	84	96	16	16,7%	80	157	11	7,0%	146
total communes "intermédiaires"	832	88	10,6%	744	1040	92	8,8%	948	1302	94	7,2%	1208
Le Vernet	120	4	3,3%	116	104	4	3,8%	100	127	7	5,5%	120
Saulzet	84	0	0,0%	84	100	4	4,0%	96	129	4	3,1%	125
total communes du "haut"	204	4	2,0%	200	204	8	3,9%	196	256	11	4,3%	245
CC	3788	324	8,6%	3464	4636	371	8,0%	4265	5625	330	5,9%	5295

Annexe 2 : Population active ayant un emploi ou au chômage mais ayant déjà eu un emploi âgée de 25 à 54 ans INSEE RGP 2006

	Agriculteurs, exploitants	Commerçants, artisans et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriés	Ensemble
St Amant	4	40	91	236	31	95	497
Tallende	8	38	102	169	196	121	634
St Saturnin	16	16	112	142	100	84	470
Chanonat	4	32	177	209	176	128	726
Crest (le)	4	16	60	160	124	140	504
St Sandoux	4	16	28	96	108	56	308
total communes du "bas"	40	158	570	1012	735	624	3139
Aydat	12	32	176	272	239	113	844
Cournols	16	0	16	12	8	24	76
Olloux	16	0	16	43	20	39	134
total communes "intermédiaires"	44	32	208	327	267	176	1054
Le Vernet	28	0	8	20	8	8	72
Saulzet	36	4	16	16	16	16	104
total communes du "haut"	64	4	24	36	24	24	176
CC	148	194	802	1375	1026	824	4369

Annexe 3 : Population active ayant un emploi âgée de 15 à 64 ans selon les catégories socio professionnelles INSEE RGP 2007 et 1999

	2007		1999	
Agriculteurs, exploitants	200	3,7%	244	5,8%
Commerçants, artisans et chefs d'entreprise	285	5,3%	262	6,2%
Cadres et professions intellectuelles	926	17,3%	561	13,2%
Professions intermédiaires	1646	30,7%	1201	28,3%
Employés	1302	24,3%	1168	27,5%
Ouvriers	1007	18,8%	805	19,0%
Ensemble	5366	100%	4241	100,0%

Annexe 4 : Mobilité domicile-travail comité d'expansion 2006

	Actif ayant un emploi en 2006	Résident et travaillant dans la CC		Résident à l'extérieur et travaillant à:	Travaillant à l'extérieur et résident à:	
St Amant	744	205	27,6%	430	539	72,4%
Tallende	721	169	23,4%	70	552	76,6%
St Saturnin	567	137	24,2%	73	430	75,8%
Le Crest	616	108	17,5%	16	508	82,5%
St Sandoux	352	68	19,3%	103	284	80,7%
Chanonat	855	52	6,1%	36	803	93,9%
Communes du "bas"	3855	739	19,2%	728	3116	80,8%
Aydat	995	191	19,2%	49	804	80,8%
Cournols	95	24	25,3%	20	71	74,7%
Olloix	140	47	33,6%	4	93	66,4%
Communes "intermédiaire"	1230	262	21,3%	73	968	78,7%
Saulzet le froid	137	59	43,1%	5	78	56,9%
Le Vernet Ste Marguerite	100	60	60,0%	13	40	40,0%
Communes du "haut"	237	119	50,2%	18	118	49,8%
Total	5322	1120	21,0%	819	4202	79,0%

Annexe 5 : Nombre total d'établissements et d'emplois, Données CCI

	au 31-12-2005		au 31-12-2006		au 31-12-2007		au 31-12-2008		au 31-12-2009		au 31-12-2010	
Secteurs d'activités	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total
Industries	21	102	22	114	20	88	21	89	26	105	24	67
Construction	24	74	25	98	26	104	28	104	28	105	26	114
Commerces	67	185	67	180	70	180	67	174	64	199	60	188
Services	111	227	115	264	133	297	133	271	139	285	142	280
Total du territoire	223	588	229	656	249	669	249	638	257	694	252	649

Annexe 6 : Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activités, Données CCI[illegible]

Annexe 7 : Répartition des établissements et des emplois par secteur et selon les domaines d'activités, données CCI

	au 31-12-2005		au 31-12-2006		au 31-12-2007		au 31-12-2008		au 31-12-2009		au 31-12-2010	
Activités CCIRA	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total	nb d'êts	Emploi total
Commerce : Commerce de détail	23,8%	16,0%	23,6%	14,9%	22,9%	15,1%	22,1%	15,4%	20,6%	15,1%	19,8%	15,9%
Commerce : Commerce de gros	6,3%	15,5%	5,7%	12,5%	5,2%	11,8%	4,8%	11,9%	4,3%	13,5%	4,0%	13,1%
Total Commerce	30,0%	31,5%	29,3%	27,4%	28,1%	26,9%	26,9%	27,3%	24,9%	28,7%	23,8%	29,0%
Construction	10,8%	12,6%	10,9%	14,9%	10,4%	15,5%	11,2%	16,3%	10,9%	15,1%	10,3%	17,6%
Total Construction	10,8%	12,6%	10,9%	14,9%	10,4%	15,5%	11,2%	16,3%	10,9%	15,1%	10,3%	17,6%
Industrie : Agriculture	2,7%	1,5%	2,6%	1,4%	2,4%	1,2%	2,4%	1,3%	2,3%	1,2%	1,6%	0,6%
Industrie : Collecte et traitement des déchets	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	0,8%	0,6%	1,2%	0,8%	0,8%	1,3%	0,8%	0,9%
Industrie : Energie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,6%	2,0%	0,8%
Industrie : Industrie automobile	0,4%	0,2%	0,9%	2,6%	0,8%	2,5%	0,8%	2,7%	0,4%	2,7%	0,4%	2,9%
Industrie : Industrie des biens de consommation	1,8%	7,3%	1,7%	6,6%	0,8%	4,9%	0,8%	5,2%	0,8%	4,8%	0,4%	0,2%
Industrie : Industrie des biens d'équipement	0,9%	1,5%	0,9%	1,5%	1,2%	1,6%	1,2%	1,7%	0,8%	1,2%	1,2%	1,5%
Industrie : Industrie des biens intermédiaires	1,3%	0,9%	1,3%	1,7%	1,2%	1,6%	1,2%	1,7%	1,6%	2,4%	1,6%	2,5%

[illegible]

Annexe 8 : Evolution entre 2005 et 2010 en nombre d'établissements et emploi total, données CCI

	Evolution 31-12-2006 / 31-12- 2005		Evolution 31-12-2007 / 31-12- 2006		Evolution 31-12-2008 / 31-12- 2007		Evolution 31-12-2009 / 31-12- 2008		Evolution 31-12-2010 / 31-12- 2009		Evolution 31-12-2010 / 31-12- 2005	
Activités CCIRA	nb d'éts	Emploi total	nb d'éts	Emploi total	nb d'éts	Emploi total	nb d'éts	Emploi total	nb d'éts	Emploi total	nb d'éts	Emploi total
Commerce : Commerce de détail	1,9%	4,3%	5,6%	3,1%	-3,5%	-3,0%	-3,6%	7,1%	-5,7%	-1,9%	-5,7%	9,6%
Commerce : Commerce de gros	-7,1%	-9,9%	0,0%	-3,7%	-7,7%	-3,8%	-8,3%	23,7%	-9,1%	-9,6%	-28,6%	-6,6%
Total Commerce	0,0%	-2,7%	4,5%	0,0%	-4,3%	-3,3%	-4,5%	14,4%	-6,3%	-5,5%	-10,4%	1,6%
Construction	4,2%	32,4%	4,0%	6,1%	7,7%	0,0%	0,0%	1,0%	-7,1%	8,6%	8,3%	54,1%
Total Construction	4,2%	32,4%	4,0%	6,1%	7,7%	0,0%	0,0%	1,0%	-7,1%	8,6%	8,3%	54,1%
Industrie : Agriculture	0,0%	0,0%	0,0%	-11,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-33,3%	-50,0%	-33,3%	-55,6%
Industrie : Collecte et traitement des déchets	0,0%	0,0%	100,0%	33,3%	50,0%	25,0%	-33,3%	80,0%	0,0%	-33,3%	100,0%	100,0%
Industrie : Energie	-	-	-	-	-	-	hausse	hausse	25,0%	25,0%	hausse	hausse
Industrie : Industrie automobile	100,0%	1600,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-50,0%	11,8%	0,0%	0,0%	0,0%	1800,0%
Industrie : Industrie des biens de consommation	0,0%	0,0%	-50,0%	-23,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-50,0%	-97,0%	-75,0%	-97,7%
Industrie : Industrie des biens d'équipement	0,0%	11,1%	50,0%	10,0%	0,0%	0,0%	-33,3%	-27,3%	50,0%	25,0%	50,0%	11,1%

Industrie : Industrie des biens intermédiaires	0,0%	120,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	33,3%	54,5%	0,0%	-5,9%	33,3%	220,0%
Industrie : Industries agricoles et alimentaires	0,0%	-34,4%	-75,0%	-95,2%	0,0%	0,0%	200,0%	200,0%	-33,3%	-33,3%	-50,0%	-93,8%
Industrie : Information et communication	-	-	hausse	hausse	0,0%	0,0%	100,0%	33,3%	0,0%	0,0%	hausse	hausse
Total Industrie	4,8%	11,8%	-9,1%	-22,8%	5,0%	1,1%	23,8%	18,0%	-7,7%	-36,2%	14,3%	-34,3%
Services : Activités immobilières et financières	36,4%	64,7%	40,0%	-3,6%	-4,8%	-3,7%	-10,0%	0,0%	22,2%	-3,8%	100,0%	47,1%
Services : Enseignement et administration	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%	-20,0%	-20,0%	-25,0%	0,0%	-33,3%	-50,0%	-50,0%	-50,0%
Services : Hôtels et restaurants	0,0%	21,1%	7,7%	12,0%	14,3%	-1,0%	-2,1%	-16,7%	2,1%	4,7%	23,1%	17,1%
Services : Information et communication	-25,0%	-20,0%	33,3%	75,0%	-25,0%	-42,9%	66,7%	150,0%	-20,0%	-10,0%	0,0%	80,0%
Services : Services à la personne	5,6%	33,3%	-15,8%	-27,8%	-12,5%	-11,5%	-7,1%	-13,0%	-15,4%	-15,0%	-38,9%	-37,0%
Services : Services aux entreprises	-5,6%	9,4%	23,5%	54,3%	9,5%	-5,6%	21,7%	15,7%	0,0%	-6,8%	55,6%	71,9%
Services : Services aux entreprises et aux particuliers	0,0%	0,0%	50,0%	14,3%	-16,7%	-25,0%	60,0%	66,7%	25,0%	20,0%	150,0%	71,4%
Services : Transports et logistique	0,0%	-3,4%	38,5%	17,5%	-11,1%	-17,9%	6,3%	29,1%	0,0%	0,0%	30,8%	20,3%
Total Services	3,6%	16,3%	15,7%	12,5%	0,0%	-8,8%	4,5%	5,2%	2,2%	-1,8%	27,9%	23,3%
Total	2,7%	11,6%	8,7%	2,0%	0,0%	-4,6%	3,2%	8,8%	-1,9%	-6,5%	13,0%	10,4%

Annexe 9 : Monuments historiques présents sur le territoire, diagnostic touristique

Communes	Châteaux	Edifices religieux	Petit patrimoine	Autres éléments
AYDAT		➤ Eglise 13, 15, 19 ^{ème} , classée MH (style roman<<transition>>)	➤ Croix du cimetière de Fohet, 16 ^{ème} , classée MH ➤ Croix monumentale sur la place publique de Fohet, classée MH	➤ Association << Empreintes Art Création >> : exposition
CHANONAT	➤ Château de la Bâtisse médiéval, inscrit MH ➤ Parc du château : 14, 15, 18 ^{ème} , classé MH	➤ Commanderie des Chevaliers de Malte à Cotte Fougeiroux, 16 ^{ème} , inscrite MH ➤ Eglise : 12, 15, 17, 18 ^{ème} , inscrite MH	➤ Croix de chemin, 16 ^{ème} , inscrit MH ➤ Pont	➤ Site inscrit : village+abords
COURNOLS		➤ Abbaye bénédictine ND de Randol, fondée en 1971		➤ Village de Randol
LE CREST	➤ Château, 14 ^{ème} , inscrit MH ➤ Remparts (restes), inscrit MH ➤ Tour de l'Horloge, 14 ^{ème} , inscrit MH	➤ Eglise, classée MH ➤ Maison au nord de la place du Crest, 15 ^{ème} , inscrite MH	➤ Borne armoriée, 17 ^{ème} , inscrit MH	➤ Association << Il était une fois demain >> organise manifestations et édite documents
LE VERNET STE MARGUERITE		➤ Eglise		
OLLOIX		➤ Eglise 12 et 15 ^{ème} ➤ Chapelle ➤ Vestiges d'une commanderie fondée au	➤ Pont de Riberolles	

		13 ^{ème} par les Templiers		
ST AMANT TALLENDE	➤ Domaine de Marand ➤ Château	➤ Couvent des Récollets, inscrit MH ➤ Eglise de style gothique tardif	➤ Pont de la Monne, 13^{ème}, inscrit MH	➤ Maison rue des Boucheries, 15^{ème}, inscrit MH ➤ Village vigneron
ST SANDOUX	➤ Château de Travers : 14, 17, 18^{ème}, inscrit MH	➤ Eglise ➤ Chapelle		➤ Ancien village fortifié de lave noire
ST SATURNIN	➤ Château : 13 au 15^{ème}, classé MH ➤ Doutes, murs d'enceinte, jardins, sols, inscrit MH	➤ Chapelle Ste Madeleine, 11^{ème}, classée MH ➤ Eglise, 12^{ème}, classée MH : joyaux de l'art roman	➤ 6 colombiers, 16^{ème}, inscrits MH ➤ Croix de chemin, 16^{ème}, classée MH ➤ Fontaine, 16^{ème}, classée MH ➤ Passage couvert << Porte des Boucheries >>, 15 et 16^{ème}, inscrit MH	➤ Logis rue des Nobles, 15^{ème}, inscrit MH ➤ Maison rue des Boucheries, 15^{ème}, inscrit MH ➤ Village classé parmi << les plus beaux villages de France >>
TALLENDE		➤ Eglise		
SAULZET LE FROID		➤ Eglise		

Annexe 10 : Nombre d'hébergements et de lits marchands par commune et par type d'hébergement,
EPIC

Commune	Type d'hébergements	Nombre d'hébergements	Nombre de lits marchands
Aydat	Campings	4	957
	Chambres d'hôtes	6	40
	Gîtes d'étapes	1	28
	Hôtels	2	32
	Meublés/Gîtes	22	220
<u>Sous-Total Aydat</u>		<u>35</u>	<u>1277</u>
Chanonat	Meublés/Gîtes	1	11
<u>Sous-Total Chanonat</u>		<u>1</u>	<u>11</u>
Cournols	Hébergements de groupes	1	NC
	Meublés/Gîtes	4	16
<u>Sous-Total Cournols</u>		<u>5</u>	<u>16</u>
Le Crest	/	/	/
Olloix	Aire naturelle	1	60
	Chambres d'hôtes	1	12
	Hébergements de groupes	1	50
	Meublés/Gîtes	4	33
<u>Sous-Total Olloix</u>		<u>7</u>	<u>155</u>
Saint-Amant-Tallende	Chambres d'hôtes	1	12
<u>Sous-Total Saint-Amant-Tallende</u>		<u>1</u>	<u>12</u>
Saint-Sandoux	Meublés/Gîtes	2	7
<u>Sous-Total Saint-Sandoux</u>		<u>2</u>	<u>7</u>
Saint-Saturnin	Campings	1	105
	Chambres d'hôtes	4	22
	Hébergements de groupes	1	71
	Meublés/Gîtes	4	18
<u>Sous-Total Saint-Saturnin</u>		<u>10</u>	<u>216</u>
Saulzet-le-Froid	Gîtes d'étapes	1	30
	Hôtels	1	28
	Meublés/Gîtes	15	87
<u>Sous-Total Saulzet-le-Froid</u>		<u>17</u>	<u>145</u>
Tallende	/	/	/
Le Vernet Sainte Marguerite	Gîtes d'étapes	1	24
	Meublés/Gîtes	8	60
<u>Sous-Total Le Vernet Sainte Marguerite</u>		<u>9</u>	<u>84</u>
Total	Aire naturelle	1	60
	Campings	5	1062
	Chambres d'hôtes	12	86
	Gîtes d'étapes	3	82
	Hébergements de groupes	3	121
	Hôtels	3	60
	Meublés/Gîtes	60	452

Annexe 11 : Programme d'action des Gorges de la Monne

Objectifs	Enjeux	Réalisations
Contribuer au maintien et au développement des activités humaines de ce site	Délimiter et aménager des zones d'accueil	-Réalisation de la Maison de la Monne -Aménagement d'aires de stationnement -Création d'aires de pique nique à Pommette et au Pont de la Monne -Création de zone "sanctuaire"
	Informers les utilisateurs du site	-Mise d'une signalétique en 15 panneaux au pourtour du site -Réalisation et pose d'une table de lecture du paysage au Puy de Maquerolles -Réalisation de l'exposition permanente sur les Gorges -Signalétique routière départementale -Plan de prévention incendie -Signalétique chasse -Création d'affûts pour l'observation des oiseaux (projet)
Mieux gérer son patrimoine naturel et culturel	Restaurer des paysages et des milieux ouverts	-Création de 3 parcs à moutons fixes à Liauzun, à la piscine et sur le Puy d'Olloix et convention de gestion avec les éleveurs -Acquisition de terrains domaniaux -Création d'un parc à moutons aux Caux (projet) -Aménagement du chemin de Riberolles -Aménagement du PR du Puy d'Auzelle avec passerelle -Dégagement du chemin des Gravières -Liaison les Gravières-la piscine -Création d'un sentier forestier à thèmes (projet)
	Maîtriser le foncier	-Acquisition de parcelles par la commune d'Olloix (forêt et plateau)
	Restaurer la qualité de la Monne	-Assainissement global du bourg d'Olloix -Dégagement des embâcles -Conseil de gestion par le syndicat de rivière -Actions assainissement et maîtrise des rejets agricoles dans le cadre du contrat de rivière (2003-2006) -Création d'un bassin d'alevinage à la piscine (projet)
	Mettre en place un plan de gestion pour la forêt d'Olloix	-Plan de gestion avec l'ONF -Débardage des arbres couchés par la tempête de 1999

		-Réouverture de 2 chemins forestiers -Acquisition des parcelles domaniales
Assurer sa protection et sa sécurité	Prendre des mesures contre les incendies	-Balisage incendie -Entretien de points d'observation et d'attaque
	Contrôler l'accès du site	-Aménagement d'un parc de dissuasion à la Pommette - Aménagement d'un parc de dissuasion à la Raymonde (projet) -Aménagement d'un parc de stationnement au pont de la Monne -Réaménagement de la Place St Gouérand (départ du circuit de randonnée) -Pose de barrières bois anti-véhicules
	Supprimer les « points noirs »	Réhabilitation de la décharge de Chabanne -Suppression de l'abri de jardin à Cournols (projet)

Annexe 12 : Synthèse du tri des déchets sur le territoire des Cheires

Synthèse TRI - Com Com Les CHEIRES

Années 2010 et 2011

	SC 2010	tri	année	PAP 2010 (kg/an/hab)	PAV 2010 (kg/an/hab)			total CS (tonnes)	PAV Verre	
					plats	creux	total		ratio	tonnage
AYDAT	1 982	PAP regroupement	2007 - 2008	50	9,66	1,58	11,24	121,4	31,71	62,8
CHANONAT	1 602	PAP Mixte	2006	75	0,00	0,00	0,00	120,2	31,44	50,4
COURNOLS	222	PAP regroupement	2010	0	15,75	3,87	19,62	4,4	26,13	5,8
CREST (LE)	1 206	PAP individuel	2006	85	0,00	0,00	0,00	102,5	27,02	32,6
OLLOIX	297	PAP regroupement	2010	0	28,68	6,86	35,54	10,6	43,31	12,9
SAINT AMANT TALLENDE	1 800	PAP individuel	2005	85	0,00	0,00	0,00	153,0	22,18	39,9
SAINT SANDOUX	829	PAP regroupement	2005	50	8,66	1,96	10,62	50,3	22,95	19,0
SAINT SATURNIN	1 141	PAV - PAP indiv	2008	85	4,48	0,64	5,12	102,8	30,54	34,8
SAULZET LE FROID	251	PAP regroupement	2010	0	14,70	4,13	18,83	4,7	26,76	6,7
TALLENDE	1 526	PAV - PAP indiv	2008	85	0,00	0,00	0,00	129,7	29,71	45,3
VERNET SAINTE MARGUERITE LE	253	PAP regroupement	2010	0	18,71	5,43	24,14	6,1	27,37	6,9
	11 109							806	28,56	317,2
								soit : 72,52	kg/an/hab.	
								kg/an/hab.		

estimatif 2011

	SC 2011	tri	année	PAP 2011 (kg/an/hab)	PAV 2011 (kg/an/hab)			total CS (tonnes)	PAV Verre	
					plats	creux	total		ratio	tonnage
AYDAT	2 051	PAP regroupement	2007 - 2008	50	9,66	1,58	11,24	125,6	31,71	65,0
CHANONAT	1 607	PAP Mixte	2006	75	0,00	0,00	0,00	120,5	31,44	50,5
COURNOLS	226	PAP regroupement	2010	50	10,00	2,00	12,00	14,0	26,13	5,9
CREST (LE)	1 219	PAP individuel	2006	85	0,00	0,00	0,00	103,6	27,02	32,9
OLLOIX	304	PAP regroupement	2010	50	10,00	2,00	12,00	18,8	43,31	13,2
SAINT AMANT TALLENDE	1 812	PAP individuel	2005	85	0,00	0,00	0,00	154,0	22,18	40,2
SAINT SANDOUX	845	PAP regroupement	2005	50	8,66	1,96	10,62	51,2	22,95	19,4
SAINT SATURNIN	1 101	PAV - PAP indiv	2008	85	4,48	0,64	5,12	99,2	30,54	33,6
SAULZET LE FROID	253	PAP regroupement	2010	50	10,00	2,00	12,00	15,7	26,76	6,8
TALLENDE	1 574	PAV - PAP indiv	2008	85	0,00	0,00	0,00	133,8	29,71	46,8
VERNET SAINTE MARGUERITE LE	255	PAP regroupement	2010	50	10,00	2,00	12,00	15,8	27,37	7,0
	11 247							852	28,57	321,3
								soit : 75,79	kg/an/hab.	
								kg/an/hab.		

Annexe 13 : Répartition des bénéficiaires des services des Cheires en 2010

	Nombre d'habitants	Aide à domicile	Portage	Crèche	H.G.R.B	RAM	ALSH2010	Bus des Montagnes	Médiathèque	Total	% d'hab
Aydat	1982	34	13	5	37	18	14		147	268	13,5%
Chanonat	1602	15	11	8	1	5	1	4	108	153	9,6%
Le Crest	222	15	7	7		13	4	4	98	148	66,7%
Cournols	1206	5	2	5		3	2	1	N.C.	18	1,5%
Olloix	297	2	2	3		3	5		47	62	20,9%
Saulzet le froid	251	5	1	1		1			30	38	15,1%
St Amant	1800	33	18	19		16	7	16	242	351	19,5%
St Sandoux	829	13	9	16		13	20		190	261	31,5%
St Saturnin	1141	20	9	10		17	11		46	113	9,9%
Tallende	1526	7	3	12		5	26		115	168	11,0%
Le vernet	253	9	4	1		1	5		25	45	17,8%
Total	11109	158	79	87	38	95	95	25	1048	1625	14,6%

Annexe 14 : Répartition des résidences principales, des logements vacants et des résidences secondaires sur Les Cheires ainsi que leur évolution depuis 2003, Données Filocom 2003-2009

		Total des logements vacants 2003	Total des logements vacants 2009	Evolution des logements vacants	Total des résidences secondaires 2003	Total des résidences secondaires 2009	Evolution des résidences secondaires	TOTAL des résidences principales 2003	TOTAL des résidences principales 2009	Evolution des résidences principales
Communes du "bas"	Saint-Amant-Tallende	49	62	26,5%	50	41	-18,0%	727	745	2,5%
	Tallende	33	46	39,4%	28	32	14,3%	531	585	10,2%
	Saint-Saturnin	50	46	-8,0%	69	61	-11,6%	429	480	11,9%
	Saint-Sandoux	26	24	-7,7%	33	32	-3,0%	279	331	18,6%
	Chanonat	54	49	-9,3%	40	31	-22,5%	605	665	9,9%
	Le Crest	19	30	57,9%	24	21	-12,5%	476	510	7,1%
Communes "intermédiaires"	Aydat	111	160	44,1%	334	236	-29,3%	765	932	21,8%
	Olloix	18	0	-100,0%	48	54	12,5%	110	127	15,5%
	Cournols	13	0	-100,0%	20	21	5,0%	76	87	14,5%
Communes du "haut"	Saulzet-le-Froid	22	23	4,5%	39	40	2,6%	102	111	8,8%
	Le Vernet-Sainte-Marguerite	25	39	56,0%	48	44	-8,3%	123	129	4,9%
	CC les Cheires	437	528	20,8%	747	625	-16,3%	4 241	4 726	11,4%

Annexe 15 : Tableau présentant la répartition des logements sociaux sur le territoire des Cheires,
Données FILOCOM 2003-2009

	Nombre de logements en locatif social 2003	Nombre de logements en locatif social 2009
Saint-Amant-Tallende	75	73
Tallende		10
Saint-Saturnin		
Saint-Sandoux		
Chanonat		
Le Crest		
Aydat	17	17
Olloix		
Cournols		
Saulzet-le-Froid		
Le Vernet-Sainte-Marguerite		
CC les Cheires	110	113

Annexe 16 : Distribution des logements en propriété occupante, en locatif privé et social sur le territoire, ainsi que l'évolution de leur répartition depuis 2003, Données Filocom 2003-2009

	Nombre de logements en locatif privé 2003	Nombre de logements en locatif privé 2009	Evolution du nombre de logements en locatif privé 2003-2009	Nombre de logements en propriété occupante 2003	Nombre de logements en propriété occupante 2009	Evolution du nombre de logements en propriété occupante 2003-2009
Saint-Amant-Tallende	144	142	-1,4%	484	518	7,0%
Tallende	26	31	19,2%	478	525	9,8%
Saint-Saturnin	74	93	25,7%	334	359	7,5%
Saint-Sandoux	30	43	43,3%	228	285	25,0%
Chanonat	88	110	25,0%	483	528	9,3%
Le Crest	43	47	9,3%	415	452	8,9%
Aydat	86	106	23,3%	621	767	23,5%
Olloix				96	117	21,9%
Cournols	13	15	15,4%	61	66	8,2%
Saulzet-le-Froid				91	97	6,6%
Le Vernet-Sainte-Marguerite				106	108	1,9%
CC les Cheires	552	631	14,3%	3432	3857	12,4%

Annexe 17 : Prix moyen du terrain viabilisé à bâtir, Données de la Communauté de Communes pour l'année 2011

		Prix moyen du terrain viabilisé à bâtir en € par m ²
Communes du « bas »	Saint Amant Tallende	125-130
	Tallende	125-135
	Saint Saturnin	95-100
	Saint Sandoux	80-85
	Chanonat	115-120
	Le Crest	115-120
Commune d'Aydat	La Cassière/Rouillas bas	70-75
	Aydat	60
	Fontclairant/ La Garandie	45-50
Communes « intermédiaires »	Olloix	25-30
	Cournols	25-30
Communes du « haut »	Saulzet le Froid	20-25
	Le Vernet Sainte Marguerite	20-25
	CC les Cheires	73

Annexe 18 : Dispositif habitat « Aides aux propriétaires privés » mis en place par la Communauté de Communes en 2011

DISPOSITIF HABITAT "Aides aux propriétaires privés"



**Communauté de Communes
LES CHEIRES**

Programme Local de l'Habitat











Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes les Cheires a mis en place un dispositif d'aides aux privés favorisant l'amélioration de l'habitat privé et l'accès social à la propriété.

Des aides financières incitatives vous sont proposées à la fois par la communauté de communes et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ; quatre thématiques sont plus particulièrement aidées :

- **La création ou la rénovation d'un logement locatif conventionné**
- **La rénovation thermique des logements**
- **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie**
- **L'accès social à la propriété – abondement du PTZ+ dans l'ancien**

A noter qu'un récapitulatif des plafonds de ressources à respecter par les propriétaires figurent dans la plaquette (page 7)

La création ou la rénovation d'un logement locatif conventionné

Vous êtes : ➤ Propriétaire Bailleur (PB) ➤ Acquéreur ➤ Propriétaire de logement vacant ➤ Propriétaire occupant qui souhaite louer son logement Conditions pour un « propriétaire qui loue son logement » : ➤ Logement construit depuis plus de 15 ans ➤ Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant 9 ans ➤ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment ➤ Des plafonds de loyers et de ressources des locataires à respecter (5,12 €/m² et par mois) Types de travaux subventionnables : ➤ Gros œuvre (murs, planchers, escaliers...) ➤ Toiture, charpente, couverture... ➤ Chauffage, production d'eau ➤ Menuiseries extérieures, isolation...	Subvention CC les Cheires ↓ 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 40 000 € + prime de 800 € pour une sortie de vacance. + possibilité de subvention ANAH de 25 à 35% des dépenses subventionnables plafonnées à 500 €/m² par logement dans la limite de 40 000 € par logement. NB : A partir de janvier 2011, ne seront pris en compte que les logements vacants situés dans les centres-bourgs (partie agglomérée généralement desservie par les services publics de base et des commerces de proximité).



La rénovation thermique des logements

Vous êtes : ➤ Propriétaire Bailleur (PB) ➤ Propriétaire Occupant (PO) Conditions pour un « propriétaire qui loue son logement » : ➤ Logement construit depuis plus de 15 ans ➤ Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant 9 ans ➤ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment ➤ Des plafonds de loyers et de ressources des locataires à respecter (5,12 €/m² et par mois) ➤ DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) avant et après travaux Conditions pour un « propriétaire occupant » : ➤ Aides financières soumises à des plafonds de ressources ➤ DPE avant et après travaux Types de travaux subventionnables : ➤ Isolation thermique : changement des menuiseries, double vitrage, isolation par l'extérieur... ➤ Création d'une installation de Chauffage individuel ou d'eau chaude qui permettent de diminuer la consommation énergétique du logement ➤ Installation de système utilisant les énergies nouvelles ou renouvelables (géothermie, énergie solaire, énergie éolienne...) ➤ DPE	Subvention CC les Cheires ↓ 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € soit une aide maximum de 2 000 € par logement. + Subvention ANAH de 20 à 35% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € par logement. + Conseil général (bois énergie, solaire thermique...) + Crédit d'impôt développement durable et éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Vous êtes : > Propriétaire bailleur (PB) > Propriétaire occupant (PO) Conditions pour un « propriétaire qui loue son logement » : > Logement construit depuis plus de 15 ans > Engagement de mettre en location en tant que résidence principale pendant 9 ans > Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment > Des plafonds de loyers et de ressources des locataires à respecter (5,12 €/m² et par mois) Conditions pour un « propriétaire occupant » : > Aides financières soumises à des plafonds de ressources Types de travaux subventionnables : > Elargissement porte d'entrée, > Mise en place d'un monte personne, > Installation de barres d'appui, suppression de marches...	Subvention CC les Cheires ↓ 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € soit une aide maximum de 2 000 € par logement. + Subvention ANAH > PO : 50% des dépenses subventionnables plafonnées à 20 000 € par logement. > PB : 25 à 35% des dépenses subventionnables plafonnées à 500 €/m² dans la limite de 40 000 € par logement + Conseil général + Caisses de retraites complémentaires: CARSAT (Ex CRAM), Prestation de compensation au handicap...)

NB : Les travaux pour l'autonomie de la personne doivent permettre d'adapter le logement et ses accès aux besoins spécifiques d'une personne en situation d'handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement. Le demandeur doit pouvoir justifier de la nécessité de ces travaux en fournissant :

- > Un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie : décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou évaluation de la perte d'autonomie en Groupe Iso-ressource (GIR).
- > Un document permettant de vérifier l'adéquation du projet à ses besoins réels : rapport d'ergothérapeute, diagnostic autonomie ou évaluation réalisée lors de la demande de PCH.

L'accession sociale à la propriété – abondement du PTZ+ dans l'ancien

Le PTZ+ (Prêt à Taux Zero) est un nouveau dispositif, mis en place depuis le 01/01/2011, qui propose des montants et des durées de prêts supérieurs à l'ancien PTZ. Il est universel pour les primo-accédants, sans condition de ressources. Pour la communauté de communes, ce dispositif doit permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété et de revitaliser les « centres-bourgs » tout en encourageant la performance énergétique. A noter que l'abondement versé par la communauté de communes sera soumis à des plafonds de ressources.

Vous êtes : > Jeunes ménages primo-accédants Critères d'éligibilité > Acquisition d'un logement construit depuis plus de 15 ans (avec ou sans travaux) > Ménages bénéficiant d'un PTZ+ mais avec un revenu fiscal respectant les plafonds de ressources du PSLA (Prêt social location-accession) > Intégration d'équipements (matériaux) favorisant les économies d'énergie dans le projet de réhabilitation.	Subvention CC les Cheires ↓ Aide forfaitaire de 3000 € par ménage + Prêts établissements bancaires

FOCUS sur les plafonds de ressources 2011

> Plafond de ressources ANAH – Propriétaires occupants

Nombre de personnes/ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources modestes / Plafonds majorés
1	8 737 €	11 358 €	17 473 €
2	12 778 €	16 611 €	25 555 €
3	15 366 €	19 978 €	30 732 €
4	17 953 €	23 339 €	35 905 €
5	20 550 €	26 715 €	41 098 €
Par personne supplémentaire	+ 2 587 €	3 365 €	+ 5 175 €

> Plafond de ressources pour les ménages locataires

Plafond de ressources ANAH – PB (ménages locataires)		
Nombre de personnes/ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	10 457 €	19 016 €
2	15 237 €	25 394 €
3	18 322 €	30 538 €
4	20 388 €	36 866 €
5	23 854 €	43 369 €
6	26 882 €	48 876 €
Par personne supplémentaire	+ 2 998 €	+ 5 452 €

> Plafond de ressources du PSLA

Plafonds de ressources du PSLA	
Nombre de personnes Destinées à occuper le logement	Zone C
1	23 689€
2	31 589€
3	36 539€
4	40 489€
5 et plus	44 429€

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser :

> Pour les aides « Communauté de Communes » :

Communauté de Communes Les Cheires - Jean-David CUSSAC –Tél. : 04 73 39 61 57
Email : Jean-David.Cussac@Les-Cheires.com

> Pour les aides ANAH :

- Par mail : anah63@equipement.gouv.fr
- Auprès du siège de la délégation locale du Puy de Dôme :
 - Par téléphone auprès de la délégation au 04 73 43 19 32- Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 11h30 - Mardi et jeudi de 13h30 à 16h15.
 - Par courrier : ANAH – DDT 63 – 7 rue Léo Lagrange 63033 Clermont Ferrand

LES CHEIRES
Communauté de Communes

1 Rue du Parc - 63450 SAINT AMANT TALLENDE

Tél. : 04 73 39 61 50

Fax : 04 73 39 61 51

E-Mail : Contact@Les-Cheires.com

Web : <http://www.Les-Cheires.com>

Conception : CC LES CHEIRES
Parution : Juin 2011

Cahier des charges de l'enquête

Contexte :

La Communauté de Communes les Cheires regroupe 11 communes ; elle se situe à la périphérie Sud de l'agglomération clermontoise (à 15 min de Clermont-Ferrand) et dans le PNR des volcans d'Auvergne.

Sa création résulte de la fusion de deux syndicats, le SIVOM de la région de Saint Amant Tallende à vocation sociale et le SIVU du Lac d'Aydat des Puys et Vallées à vocation touristique. En 1999, les 11 communes se sont donc regroupées sur les bases de ces deux syndicats : ce fut une année test. C'est officiellement en 2000 que la Communauté de Communes des Cheires a vu le jour.

La Communauté de Communes possède aujourd'hui les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement local et économique.

Elle possède également les compétences optionnelles suivantes :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement ainsi que soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création, aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Elle a également pris en charge des compétences complémentaires :

- Actions sociales et services à la population.

Cet EPCI s'est doté en 2001 d'un projet de territoire qui avait pour objectif de fixer des axes ainsi que des actions stratégiques pour les 10 ans à venir à l'échelle du territoire. Ce projet se décline sous 14 « axes » assimilés davantage à des actions que l'on peut regrouper en trois thèmes : le social, le tourisme et la valorisation du cadre de vie qui aboutissent à plusieurs Contrats Locaux de Développement (CLD) échelonnés sur 10 ans.

Les 11 communes des Cheires sont : Aydat, Chanonat, Cournols, Le Crest, Olloix, Saint Amant Tallende, Saint Sandoux, Saint Saturnin, Saulzet le Froid, Tallende et Le Vernet Sainte Marguerite. Ces bourgs sont très différents tant en termes de paysages que d'activités économiques et agricoles. En effet, la Communauté de Communes est composée de trois entités territoriales distinctes :

- Les communes du « bas » : Chanonat, Le Crest, St Amant Tallende, St Sandoux, St Saturnin et Tallende, bénéficient largement de l'influence de Clermont-Ferrand, où se concentre la majeure partie de la population du territoire (73%, cf. annexe 1, données INSEE 2007). Ce sont des communes périurbaines où la pression foncière est forte. En effet, sur l'ensemble des logements

créés entre 2000 et 2010 à l'échelle de la Communauté de Communes, 66 % se situent sur les communes du « bas » (cf. annexe 2, données SITADEL). On voit donc se dessiner un territoire à vocation résidentielle. Précisons que St Amant Tallende, St Saturnin et Tallende constituent un pôle de vie à l'échelle du Grand Clermont tel que défini dans le SCoT.

- Les communes « intermédiaires » : Aydat, Cournols et Olloix présentent des caractéristiques différentes. La commune d'Aydat est la plus importante en termes de superficie et de population avec 5 022 ha et 1 982 habitants (Cf. annexes 1, données INSEE 2007). Sur le territoire communautaire, Aydat présente le plus fort taux de construction de logements individuels sur la période 2000 - 2010 (23 %, cf. annexe 2, données SITADEL). Alors qu'Olloix et Cournols restent encore des villages préservés de l'influence clermontoise avec un caractère rural marqué.

- Les communes du « haut » restent très agricoles et rurales. Une grande part de la superficie de ces communes est dédiée aux exploitations agricoles : 38 exploitations pour Le Vernet Ste Marguerite et 25 exploitations pour Saulzet le Froid (Cf. annexe 3, données RGA 2000).

La Communauté de Communes les Cheires a connu une augmentation de près de 16% de sa population entre 1999 et 2007 (Cf. annexe 1), ce qui montre que cet EPCI est dynamique sur un plan démographique par rapport à l'aire urbaine de Clermont-Ferrand qui affiche un taux de variation de 5%. (Données INSEE)

La part de l'habitat individuel représente 92 % du parc de logements, il y a peu de logements collectifs (Cf. annexe 4). Par ailleurs, le taux d'actifs en 2007 représente 51% (Cf. annexe 1) ce qui est une part importante de la population des Cheires même si cela reste inférieur à la part des actifs de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand (61%). (Données INSEE 2007)

Ces chiffres confirment que ce territoire est soumis à l'influence du Grand Clermont : accueillant un nombre important de nouveaux arrivants, il développe de façon conséquente ses logements individuels s'inscrivant ainsi dans un phénomène d'étalement urbain. Pourtant, ce territoire tente de conserver son caractère rural et « authentique », notamment en mettant en place des moyens pour limiter l'étalement urbain (PLH, Schéma de secteur, etc.) et pour préserver ses espaces naturels sensibles (plan de gestion, contrat de rivière, etc.).

Le premier projet de territoire est arrivé à son terme. Dans ce contexte la Communauté de Communes souhaite définir des axes d'orientation stratégiques pour un nouveau projet.

Si une évaluation du premier projet est indispensable afin de déterminer quelles actions ont été menées à bien et lesquelles ont été pertinentes, cette **évaluation ne fait pas l'objet de la présente enquête**. En outre, un **diagnostic** territorial est en cours. L'élaboration du futur projet territorial de développement durable s'appuiera largement sur ce diagnostic.

La présente enquête est une composante de ce diagnostic. C'est également un élément important de la démarche participative. Apprécier l'impact des actions de la Communauté de Communes les Cheires auprès des habitants d'une part, expliciter leurs attentes et leurs besoins d'autre part constituent les principaux enjeux de l'enquête.

Finalités :

L'enquête, outil d'aide à la décision, a pour finalités de :

- ⇒ Enrichir l'état des lieux et nourrir le diagnostic territorial
- ⇒ S'inscrire dans la démarche participative par l'écoute des habitants
- ⇒ Apporter un éclairage préalable à la définition des orientations stratégiques du futur projet de territoire, en adéquation avec les besoins et les attentes de la population, en matière de
 - Equilibre résidentiel / activités économiques
 - Préservation de l'environnement et du cadre de vie
 - Développement d'une offre culturelle, sportive et de loisirs pour les habitants et notamment pour la jeunesse
 - De développement touristique

Le propos de cette enquête est d'avoir une autre vision du territoire que celle des élus et des techniciens de la Communauté de Communes : la vision de ses habitants et de leurs préoccupations locales.

Objectifs :

Pour cela, il nous faut savoir :

- ⇒ Comment les habitants perçoivent la Communauté de Communes : s'ils identifient les actions communautaires plutôt au niveau des Cheires ou plutôt à l'échelle de chaque commune.
 - L'enquête ne sera pas exhaustive et ne portera pas sur le détail des actions menées par la Communauté de Communes, cependant une attention spécifique sera portée aux actions les plus importantes. Il n'est donc pas nécessaire de savoir si toutes les actions ont été lisibles par les habitants mais s'ils perçoivent ce qu'est la Communauté de Communes et quel genre d'actions et de services elle met à leur disposition.
- ⇒ Comment les habitants vivent leur territoire : emploi, transport, shopping, activités culturelles et de loisirs... leurs pratiques et leurs souhaits.
 - L'enquête portera également sur l'utilisation du territoire par ses usagers et leurs modes de vie mais ne sera pas un listage de lieux ou d'infrastructures fréquentés.
 - L'enquête renseignera également sur les pratiques des habitants en faveur de leur environnement et du développement durable.
- ⇒ Quelles sont leurs préoccupations, leurs craintes et leurs attentes en matière d'aménagement local.

Méthode d'échantillonnage :

L'enquête auprès des habitants n'est pas une enquête sur échantillon statistique et questionnaire fermé. La démarche d'enquête est ouverte. Le questionnaire-guide est constitué de nombreuses questions ouvertes. 50 à 60 personnes seront interrogées. L'échantillon ne se veut pas représentatif de la population des Cheires et de sa démographie. Il s'agit d'un échantillon raisonné permettant un équilibre entre les communes et leurs spécificités, une représentation équilibrée des habitants en fonction de leur âge et de l'ancienneté de leur résidence sur le territoire.

Variables d'échantillonnage

La répartition géographique

L'échantillon préserve un équilibre entre les trois entités territoriales :

- les 6 communes du « bas », à caractère périurbain : avec un équilibre entre les 3 communes du pôle de vie et les trois autres. Mais aussi équilibre entre les quartiers sur le plan des CSP, avec notamment des quartiers de logements sociaux comme celui du Suzot à Saint Amant Tallende et des quartiers pavillonnaire à CSP aisée, comme celui des Hauts de Tallende.
- les communes « intermédiaires » auront le même poids que le pôle de vie. En effet, la commune d'Aydat a le poids démographique le plus important sur le territoire des Cheires, elle doit donc être représentée de manière significative.
- les communes du « haut » à caractère rural : équilibre entre les communes, équilibre entre le secteur agricole et les autres CSP.

Ainsi, la diversité spatiale et sociodémographique des Cheires est prise en compte.

Pôles géographiques	Nombre d'interviewés	Répartition géographique	Nombre d'interviewés
Communes du « bas »	27	St Amant	18
		St Saturnin	
		Tallende	
		Chanonat	4
		Le Crest	4
		St Sandoux	4
Communes « intermédiaires »	15	Aydat	7
		Cournols	4
		Olloux	4
Communes du « haut »	10	Saulzet	5
		Le Vernet Ste Marguerite	5
Total	55		55

Nous ne pouvons pas détailler précisément l'équilibre selon les différentes CSP car les données INSEE ne sont pas disponibles. En revanche, les entretiens de « porte-à-porte » notamment dans le pôle de vie rechercheront un équilibre entre les quartiers « populaires » et les quartiers à CSP aisée.

Age du répondant

L'âge, ou plus précisément la période de vie des répondants, est une deuxième variable d'échantillonnage : jeunes adultes, adultes, seniors. La tranche « adultes » sera privilégiée.

- ⇒ Jeunes adultes (18 - 29 ans) : 25 % de l'échantillon
- ⇒ Adultes (30 - 59 ans) : 50% de l'échantillon.
 - Réparti par tiers entre les 30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans

Tranches d'âge	Nombre d'inter	Détail	Nombre d'inter souhaitable
Jeunes adultes 18-29 ans	13	18 - 24	6
		25 - 29	7
Adultes 30-59 ans	30	30- 39	10
		40 - 49	10
		50 - 59	10
Seniors 60-75 ans	12	60 et plus - 75 ans max.	6 actifs
			6 retraités
Total	55		55

- ⇒ Seniors : plus de 60 ans, avec une limite supérieure à ne pas dépasser (75 ans)
 - Réparti à parts égales entre les actifs et les retraités.

Au vu des chiffres INSEE de 2007 (Cf. annexe 5), la répartition précédente correspond au découpage démographique des Cheires. Chez les seniors ce qui nous intéresse c'est qu'ils aient plus de 60 ans sans être trop âgés (75 ans au plus). L'intérêt est d'avoir des seniors actifs et des seniors retraités parce qu'ils n'auront pas le même mode de vie ni les mêmes attentes.

Ancienneté sur le territoire des Cheires

La troisième variable retenue prend en compte la durée de résidence des habitants sur le territoire. Le « boom démographique » s'est produit vers 1995 - 2003 et se réduit depuis, compte tenu de la pénurie du foncier. 1999 est une année du recensement INSEE. Nous considérerons donc les ménages installés sur le territoire des Cheires depuis moins de 10 ans et les plus anciens :

- ⇒ Ménages récents, installés sur le territoire depuis 2001
- ⇒ Ménages anciens, qui habitent la Communauté de Communes depuis plus de 10 ans (arrivés en 2000 ou antérieurement).

Au vu des chiffres INSEE 2007 (cf. annexe 6), les habitants récents pourront donc représenter 30 % des personnes interrogées et les ménages plus anciens 70 %. L'arrivée de nouveaux habitants, de catégories sociales moyennes + à élevées est un facteur sensible en matière d'orientations stratégiques car il marque une tendance qu'il faudra soit chercher à renforcer soit chercher à limiter.

	Nombre d'interviewés
Résidents récents	16
Anciens résidents	39
Total	55

Seuls les habitants des Cheires résidant sur le territoire depuis au moins un an seront interrogés de sorte qu'ils puissent faire part de leur expérience. Par ailleurs, si une personne est interrogée dans une commune qui n'est pas son lieu d'habitation, elle sera rattachée au quota géographique de sa commune de résidence.

Protocole d'enquête

- **Lieux et heures d'enquête**

Dans la matinée, l'enquête sera principalement réalisée devant les mairies lors des permanences, sur les places principales des villages et à proximité des commerces pour essayer de capter une population de retraité. Par exemple, multiple rural au Vernet, boulangerie à Aydat, etc. Dans certains villages, il sera peut être difficile de trouver des interviewés notamment dans ceux des communes du « haut » voir « intermédiaires ». En fin de matinée (début d'après midi), le porte-à-porte pourra alors parfaire l'investigation notamment en cherchant à cibler les agriculteurs.

Durant l'après-midi, la population active sera visée. Tout d'abord avec la sortie des écoles de 16h à 17h30. L'enquête pourra ensuite être complétée en faisant du porte-à-porte après 17h30 dans les lotissements (exemple : Varennes, Le Crest), les nouvelles résidences où la pression foncière est la plus forte (Chanonat, St Amant, Tallende, St Saturnin) et également dans les logements collectifs pour tenter de toucher une population plus jeune.

Le marché du samedi matin à Tallende permettra de capter un public assez large, notamment d'actifs. Le samedi pourra être l'occasion d'interroger une population plus jeune, en se focalisant sur les équipements sportifs et de loisirs (base nautique, terrains de sport...).

Seront interrogés ou du moins sollicités alternativement un homme puis une femme, de façon à équilibrer l'échantillon.

- **Timing du terrain**

La réunion publique ayant été fixée au 23 juin, les contraintes liées à la durée du terrain sont moins sensible.

Dans la mesure où le questionnaire-guide aura pu être validé par la CC des Cheires pour le 24 mai, 4 entretiens test seront conduits le 25 mai dans l'après-midi.

L'enquête proprement dite se déroulera du 26 mai au 1^{er} juin.

Le fait d'étaler les entretiens sur 6 jours permettra de couvrir une plus large partie des jours de la semaine sauf le jeudi (férié) et d'avoir plus de recul sur l'enquête.

- **Plan de route :**

Le 26 mai : (Julie, Juliette et Léa)

- De 13h à 14h devant les écoles à Tallende.
- De 14h30 à 15h30 porte-à-porte à Cournols.
- De 16h à 17h sortie d'école à St Saturnin.
- Porte-à-porte de 17h15 à 19h30 au pôle de vie : logements sociaux à Tallende et St Amant (quartier du Suzot).

Le 27 mai : (Julie et Juliette)

- De 10h à 13h sur la place principale à St Amant Tallende.
- De 14h30 à 15h30 porte-à-porte à St Sandoux.
- De 16h à 17h à la sortie des écoles de St Amant.
- Porte-à-porte au pôle de vie dans les quartiers d'habitat aisé.

Le 28 mai : (Julie et Juliette)

- De 9h à 10h au centre commercial de Tallende.
- De 10h à 12h devant la mairie de Cournols.

Le 30 mai : (Aurore, Florian et Léa)

- De 9h à 10h30 à Saulzet et à Pessade.
- De 11h à 12h30 à Mareuge et au Vernet Ste Marguerite, à la sortie du Multiple rural.
- De 14h à 16h à Olloix.
- De 16h à 18h à la sortie de l'école du Crest.
- Après 18h, porte-à-porte à Varennes.

Le 31 mai : (Aurore, Florian et Léa)

- De 9h à 10h30 à St Sandoux.
- De 10h30 à 12h à Chanonat et au Crest.
- De 14h à 16h à Aydat, La Cassière, Fohet et La Garandie.
- De 16h à 18h à Rouillas bas, à la sortie de l'école.

Le 1^{er} juin : (Tout le groupe)

- Nous terminerons les enquêtes au regard de notre échantillonnage et des personnes cibles qui nous manqueront pour atteindre les quotas que nous nous sommes fixés.

Thèmes à aborder dans le questionnaire

- Questions de filtres et quotas.
- Représentations de la Communauté de Communes et perception de ses actions.
- Mobilité : déplacements liés à l'emploi, liés aux activités extra professionnelles : lieux et modes de déplacement. Satisfaction.
- Usage des services à la personne (crèche, RAM, portage de repas, bus des montagnes, médiathèque...). Satisfaction.
- Implication dans la vie locale.
- Actions en faveur de l'environnement et du développement durable.
- Préoccupations et attentes en matière d'aménagement.
- Signalétique.

Annexes du cahier des charges :

Annexe 1 : Démographie et population active (données INSEE)

	Les communes du "bas"						Communes "intermédiaires"			Communes du "haut"		Les Cheires
	St Amant	St Saturnin	Tallende	Chanonat	Le Crest	St Sandoux	Aydat	Cournols	Olloix	Saulzet	Le Vernet	
	Pôle de vie											
Population (1999)	1704	965	1150	1426	1127	603	1648	239	226	231	267	9586
Population active (1999)	778	475	559	757	585	271	819	89	103	96	107	4639
Population (2007)	1800	1141	1526	1602	1206	829	1982	222	297	251	253	11109
Population active (2007)	805	592	763	875	630	402	1044	101	157	129	127	5625
Variation de la population (1999-2007)	5,6%	18,2%	32,7%	12,3%	7,0%	37,5%	20,3%	-7,1%	31,4%	8,7%	-5,2%	15,9%
	26,1%						18,4%			1,2%		
	16,2%											
Répartition de la population (2007)	16,2%	10,3%	13,7%	14,4%	10,9%	7,5%	17,8%	2,0%	2,7%	2,3%	2,3%	100,0%
	40,2%						22,5%			4,5%		
	72,9%											
Taux d'activité (1999)	49,2%	48,6%	45,7%	53,1%	51,9%	44,9%	49,7%	37,2%	45,6%	41,6%	40,1%	48,4%
	47,4%						47,8%			40,8%		
	49,1%											
Taux d'activité (2007)	44,7%	51,9%	50,0%	54,6%	52,2%	48,5%	52,7%	45,5%	52,9%	51,4%	50,2%	50,6%
	48,4%			52,4%			52,1%			50,8%		
	50,2%											
Part de la population active par rapport à la CC (2007)	14,3%	10,5%	13,6%	15,6%	11,2%	7,1%	18,6%	1,8%	2,8%	2,3%	2,3%	100,0%
	38,4%						23,1%			4,6%		
	72,3%											

Annexe 2 : Logements créés (données SITADEL)

	Communes du "bas"						Communes "intermédiaires"			Communes du "haut"		
	Chanonat	Crest (le)	St Amant	St Sandoux	St Saturnin	Tallende	Aydat	Cournols	Olloix	Vernet (le)	Saulzet	les Cheires
Nombre de logements individuels créés (2000-2010)	113	76	65	96	73	141	186	13	28	22	22	835
Nombre de logements collectifs créés (2000-2010)	0	0	0	2	3	7	6	0	0	0	0	18
Total	113	76	65	98	76	148	192	13	28	22	22	853
Nombre de logements neufs créés (2010)	7	5	5	4	4	5	8	1	1	1	0	41
Pourcentage de logements créés par rapport aux Cheires	13,2%	8,9%	7,6%	11,5%	8,9%	17,4%	22,5%	1,5%	3,3%	2,6%	2,6%	100,0%
Répartition des logements créés	68%						27%			5%		100,0%

La part de logements neufs ne peut pas être déterminée ici car nous n'avons pas les chiffres du parc de logement pour l'année 2010.

Annexe 3 : Nombre d'exploitations agricoles (données INSEE)

	Aydat	Chanonat	Cournols	Le Crest	Le Vernet	Olloux	St Amant	St Sandoux	St Saturnin	Saulzet	Tallende	Les Cheires
Nombre d'exploitations (1988)	55	26	12	20	56	13	17	27	19	40	19	249
Nombre d'exploitations (2000)	39	22	11	9	38	7	11	13	10	25	14	160
Variation entre 1988 et 2000	-29,1%	-15,4%	-8,3%	-55,0%	-32,1%	-46,2%	-35,3%	-51,9%	-47,4%	-37,5%	-26,3%	-35,7%

Annexe 4 : Résidences principales (données FILO, 2009)

	Aydat	Chanonat	Cournols	Le Crest	Le Vernet	Olloux	St Amant	St Sandoux	St Saturnin	Saulzet	Tallende	Les Cheires
Nombre de résidences principales individuelles (2009)	847	637	87	495	129	127	570	331	451	111	567	4352
Nombre de résidences principales (2009)	932	665	92	510	133	132	745	336	480	116	585	4726
Taux de résidences individuelles par commune	90,9%	95,8%	94,6%	97,1%	97,0%	96,2%	76,5%	98,5%	94,0%	95,7%	96,9%	92,1%

Annexe 5 : Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE, 2007)

Tranches d'âge	Hommes et femmes	%
15 à 29 ans	790	19%
30 à 44 ans	1368	33%
45 à 59 ans	1336	32%
60 à 74 ans	642	16%
Total	4136	100%

Annexe 6 : Lieu de résidence des habitants 5 ans auparavant (INSEE, 2007)

	2007	%	
Lieu de résidence des habitants 5 ans auparavant	10379	100%	
Le même logement	7136	69%	74%
Un autre logement de la même commune	518	5%	
Une autre commune du même département	2032	20%	26%
Un autre département de la même région	86	1%	
Une autre région de France métropolitaine	548	5%	
Un dom	1	0%	
Hors de France	58	1%	

Annexe 20 : Questionnaire guide habitants



Enquête habitants | | |

Bonjour Madame, Mademoiselle, Monsieur

Je suis élève ingénieur en stage à la Communauté de Commune Les Cheires. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de territoire nous réalisons une enquête « habitants » pour connaître votre point de vue sur l'intercommunalité. Avez-vous un moment pour répondre à quelques questions ? (15- 20 minutes).

F1. Tout d'abord, pouvez vous me dire où vous habitez ?

Dans quelle commune ? Montrer la carte

Aydat (Intermédiaires)	1
Chanonat (Bas)	2
Cournols (Intermédiaires)	3
Le Crest (Bas)	4
Le Vernet Ste Marguerite (haut)	5
Olloix (Intermédiaires)	6
Saulzet (haut)	7
St Amant (Bas, Pôle de vie)	8
St Sandoux (Bas)	9
St Saturnin (Bas, Pôle de vie)	10
Tallende (Bas, Pôle de vie)	11

Puis coder :

Communes du « bas »	1
Communes « intermédiaires »	2
Communes du « haut »	3

Pour le pôle de vie : noter le quartier (habitat social ou logement aisé)

F2. Depuis combien de temps habitez-vous là ?

Depuis combien de temps habitez-vous le territoire de la Communauté de Communes (faire valider sur la carte) ?

Moins d'1 an	STOP inter
Entre 1 an et 10 ans (entre 2001 et 2010)	1
Plus de 10 ans (2000 ou avant)	2

F3. Quel âge avez-vous ? QUOTA

En clair..... | | | ans

18 - 24 ans	1
25 - 29 ans	2
30 - 39 ans	3
40 - 49 ans	4
50 - 59 ans	5
60 ans et plus (max. 75 ans)	6

F4. Actuellement, ... LIRE

Vous exercez une activité professionnelle	1
Vous êtes à la recherche d'un emploi	2
Vous êtes étudiant	3
Vous êtes retraité	4
Vous êtes sans activité professionnelle	5
Autre	6

Attention pour 60 ans + : Quota

F5. Vous êtes... Alternier

Homme	1
Femme	2

1. Parlons de l'endroit où vous habitez. Diriez vous plutôt...

J'habite dans la commune de < nom de la commune >	1
J'habite dans la Communauté de Communes les Cheires	2
J'habite dans l'agglomération clermontoise	3
Qu'est ce qui vous fait dire cela ?	

2. Quel est le premier mot qui vous vient à l'esprit quand je vous dis... « Communauté de Communes Les Cheires » ?

Pourquoi « Communauté de Communes Les Cheires » vous fait penser à ça ?

Relance : qu'est ce que « Communauté de Communes » signifie pour vous ?

3. Qu'est ce qui vous plaît dans le fait d'habiter dans le territoire des Cheires ?

*Relance : Quelles sont pour vous les principales qualités des Cheires pour ceux qui comme vous y vivent ?
Pouvez-vous m'en citer 2 ?*

1.
2.
3.

4. Qu'est ce qui vous déplaît ou vous plaît moins dans le fait d'habiter dans le territoire des Cheires ?

Relance : Il y a peut être aussi des inconvénients. Pouvez-vous m'en citer 2 qui sont pour vous importants ?

1.
2.
3.

5. A. Connaissez-vous des services gérés par la Communauté de Communes ? Pouvez-vous m'en citer un.

Que pouvez-vous dire de ce service (que vous venez de me citer) ?

NSP ☐

B. Connaissez-vous des équipements réalisés par la Communauté de Communes ? Pouvez-vous m'en citer un.

Que pouvez-vous dire de cet équipement (que vous venez de me citer) ?

NSP ☐

C. Savez vous où se trouve le siège de la communauté de commune des Cheires ?

Non, NSP ☐

6. Je vais vous citer des actions conduites sur le territoire. Pour chacune d'elles vous me direz qui, à votre avis, a réalisé l'opération... D'après ce que vous savez ou ce que vous imaginez, c'est la CC des Cheires, la commune de < > ou une autre collectivité qui a aménagé

<i>Faire une rotation</i>	<u>Comcom Les Cheires</u>	Autre (en clair)	NSP
1. Le Pôle nautique à Aydat	1		1
2. Le pôle culturel de la Grange de Mai à St Saturnin	2		2
3. Le multiple rural du Vernet	3		3
4. La crèche de Saint Amant Tallende	4		4
5. La maison de la Monne à Olloix	5		5
6. Le terrain de football synthétique de St Saturnin	6		6
7. La zone d'activités à Tallende	7		7
8. Le réseau de médiathèques	8		8
9. L'aire de covoiturage de la Jonchère	9		9
10. L'ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement	10		10

Commentaire

7. Profession (voir F4) : **Vous m'avez dit que** < résumer la réponse : *vous travaillez / êtes à la retraite...*>

Si Actif : **Quelle est votre profession ?** Si chômage : **Quelle profession exerciez-vous avant d'être au chômage ?**

Si Retraité : **Quelle était votre profession ?**

Attention : faire préciser pour : fonctionnaire, professeur, employé, agent, cadre etc.

En clair :

8. **À quel endroit travaillez-vous ? Quelle commune ?** Traiter en question ouverte

Si chômage Avant à quel endroit travailliez-vous, si étudiant : où faites vous vos études... etc.

En clair :

Aydat (Intermédiaires)	1	St Sandoux (Bas)	9
Chanonat (Bas)	2	St Saturnin (Bas, Pôle de vie)	10
Cournols (Intermédiaires).....	3	Tallende (Bas, Pôle de vie).....	11
Le Crest (Bas)	4	Agglomération clermontoise	12
Le Vernet Ste Marguerite (haut)	5	Issoire	13
Olloix (Intermédiaires).....	6	Autre.....	14
Saulzet (haut).....	7		
St Amant (Bas, Pôle de vie).....	8		

9. **A. Quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler** (adapter à la situation du répondant) ? **Peut-être en utilisez vous plusieurs ? Traiter en question ouverte**

- Votre voiture personnelle 1
La voiture d'un proche 2
Le covoiturage 3
Le bus.....4
Le vélo 5
Un deux roues (moto, scooter) .6
Vous y allez à pied 7

B. Si covoiturage, utilisez-vous l'aire de covoiturage de la Jonchère ?

10.

A. Généralement, où allez- vous pour faire vos « grosses courses » ? [Montrer carte]

Faire préciser : **Quel mode de transport utilisez-vous ?**

B. Généralement, où allez- vous pour faire vos courses de première nécessité ? [Montrer carte]

Relance : pour un litre de lait... Faire préciser : **Quel mode de transport utilisez-vous ?**

C. Généralement, où allez-vous pour les services de santé ? 1/ pharmacie 2 / médecin [Montrer carte]

Faire préciser : **Quel mode de transport utilisez-vous ?**

- 11. Participez-vous aux manifestations culturelles proposées sur le territoire ? Si oui, lesquelles et à quel endroit ?** [Montrer carte]

Relance : Saviez vous que le réseau de médiathèques propose des animations sur tout son territoire ? Que pouvez-vous en dire ?

Non, NSP ☐

- 12. Pratiquez-vous (vous même ou un membre de votre famille) une activité sportive et/ou de loisirs régulière ? De quelle activité s'agit-il ? Où se trouve l'équipement sportif ?** [Montrer carte]

- 13. Avez-vous des enfants qui vivent avec vous ? Quel âge ont vos enfants ?**

Si plus de 50 ans : Vous avez peut être des petits enfants ? Habitent-ils Les Cheires ? Quels âges ont-ils ?

En clair, en détail

Si pas d'enfant ni petit enfant Passer à Q 16

- 14. Si enfant en bas âge « Vous m'avez dit que vous avez un enfant (un petit-fils...) de moins de 4 ans ».**

A. Quel mode de garde utilisez-vous ?

Pense bête : crèche, halte garderie, assistante maternelle (chez elle), nounou (à domicile), garde partagée, un proche (la grand-mère...)

B. Pourquoi avez vous choisi ce mode de garde ? Que pouvez-vous en dire ?

C. Saviez vous qu'il y a une crèche à Saint Amant Tallende et une Halte Garderie à Rouillas Bas ? Que pouvez-vous en dire ?

Non, NSP ☐

D. Saviez vous qu'un relais d'assistantes maternelles est ouvert à Saint Amant Tallende (il y a une antenne à Aydat). Que pouvez-vous en dire ?

- 15. Vous m'avez dit que vous avez des enfants de plus de 4 ans. Pratiquent-ils des activités extra scolaires (les activités du mercredi par ex.). De quelles activités s'agit-il ? Où ?** [Montrer carte]

Pour les 4-12 ans Relance : Utilisent-ils l'ALSH ?

- 16. Un système de transport à la demande a été mis en place. Il s'agit du bus des montagnes. Le saviez-vous ? L'avez vous déjà utilisé ? Pourquoi ? A quelle occasion ?**

Non, NSP ☐

17. Connaissez-vous dans votre entourage des bénéficiaires du portage de repas à domicile ou du service d'Aide à Domicile ? Que pouvez vous en dire ?

18. A. Diriez-vous que vous êtes très vigilant, assez vigilant, pas tellement vigilant ou pas du tout vigilant pour le tri des déchets ménagers ?

Très vigilant 1

Assez vigilant, ... 2

Pas tellement vigilant 3

Pas du tout vigilant 4

B. Avez-vous déjà conduit des actions en matière d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement ?

C. Avez-vous des projets personnels en matière d'économie d'énergie ou de protection de l'environnement ?

19. Je vous propose maintenant de jouer à « j'aime - j'aime pas ». Vous me dites si vous aimez ou si vous n'aimez pas et en un mot pourquoi. Faire une rotation entre les items et noter celui par lequel vous commencez

A. J'aime - Je n'aime pas le Pôle nautique à Aydat J'aime 1 – Je n'aime pas 2
En un mot, pourquoi ?

B. J'aime - Je n'aime pas la grange de Mai de Saint Saturnin J'aime 1 – Je n'aime pas 2 — NSP non concerné 3
En un mot, pourquoi ?

C. J'aime - Je n'aime pas les sentiers de randonnée de la Communauté de communes J'aime 1 – Je n'aime pas 2 — NSP 3
En un mot, pourquoi ?

D. J'aime - Je n'aime pas l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour les jeunes) J'aime 1 – Je n'aime pas 2 — NSP 3
En un mot, pourquoi ?

E. J'aime - Je n'aime pas le verger de la promotion de la pomme à Saint Sandoux J'aime 1 – Je n'aime pas 2 — NSP 3
En un mot, pourquoi ?

20. Recevez vous le *Journal d'information Intercommunal des Cheires* ? Diriez vous que ce journal est... LIRE

Plutôt intéressant ☐ ou plutôt pas intéressant ☐ ?

Qu'est ce qui vous fait dire cela ? Combien de temps consacrez-vous en général à la lecture d'un numéro ?
Vous le lisez en entier ou presque ou bien vous le parcourez seulement ?

21. Avez-vous déjà été sur le site Internet de la Communauté de commune des Cheires ?

Si non : pour quelles raisons ?

Si oui : A. diriez vous que les informations recherchées sont plutôt facile à trouver ☐ ou plutôt difficile à trouver ☐ ?

B. Le site vous paraît plutôt complet ☐ ou plutôt pas complet ☐ ?

22.

A. Après 10 années de fonctionnement, la communauté de communes souhaite « revisiter » son projet de territoire afin de prendre en compte les nouvelles problématiques auxquelles sont confrontés les habitants des Cheires.

Selon vous, dans quel(s) domaine(s) la communauté de communes doit-elle intervenir en priorité ?

Sur le territoire des Cheires, dans quel domaine faut-il apporter des améliorations ?

NSP ☐

B. Voici 11 domaines dans lesquels la communauté de communes pourrait intervenir. [Montrer carton] A votre avis, quels sont les 3 domaines prioritaires ?

1. Le soutien à l'emploi et le développement économique.....1	6. Les services petite enfance 6
2. Le transport.....2	7. Le logement.....7
3. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs pour les habitants.....3	8. La protection de l'environnement 8
4. Les équipements pour les touristes, les vacanciers.....4	9. Le maintien de l'activité agricole 9
5. Les services aux personnes âgées 5	10. Le maintien ou le renforcement des commerces de proximité 10
	11. Les projets en faveur de la jeunesse (12 - 18 an)

Commentaire général

Deux petites questions pour finir

**23. Vous habitez ...
foyer ?**

Dans un immeuble collectif 1

Dans un pavillon, une maison individuelle 2

24. De combien de personnes se compose votre

(vous y compris) | _____ | personne(s)

25. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Merci de votre collaboration

Noter pour envoyer une invitation aux réunions publiques et aux groupes de discussion

Nom Prénom.....

Adresse.....

Adresse e-mail.....

Aurore ☐ Juliette ☐ Florian ☐ Julie ☐

Stage de groupe DA4

2010-2011

Tuteur : Jacques AUGER

Aurore GUIBOUX

Rui LIAN

Juliette MINIOT

Florian RISPAL

Julie RODRIGUEZ

Notre sujet consiste à réaliser un diagnostic territorial et une évaluation du précédent projet de territoire de la Communauté de Communes des Cheires, qui est située dans le département du Puy-de-Dôme (63), à une vingtaine de kilomètres de Clermont-Ferrand. Cette étude a pour but de tirer des enseignements du projet de territoire de 2001, de mettre en avant les différentes problématiques auxquelles la Communauté de Communes des Cheires doit faire face et de proposer des enjeux qui répondent aux faiblesses et aux menaces qui pèsent sur le territoire. Du tourisme à l'aide à la personne en passant par l'économie, l'agriculture, l'habitat, le transport et l'environnement, les thématiques abordées sont nombreuses. Sans oublier les deux thématiques transversales qui sont le développement durable et la communication. Tous les acteurs du territoire doivent être pris en compte au travers de ce diagnostic. Une place importante est d'ailleurs donnée à la parole des habitants, notamment au travers d'une « enquête habitants ». Le but de cette étude est de fournir aux élus et aux techniciens de la Communauté de Commune un véritable outil de travail, considéré comme un élément incontournable dans l'élaboration du futur projet territorial de développement durable (PTDD).

Mots clés :

Diagnostic territorial - projet de territoire - évaluation - enjeux – enquête habitants – territoire périurbain-commune rurale-Communauté de Communes – Les Cheires – Puy-de-Dôme-Grand Clermont



Note de synthèse : Evaluation-Diagnostic-Enjeux



Juillet 2011

Sommaire

Volet n° 1 : Evaluation du projet de territoire.....	1
I. Le projet de territoire : une réflexion globale et une programmation quinquennale.....	1
II. Evaluation du projet : un impact plutôt positif sur le territoire des Cheires	2
III. Synthèse des actions à maîtrise d’ouvrage intercommunale	3
Volet n°2 : Diagnostic territorial	4
Thème 1 : L’économie :	4
I. Une population active tournée vers l’agglomération clermontoise.....	4
II. Les Cheires : 252 établissements employant 649 personnes (au sens RCS).....	4
III. Vers un maintien de l’activité commerciale et artisanale	5
IV. Des zones d’activités d’intérêt communautaire aux perspectives limitées	5
Thème 2 : Le tourisme :	6
I. Une offre touristique diversifiée et articulée autour de 3 pôles majeurs	6
II. Des sites touristiques secondaires peu visibles	7
III. Une offre commerciale peu adaptée à la demande	7
Thème 3 : L’agriculture :	8
I. Une activité hétérogène sur l’ensemble du territoire	8
II. Une activité marquante à préserver	9
Thème 4 : L’environnement :	10
I. Présentation d’un territoire divisé en deux parties.....	10
II. Un territoire aux ressources variées et protégées.....	10
III. Des actions exemplaires pour protéger les richesses paysagères et naturelles.....	10
IV. Une gestion de l’assainissement et des déchets déléguée.....	11
V. Des menaces à prendre en compte	11
Thème 5 : Le social	12
I. L’engagement de la Communauté de Communes dans les services à la population	12
II. Les autres équipements et services présents sur le territoire.....	12
Thème 6 : L’habitat :	14
I. Présentation de l’offre de logements sur le territoire.....	14
II. Le PLH : une volonté intercommunale de maîtrise de l’habitat	14
III. Une politique d’habitat étroitement liée à celle du Grand Clermont.....	15
Thème 7 : Le transport :	16

I. La voiture comme moyen de transport privilégié.....	16
II. Des modes de transports collectifs encore inadaptés.....	16
III. Les prescriptions du SCoT : une liaison directe vers Clermont ?	17
Thème 8 : Le développement durable :	18
Thème 9 : La communication :	18
<i>Matrice de synthèse</i>	19
<i>Les enjeux</i>	23

La Communauté de Communes Les Cheires regroupe 11 communes, rassemblant 11 108 habitants : Aydat, Chanonat, Cournols, Le Crest, Olloix, St Amant Tallende, St Sandoux, St Saturnin, Saulzet le Froid, Tallende et Le Vernet Sainte Marguerite. Trois de ces villages forment un pôle de vie à l'échelle du Grand Clermont : St Amant Tallende, St Saturnin et Tallende, c'est-à-dire qu'ils concentrent l'ensemble des services et des équipements de proximité. De manière générale, le territoire des Cheires est un territoire attractif, en pleine explosion démographique (+90% de population depuis 1975), avec une population aisée par rapport à la moyenne départementale (25 750€ pour Les Cheires contre 21 677€). Cependant, toutes les communes ne sont pas animées par les mêmes dynamiques. Les communes du « bas » c'est-à-dire Chanonat, Le Crest, St Amant Tallende, St Sandoux, St Saturnin et Tallende sont des communes périurbaines qui accueillent 73% de la population totale des Cheires (INSEE RGP 2007). Les communes « intermédiaires » : Aydat, Cournols et Olloix ne forment pas une réelle entité. Aydat est une commune à part qui représente la plus importante superficie (5 022 ha) ainsi que le plus grand nombre d'habitants (1 982 habitants). Cournols et Olloix se rapprochent davantage des communes du « haut » : Saulzet le Froid et le Vernet Sainte Marguerite qui ont un caractère rural marqué. Ainsi, la Communauté de Communes des Cheires est très hétérogène.

Volet n° 1 : Evaluation du projet de territoire

La Communauté de Communes a élaboré son premier projet de territoire en 2001, un an après sa création. Ce document propose des orientations d'aménagement et de développement à suivre pour le futur de la Communauté ainsi qu'un programme d'actions planifié pour 5 ans. Aujourd'hui 10 ans après, il est très important de faire une évaluation de celui-ci afin d'en tirer des enseignements pour ne pas reproduire les mêmes erreurs dans le futur contrat.

I. Le projet de territoire : une réflexion globale et une programmation quinquennale

L'objectif de cette démarche est de **définir une stratégie de développement** du territoire pour les 5 prochaines années, fondée sur des initiatives locales et une solidarité intercommunale. Ce premier projet de territoire a permis de contractualiser avec le département du Puy-de-Dôme dans le cadre des Contrats Locaux de Développement (**CLD**) et ainsi de bénéficier d'aides financières.

Afin d'avoir une démarche de projet globale, les actions inscrites peuvent être financées soit sur les **lignes traditionnelles** de financement du Conseil Général, **soit sur la ligne « CLD »**, uniquement pour les opérations d'investissement. Les actions inscrites au projet de territoire peuvent être à **maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale**, ce qui induit des financements différents.

Après avoir établi un diagnostic du territoire pour identifier ses forces, ses faiblesses ainsi que ses opportunités et menaces, un **scénario** a été choisi afin de définir les principales orientations d'aménagement et de développement à suivre pour les 10 prochaines années. Le **programme d'actions** a ensuite été réalisé sur la base des orientations proposées, il a été validé par le conseil communautaire en septembre 2002.

Ce programme d'actions est constitué de **14 axes opérationnels**, ce qui rend cette programmation très dense. Cette multiplication d'objectifs constitue certainement un frein au bon déroulement de ce projet de territoire. En effet, ceux-ci n'étant pas suffisamment priorisés et trop nombreux, les différents axes ne se révèlent pas assez opérationnels.

A la suite de cette programmation par axes, des fiches projets par action ont été réalisées pour la période 2003-2007, accompagnées d'une planification financière.

II. Evaluation du projet : un impact plutôt positif sur le territoire des Cheires

Aujourd'hui, après 10 ans de fonctionnement du projet de territoire, la Communauté de Communes souhaite le revisiter et faire en le bilan. Pour mieux appréhender l'évaluation de ce projet les 14 axes sont regroupés en **3 thèmes** : valorisation du cadre de vie et environnement, développement touristique et économique et services à la personne.

➤ Valorisation du cadre de vie et de l'environnement

Toutes les actions prévues dans cet axe étaient à maîtrise d'ouvrage communale : **33** étaient programmées et **17 ont été exécutées** ou sont en cours d'élaboration.

Les opérations abouties ont contribué à **revitaliser en partie les centres bourgs** et à **améliorer le cadre de vie** des habitants avec des bourgs plus accueillants, un petit patrimoine restauré, des espaces réaménagés, etc. Il est important de souligner que les actions en faveur de l'environnement et du patrimoine ont toutes été réalisées, ce qui montre un certain dynamisme des Cheires ainsi que des communes dans ce domaine. Cependant, de nombreuses actions restent à faire.

Sur le plan financier, les réalisations liées à ce thème ont coûté **1 046 417€** à la Communauté de Communes soit **12%** du budget total de l'intercommunalité pour le projet de territoire.

➤ Développement touristique et économique

Sur **15 actions CLD**, **13 ont été réalisées**. Il est à préciser que la majorité de ce programme était à l'initiative de la Communauté de Communes.

Les actions permettant le développement touristique et économique ont été plutôt bien menées malgré quelques échecs comme l'aide aux agriculteurs pour l'intégration paysagère de leurs bâtiments ou encore l'aide aux enseignes. En revanche, les actions touristiques ont quasiment été réalisées dans leur intégralité et ont permis de donner une nouvelle ampleur au territoire. Il en est de même pour l'aménagement de sites stratégiques avec l'aire de covoiturage. L'extension des ZA a, elle aussi, contribué à développer ce territoire.

La Communauté de Communes a dépensé **6 859 746 €** soit **77%** de son budget total alloué au projet pour les réalisations liées à ce thème.

➤ Services à la personne

Ce thème contient **19 actions CLD** dont **10 ont été réalisées**. Il est important de noter que de nombreuses réalisations subventionnées en ligne classique étaient également inscrites.

Ce thème a globalement été bien accompli. Aujourd'hui, les **nouvelles structures créées** sont des atouts pour le territoire et permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants. Notamment grâce aux deux structures multi-accueil qui fonctionnent plutôt bien, mais également aux services pour les personnes âgées qui ont pu se développer sur tout le territoire. Cependant, le projet de réseau de médiathèques n'a pas abouti; en effet, il n'existe pas de relais entre les différentes bibliothèques du territoire. Ainsi, il n'y a actuellement pas d'échange de livres ou d'autres supports. Il est à souligner que dans ce thème des actions en faveur de la jeunesse ont été supprimées, notamment le point information jeunes, mais également de nombreuses maisons des associations.

Les Cheires s'est engagée à hauteur de **987 440€** soit **11%** son budget total pour cette thématique.

III. Synthèse des actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale

34 actions à **maîtrise d'ouvrage intercommunale** étaient inscrites au projet de territoire entre 2003 et 2007; **27 ont été réalisées**. On constate donc que la majorité des opérations prévues au projet ont été conduites. Cela représente un budget de **8 893 603€**.

Le projet de territoire de 2001 bénéficie aujourd'hui d'un **retour positif** auprès des élus même s'ils n'ont eu de cesse de souligner les différences de problématiques relatives à l'hétérogénéité des Cheires.

Les motifs de satisfaction :

- Les services à la personne : création et pérennisation des prestations publiques bénéficiant à l'ensemble du territoire.
- Le développement touristique : l'aménagement du pôle touristique d'Aydat et des activités de plaisance à destination des touristes et de la population.

Les motifs d'inquiétude :

- Le Domaine Nordique de Pessade : importance des coûts, adaptabilité du site et aléas météorologiques

Les motifs de déception :

- Services de santé : abandon du projet de maison de santé.
- Politique jeunesse : délaissement de la tranche 15-25 ans.

On peut également noter la satisfaction globale au regard de la **mutualisation des moyens** et de la perspective de travailler en commun.

Plusieurs enseignements sont à retenir :

- 50 actions inscrites en ligne CLD dans ce projet de territoire dont **70 % sont à maîtrise d'ouvrage intercommunale**.
- Un projet de territoire très **dense**, avec beaucoup d'axes de développement, **pas toujours opérationnels** et bien hiérarchisés, ce qui induit un **manque d'unité** de la programmation.
- Les dépenses intercommunales ont privilégié le développement **touristique, pour 58 %** du budget investi (5 165 961 €).
- Un **manque évident d'évaluation** est à noter. Dans le prochain projet, il sera important de penser à la mettre en œuvre dès le début, afin de faciliter l'évaluation du programme et le respect des objectifs fixés.

Volet n°2 : Diagnostic territorial

Thème 1 : L'économie :

Pendant 10 ans, l'activité économique a fortement contribué au développement des Cheires via notamment la perception de la taxe professionnelle, ressource financière essentielle du territoire. Toutefois, le contexte a évolué aujourd'hui avec la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle) qui ne sera pas sans conséquence pour la collectivité. Lors de sa création, la Communauté de Communes Les Cheires a décidé de mettre en œuvre des actions de développement local économique intéressant l'ensemble de la communauté. Ainsi, deux axes en découlent : le développement des zones d'activités de Tallende et de St Saturnin et le développement économique (valorisation des établissements commerciaux, industriels ou artisanaux, actions de promotion et d'animation en faveur des filières de productions locales, etc.).

I. Une population active tournée vers l'agglomération clermontoise

La population des Cheires est active à 76% avec **72% d'actifs ayant un emploi**. Le **taux de chômage est donc faible** sur ce territoire (**6%**) contre **10% pour le Puy-de-Dôme**. Il a baissé de 3% entre 1990 et 2007 contre 1% pour le Puy-de-Dôme.

Il existe **4 catégories socioprofessionnelles en proportion importante** : les professions intermédiaires (31%), les employés (24%), les ouvriers (19%) ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures (17%). Cette répartition n'a que très peu évolué par rapport à 1999. Cependant, on peut noter que deux CSP sont en augmentation : **+4% pour les cadres et professions intellectuelles et +2% pour les professions intermédiaires**. Ces deux CSP représentent 48% des actifs ayant un emploi à l'échelle du territoire.

79% de cette population active ayant un **emploi travaillent en dehors** du territoire et **principalement dans l'agglomération clermontoise (55%)**. Ce territoire a donc davantage une **vocation résidentielle**.

Cependant, il offre tout de même **un certain nombre d'emplois (1939)** qui sont pourvus à **42%** (soit 819 personnes) **par des actifs ne résidant pas sur la Communauté de Communes Les Cheires**.

II. Les Cheires : 252 établissements employant 649 personnes (au sens RCS)

NB : Les données exposées dans la partie suivante sont des informations provenant de la CCI. Ainsi, elles sont toutes issues du Registre du Commerce et des Sociétés. Ce dernier regroupe des informations relatives aux personnes physiques ou morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale. Ces chiffres sont donc moins exhaustifs que des données SIREN. Par exemple, ils ne comprennent pas les auto-entrepreneurs.

Les Cheires, à l'échelle du Puy-de-Dôme, représente **1,2% des établissements et 0,4% des emplois**. Il est à souligner que **56% des établissements** sont issus du secteur « **service** ». Il regroupe par exemple, les services aux particuliers, aux entreprises ou encore les restaurants et hôtels. Ce même secteur concentre **43% des emplois**. Les autres secteurs sont : **le commerce** (24% d'établissements et 29% d'emplois), la **construction** (10% d'établissements et 18% d'emplois) et **l'industrie** (10% d'établissements et 10% d'emplois).

En ce qui concerne l'évolution du **nombre d'établissements** entre 2005 et 2010, **tous les secteurs ont enregistré une hausse, sauf le commerce avec -10%**. Cependant, on observe une hausse du nombre

d'emplois dans ce secteur, avec +1,6%. Le détail de cette évolution sera expliqué dans la partie suivante. Le même constat peut être fait au niveau du **nombre d'emplois**, on observe **une seule baisse de -34% pour le secteur de l'industrie**.

Cependant, Les Cheires aspire à se développer même si elle ne possède pas une vocation économique très affirmée.

III. Vers un maintien de l'activité commerciale et artisanale

➤ Une offre commerciale mise à rude épreuve

Le territoire des Cheires présente de nombreux commerces de proximité. Ceux-ci sont essentiellement **localisés à Saint-Amant-Tallende** avec près d'une quarantaine d'établissements, et à **Aydat**, seule commune hors du pôle de vie à se démarquer.

Depuis 2005, le nombre d'établissements commerciaux a diminué alors que le nombre d'emplois s'est maintenu. Les commerces de proximité ont souffert de **l'attractivité** toujours plus grande de **l'agglomération clermontoise** et des **difficultés de gestion** rencontrées par certains professionnels du secteur. De sorte qu'aujourd'hui, près de **2/3 des achats alimentaires** réalisés par les consommateurs des Cheires se font sur le sol clermontois. Néanmoins, le maintien du taux d'emploi dans ce secteur d'activité pourrait justifier la présence de **structures commerciales plus importantes et plus enclines à embaucher**.

➤ Une vocation artisanale marquée

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) dénombrait en 2010 **138 entreprises artisanales** sur le territoire des Cheires. Elles sont majoritairement axées autour du **BTP** et concentrées sur les **communes du pôle de vie et d'Aydat**, comme pour les établissements commerciaux.

L'activité artisanale a connu une **évolution à deux vitesses** au cours de la dernière décennie. Malgré une **hausse remarquable entre 2000 et 2006**, la Communauté de Communes a observé une diminution de son activité avec une **perte de 15 structures artisanales** entre 2007 et 2010. Ce constat peut être imputé à une **conjoncture économique mondiale défavorable** lors de cette même période. Depuis, une **hausse** de l'activité semble **s'amorcer**.

IV. Des zones d'activités d'intérêt communautaire aux perspectives limitées

Les Cheires possèdent **deux Zones d'Activités (ZA)** d'intérêt communautaire à Tallende et Saint-Saturnin, qui concentrent **une centaine d'emplois**. Huit entreprises sont implantées dans chacune d'entre elles, avec une **vocation artisanale prononcée**.

En outre, les ZA ne peuvent répondre à une **demande d'implantation endogène** importante. En effet, la ZA de Tallende, **Cheiractivité**, a certes un projet d'extension **inscrit au SCoT du Grand Clermont** mais celui-ci est soumis à **l'élaboration du PLU** de la commune. Quant à **La Tourtelle**, à Saint-Saturnin, les **conditions géographiques et environnementales défavorables** ne permettent pas la mise en application des projets d'agrandissement de la zone. En conséquence, les **perspectives d'extension** des ZA sont actuellement **réduites** en raison d'un **manque de foncier**.

Thème 2 : Le tourisme :

Le territoire des Cheires est un territoire aux atouts touristiques majeurs de par sa richesse paysagère et sa localisation géographique. De l'attrait paysager au simple tourisme de détente et de loisirs, en passant par les attraits architecturaux, environnementaux et patrimoniaux, les prestations touristiques sont multiples : randonnées, activités de pleine nature, activités nautiques, activités nordiques, visites guidées, etc.

I. Une offre touristique diversifiée et articulée autour de 3 pôles majeurs

➤ **Aydat : pôle nautique et activités de plages**

Aydat est un pôle principalement tourné vers les activités de plage et les activités nautiques. En mai 2007, une nouvelle infrastructure, réunissant la base nautique et l'office de tourisme a vu le jour. La base nautique propose de multiples activités qui varient selon la saison. En avant et après saison, les activités sont tournées vers l'accueil des scolaires, auxquels elle fait découvrir l'optimiste, le dériveur, le catamaran et l'aviron. Pendant la saison estivale, elle se concentre plutôt sur les stages de voile. De manière transversale, elle propose de **nombreuses locations au grand public**. Le site dispose également d'un lieu de détente et de jeux, composé d'un espace pour la baignade, de terrasses engazonnées pour la détente et le bronzage ainsi que des jeux pour enfants et des barbecues mis à la disposition des visiteurs. Cependant, le site d'Aydat rencontre **quelques difficultés**, qui sont de différentes natures. En effet, il est victime de vandalisme, d'eutrophisation de l'eau (développement excessif d'algues), de problème de stationnement (limité à 600 places dont 170 à plus d'un km) et d'un équilibre budgétaire fragile (qui tend à l'équilibre). Globalement, le site répond bien aux attentes des personnes le fréquentant. Il est plutôt facile à trouver et bien entretenu, ce qui en fait un lieu attrayant et touristique.

➤ **St Saturnin : un village chargé d'histoire**

Le village de St Saturnin est un village chargé d'histoire. Sa situation géographique, le charme médiéval de ses ruelles, son château et sa remarquable église romane lui ont valu d'être classé parmi « les plus beaux villages de France » et d'être reconnu comme **site classé**. Des panneaux disposés dans le village permettent de connaître sa grande et sa petite histoire et d'apprécier ses monuments. Trois parcours de découverte du village sont actuellement proposés sur la commune, un circuit principal d'une durée de 30 minutes environ, un circuit « lavoirs » et un circuit « nature ». Le site est principalement fréquenté par une clientèle familiale française de passage qui en est plutôt satisfaite.

➤ **Pessade : un domaine en pleine restructuration**

Le domaine de Pessade est connu pour ses activités de neige et de randonnées. Il comprend 39 pistes de ski de fond damées pour le classique et skating, 18 km d'itinéraires raquettes balisés et un espace luge. Le site est actuellement en pleine reconversion. En effet, **un nouveau centre d'accueil est en cours de construction** (bâtiment HQE à ossature bois et toit végétal). Son ouverture est prévue pour fin 2011. Cette structure sera dédiée à la pratique des activités de pleine nature en toute saison. Le centre sera ouvert de début décembre à fin mars (quelles que soient les conditions d'enneigement) et de début mai à fin septembre. Initialement, un projet basé sur le triptyque Sport/Bien-être/Alimentation était planifié. Ce dernier a été abandonné suite à l'opposition des élus et des habitants : ils étaient contre la hausse de l'hébergement proposé et avaient peur du manque d'eau. Ce projet rencontre beaucoup de scepticisme

aujourd'hui, ce qui en fait un enjeu fort de demain. « Tout est question de promotion et de communication », d'après Pierre Exandier, directeur de l'Office de Tourisme.

II. Des sites touristiques secondaires peu visibles

Au-delà des sites d'intérêt majeur sur le territoire, il existe de nombreux autres sites, d'intérêt secondaire sur le territoire des Cheires. Ces sites sont pour la plupart des **sites naturels peu aménagés ou privés**, qui ne dépendent ni des communes, ni de la Communauté de Communes. Ils se distinguent des trois pôles majeurs par une visibilité plus réduite et une vocation touristique n'ayant pas fait l'objet d'un développement approfondi. De plus, parmi ces sites secondaires, beaucoup sont classés ou inscrits ce qui fait des Cheires un territoire riche au niveau patrimonial. Parmi ces sites inscrits et classés, on peut citer le bourg de Chanonat avec son château, son église et son ancienne commanderie, le Château de la Bâtisse et l'abbaye de Randol. D'autres lieux, **connus davantage pour leurs attraits naturels et paysagers que patrimoniaux**, attirent de nombreux touristes et contribuent à diversifier l'offre de loisirs sur le territoire. C'est le cas des Gorges de la Monne et du plateau de la Serre, qui proposent notamment de la randonnée pédestre et équestre ainsi que du VTT et de la chasse.

III. Une offre commerciale peu adaptée à la demande

Sur le territoire des Cheires, le tourisme est géré à l'échelle intercommunale (c'est la Communauté de Communes qui possède cette compétence) par l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui regroupe l'Office de Tourisme Intercommunal LAVE d'Aydat et son antenne délocalisée à St Saturnin, le centre nautique et le domaine nordique de Pessade. Ce statut juridique est difficile à comprendre et contraignant. En effet, même s'il a été choisi par les élus, il n'est **pas toujours facile à appréhender** (fonctionnement différent d'un office de tourisme classique, manque de réactivité, etc.).

L'offre de restaurants et de lits marchands est **déséquilibrée sur le territoire**. En effet, la restauration est plus importante sur les communes d'Aydat et de St Amant Tallende. On remarquera que la commune de St Saturnin ne propose qu'un seul restaurant sur son périmètre communal (un bar-restaurant vient de fermer dernièrement) qui n'a pas réellement d'horaires d'ouverture fixes d'après le maire du village.

Pour ce qui est de l'hébergement, la Communauté de Communes compte 87 hébergements différents au total et 1923 lits marchands en 2010. Les trois pôles concentrant l'offre la plus importante sont ceux d'Aydat (1 277 lits), de Saulzet le Froid/Pessade (145 lits) et de St Saturnin (216 lits). En d'autres termes, ce sont les trois pôles touristiques majeurs qui présentent l'offre d'hébergement la plus importante. Au niveau des hébergements collectifs, le territoire en compte trois : un sur Olloix (la maison de la Monne), un sur St Saturnin (le collège) et un sur Cournols (l'Abbaye de Randol). D'après l'Office du Tourisme, il existe un réel manque en termes d'hébergements de groupe, notamment sur les périodes de mi-saison (juin et septembre). De plus, en dépit de l'importance des structures d'hébergements, il s'avère que certaines d'entre elles ne permettent pas de répondre à un niveau d'exigence élevé en termes de qualité des infrastructures. Le territoire semblerait donc **manquer d'hébergements haut-de-gamme**.

On peut donc en déduire que le territoire est principalement caractérisé par un **tourisme de passage**. Bien qu'il ne soit pas perçu comme un inconvénient par le président de l'Office de Tourisme en raison d'un captage des flux, il semblerait que les structures commerciales et touristiques mises à disposition des utilisateurs ne permettent pas de maximiser les retours financiers. Des efforts organisationnels et des progrès sur la communication et l'interactivité des acteurs du secteur semblent donc nécessaires afin **d'harmoniser l'activité touristique sur le territoire**.

Thème 3 : L'agriculture :

Le territoire des Cheires se caractérise notamment par son caractère rural et agricole avec différentes activités qui structurent le paysage en trois grandes entités. De plus, l'agriculture est une activité marquante avec des influences notables sur l'environnement mais c'est également une activité fragile et menacée qu'il est primordial de préserver.

I. Une activité hétérogène sur l'ensemble du territoire

➤ Une activité qui se maintient malgré une perte d'exploitants

En 2009, pour le canton de St Amant Tallende, la Surface Agricole Utilisée (SAU) représentait **8 218 ha** pour **114 exploitations agricoles** contre 8 816 ha de SAU et 199 exploitations en 2000. Le territoire a de plus connu une **perte d'emplois et d'établissements agricoles** depuis 2005. Cependant, l'activité agricole se maintient car la superficie totale des terres agricoles ainsi que le nombre de terres cultivées perdurent mais c'est plutôt lié à un agrandissement des exploitations qu'à des installations de nouveaux agriculteurs.

➤ Une importante variété dans les productions

L'activité agricole sur le canton de Saint Amant Tallende se répartit en 2009 selon trois grandes catégories : **l'élevage** avec une prédominance de l'élevage laitier, la **céréaliculture** et **l'arboriculture**, avec des vignes et des vergers, qui sont aujourd'hui en net recul.

➤ Un agrandissement des exploitations et un rajeunissement des exploitants

En 2009, pour le canton de St Amant Tallende, on dénombrait **114 exploitations** avec une moyenne de **72 ha par exploitation**, contre 44 ha en 2000 pour 199 exploitations. On observe ainsi une **augmentation de la superficie** des exploitations sur le territoire, avec une disparition des plus petites exploitations. On constate de plus un **rajeunissement des chefs d'exploitations** agricoles sur la totalité de la Communauté de Communes mais ce résultat est à nuancer selon les spécificités des Cheires et en fonction des entités géographiques.

➤ Un territoire divisé en trois grandes entités agricoles

Le territoire des Cheires possède **3 entités agricoles**, avec chacune leurs propres spécificités liées à une occupation hétérogène de l'espace et à une activité très diversifiée.

Les communes du « **haut** », Saulzet Le Froid et Le Vernet Ste Marguerite disposent d'un **caractère agricole marqué** avec une prédominance de **l'élevage laitier** et une spécialisation dans la production de Saint-Nectaire. Elles ont un bon taux de renouvellement et on note un agrandissement des exploitations agricoles.

Les communes « **intermédiaires** », Aydat, Cournols et Olloix, présentent elles aussi une forte activité agricole, avec de **l'élevage mixte, ovin et bovin**. L'activité agricole est stable sur cette zone, avec un maintien du nombre d'agriculteurs et un agrandissement des terres exploitées.

Les communes du « **bas** », Chanonat, Le Crest, St Amant, St Sandoux, St Saturnin et Tallende, proposent une **activité céréalière stable** et une **arboriculture menacée**. En effet, elles enregistrent un faible taux de renouvellement avec une perte des petites exploitations et un vieillissement des chefs d'exploitations. Il faut également mentionner le développement des friches, surtout sur les coteaux.

II. Une activité marquante à préserver

L'agriculture est une activité importante pour le territoire et son identité ; en effet, elle influe de manière importante sur de nombreuses composantes territoriales, de manière positive ou négative. De plus, c'est une activité fragile, notamment pour certains secteurs, qu'il est donc primordial de protéger et de valoriser.

L'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles ne semble pas être un problème majeur pour les communes du « haut » et « intermédiaires ». En revanche, elle constitue une véritable menace pour certaines exploitations des communes du « bas », plus particulièrement les vergers et vignes situés sur les coteaux et qui sont progressivement entamés par l'extension urbaine. En ce qui concerne les **conflits de voisinage** entre agriculteurs et habitants, ils semblent relativement **anecdotiques**.

➤ Une agriculture impactant sur les milieux naturels

L'activité agricole influe de manière importante sur de nombreuses composantes territoriales, ainsi, on peut noter diverses atteintes aux milieux naturels comme par exemple la **pollution des rivières**, notamment celle des eaux de la Monne avec le lactosérum ou encore **l'eutrophisation du lac d'Aydat**. Des **Mesures Agro-environnementales Territorialisées** ont donc été mises en place sur le territoire afin de lutter contre ces dégradations causées à l'environnement. Cependant, c'est également une activité très importante pour l'entretien des paysages et notamment la **préservation de l'ouverture des paysages**, en limitant le phénomène d'enfrichement.

➤ Des actions de sauvegarde et de valorisation mises en œuvre mais une politique à développer

La Communauté de Communes a essayé de mener des actions concrètes au niveau agricole. On peut notamment citer l'installation des **parcs à moutons** dans le plan de gestion des Gorges de la Monne. Elle a de plus mis en œuvre une action **d'intégration paysagère** des bâtiments agricoles et l'édition d'un guide des produits fermiers afin de **favoriser les filières courtes et locales**. Elle a également créé un **verger de promotion de la pomme** à Saint Sandoux afin de valoriser l'activité arboricole en déclin.

Cependant, même si ces actions mises en place pour maintenir et sauvegarder l'activité sont exemplaires, une implication plus forte auprès des agriculteurs est attendue.

Thème 4 : L'environnement :

Le territoire de la Communauté de Communes Les Cheires présente de nombreux attraits paysagers, touristiques, biologiques, floristiques et faunistiques. Des actions ont donc été engagées pour la conservation et la valorisation de ses sites remarquables. De nombreux partenariats avec les acteurs clés agissant pour la sauvegarde de l'environnement ont ainsi été établis. Par ailleurs, certaines compétences optionnelles ont été déléguées : par exemple la gestion des milieux aquatiques, qui est actuellement conduite par le SMVVA (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon), depuis 2005. Celui-ci possède également la compétence de la gestion des eaux usées sur 11 communes dont 5 appartenant à la Communauté de Communes. La gestion et le traitement des déchets ont également été délégués au SICTOM des Couzes.

I. Présentation d'un territoire divisé en deux parties

Le territoire des Cheires se divise en deux parties : **la Chaîne des Puys** à l'Ouest, élément essentiel pour **l'identité du territoire** auvergnat et les **coteaux d'agglomération** à l'Est, **espaces naturels interstitiels fragiles** et à préserver. Ce décalage est renforcé par une forte périurbanisation dans la partie Est du territoire et une forte activité agricole dans la partie Ouest. Ainsi, il possède des **paysages très diversifiés** et une grande richesse environnementale à préserver.

II. Un territoire aux ressources variées et protégées

Le territoire des Cheires regroupe **20 ZNIEFF** (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) de type I, telles que la vallée de l'Auzon ou encore la Montagne de la Serre, 3 ZNIEFF de type II, telles que le Mont Dore, **1 Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : le pays des Couzes, **3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** comme le Mont Dore, **3 sites classés** tels que les Gorges de la Monne ou la Chaîne des Puys, 4 sites inscrits comme le lac d'Aydat et 7 communes (Aydat, Chanonat, Cournols, Le Vernet Ste Marguerite, Olloix, St Saturnin, Saulzet le Froid) dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Ainsi, pour préserver tous ses espaces naturels, la Communauté de Communes a créé de **nombreux partenariats** : par exemple, avec le **conservatoire des espaces naturels** pour gérer les zones Natura 2000 comme les Gorges de la Monne, mais aussi avec le **PNRVA** (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne). Ainsi, elle apparaît comme un **territoire exemplaire** dans la préservation des espaces naturels. Cependant, la communication et la sensibilisation sur ces richesses sont encore trop restreintes, notamment auprès des élus.

III. Des actions exemplaires pour protéger les richesses paysagères et naturelles

Une des actions phares de la Communauté de Communes Les Cheires a été **le plan de gestion des Gorges de la Monne**, initié en 1995 par les communes d'Olloix et de Cournols. Il regroupe différents enjeux dont la restauration des paysages et des milieux ouverts ou encore le contrôle de l'accès du site. Cette initiative reste un exemple pour de nombreux EPCI. En effet, de nombreuses actions ont abouti grâce à la collaboration de multiples partenaires. Ce site est un **lieu d'exception** aussi bien au niveau des paysages que la biodiversité.

Sur la lignée de cet engagement, Les Cheires a également réalisé un **plan de gestion de la Montagne de la Serre** en 2007 qui représente un nouvel objectif pour la Communauté de Communes. En effet, cet espace possède une **grande diversité paysagère**. Aujourd'hui, le Plateau de la Serre a une **image à préserver et une**

identité à construire. Pour cela, il faudra lutter contre la fermeture des milieux, l'enrichissement, tout en maintenant l'activité agricole.

Un contrat de rivière de la Vallée de la Veyre et du lac d'Aydat a également été réalisé par le SMVVA en collaboration avec Les Cheires en 1999. Celui-ci vise à protéger les milieux aquatiques en optimisant les pratiques agricoles et à améliorer l'assainissement communal et intercommunal, en restaurant les milieux aquatiques ainsi qu'en sensibilisant le grand public. Ce contrat est arrivé à son terme en 2010 et un bilan est en cours. Un autre devrait bientôt voir le jour.

L'environnement est une **préoccupation constante** de la Communauté de Communes. Il existe donc une vraie **volonté politique** qui se traduit de façon concrète sur le terrain. Cette intercommunalité est perçue comme **dynamique** aux yeux des acteurs concernés par cette thématique.

IV. Une gestion de l'assainissement et des déchets déléguée

L'assainissement **n'est pas encore géré de façon optimale** sur tout le territoire des Cheires. En effet, certaines communes gèrent elles-mêmes leurs réseaux d'assainissement quand d'autres dépendent du SMVVA. Cependant, le SMVVA va prendre en charge cette compétence pour toutes les communes, les réseaux pourront ainsi être mieux gérés et les rejets préjudiciables aux milieux aquatiques seront atténués.

Concernant les déchets, mis à part certains hameaux isolés qui ne peuvent pas bénéficier du ramassage des ordures devant leur porte, **l'ensemble est bien administré** et la mise en place du tri sélectif a été une réussite. En effet, l'intercommunalité des Cheires est celle qui comptabilise les meilleurs taux de recyclage pour la totalité du SICTOM des Couzes.

V. Des menaces à prendre en compte

Comme nous l'avons vu tout au long de ce thème, le territoire regorge de paysages et de sites remarquables. La Communauté de Communes essaye de tous les valoriser et les protéger. Cependant, des **menaces sont encore présentes** et c'est pourquoi la réflexion sur la sauvegarde de ces espaces doit être perpétuellement renouvelée. Actuellement, les principales menaces présentes sur le territoire des Cheires sont : **l'eutrophisation** (c'est-à-dire le développement excessif d'algues dû à l'enrichissement de l'eau par des éléments nutritifs tels que les nitrates et les phosphores) **du lac d'Aydat** qui s'accélère de plus en plus, la **pollution de la Monne** par le lactosérum qui est rejeté par les exploitations produisant du Saint-Nectaire, l'enrichissement de la Montagne de la Serre et les risques d'inondations (surtout sur les communes de St Saturnin, St Amant et Tallende) et de glissements de terrain qui concernent les communes de St Sandoux, Olloix, Chanonat et Le Crest.

Il est donc primordial de veiller à limiter ces menaces afin de **protéger les richesses naturelles du territoire, fragiles et vulnérables.**

Thème 5 : Le social

Pour mieux appréhender la partie sociale, il est important de rappeler quelques chiffres clés. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 21% de la population avec une évolution de + 43% entre 1990 et 2007 contre - 2,0% pour le Puy-de-Dôme. La progression la plus importante est enregistrée entre 1999 et 2007 avec + 42,6%. Les jeunes sont donc une préoccupation de demain pour le territoire des Cheires. On compte également 18% de personnes âgées de plus de 60 ans, alors que le Puy-de-Dôme en totalise 23% et une évolution de + 22% entre 1990 et 2007 contre +17% pour le Puy-de-Dôme. (INSEE RGP 2007) Ces deux tranches d'âge (les jeunes et les aînés) sont actuellement **au centre des préoccupations de la Communauté de Communes** des Cheires. En effet, elle a acquis, depuis sa création en 2001, la compétence « Action sociale et services à la population ».

I. L'engagement de la Communauté de Communes dans les services à la population

Les services que propose les Cheires sont principalement destinés aux personnes âgées et aux enfants de moins de 4 ans.

La plupart des services proposés aux personnes âgées **existaient avant la création de la Communauté de Communes** (compétence du SIVOM de St Amant Tallende). Les Cheires possède **trois services en lien avec l'aide aux personnes âgées** : le service d'aide à domicile, qui effectue 30 000h par an et qui compte 30 employés ; le portage de repas, qui livre 1400 à 1600 repas par mois et le bus des montagnes, qui est un service de transport, proposé le mardi et le samedi aux habitants des Cheires pour rejoindre le bourg de St Amant Tallende. Toutes les communes du territoire bénéficient du service d'aide à domicile et du portage de repas. Cependant, on note que les communes de Saulzet le Froid, Le Vernet Sainte Marguerite, Aydat, St Saturnin, Tallende, St Sandoux et Olloix ne bénéficient pas du bus des montagnes.

Les services en direction **de l'enfance et de l'accès à la culture** sont plutôt **nombreux sur le territoire** et ont été pour la plupart à l'initiative de la Communauté de Communes. Parmi ces services, on peut citer les structures multi-accueil de St Amant et de Rouillas Bas qui comptent 35 places au total. Le RAM (Relais d'Assistante Maternelle), qui oriente et informe les familles en recherche d'assistantes maternelles et propose aux assistantes maternelles du réseau de se retrouver lors de temps d'éveil. L'ALSH, qui possède un agrément de 35 à 40 places pour l'accueil des 6-12 ans pendant les petites vacances à Tallende et les vacances d'été à Aydat. Enfin, le réseau de médiathèques, qui est tenu par des bénévoles et qui a permis de créer un vrai maillage sur le territoire (chaque commune possède sa médiathèque). Ces services touchent toutes les communes sauf l'ALSH qui, en 2010, ne concernait pas la commune de Saulzet. Cependant, ces services sont moins bien connus des habitants des Cheires et leurs **bénéficiaires sont moins bien répartis sur le territoire** que pour les services aux personnes âgées.

II. Les autres équipements et services présents sur le territoire

L'aide à la personne et la valorisation du cadre de vie ne se limitent pas aux services de la Communauté de Communes. En effet, il existe de nombreuses autres structures tournées vers les populations âgées et handicapées. Les écoles sont également des services structurants le territoire. La volonté de les préserver est souvent communale car elles permettent de garder de la vie au cœur des villages. Enfin, il ne faut pas négliger l'importance des équipements sportifs en extérieur et des associations, à destination de tous.

Différentes **infrastructures indépendantes en faveur des personnes âgées** ont été créées sur le territoire, notamment sur la commune de St Amant Tallende, telles que l'EHPAD Le Montel d'une capacité de 92 lits qui a vu le jour en 2004 ou le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domiciles) qui prend en charge 61 lits aujourd'hui. Pour les personnes handicapées, il existe deux établissements sur le territoire : le domaine du Marand, situé sur la commune de St Amant et le foyer de Ceyran sur celle de St Sandoux. Le domaine du Marand est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) qui accueille des adultes présentant des pathologies mentales ne leur permettant pas d'exercer une activité dans le monde du travail. Le foyer de Ceyran comprend un foyer occupationnel et un ESAT, qui accueillent 120 personnes au total.

Le territoire compte **16 écoles publiques**, réparties sur tous les villages à l'exception d'Olloux, Cournols, Saulzet et Le Vernet. Les communes d'Olloux et Cournols sont regroupées en **RPI** (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec St Saturnin. Les enfants de Saulzet se rendent à l'école d'Aydat, et Le Vernet possède une école privée.

Les équipements sportifs sont plutôt nombreux sur le territoire. Cependant, il existe **peu de salles réservées aux activités sportives pratiquées en intérieur**. On en dénombre seulement une : le dojo de Tallende. De même, on compte très peu d'équipements culturels. Cependant, parmi les 89 associations existantes sur le territoire, on en recense 17 à vocation culturelle. Il est important de noter que la culture n'est pas une compétence de la Communauté de Communes. On s'aperçoit donc qu'il n'existe pas de réelle cohésion de l'offre culturelle et sportive.

Thème 6 : L'habitat :

La problématique de l'habitat est très importante sur le territoire des Cheires ; en effet, celui-ci possède de nombreuses ressources naturelles et biologiques qu'il est primordial de protéger. Or, on assiste aujourd'hui à une forte augmentation de la population, ce qui induit une extension de l'habitat sur les terres agricoles et un mitage important, lié au phénomène d'étalement urbain, caractéristique de ce territoire à dominante périurbaine.

I. Présentation de l'offre de logements sur le territoire

L'offre de logements du territoire se distingue par une forte vocation résidentielle. En effet, on comptabilise **80 % de résidences principales en 2009**, principalement sur les communes du « bas » et un habitat individuel prépondérant, avec un **taux de logements individuels de 91 %**.

De plus, le territoire possède un **faible taux de vacance**, 9 % et une prédominance de la propriété occupante, avec **82 % des résidences principales en propriété occupante**.

En ce qui concerne l'offre locative, elle se répartit de manière hétérogène sur l'ensemble du territoire et se concentre essentiellement sur les communes du « bas ». En outre, près de la moitié des communes n'ont pas de logements sociaux et Saint Amant, Aydat et Tallende concentrent 80 % de l'offre sociale.

Ce territoire est également attractif comme en témoigne son fort taux de construction, avec une **évolution de + 16%** par rapport à 1999, et la **forte pression foncière** constatée, surtout sur les communes du « bas », avec un prix moyen des terrains viabilisés à bâtir, qui s'élève aujourd'hui à 73 € le m² pour la totalité des Cheires.

II. Le PLH : une volonté intercommunale de maîtrise de l'habitat

Elaboré entre 2005 et 2009, le PLH est un premier pas vers une réflexion « commune et cohérente » à l'échelle de l'intercommunalité, afin d'avoir une politique plus globale et prospective en termes d'habitat. Ce document souhaite mettre en place **une offre de logements équilibrée et diversifiée** sur toutes les communes de la Communauté de Communes afin de parvenir à un équilibre social de l'habitat.

Pour mettre en application toutes ces orientations, un **programme d'actions** a été planifié pour une durée de **6 ans**. Celui-ci se décline **en 10 actions**, avec 3 actions majeures et prédominantes qui concernent : la **mise en place d'une politique foncière** ; la mise en œuvre d'actions expérimentales dans la recherche de diversification et de mixité de l'habitat et la densification et la mise en œuvre d'une démarche de bonne qualité environnementale, avec la **création de ZPH**. Et enfin la production d'une **offre de logements accessible et diversifiée** avec un programmation de logements locatifs sociaux publics, la mise en place d'un programme de location-accession, le développement d'une offre de logement à loyer conventionné privé et la mise en œuvre d'un programme d'accession à la propriété des jeunes ménages. Pour certaines des sept autres actions, la Communauté de Communes n'est pas maître d'ouvrage ou bien les actions prévues ne sont pas encore mises en œuvre.

Ainsi, après une année de fonctionnement, le PLH est aujourd'hui bien engagé et les **actions programmées**. Avant 2010, il y avait un manque de moyens, mais aujourd'hui on est entré dans une **phase plus opérationnelle**.

Ainsi, le PLH a aujourd'hui permis de **structurer la politique de l'habitat** sur le territoire et de la rendre **cohérente**. Il aspire à pallier aux problématiques de ce territoire périurbain tout en proposant des

alternatives durables à une extension non maîtrisée et consommatrice d'espace (réflexion sur une ZPH à Tallende). En effet, les actions retenues et choisies vont dans ce sens, en proposant notamment une **densification et une diversification** de l'habitat (programmation de logements locatifs sociaux) ainsi qu'une requalification des centres bourgs (développement d'une offre de logements à loyer conventionné privé).

III. Une politique d'habitat étroitement liée à celle du Grand Clermont

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Cheires doit être cohérent avec les objectifs et les préconisations du SCoT, qui s'impose au PLU et au PLH.

L'objectif affiché par le SCoT du Grand Clermont est de **freiner l'étalement urbain**. Afin d'atteindre ce but, des enveloppes foncières et de logements à ne pas dépasser ont été définies pour renforcer les polarités et l'équilibre entre les territoires.

Deux grands enjeux ont été définis pour le territoire des Cheires : le premier concerne le cadre de vie et consiste à **attirer des jeunes ménages** sur le territoire, bien que le foncier soit très onéreux. Le deuxième est à relier avec le fort taux de construction neuve observé sur les Cheires ces dernières années. En effet, afin d'être en phase avec les intentions du SCoT, il est nécessaire de **maîtriser l'étalement urbain**, ce qui nécessite un changement de culture, qui a déjà été initié dans le PLH.

Thème 7 : Le transport :

En tant que territoire périurbain de l'agglomération clermontoise, la question de la mobilité est primordiale, tant du point de vue des déplacements externes que de ceux réalisés à l'intérieur des Cheires. En effet, l'attractivité clermontoise engendre un flux massif de déplacements à destination du cœur métropolitain tandis que le réseau présent sur le territoire ne permet pas suffisamment d'en raccorder les différentes entités.

I. La voiture comme moyen de transport privilégié

La voiture est le **mode de déplacement privilégié** par les habitants des Cheires. Ceci est une tendance commune à tous les territoires au caractère périurbain devant faire face à l'influence grandissante d'une proche métropole.

➤ **Un réseau routier étendu**

Le territoire des Cheires est desservi par **6 axes routiers majeurs : 2 à vocation nationale (A75 et D2089 (ex-N89))** qui traversent respectivement les franges Est et Nord du territoire à destination de l'agglomération clermontoise et **4** qui, deux-à-deux, permettent de **structurer Les Cheires** d'Est en Ouest (**D8 et D213**) et du Nord au Sud (**D90 et D5**).

➤ **Une vie tournée vers l'agglomération clermontoise**

L'importance de ces routes est due en partie à une **mobilité domicile-travail** tournée vers le cœur métropolitain, au même titre que **les achats de consommation**. C'est d'autant plus vrai pour les communes situées au voisinage de ces grands axes de communication (Aydat et les communes du pôle de vie) qui présentent un minimum de 70% d'actifs exerçant leur activité à l'extérieur du territoire.

II. Des modes de transports collectifs encore inadaptés

La Communauté de Communes n'intègre pas dans ses statuts la compétence transport et ne fait pas partie du **PDU du Grand Clermont**. Il existe malgré tout des offres complémentaires afin de desservir le territoire avec d'autres systèmes de transport. Les possibilités de desserte routière reposent donc sur le **Conseil Général du Puy-de-Dôme** qui a établi des lignes de bus sur le territoire.

➤ **Les bus Transdôme du Conseil Général**

Le Conseil Général propose **4 lignes de bus Transdôme** sur le territoire des Cheires. Celles-ci permettent de rejoindre Clermont-Ferrand via les grands axes routiers présentés précédemment. De fait, seules **les communes du Nord et de l'Est du territoire** sont concernées par ce système de transport collectif.

Toutefois, **l'irrégularité des lignes**, leur **manque de flexibilité** et la **durée souvent excessive** du trajet (environ 45 minutes) ne semblent pas fournir aux bus du territoire les arguments nécessaires pour être en mesure de concurrencer efficacement la domination du véhicule personnel sur le territoire de la Communauté de Communes.

➤ Les transports scolaires

D'une manière générale, compte tenu de l'éparpillement des écoles sur le territoire et du rattachement à 3 collèges et plusieurs lycées en dehors des Cheires, le maillage des lignes de transport est dense et complexe. Ainsi, pour certaines communes, il en résulte des contraintes en termes de temps de transport et d'horaires de passages pour les plus jeunes élèves.

En conséquence, la complexité du réseau de bus combinée à un certain manque de flexibilité sur quelques communes n'incite pas véritablement les parents à utiliser ce service. Avec une grande part de la population exerçant leur activité professionnelle en dehors du territoire, les parents les plus touchés par ces inconvénients sembleraient davantage privilégier un transport direct grâce à leur véhicule personnel.

Exceptée la commune du Crest, les communes du territoire sont **toutes desservies** par un système de transport scolaire. Les lignes de bus à destination des collèges desservent essentiellement **les communes du pôle de vie**, Saint Saturnin (5 lignes) et Saint Amant Tallende (4 lignes), mais également la commune d'**Aydat** (3 lignes) en raison de son **poids démographique** et de sa **disparité géographique**. Pour les établissements primaires, près de **75% des communes** sont raccordées à des lignes de bus à destinations d'écoles appartenant au territoire.

III. Les prescriptions du SCoT : une liaison directe vers Clermont ?

Bien que la Communauté de Communes ne fasse pas partie du PDU du Grand Clermont, celui-ci porte des réflexions à destination **des pôles de vie, tel que celui de Saint Amant Tallende**, pour être en **conformité avec les orientations du SCoT**.

Plus concrètement sur le territoire des Cheires, il est convenu de mettre en place un système de transport collectif depuis **les 3 communes constitutives du pôle de vie** avant de rejoindre le pôle d'échange intermodal de la **Pardieu via l'A75**. Ce transport, assuré par un **autocar express** mis en place par le **Conseil Général**, desservirait également **l'aire de covoiturage de la Jonchère**. Celle-ci est une **infrastructure récente et de qualité** qui bénéficie d'un **positionnement stratégique**, lui conférant une **attractivité certaine** comme en témoigne **un taux de remplissage proche des 65%** avec des saturations constatées aux heures de pointes. Le site présente malgré tout **quelques dysfonctionnements techniques** qu'il semble nécessaire de corriger au regard **des enjeux qu'il représente**.

Thèmes transversaux :

Les problématiques suivantes s'inspirent des thèmes abordés précédemment, mais également des résultats de l'enquête que nous avons réalisée auprès des habitants, qui est présentée dans la partie suivante.

Thème 8 : Le développement durable :

Le développement durable constitue un **enjeu transversal** qu'un territoire comme celui des Cheires doit prendre en compte. Cette transversalité se reconnaît dans les modes de gouvernance où chaque acteur est concerné et se retrouve au centre des finalités de cette nouvelle conception de l'intérêt public.

La Communauté de Communes a ainsi engagé des réflexions et porté des projets en vue de répondre à ces finalités comme par exemple l'aire de covoiturage de la Jonchère ou encore les vergers de St Sandoux. Son statut supra-communal lui confère d'ailleurs une responsabilité à ce niveau dans laquelle elle se doit d'être fédératrice. Il s'avère pour autant que les politiques menées en ce sens restent encore **trop frileuses** et que l'intercommunalité a encore du mal à s'engager véritablement dans la démarche. La politique énergétique n'en est d'ailleurs qu'à ses balbutiements alors que le territoire présente une forte dépendance à ce niveau.

Le SCoT du Grand Clermont s'inscrit bien évidemment dans cette démarche, en prônant deux idées forces : « Un Grand Clermont plus juste et plus économe ». Il cherche ainsi à promouvoir un développement respectueux des espaces naturels et équilibré sur tout le territoire.

Thème 9 : La communication :

La communication est un point très important pour les EPCI. En effet, ces établissements ne sont pas toujours très visibles et très accessibles pour les habitants ou pour les élus. Pourtant, dans les années à venir, il est fort probable qu'ils prennent de plus en plus d'importance par rapport aux communes. Ainsi, il devient essentiel de mettre les Communautés de Communes sur le devant de la scène.

Après 10 années d'existence, la Communauté de Communes Les Cheires est toujours peu connue, hormis pour quelques actions : les projets touristiques, de part leur envergure, et les services à la personne, de part la forte vocation sociale du territoire. Ainsi, **cette visibilité est surtout assurée indirectement** et n'a pas fait l'objet d'une politique particulière en matière de communication. De nombreux élus et responsables s'accordent à dire aujourd'hui que c'est l'un des **points faibles du territoire**. Ce manque est préjudiciable aussi bien à la notoriété des Cheires qu'à la cohésion du territoire.

Aujourd'hui, cette intercommunalité a pris conscience de l'importance de cet aspect pour le développement de son territoire et des actions essentielles commencent à être menées dans ce sens. Cependant, il est très difficile de mobiliser une population qui n'a pas conscience des enjeux que représente un EPCI. De plus, la densification du maillage institutionnel a complexifié aussi bien les responsabilités des élus que la vision des citoyens de leur territoire.

Matrice de synthèse

A l'issue de cet état des lieux, il nous a semblé pertinent de faire ressortir les points forts et les points faibles du territoire. La mise en évidence de ces derniers permet en effet d'avoir une vision globale du territoire au travers des problématiques étudiées en détail dans le diagnostic.

Par ailleurs, afin de se projeter à plus ou moins long terme, il est important de mettre en avant les menaces et les opportunités qui s'offrent au territoire. De ces opportunités découleront certains des enjeux présentés dans la partie suivante.

Nous avons constaté que les problématiques ne sont pas les mêmes, notamment entre les communes du « haut » et celles du « bas ». Ainsi, il en découle des forces et des faiblesses différentes. Le tableau suivant les recense en combinant toutes les entités du territoire sans distinction visible.

De plus, certains points forts, points faibles, opportunités ou menaces sont transversaux, comme par exemple le risque pour le territoire de devenir une véritable cité dortoir. En effet, le déclin de ses commerces de proximité et son attractivité « résidentielle » risquent d'en faire, principalement pour les communes du « bas », un territoire dortoir de l'agglomération clermontoise. Seule la hausse du foncier et la raréfaction de celui-ci tendraient à ralentir cette tendance.

En outre, l'étalement urbain est aussi une menace. En effet, comme nous avons pu le voir, la richesse environnementale et paysagère du territoire ainsi que l'agriculture sont menacées par les constructions qui grignotent de plus en plus les terres agricoles et protégées.

Enfin, le manque d'identité des habitants à la Communauté de Communes peut être vu comme un point faible, voire une menace. En effet, les habitants ne semblent pas connaître les actions et le rôle des Cheires sur leur territoire, ce qui rend l'articulation entre les deux « acteurs » plus difficile.

Forces	Faiblesses
<i>Situation géographique :</i> - La proximité de l'agglomération clermontoise - Un territoire bien desservi (A75, RD2089, etc.) <i>Développement économique :</i> - Une forte proportion d'établissements de services en direction des particuliers, secteur fortement pourvoyeur d'emplois <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> - La diversité et la richesse de l'offre touristique et de loisirs - L'attrait environnemental et paysager de sites pittoresques du territoire <i>Agriculture :</i> - La diversité des activités de production : élevage, céréaliculture et arboriculture - Le rajeunissement des exploitants agricoles, notamment sur le « haut » <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> - La diversité paysagère et biologique et la présence de nombreuses zones protégées - Des plans de gestion exemplaires - L'appartenance au PNR, appui technique essentiel pour la mise en œuvre de nombreuses actions <i>Services à la personne :</i> - L'offre en matière de services proposée par la Communauté de Communes - La présence de nombreux établissements à destination des populations fragilisées <i>Habitat :</i> - Un territoire attractif à forte vocation résidentielle	<i>Développement économique :</i> - Le manque de commerces de proximité - Une évasion commerciale forte sur l'agglomération clermontoise <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> - Une offre d'hébergement inadaptée aux groupes et à une clientèle « haut de gamme » - Le manque de complémentarité entre les prestataires privés et l'EPIC <i>Agriculture :</i> - La disparition des exploitations arboricoles <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> - La pollution du lac d'Aydat (eutrophisation) et de la Monne (lactosérum) <i>Services à la personne :</i> - Le manque de professionnalisation de certains services (SAD, médiathèques) - Le manque d'équipements sportifs d'intérieurs <i>Habitat :</i> - Une forte pression foncière et immobilière qui freine l'accueil de nouvelles populations

<i>Transport :</i> • L'aire de covoiturage de la Jonchère, une infrastructure exemplaire en matière de mobilité durable	• La faiblesse de l'offre locative privée et sociale <i>Transport :</i> • Un réseau de transports en commun inadapté et peu flexible • L'utilisation massive de la voiture en lien avec la hausse des mobilités domicile-travail <i>Communication :</i> • Une communication auprès des habitants limitée et donc une visibilité restreinte • Le manque d'implication de la Communauté de Communes dans ce domaine • Le fonctionnement interne, avec une commission qui n'est pas force de propositions
Opportunités	Menaces
<i>Développement économique :</i> • L'extension de Cheiractivité qui permettrait de répondre à la demande endogène • Le maintien des services de proximité indispensables au renforcement du pôle de vie <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • Le développement du site de pleine nature de Pessade <i>Agriculture :</i> • Le développement des circuits courts • La création de regroupements d'agriculteurs <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La poursuite des plans de gestion	<i>Développement économique :</i> • Le déclin des commerces de proximité qui pourrait entraîner une évasion commerciale de plus en plus forte <i>Tourisme et patrimoine architectural :</i> • L'incertitude quant à la réussite du projet de pleine nature de Pessade <i>Agriculture :</i> • Le déclin de l'activité arboricole et le risque d'enfrichement • L'amplification de l'étalement urbain <i>Environnement et patrimoine naturel :</i> • La fermeture des paysages • La pollution à l'origine de la détérioration des espaces naturels sensibles • Les risques d'inondations et de glissements de terrain

<i>Services à la personne :</i> • La pérennisation des différents services proposés par la Communauté de Communes • Une population vieillissante qui va rendre encore plus attractif les services de la Communauté de Communes • Une mutualisation des équipements sportifs et de loisirs <i>Habitat :</i> • La densification des « dents creuses » qui revitalise les centres bourgs • La diversification de l'habitat qui passe par le développement de l'offre locative sur le territoire <i>Transport :</i> • Le développement d'une ligne d'autocar express vers Clermont-Ferrand <i>Développement Durable :</i> • La mise en place du Projet Territorial de Développement Durable pour une prise en compte transversale et efficace de cette problématique <i>Communication :</i> • Le développement d'une stratégie de communication	<i>Habitat :</i> • La poursuite de l'étalement urbain <i>Transport :</i> • Le maintien du réseau de transport en commun actuel, sans liaison directe vers Clermont-Ferrand <i>Communication :</i> • Le maintien de la communication dans son état actuel, sans réfléchir à de nouvelles actions

Les enjeux

La démarche analytique engagée autour des différentes thématiques du territoire des Cheires et des résultats de l'enquête auprès des habitants a permis de mettre en évidence ses forces, ses faiblesses ainsi que les perspectives qui s'offrent à lui. Par conséquent, nous avons défini des enjeux et des orientations sur lesquels la Communauté de Communes peut s'appuyer pour établir son projet de territoire pour la décennie à venir. Cependant, ceux-ci ne sont pas hiérarchisés afin de laisser le choix aux élus de traiter en priorité les thématiques qu'ils jugent essentielles pour le futur développement du territoire.

- **Le maintien voire le renforcement des commerces de proximité de qualité pour répondre aux attentes de la population.**

Le déclin des commerces de proximité et l'évasion commerciale sur l'agglomération clermontoise induisent une baisse de l'activité commerciale sur le territoire des Cheires. Or, la pérennisation voire le développement de ces services font partie des attentes exprimées par la population, et sont indispensables pour un territoire périurbain comme celui des Cheires.

- **L'adaptation des ZA d'intérêt communautaire à la demande d'implantation endogène, afin de bénéficier d'un rayonnement économique plus conséquent tout en créant de l'emploi sur le territoire.**

Les ZA intercommunales offrent des perspectives d'extension limitées en raison notamment d'un manque de foncier. Cette situation est préjudiciable aussi bien à la Communauté de Communes, qui ne peut renforcer son tissu économique, qu'aux entreprises souhaitant développer leurs activités.

- **La valorisation des produits locaux et le développement des circuits courts.**

La vente directe et les marchés locaux restent sous-exploités sur le territoire au regard de son caractère périurbain et de sa vocation agricole marquée. Il serait donc judicieux de rapprocher le consommateur de l'exploitant afin, d'une part, de répondre à une volonté émanant de la population et, d'autre part, de valoriser les productions locales et les exploitations.

- **La pérennisation de la politique de développement touristique engagée en maintenant les structures actuelles tout en les rendant plus efficaces.**

Aujourd'hui, au regard des ambitions initiales affichées, un désengagement de la politique touristique serait nuisible à l'efficacité et au maintien des infrastructures actuelles. La Communauté de Communes devrait donc engager une réflexion autour de deux axes majeurs.

- Assurer une meilleure interactivité des prestataires touristiques en vue de proposer une offre visible, cohérente, adaptée et équilibrée.

En effet, le manque de complémentarité et de visibilité entre hébergeurs, restaurateurs et autres prestataires du secteur est souvent préjudiciable à l'émergence d'une offre touristique harmonieuse et équilibrée qui serait profitable à l'ensemble des acteurs.

- Affirmer la volonté de la Communauté de Communes de conserver les touristes sur son territoire ou de développer une offre adaptée au court-séjour.

La Communauté de Communes doit se positionner pour savoir si elle souhaite élaborer des dispositifs pour maintenir les visiteurs sur son territoire ou si elle privilégie la mise en place d'une offre adaptée à sa spécificité touristique actuelle.

- **La poursuite des politiques de préservation et de valorisation des qualités paysagères et environnementales du territoire.**

Malgré l'engagement de la Communauté de Communes en matière de lutte contre la détérioration des milieux naturels, avec ses plans de gestions notamment, au regard de l'essor démographique du territoire et de la forte pression foncière dont il fait l'objet, l'effort des élus en matière de protection de l'environnement ne doit pas s'estomper.

- **La diversification de l'offre de logements en densifiant les cœurs de bourgs et en développant une offre locative adaptée à l'installation des jeunes ménages et à la décohabitation.**

L'attractivité du territoire des Cheires entraîne une accélération de l'étalement urbain sur les espaces naturels à préserver. Ainsi, la densification des cœurs de bourgs permettrait de lutter contre ce phénomène, tout en revitalisant les centres-bourgs. Afin d'attirer des jeunes ménages aux revenus plus modestes, et de répondre au problème de décohabitation grandissant, le développement d'une offre locative adaptée sur Les Cheires semble primordial.

- **La mise en place d'une véritable politique de communication, afin que les habitants et les élus s'identifient davantage au territoire, tout en développant le rayonnement des actions entreprises par la Communauté de Communes.**

La Communauté de Communes a pâti d'un manque de communication et de visibilité auprès des habitants et des élus. Aujourd'hui, il en résulte un détachement de ces derniers vis-à-vis des problématiques intercommunales en raison notamment d'un manque d'identification aux Cheires. Il est impératif que la Communauté de Communes s'engage véritablement en matière de communication afin de valoriser les actions qu'elle conduit tout en se forgeant une identité.

- **Une meilleure implication en matière de développement durable afin d'être exemplaire et ainsi jouer un rôle fédérateur auprès des communes.**

La plupart des actions conduites par la Communauté de Communes intègrent les finalités du développement durable. Toutefois, Les Cheires semble réticente à l'idée de s'engager véritablement dans la démarche. Par conséquent, le territoire des Cheires devrait être plus ambitieux en matière de développement durable en proposant des projets cohérents et globalisants.

- **Le développement d'une meilleure offre de transport en commun afin de réduire l'utilisation excessive de la voiture.**

Les mobilités domicile-travail et les flux de consommations démontrent l'influence grandissante de l'agglomération clermontoise sur les Cheires. Paradoxalement, les offres en matière de transport collectif ne semblent pas en mesure de concurrencer l'utilisation massive de la voiture. Bien que la Communauté de Communes soit dépendante des prescriptions du SCoT du Grand Clermont en la matière, cette thématique doit être traitée afin de limiter l'utilisation toujours plus grande de la voiture, tout en proposant des modes de transports collectifs adaptés et flexibles.

- **La pérennisation des services à la personne de la Communauté de Communes en offrant des prestations de qualité à destination des populations les plus fragiles.**

Les services à la population font partie de l'identité des Cheires et jouissent d'une bonne notoriété, aussi bien auprès des élus que des habitants. Avec le vieillissement de la population et l'arrivée de ménages avec enfants, ces services seront indispensables à la cohésion du territoire. Ainsi, ces prestations doivent être pérennisées.

NB : Il nous semble que le manque d'équipements sportifs d'intérieur et culturels constitue un enjeu pour la Communauté de Communes. Toutefois, nous ne disposons pas d'arguments nécessaires pour le justifier pleinement. En effet, cette thématique devait faire l'objet d'une étude spécifique par une autre stagiaire de la Communauté de Communes.